8
7-C
99

bliotheca
Coll. Rom.
t. Jesu

80-L-54.
80
C
67
8.3-6.22

REMARQUES SUR L'ESTAT DES PROVINCES UNIES

Des Païs-bas,

Faites en l'an 1672.

PAR

MONSIEUR

LE CHEVALIER TEMPLE,

Seigneur de Shene, Baronet. Ambaſſadeur du Roy de la Grande Bretagne auprés des Provinces Unies & aux Traittés d'Aix la Chapelle, en l'an 1668. &c.

BIBLIOTECA NAZ. CENTRALE ROMA

Sur la Copie

A LA HAYE;

Chez JEAN & DANIEL STEUCKER.

M. DC. LXXX.

A

SON

ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE

D'ORANGE

Comte de Nassau &c. Capitaine General & Admiral des Provinces Unies des Païs-Bas : Gouverneur de Hollande, Zeelande & Utrecht, &c.

NOus n'avons pas deliberé quelle protection nous donnerions au traitté, que nous prenons la liberté de presenter à VOSTRE ALTESSE SERENISSIME. Car bien que nous sachions qu'elle possede parfaitement la langue, en laquelle il a été premierement escrit, & que nous

n'ignorions pas, que l'on ne trouvera pas dans le François l'élegance du ſtile & la force des expreſſions de l'Auteur; Nous avons cru neantmoins, que ce livre ayant été ſi bien reçeu generalement, que des perſonnes de qualité en *France* & en *Italie*, ou l'on n'a de l'eſtime que pour les productions du Climat & du Terroir, l'ont bien voulu faire voir en la langue de leur païs, nous devions profiter de l'exemplaire François, que l'on nous a communiqué, & que nous avons mis ſous la preſſe, presque au méme temps, que nous avons appris qu'on l'imprimoit à *Paris*. Le peu de commerce, que nous avons preſentement avec la *France*, & l'omiſſion que l'on y a faite d'un de ſes principaux chi-

chapitres, nous a obligés a en continuer l'mpreſſion. Nous l'avons fait principalement, pour ſatisfaire aux deſirs de ceux, qui jugeant, que le traducteur Flamen avoit tellement défiguré cet excellent traitté, qu'il en étoit devenu méconnoiſſable, eſperoient trouver en noſtre verſion un air plus naturel, & plus approchant de l'original, qui eſt tousjours animé d'un genie, qui ne ſe rencontre jamais dans la Copie, quelque achevée qu'elle ſoit. Nous eſperons, que VOSTRE ALTESSE SERENISSIME nous fera la grace, non ſeulement d'agreer ce petit devoir, à cauſe du charactere de l'Auteur, qui eſt preſentement *Ambaßadeur Extraordinaire* auprés de cet

Eſtat de la part d'un tresgrand *Roy*, ſi proche parent de V. A. mais auſſy qu'elle prendra plaiſir à conſiderer la profonde Meditation de ce Miniſtre, qui ſçait ſi judicieuſement rapporter à des cauſes naturelles les choſes qui ſemblent étre purement morales, & donner des cauſes neceſſaires à des rencontres, que les eſprits communs donnent à la fortune. Il y marque comment le *Prince Guillaume*, voſtre Biſayeul, a fondé & formé cette Republique: comment le *Prince Maurice*, voſtre grand Oncle, en a eſtendu les Frontieres par ſes conqueſtes, & comment le *Prince Frideric Henry*, ayeul de VOSTRE ALTESSE SERENISSIME, les a aſſeurées, & en a elevé la gloire

à un

à un ſi haut degré, qu'il n'y avoit que le feu *Prince voſtre Pere*, de glorieuſe memoire, qui l'auroit pu porter plus haut, s'il euſt plu à Dieu luy donner une plus longue vie. Il fait voir qu'il connoiſt l'intereſt de ces Provinces, le naturel des peuples, l'Eſtat des affaires, & la foibleſſe du gouvernement, auſſy bien que les qualités eminentes & le merite perſonnel de VOSTRE ALTESSE SERENISSIME; dont il tire une conſequence neceſſaire pour voſtre reſtabliſſement aux charges & dignités de vos Illuſtres anceſtres, par un prognoſtic auſſy heureux qu'infallible. Nous nous aſſeurons auſſy que ce fonds d'honneur & ce deſintereſſement, dont on voit tant de marques

eſclatantes en tout le traitté, ne deplairont pas à un *Prince*, dont toutes les actions ſont produites par un mouvement de generoſité & de Juſtice. Elle exercera l'une & l'autre, en agreant ces petites preuves de la tres profonde devotion, avec laquelle nous ſommes

MONSEIGNEUR

De V. A. SERME.

Les tres-humbles, tres-obeiſſans & tres-obligés Serviteurs.

J. & D. STEUCKER.

PRE-

PREFACE.

L'*Excés des richeſſes, la beauté, l'eſtendüe du commerce & le nombre des habitants* des Provinces Unies, *accompagnés de forçes maritimes tresconſiderables, d'un grand nombre de Villes & Places Fortes, & de troupes, qu'elles entretenoient continuellement d'un revenu proportionné à ſa grãdeur, avoient, il n'y a pas longtemps, fait monter cet Eſtat à un tel degré de gloire, qu'il eſtoit devenu l'object de l'envie des uns, de la crainte des autres, & de l'admiration de tous ſes voiſins. Et neantmoins nous avons veu, cet Eſté der-*

nier, ce meſme Eſtat, au milieu d'une grande ſeureté apparente, de cet ordre, de cette vigueur & de cette force, preſque rüiné & deſtruit en fort peu de jours, & meſmes, ſans coup porter, reduit, en quelque façon, aux premiers principes de ſa foibleſſe & de ſa miſere, proſtitué & oppreſſé, juſques à faire pitié. Leurs Provinces Mediterranées ſe trouverent comme abiſmées par une invaſion ſurprenante, laquelle ne trouva pas plus de reſiſtance, que l'on auroit pû faire aux inondations, auxquelles les autres Provinces ſont ſujettes, & les reſtes de leur Eſtat ne furent conſervés en vie que par la negligence, ou par la diviſion de leurs ennemis, plûtôt que par l'avantage de la nature, ou par l'effort qu'ils

qu'ils firent pour leur propre conſervation.

Or d'autant qu'en la grandeur & en la chute de cet Eſtat l'on voit des revolutions, que l'on peut dire n'avoir point d'exemple dans l'Hiſtoire des ſiecles paſſés, & ne pouvoir pas eſtre bien compriſes par ceux mémes, qui viennent de les voir, j'ay cru qu'un homme de loiſir pouvoit bien donner une partie de ſon temps à rendre quelque raiſon de l'origine & du progres de cette Republique, & à marquer les degrés, par leſquels elle eſt montée à cette grandeur, auſſy bien que les cauſes de ſa riüine. Elles ont eſté produites par des mouvements, qu'un œil peu penetrant n'a peuteſtre pas pû decouvrir, & qui n'ont pas pû eſtre remarqués, que par celuy qui les

a regardées en leur jour, & qui eſtoit d'humeur à s'y appliquer & à les obſerver.

Le devoir ordinaire, que non ſeulement la couſtume, mais auſsy l'ordre de l'Eſtat rend inſeparable des emplois eſtrangers, m'a donné le moyen de pouvoir faire une relation exacte de ces païs & de leur gouvernement, apres une Ambaſsade de deux ans, pendant leſquels il y eſt arrivé d'aſſés grandes affaires, & j'y ay fait des negociations aſſés importantes. Et bien que la revolution, qui y eſt arrivée depuis, puiſſe avoir rendu ce diſcours moins conſiderable a ſa Majeſté, & à ſon Conſeil, il ne laiſſera pas pourtant de plaire aux yeux du commun; tout ainſy qu'un homme, qui ayant ſa demeure ſur

le bord de la Mer, ne voudroit pas prendre la peine de mettre la teſte à la feneſtre, pour la regarder quand elle eſt calme, ne laiſſera pas de grimper ſur un rocher, pour l'aller conſiderer, quand elle eſt agitée par la tempeſte. D'avantage, j'ay jugé, que dans un temps, où les actions, qui ſe repreſentent ſur ce theatre, occupent ſi generalement les yeux & les entretiens de tous leurs voiſins, & où l'on recherche ſi curieuſement les cartes de leur païs, le monde ne ſeroit pas marry de voir une deſcription de leur Eſtat & de leur gouvernement, laquelle eſt d'autant plus neceſſaire que les cartes, que ſans cette connoiſſance l'on ne peut pas bien comprendre les cauſes des changements & des revolutions, qui y ſont

arrivées. Et comme l'on ne peut pas bien eſcrire la vie d'un homme qu'aprés ſon deceś, ainſi l'on ne pouvoit pas faire une relation bien pertinente de cet Eſtat, qu'apres ſa chute, laquelle ſe trouve, ſans contredit, dans les évenements du dernier Eſté, quelque choſe qui leur puiſſe arriver à l'avenir ; puis que nous y avons veu la ſurprenante & violente diſſolution de ce gouvernement preſque populaire, que l'on y a veu ſubſiſter, & produire tant de deſordres, pendant plus de vingt années, que l'autorité des Princes d'Orange, *qui a fait une partie ſi eſſentielle de l'Eſtat, depuis qu'il a eſté formé, n'y a point eſté reconnüe. Auſſy ne puis je pas avoir entierement perdu ma peine en cette recontre, puis*

puis que j'y trouve l'avantage de pouvoir, ſans m'incommoder beaucoup, répondre à pluſieurs queſtions, qui m'ont été faites, depuis quelque temps, à cette occaſion. Dont j'ay pris celle de remarquer & d'admirer l'ignorance preſque univerſelle des affaires & de la conſtitution d'un païs, qui eſt comme à noſtre veüe, & qui eſt la rade ordinaire de nos voyages, auſſy-bien que le ſujet de nos entretiens, & lequel non ſeulement la curioſité, mais auſſy noſtre propre avantage nous obligeoit, depuis quelque temps d'eſtudier.

Je n'ignore pas, que c'eſt un pauvre meſtier que celuy d'écrire, quand l'auteur haſarde beaucoup, & ne peut pas beaucoup profiter: Veu que celuy

qui

qui l'entreprend & n'y reüſſit point, s'attire, avec juſtice, d'autant plus de mépris, que perſonne ne l'oblige à produire ſes propres folies, & à importuner le monde. S'il eſcrit bien, il s'expoſe à l'envie des eſprits qui ont de la reputation, parce qu'ils en ont les mémes jalouſies, que l'on voit dans l'amour & dans l'Eſtat, & croyent qu'il n'y a point de meilleur moyen d'eſtablir leur propre gloire, qu'en deſtruiſant celle des autres. Quoy qu'il en ſoit je ne m'en mets pas en peine, car il n'y a que celuy qui cherche d'étre loüé qui craint d'eſtre blaſmé, & moy je n'ay point d'autre deſſein, en écrivant, que de divertir des gens qui n'ont rien à faire, & moy méme avec eux. Car il faut que j'advoüe, qu'e-

qu'eſtant inutile au public, & ne ſçachant ce que c'eſt que d'amaſſer des treſors, qui ſont les amuſemens ordinaires du monde: d'ailleurs les plaiſirs, qui occupent les gens qui ſont ou plus jeunes ou plus vigoureux que moy, & ayant ſatisfait à la paſſion de baſtir & de planter, qui a accouſtumé d'y ſucceder: trouvant auſſy peu de gouſt dans les converſations ordinaires, & la frequente lecture incommodant ma veüe, laquelle des applications non neceſſaires ont uſée pandant les employs, que j'ay eus hors du Royaume, il ſeroit bien difficile de trouver un homme qui fuſt plus de loiſir que moy, ny qui merite plus d'eſtre excuſé, s'il s'occupe a des amuſemens comme ceux-cy, dans le cours d'une vie

& fortune privée, laquelle comme je ſçay, que perſonne n'envie, auſſy eſt elle, graces à Dieu, à couvert de tout reproche.

Je ſçay fort bien, que jamais l'on s'appliqua moins à la lecture que l'on fait aujourd'huy, & qu'il arrive rarement, qu'en s'y appliquant l'on ait autre deſſein, que d'en tirer un fonds, qui puiſſe ſervir à la profeſſion du Lecteur, ou fournir à la converſation. Les eſprits, qui ont le don de plaire au ſiecle où nous vivons; ſe mocquent de ceux qui liſent pour apprendre, & le deſir de ſçavoir eſt banny par l'intereſt, qui le poſſede entierement. D'ailleurs l'occupation des livres a cedé à des libertés & à des plaiſirs raffinés, qui autrefois eſtoient moins con-

nus

nus & moins permis qu'ils le ſont aujourd'huy : bien que de tout temps il ſe ſoit trouvé des hommes dans le monde, qui ne demandent autre choſe à leurs heures oiſives, ſinon qu'ils ne ſe puiſſent pas ſouvenir d'eux meſmes : & ſoit qu'ils les paſſent à boire, à joüer, à faire l'amour, aux affaires, ou bien à quelques autres divertiſſements, auſſy vains que ceux là ; c'eſt tousjours la meſme choſe.

Il pourra peut-eſtre arriver auſſy un jour, que quelque Prince, ou grand Miniſtre, voudra bien former ſur cette ſorte de memoires, un deſſein pour l'eſtabliſſement du commerce, & pour amaſſer des treſors, ou bien pour eſtablir l'ordre & le pouvoir dans un Eſtat : comme auſſy

ayſſy pour y remarquer les effects des Conſeils foibles ou violents d'une conduite mauvaiſe ou corrompüe, & de la faction & obſtination, qui ſont capables d'ébranler & de détruire les Eſtats les mieux fondés: afin que faiſant leurs reflexions ſur ces évenements eſtrangers, ils puiſſent d'autant mieux, & avec d'autant plus de facilité, prevenir ceux de dedans, & élever leur honneur & leur felicité, à meſure qu'ils eſtabliront la proſperité & la felicité des peuples qu'ils gouvernent.

Mais qu'il me ſoit permis de dire a l'égard de ceux, qui en ce ſiecle veulent paſſer pour gens d'eſprit, parce qu'ils diſent des choſes, que David *nous declare avoir été dites par les fols de ſon temps, & qui ſe ſont*

con-

connoiſtre, en produiſant des denrées, qui, pour dire la verité, ont tous-jours été dans le monde, quoy qu'on les ait debitées ſous main, parce que cy-devant l'on avoit accouſtumé de faire connoiſtre ceux qui les debitoient ſous leurs propres noms de boufons, *de* prophanes *&* d'impudents, *qui ſe mocquent de tout ordre & de toute forme de gouvernement, auſſy-bien que de la pieté & de la verité, & qui ſous pretexte de raillerie, & ſous le mot de* fopperies, *ou fadaiſes, taſchent de deſchirer les veritables liens de toute la ſocieté civile. Pour ce qui eſt de ceuxlà, bien, diſie, que ce ne ſoit que ſous le benefice de cette ſocieté qu'ils joüiſſent de plus de biens & de plaiſirs, qu'il*

qu'il leur tomberoit en partage, ſi tous les biens eſtoient communs, ce qui ſemble eſtre leur intention: car alors la poſſeſſion en appartiendroit de droit à ceux qui ſeroient les plus forts, ou les plus braves parmy nous.

Que ces gens me permettent de dire, que je croy, qu'il ſe trouvera un jour, ſi l'on veut prendre la peine de le rechercher, que depuis que le monde ſubſiſte tel qu'il eſt, les meſmes ordres dans l'Eſtat, la meſme diſcipline dans les armées, la meſme veneration pour les choſes ſacrées, le meſme reſpect pour les loix civiles, & les mêmes vertus & inclinations des Princes & de Magiſtrats, que l'intereſt ou l'imitation ont conſervés dans les couſtumes, ou dans les humeurs du peuple, ont

ont tousjours produit les mêmes effects ſur la force & ſur la grandeur de tous les gouvernements, & ſur l'honneur & l'autorité de ceux qui gouvernent, auſſy-bien que ſur la felicité & ſeureté de ceux qui obeïſſent.

Auſſy ne faut il pas s'imaginer, qu'un Prince en vaille moins, ou qu'il ſe divertiſſe plus mal, pour employer ſon temps & ſes penſées à des ſpeculations de cette nature, & les élever à une ſi glorieuſe fin; mais il faut croire plûtoſt, que par là il acquiert un àvantage, qui le rend en effect & plus heureux & plus grand qu'un ſujet ne peut eſtre. Car tous les plaiſirs des ſens, dont on peut joüir, ne ſortent pas de la ſphere de la fortune d'une perſonne particuliere, & d'une invention commune:

mune : auſſy deviennent ils languiſſants avec l'aage, & l'habitude les rend moins ſenſibles : la pluſpart ne ſe gouſtent que par intervalles, & ne s'excitent que par de nouveaux appetits, qui ne ſont pas plus en la diſpoſition des riches que des pauvres. Les ſaillies d'eſprit & de bonne humeur, que les vapeurs du vin produiſent, ne ſont pas fort differentes de celles de la chaleur du ſang au commencement d'un accés de fiévre ou de freneſie, & il faut juger, que ce ſont, comme elles le ſont veritablement, des effets d'un dereglement. Mais les plaiſirs de l'imagination, qui élevent & raffinent les mémes plaiſirs des ſens, ſont de plus grande eſtendue & de durée. Et ſi celuy qui eſt le plus adonné à la ſenſualité veut bien

con-

confeſſer, qu'il y a du plaiſir à plaire aux autres, il faut qu'il advoüe auſſy, que celuy qui fait du bien à autruy en fait auſſy à ſoy méme, & que plus il en fait, plus celuy qu'il reçoit eſt grand, & plus il dure. Outre cela il y a de la beauté dans l'ordre, & une gloire bien acquiſe à ſes charmes: & l'autre ſont d'autant plus grandes que le ſujet en eſt grand. Le premier ſe trouve dans un Eſtat bien formé & bien gouverné, & l'un & l'autre eſt deüe à des actions nobles & genereuſes. Auſſy n'y a il point de bonne humeur, dont les ſources ſoyent plus abondantes, que celles que les ſuccés des ſages Conſeils & les heureux évenements des affaires produiſent; veu que celuy qui prend plaiſir à faire du bien à dix mille per-

ſonnes, en doit neceſſairement avoir plus que celuy qui ne fait du bien qu'à ſoy même

Mais ces penſées m'entraiſnent trop loin, contre mon intention, c'eſt pourquoy je les laiſſeray là, pour retourner à celles, dont j'ay la téte remplie, touchant l'Eſtat des Provinces Unies.

Et d'autant que la grandeur de leurs forces & de leur revenu procede de la vaſte eſtendüe de leur commerce, à quoy leur Religion, leur maniere de vivre & leur humeur, la ſituation de leur païs & la forme de leur gouvernement ont le plus contribué, & que celle-cy eſt baſtie en partie ſur les anciens fondemens, & en partie de materiaux, que pluſieurs differens accidens ont fait aſſembler, il ſera neceſſai-

ceſſaire, pour bien repreſenter le plan de cette grande machine, de faire une relation du commencement & de l'eſtabliſſement de leur Eſtat, en monſtrant au doigt les plus remarquables occaſions de l'un & les periodes de l'autre, afin de faire connoiſtre la nature & les conſtitutions de leur gouvernement en toutes leurs parties, avec les mouvements de ſes premiers & plus ſecrets reſſorts: de remarquer en leur ſituation & en leurs diſpoſitions, auſſy-bien qu'en leur Religion, ce qui ſe rapporte particulierement à cela: de voir le plan de leur commerce & ſes cauſes, auſſy-bien que celuy des forces & du revenu, dont leur grandeur eſt compoſée, avec les circonſtances & les conjonctures, qui ont

le plus contribué à leur cheute. Et ce ſont là les points, qui ſeront l'ordre & le ſujet de ces remarques en toutes leurs parties.

RE-

REMARQUES SUR L'ESTAT DES PROVINCES UNIES.

CHAPITRE I.

De sa naissance & de son establissement.

POur se bien representer l'estat & la naissance de cette Republique, il faut monter jusques aux troubles, dont *les dix sept Provinces* furent agitées sous le Gouvernement de la Duchesse de Parme, & jusques aux veritables causes de cette celebre & generale revolte du temps du Duc d'Alva. Et afin de trouver la premiere source de ces revolutions, il faut considerer de quelle façon les habitans de ces Provinces

ont eſté gouvernés, pendant tant de ſiecles paſſés, lors qu'ils eſtoient encore ſujets à leurs Ducs ou Comtes, avant que les mariages, les ſucceſſions & les conqueſtes les euſſent toutes unies en la *Maiſon de Bourgogne*, ſoûs *Philippes* ſurnommé le *Bon*, & depuis en celle d'Auſtriche, en la perſonne de *Philippes*, pere de *Charles-V.* juſques à ce qu'enfin elles ayent fait en celle de ce *Grand Empereur*, un ſeul corps avec la vaſte eſtenduë de l'Empire d'Allemagne, avec le Royaume d'Eſpagne; & pluſieurs autres Royaumes & Seigneuries en Italie & dans les Indes.

Il ne ſera pas meſmes hors de propos, de monter, à l'occaſion de cette recherche, juſques aux premieres antiquités de ces païs. Il eſt vray, que la pluſpart des hommes ſe contentent de conſiderer ſeulement le cours de la riviere qui paſſe à leur porte, & de parler de ſes changements qu'ils y voyent arriver, lors qu'elle eſt claire ou trouble, & lors qu'elle noye le païs par ſes débordements, ou qu'elle le deſſeiche en ſe retirant: mais celuy qui veut connoiſtre la nature de l'eau, & les cauſes de ces accidents, auſſibien que celles qui en font continuer ou ceſſer le cours, il faut neceſſairement qu'il aille juſques à la ſource, & qu'il y remarque la force avec laquelle elle en ſort, l'eſtendue de ſon cours, & combien il y entre de petites rivieres, qui l'enflent, & qui la font groſſir juſques à une hau-

teur,

teut, qui la ou rende agreable ou terrible à l'œil, & utile ou dangereuſe au païs qu'elle arroſe.

Aprés que le nombre & la furie des peuples Septentrionaux eurent, ſous divers noms, deſtruit, par leurs frequentes inondations, toute la forme de *l'Empire Romain*, & eſtendu leurs conqueſtes juſques au Rhin, elles donnerent les premiers commencements, ou pluſtoſt les premieres diſpoſitions à l'eſtabliſſement de pluſieurs Royaumes & Principautés, que l'on a veu ſubſiſter depuis ce temps-là en cette partie de *l'Europe*, qui eſt de deça cette riviere, laquelle ſervoit anciennement de frontiere commune aux deux Nations, dont la *Gaule* & la *Germanie* eſtoient peuplées. Cette eſtendue de païs, que l'on appelle communément les *Païs-bas*, avoit eſté tellement ruïnée par le dégaſt, que ces gens enragés y avoient fait, en paſſant par là à de plus grandes conqueſtes, que les habitants, dont le nombre avoit eſté fort eſclaircy, ne pouvant pas s'aſſeurer de la conſervation de ce qu'ils poſſedoient, ſe trouverent reduits à la neceſſité de chercher dequoy ſubſiſter à la chaſſe, & par la violence, pluſtoſt qu'au travail & par l'induſtrie: tellement que les terres n'eſtant point cultivées, elles ne produiſirent avec le temps que des foreſts, ou elles dégenererent en des marais; à quoy ſe reduiſent naturellement toutes les terres, qui demeurent deſertes dans les climats les

plus temperés. Car lors qu'aprés de frequentes & continuelles pluyes, les eaux, qui deſcendent des lieux eminents dans les fonds & vallées, ne trouvent point de canaux, par leſquels elles ſe puiſſent deſcharger, elles détrempent tellement le plat païs, qu'en faiſant un meſlange d'eau & de terre, il devient inacceſſible, & incapable de donner paſſage aux hommes & aux beſtes; & c'eſt que l'on appelle *marais*. Les parties les plus hautes & les plus ſeches, eſtant humectées par la pluye, & eſchauffées par le ſoleil, pouſſent dehors pluſieurs ſortes de plantes, ainſy que le chaud & l'humide font naturellement ſortir un'eſpece de poil de tous les autres corps, leſquelles eſtant conſervées par la deſolation d'un païs deſert & abandonné deviennent ou taillis, ou de gros arbres, ſelon la qualité du terroir qui les produit: & ces arbres donnant, avec le temps, & la nourritnre & l'abry à pluſieurs ſortes de beſtes, forment une ſorte de païs, que l'on appelle *foreſts*.

Telle eſtoit la *Flandre* pluſieurs années devant le regne de *Charlemagne*, ſous lequel la puiſſance des *François*, ayant, aprés l'entiere conqueſte des *Gaules*, fondé & eſtably un grand Roiaume ſous leur nom, l'on commença à démeſler la confuſion de ce Païs, & à luy donner une forme de gouvernement civil, ou pour mieux dire, militaire. L'on commença à partager les terres, & à regler les juriſdictions, ſelon que

la

la bonté du Prince conſideroit le merite de ſes courtiſans, ou les ſervices des Officiers de ſes armées; à l'un deſquels il donna une grande eſtendüe; de ce païs, avec la qualité de *Foreſtier de Flandre.*

Cette charge fut continuée dans une longue ſuitte de deſcendants, & commença à rendre le païs plus habitable & plus civiliſé, par l'oppoſition à la violence des brigands, dont le païs, qui n'eſtoit preſque que bruyeres & foreſts, eſtoit tout remply, & en conviant les moins brutaux d'entre le peuple, à ſe ranger à une maniere de ſocieté civile, à ſe ſervir de leur induſtrie pour avoir dequoy ſubſiſter, à avoir recours aux loix, pour leur protection, & à unir leurs armes, ſous le ſoin & ſous la conduite de leurs Gouverneurs, pour leur ſeureté & défenſe commune.

Il y des autres qui eſcrivent, que ce fut du temps de *Charlemagne*, & les autres jugent, que ce fut ſous *Charles le Chauve*, que la *Flandre* fut erigée en Comté, par le changement de la qualité de *Foreſtier* en celle de *Comte*, dans un des deſcendants de la meſme famille.

Je ne puis pas dire poſitivement quelles furent d'abord les frontieres de cette Comté, ou les bornes de la juriſdiction de *Foreſtiers*, ſi elles ne s'eſtendoient que juſques aux bords, ou ſi elle comprenoit auſſy les plus baſſes parties, de cette grande *foreſt des Ardennes*, qui du temps de *Charlemagne*

ne faiſoit qu'un ſeul bois juſques à *Aix la Chapelle*, & qui ſervoit, avec le païs boſſu du voiſinage, au divertiſſement de l'Empereur, qui y alloit ordinairement à la chaſſe. Les anciens regiſtres de la meſme Ville en font foy, & attribuent la deſcouverte, ou pluſtoſt la nouvelle ouverture & connoiſſance de ces bains chauds, au bonheur de cet Empereur; lequel ſe trouvant un jour à la chaſſe, & ſon cheval, ayant par hafard enfoncé un de ſes pieds dans une fondriere, l'on en vit ſortir une eau fumante, qui convia l'Empereur à baſtir en cet endroit là une Ville, où depuis ce temps la, il fit preſque tousjours ſa reſidence, & l'aima ſi fort, qu'il en voulut faire une place affectée au Couronnement des Empereurs, ſes Succeſſeurs.

La *Hollande*, qui eſt une Iſle, que pluſieurs branches de l'ancien Rhin forment gueres loin de ſon embouchure, eſtoit autrefois appellée *Batavia*, & quoy quelle ſoit ſituée entre *l'Allemagne* & *les Gaules*, l'on jugeoit neantmoins qu'elle faiſoit partie de la premiere pluſtoſt que de l'autre, parce que ſes habitants eſtoient deſcendus des *Cattes*, un des plus anciens & des plus grands peuples *d'Allemagne*. Les *Romains* la conſideroient comme une Province, qui leur eſtoit pluſtoſt alliée que ſujette, laquelle ne contribuoit rien, ſinon quelques troupes de ſoldats, qui eſtoient fort eſtimés pour leur valeur, c'eſt pourquoy ils les joi-

joignoient à leurs *Legions*, comme des troupes auxiliares, dans les guerres qu'ils faiſoient dans les *Gaules*, en *Allemagne* & en *Angleterre*.

Il y a de l'apparence, que l'invaſion de tant de nations barbares, & principalement celle des *Normans* & des *Danois*, ont donné d'autres habitants à cette Iſle là, du moins en partie, & qu'elle l'a fait changer de façon de vivre auſſy bien que de nom; puis qu'il ſemble que celuy des Provinces de *Hollande* & *Zeelande*, auſſy bien que la langue des habitans, ayent eſté empruntés du païs de ces deux peuples. Mais environ l'an 860. le fils d'un Comte de Friſe, qui avoit épouſé la fille de l'Empereur Loüis II. fut fait *Comte de Hollande*, & donna commencement à ce Tiltre, qui a eſté depuis ce temps là communiqué à un grand nombre de Succeſſeurs, tant en ligne directe que collaterale, comme auſſy à quelques uſurpateurs, juſques à ce qu'il ſe ſoit dernierement perdu en la perſonne de *Philippes II.* Roy d'Eſpagne, par le ſoulevement des *Provinces Unies*.

Ce ſont ces premiers *Foreſtiers* & *Comtes*, qui commencerent à faire cultiver ces païs deſolés, & qui s'appliquerent à reduire dans un corps, à faire un eſpece d'Eſtat de ce mélange de peuple, & à augmenter le nombre, les forces & les richeſſes de leurs ſujets, leſquelles ils croyoient leur appartenir en quelque façon. C'eſt ſous eux que

pluſieurs vieux Chaſteaux rüinés furent reparés, & que pluſieurs neufs furent baſtis, leſquels les Princes donnoient à ceux d'entre leurs ſujets & amis, qu'ils aimoient & eſtimoient le plus. Et afin de leur donner le moyen de ſubſiſter ils y adjouſtoient quelques terres, qu'ils accompagnoient de l'adminiſtration de la Juſtice entre les habitants, capable de leur donner de l'autorité. Tout cela à des conditions, qui n'étoient pas difficiles, puis qu'elles ne les obligeoient principalement qu'à ſe trouver à la ſuitte du Prince, pour luy faire honneur dans les ceremonies publiques, ou pour le ſervir de leur perſonne à la guerre. Il ſe peut faire auſſy, que quelques unes de ces Seigneuries & Juriſdictions ayent été des reſtes, comme l'on pretend, de quelques anciennes Principautés de ces païs la, parmy ces deux Nations de *Germanie* & *des Gaules*, dont la memoire des premieres inſtitutions s'eſt perdue quelque temps avant la deſcouverte & la conqueſte, que les *Romains* en firent, & qui peuvent avoir été derivées de l'autorité & Seigneurie paternelle: Si ce n'eſt que l'on vueille dire, que les plus ſages & les plus vaillants d'entre ces peuples ont trouvé le moyen de ſe faire rendre cette déference, ou plûtôt cette ſousmiſſion, par les plus foibles & par les plus laſches.

Sous les mêmes *Comtes* ont été fondées & reſtablies pluſieurs Cités & Villes, dont les

les anciennes obtinrent la confirmation de leurs anciennes libertés & Juriſdictions, où l'on y en adjoûta d'autres, & à l'exemple de celles-cy l'on accorda les mêmes àvantages aux nouvelles, leſquelles on convia les habitants, par de grands privileges, exemtions & immunités, à venir peupler. Elles ſont preſque toutes ſemblables en ſubſtance : dont l'on peut chercher la cauſe dans l'imitation, ou peut-eſtre dans le rapport de l'humeur des peuples qui les ont faites, ou pour qui elles ont été faites; mais elles ſont differentes en la forme, ſelon la difference de l'humeur, de la maniere d'agir, & des Princes, qui ont été les auteurs de la plûpart de ces conceſſions, & de tous les privileges.

Les autres conſtitutions, qui ont plus de reflexion au gouvernement, peuvent eſtre derivées d'un autre principe. Car encore que l'on ait donné la qualité de *barbares* à ces Nations Septentrionales, parce que l'on n'avoit point de connoiſſance de leur païs ny de leur langue, bien qu'en effect les *Romains* traittaſſent de *barbares* les peuples de tous les autres païs, excepté *l'Italie* & la *Grece*, il faut advoüer pourtant, que les victoires, qui leur ont fait faire de ſi grandes conqueſtes, & l'ordre, qui leur en a conſervé la poſſeſſion, font juger, que ces peuples ont été plus polis, que l'on ne ſe peut imaginer, quand on conſidere leur nombre, & la fureur de leurs batailles.

Par tout où ils ont paſſé, & établi leurs Colonies & leur domination, ils ont laiſſé une forme de gouvernement, que l'on a apellée depuis du nom *d'Eſtats*, qui eſt commun à preſques tous les peuples de l'Europe, compoſés de trois ordres, du *Clergé*, de la *Nobleſſe* & du *Peuple*, ſous la puiſſance & principauté limitée d'une perſonne, en la qualité de *Roy*, de *Prince* ou de *Comte*. L'on en voit encore aujourd'huy les reſtes, ou du moins les veſtiges, en toutes les Principautés, que ces peuples ont fondées en *Italie*, France & en *Eſpagne*, & dont il demeure encore quelque idée dans l'état preſent de la plûpart de ces grandes Seigneuries, qui ſont de delà le Rhin : & il ſemble que ce ſoit un temperament, qu'ils ayent trouvé entre la tirannie des Royaumes Orientaux, & la liberté des Republiques de *Rome* & de *Grece*.

Il eſt vray que les Goths étoient payens lors qu'ils firent leur irruption dans l'Empire Romain, juſques à ce qu'un des eſſains de ces peuples, ayant traitté avec un Empereur de Rome, & obtenu une grande eſtendüe de païs, où cette Nation s'eſtablit, ils embraſſaſſent la Religion Chrétienne.

Aprés cela le même peuple, s'eſtant debordé, avec impetuoſité, du païs qu'on leur avoit aſſigné, & ſe trouvant renforcé de nouvelles troupes, il deſtruiſit tout le païs par où il paſſoit ; & comme c'eſtoit

là

là le moyen de donner à leur Religion les mémes bornes, qu'ils donnoient aux conqueſtes qu'ils faiſoient dans l'Europe, ces nouveaux proſelites, dans le zele qu'ils avoient pour la Religion, eſchauffé par la veneration, qu'ils avoient pour leurs Eveſques & Paſteurs, les enrichiſſoient des depoüilles & des poſſeſſions d'une ſi vaſte étendüe de païs : ce qui ſemble avoir été le commencement de tant de fondations, que l'on a faites pour l'entretien des Egliſes & du Clergé, en leur donnant des terres, des Seigneuries & des vaſſaux, qui leur ſont demeurés en propre. Car il eſt certain, que devant ce temps là toute l'autorité de la preſtriſe, en quelque religion que ce fût; ne conſiſtoit qu'en l'opinion que l'on avoit de la pieté, de la doctrine & de la vertu des preſtres, ou en la veneration que l'on avoit pour leur caractere, pour les ceremonies & ordonnances miſterieuſes, & qu'ils ne tiroient leur ſubſiſtance & leur revenu que des offrandes volontaires des bonnes gens, ou de la bonté des Princes, ou bien de la part, que ceux qui vivoient ſous leur conduite, leur faiſoient de leur travail ou de leur raccolte : & ce ſans aucune ſujettion de la vie ou des biens des perſonnes, laquelle dépendoit entierement de la puiſſance civile. C'eſt pourquoy *Ammian Marcellin*, quoy qu'il parle fort contre le luxe des Eveſques, qui vivoient du temps de *Valentinian*, dit neantmoins, que leurs richeſſes,

qui en étoient la cauſe, & par le moyen desquelles ils l'entretenoient, ne procedoient que des offrandes du peuple.

Mais aprés que la devotion de ces nouveaux Chreſtiens euſt introduit une nouvelle maniere d'enrichir les Egliſes de revenus, & que *Pepin* & *Charlemagne*, Rois de France, aprés les victoires, qu'ils emporterent ſur les Rois Lombards en Italie, eurent annexé de grandes Provinces & Juriſdictions au Siege de Rome, en faveur de l'Evéque, pour l'obliger à favoriſer leurs armes & leurs pretenſions, cet exemple, ou cette couſtume a été ſuivie par les deſcendants de ces Rois Septentrionaux en tous les autres quartiers de l'Europe, & a mis le Clergé en poſſeſſion de pluſieurs terres, par le moyen des-quelles il a partagé avec la Puiſſance Temporelle les dépendances de leurs ſujets ou vaſſaux, & ainſy il eſt devenu par tout l'un des trois ordres, dont, les Aſſemblées des Etats de preſque tous les païs ſont compoſées.

Cette forme de gouvernement par Etats a eſté eſtablie de tous temps en toutes les Provinces des Païs-bas, où on les aſſembloit le plus ſouvent, pour regler les differents qui naiſſoient à l'occaſion de la ſucceſſion des Princes, lors qu'elle étoit ou douteuſe ou conteſtée: ou pour decider les differents entre quelques unes des grandes Villes : pour reſoudre des levées de gens de guerre, pour la défenſe du païs, contre les inſultes de ſes voiſins : pour adviſer aux

dangers, dont il étoit menacé dehors, ou travaillé au dedans: mais toujours aux changements de ſucceſſion en la perſonne d'un nouveau Prince, ou quand il falloit neceſſairement impoſer de nouveaux droits, ou de nouvelles taxes ſur le peuple.

Les habitants de ces Provinces affectoient d'autant plus de convoquer de temps en temps ces Aſſemblées, qu'elles faiſoient partie de la liberté, dont ils étoient ſi opiniaſtrement jaloux & infatués. Au reſte, outre les anciens privileges de ces Villes, dont il a été deſia parlé, quelques Princes leur avoient accordé pluſieurs autres graces, qui conſiſtoient en des exemtions & immunités particulieres, & en l'election, auſſy bien qu'en la fonction de la Magiſtrature & de la Juſtice civile dans les Villes, ou bien en la couſtume, qui exclut les eſtrangers de tous les offices & charges, & de porter toutes les affaires importantes à un grand Conſeil, compoſé des plus grands Seigneurs du Païs, qui étoient presque tous laics; parceque juſques au temps de Philippes II, Roy d'Eſpagne, il n'y a eu que trois Eveſques en toutes les dix ſept Provinces.

Le revenu de ces Princes conſiſtoit en leur ancien domaine, en quelques petits droits d'entrée & de ſortie, qui ſe ſont bien augmentés avec le commerce dans les Villes maritimes, & en des contributions volontaires, que leurs ſujets leur accordoient, ou dans leurs Aſſemblées d'Eſtat, ou bien

dans les Villes particulieres, selon les necessités du Prince, ou l'affection du peuple. Celles cy n'étoient pas fort frequentes; car les forces de ces *Comtes* étoient composées de Seigneurs, qui en vertu de leurs fiefs, de leurs gouvernements, ou de leurs autres emplois, étoient obligés de suivre & de servir leur Prince à cheval, avec un certain nombre de gensdarmes, en toutes leurs guerres. Ils avoient avec cela une autre sorte de milice, que l'on appelloit *gens d'ordonnance*, qui servoient à pied, & étoient à peu prés comme ceux que nous appellons en Angleterre *Trainebands*. Cette sorte de gens de guerre fut remise sur pied en Flandre, du moins à l'égard du nom, à l'occasion de la guerre, que la France y fit en l'an 1667, lors que le Gouverneur des Païs-bas fit le *Comte d'Egmont* General des gens d'ordonnance.

Les Villes & les Provinces payoient ces forces, & les autres étoient levées par le Prince, lors que l'occasion le requeroit, & on les licentioit dés qu'elle étoit passée; tellement que le peuple en étoit point du tout, ou du moins fort peu chargé. Ces guerres se faisoient ou avec d'autres Princes de la méme force & qualité, ou avec ceux qui pretendoient la méme Principauté, ou bien quelquefois avec quelqu'une des grandes Villes, qui s'étoient mutinées.

Elles étoient courtes, mais violentes & le plus souvent une seule bataille, ou le siege d'une

d'une Ville, decidoit le different, juſques à ce qu'ils ſe meslaſſent des querelles, qui diviſoient la *France* & *l'Angleterre*, & alors ils n'avoient point de part au gros de la guerre, laquelle ſe desméloit aux dépens des deux Rois, qui ne ſe ſervoient de ces petits Princes, que pour acquerir du credit par le nombre des alliances, & pour la commodité de la diverſion, plustoſt que pour le poids qu'ils pouvoient apporter au fonds de l'affaire.

Les guerres les plus importantes, que les *Comtes de Hollande* ayent eües, ont été démeſlées avec les *Friſons*, deſcendus des anciens *Saxons*, dont ils faiſoient partie: comme les plus furieux combats des *Comtes de Flandre* ont été faits contre les *Normans*, qui paſſerent par là, pour entrer en *France*, & qui ont été les derniers de ces peuples qui ayent fait des invaſions dans les parties les plus meridionales de l'Europe.

J'ay quelquefois fait reflexion ſur ces eſſeins de tant de peuples, qui ſortant du Nort comme d'une ruche, ravagerent comme une tempeſte tout l'Univers, ou l'inonderent comme un torrent débordé, aboliſſant leurs meurs & maniere de vivre, alterant leur gouvernement, changeant leur langage, & mêmes la nature des lieux où ils s'établiſſoient; qui, ſi l'on veut croire l'Hiſtoire, penetrerent la *Grèce* & *l'Italie*, ſous le nom de *Gaules*; pillerent *Rome*, & aſſiegerent le *Capitole* du temps de *Camille*: tra-

traverſerent les *Gaules*, ſous celuy de *Cimbres*, & arriverent juſques ſur les frontieres de *l'Italie*, défendues par *Marius* : qui ſous les noms de *Huns* ou *Lombards*, *Viſigoths*, *Gots* & *Vandales*, deſtruiſirent toutes les forces de *l'Empire Romain*, ſaccagerent la Ville de *Rome* trois fois en fort peu d'années : fonderent leurs Rojaumes en *Eſpagne*, en *Afrique* & en *Lombardie*, & ſous celuy de *Danois* & de *Normans* ſe mirent en poſſeſſion de *l'Angleterre*, d'une bonne partie de la *France* ; comme auſſy de *Naples* & de *Sicile* : quand j'ay fait quelquefois reflexion, dis je, ſur ces peuples, qui ſe multiplioient autrefois comme le poiſſon dans la Mer, & qui de temps en temps deſchargeoient le païs de leur naiſſance d'un ſi terrible nombre d'hommes, qui couvroient & eſtonnoient tout le monde, je ne puis aſſés admirer, comment depuis ſept ou huit ſiecles ils ne continuent pas leurs furieuſes expeditions, comme s'ils étoient devenus tout à coup ſteriles, ou moins ſauvages, ou bien plus contents de leurs propres méchants climats. Mais j'eſtime, que nous en avons l'obligation à la propagation de la Religion Chreſtienne, & aux progrés qu'elle a faits en ces Païs Septentrionaux, laquelle y a ou retrenché, ou entierement aboly la poligamie, les accoupplements indifferents, & les mariages qu'ils contractoient en leur premiere jeuneſſe. C'eſt par le même moyen que la civilité y a eſté introduite

troduite, qui les a fait appliquer à l'eſtude des bonnes lettres, & qui a donné de certaines bornes & frontieres à ces vaſtes Provinces, en des *Rojaumes*, *Principautés* & *Republiques*. Ils commencerent alors à renonçer à cette maniere de vivre déreglée & ſauvage, qui n'avoit pour object que le ſoin de la nourriture, ou le plaiſir du divertiſſement, & à gouſter la ſatisfaction qui ſe trouve dans l'entretien & en la ſocieté. L'ordre & le travail les mettoit à l'aiſe, & le commerce donnoit les richeſſes, qui preparerent le chemin au luxe, lequel produiſant des maladies & de mauvaiſes conſtitutions du corps, aux quelles les ſiecles paſſés & plus innocents n'avoient pas été ſujets, le cours ordinaire de la vie commença à en eſtre retrenché, & la force & la vigueur de procreér en fut affoiblie. Outre que la diviſion en Seigneuries, Domaines & Juriſdictions dans le Païs, ſema la guerre entre quelques unes de ces Nations, bien qu'elles fiſſent toutes profeſſion d'une même Religion, & en ſuitte ceux de *Pologne*, de *Hongrie* & de *Moſcovie*, faiſant la guerre aux Turcx & aux Tartares, leurs batailles en ont fait perir un grand nombre, de part & d'autre. Je croy que c'eſt parce moyen que la fertilité de cette race a manqué, & que ces peuples ont éte contraints de reſſerrer les frontieres de leur Païs, qu'ils ne pouvoient plus eſtendre ailleurs. Pource qui eſt de nous, qui demeurons en cette partie du

monde,

monde, nous avons eu ſi long-temps l'honneur & la liberté, de répandre noſtre ſang pour des querelles, que *l'humeur*, *l'avarice*, *l'ambition*, ou *l'orgueil* faiſoient naiſtre, qu'il n'a pas eſté neceſſaire d'appeller les Barbares, pour nous aider à nous deſtruire.

Mais afin de ſortir de cette digreſſion, pour retourner aux affaires des *Païs-bas*, où la même forme & maniere du gouvernement, dont nous venons de parler, quoy qu'ils fuſſent diviſés en pluſieurs Principautés, a continué juſques à *Philippes de Bon*, Duc de Bourgogne, en la perſonne duquel les dix ſept Provinces ont eſté Unies.

Cette grande eſtenduë d'un païs ſi peuplé, & la merveilleuſe augmentation du commerce, qui ſe faiſoit à *Bruges* à *Gand* & à *Anvers*, dont *Philippes de Comines* attribue la cauſe à la bonté des Princes, qui mettoit le peuple a ſon aiſe & en ſeureté, rendit *Philippes*, & *Charles de Hardy*, ſon fils, ſi puiſſants, que leurs forces n'eſtoient pas inégales à celles de la France, laquelle étoit alors fort affoiblie, tant par les guerres d'Angleterre; que par les factions de ſes Princes. La *Maiſon de Bourgogne* ſe trouva engagée dans une guerre preſque continuelle avec la France, ſous *Charles* & ſous *Maximilian d'Auſtriche*, qui avoit épouſé ſa fille unique & heritiere, & depuis ſous *Charles V.* leur petit fils: mais c'eſt dont nous ne dirons par les ſuccés, les revolutions

ny

ny les particularités, parce que l'Hiſtoire les fait aſſés connoiſtre.

Philippes de Bourgogne, qui les commença, eſtoit un fort bon & ſage Prince, qui ſe faiſoit aimer de ſes ſujets & eſtimer de ſes ennemis. Il ſçavoit ſi bien prendre ſes meſures, que voyant la grandeur de l'Angleterre decliner au dehors, à cauſe des guerres civiles, dont elle eſtoit travaillée au dedans, il fit ſon accommodement avec la France, par le moyen d'une paix honorable & ſeure. Il eſtoit ſi adviſé, qu'il ne ſe voulut pas ſervir du pretexte de ſa grandeur, ny de l'occaſion de ſes guerres, pour changer la forme du gouvernement de ſon Païs. Mais *Charles le Hardy*, s'eſtant aſſés temerairement engagé avec la France & avec les Suiſſes, fit de plus grandes & preſque continuelles levées de deniers ſur ſes ſujets, qui d'abord ne les voulurent pas refuſer à la memoire du pere, & à l'opinion qu'ils avoient des grands deſſeins du Prince; mais ſes guerres, qui furent toutes malheureuſes, luy firent perdre l'affection & le reſpect que ſes peuples avoient pour luy; juſqu es à ce qu'en la fleur de ſon aage il perdit mal-heureuſement la vie en la bataille de *Nancy*.

L'occaſion de la guerre de France attira un grand nombre d'Allemans aux Païs-bas, pour leur defenſe, du temps de *Maximilian*, & la même occaſion remplit le Païs d'un plus grand nombre *d'Eſpagnols* & *d'Italiens* du temps de *Charles V.* ce qui n'avoit jamais été

été veu ſous les autres Princes leur predeceſſeurs. Mais la grandeur & la reputation de cet Empereur, s'augmentant avec le ſuccés de ſes armes, qui furent preſques tousjours heureuſes pendant tout le Cours de ſon regne, divertiſſoient ou ſupprimoient les plaintes de ſes ſujets, mécontents des levées de deniers, que l'on faiſoit continuellement ſur eux, & des troupes eſtrangeres, dont le Païs étoit chargé & remply. *Charles* étoit avec cela d'un naturel bon & genereux, lequel étant né dans le païs, avoit de l'affection & de la tendreſſe pour le peuple, en ſorte que lors qu'il étoit avec eux il s'accommodoit à leur façon de vivre, & ne parloit que leur langue. Il employoit auſſy les Seigneurs du païs aux commandements des armées, aux gouvernements, & aux autres grandes charges de ſa Cour & de ſon Eſtat, dans la vaſte eſtendüe de tous ſes Rojaumes & Provinces; tellement que lors de la derniere & plus grande action de ſa vie, qui fut celle de la reſignation de ſes Couronnes, à ſon fils & à ſon frere, il laiſſa à *Philippes II* les dix ſept Provinces ſi paiſibles, & des ſujets ſi fidelles, qu'il n'y avoit plus rien à deſirer ny pour le Prince, ny pour les ſujets.

Philippes ſecond s'eſtant mis en poſſeſſion de tant de grands Eſtats & Domaines environ l'an 1556. aprés avoir eſſuyé en pluſieurs rencontres les ſaillies de la caprice de la bonne & mauvaiſe fortune à la guerre,

que

que l'Empereur ſon pere luy avoit laiſſée comme une charge affectée à la ſucceſſion, fit *la paix de Cambray*, & rendit par ce moyen le repos, non ſeulement à ſon propre païs; mais auſſy, par maniere de dire, à toute la Chreſtienté, laquelle ſe trouvoit toute partagée, en quelque façon, en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux Princes.

Aprés cela il reſolut de paſſer en *Eſpagne*, laiſſant à un Gouverneur ſubalterne la direction des affaires *des Païs-bas*, où les autres Princes, predeceſſeurs de *Charles V.* avoient tousjours reſidé en perſonne, & avoient partagé la preſence de ce grand Empereur avec ſes autres Eſtats. Mais *Philippes*, qui eſtoit né en Eſpagne, & qui avoit contracté du climat, ou de l'education de ce païs là, la ſeverité & la gravité de la Nation, qualités que ceux des Païs-bas appelloient reſerve & orgueil, donnant les charges de ſa Maiſon, avec l'honneur de ſa confidence & le ſecret de ſon Conſeil à des *Eſpagnols*, introduiſit par même moyen leurs meurs, leurs modes, leurs habits & leur langue en la Cour de Flandres. Et en continuant d'entretenir, aprés la paix, ces troupes Eſpagnoles & Italiennes, & de demander aux Eſtats des ſubſides, que la guerre avoit rendu neceſſaires & tolerables, il perdit bien-toſt l'affection des habitants de ces Provinces, qui au lieu de l'aimer, commencerent à le craindre, & en ſuitte à le haïr.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Mais

Mais *Philippes ſecond*, jugeoit que c'étoit au deſſous de la Majeſté & de la grandeur de la Maiſon d'Autriche, laquelle poſſedoit desja d'ailleurs tant d'Eſtats & Païs conſiderables, que de faire reflexion, dans le deſſein qu'il avoit de donner une plus grande eſtendue à ſon Empire, ſur les mécontentements & ſur les plaintes de ces petites Provinces, & de demeurer dans les termes de l'ancienne forme du gouvernement. C'eſt pourquoy, lors qu'en s'embarquant, pour paſſer en Eſpagne, il donna le gouvernement des *Païs bas* à la *Ducheſſe de Parme*, ſa Sœur naturelle, aſſiſtée du Conſeil de *Granvelle*, il luy ordonna de tenir ſur pied les troupes eſtrangeres, & de demander aux Eſtats de l'argent pour leur ſubſiſtance. Elle eſtoit devenue ordinaire & perpetuelle parmy eux; dans la ſuitte d'une longue guerre, de ſorte qu'entre le Prince & les Eſtats il n'y avoit plus de diſpute, ſi l'on payeroit le don gratüit, mais à quelle ſomme ou le feroit monter. Il étoit convenu avec le Pape de l'erection de quatorze Eveſchés, dont l'on devoit augmenter le nombre des trois, qui eſtoient anciennement dans les Païs-bas, afin de faire revivre les edits, que le Pere avoit publiez contre *Luther* en la diéte de l'Empire environ l'an 1550. quoy qu'ils n'euſſent pas pû eſtre executés dans les Païs-bas du temps du même Empereur, & afin d'ouvrir le chemin à l'eſtabliſſement de l'inquiſition, en la même

même maniere, qu'elle avoit été introduite en *Eſpagne*, ou les *Lutheriens* de ce païs cy eſtoient conſiderés comme les *Mores* de ce pais là. Et ce furent la les points, dont l'eſtabliſſement & l'execution jetterent les premieres alterations dans l'eſprit des peuples de ces Provinces.

L'àverſion que le peuple avoit des Eſpagnols, & les inſolences de ces troupes, dont la ſubſiſtance l'incommodoit extrémement, les faiſoient conſiderer par les habitants en general comme les inſtruments de leur oppreſſion & de leur ſervitude, & non comme les organes de leur protection & de leur defenſe; parce qu'aprés la paix ils n'avoient plus d'ennemis à combattre. Auſſy ſervirent elles de ſujet & de fondement aux plaintes, que les Eſtats en firent du conſentement unanime de tout le peuple, qui s'y porta avec chaleur; les Nobles auſſy bien que les Villes & les Provinces. Et ſur ce que la Cour differoit, par artifice ou autrement, de donner ſatisfaction aux Eſtats, ils refuſerent de conſentir aux levées de deniers, neceſſaires non ſeulement pour la paye des ſoldats eſtrangers, mais àuſſy pour la ſubſiſtance des troupes ordinaires du païs. Mémes le peuple entra dans un tel deſeſpoir, qu'en *Zeelande* il abandonna leurs digues, en ſorte qu'à chaque moment la Mer menaçoit la Province d'un nouveau deluge, les païſans étant reſolus de ſe laiſſer deſtruire par la Mer, plustoſt que de ſouffrir d'étre

mangés par les ſoldats *Eſpagnols* : tellement qu'aprés pluſieurs conteſtations & debats entre la Gouvernante & les Provinces, le Roy, cedant enfin à leurs remonſtrances, reſolut de les retirer : & cela fut executé au grand contentement, & à la joye indicible du peuple.

Aprés cela l'on entra en nouvelle conteſtation ſur l'erection des quatorze nouveaux Eveſchés. Les Seigneurs du païs la conſideroient comme une choſe, qui faiſoit une grande breſche à leur autorité & à leur puiſſance, & qui rempliſſoit le Conſeil d'Eſtat d'autant de nouveaux venus. Les Abbés, à qui l'on retrenchoit une partie de leur revenu, pour trouver celuy des Evéques, s'y oppoſoient, comme à une uſurpation des droits de l'Egliſe, & à une violence, que l'on faiſoit à la derniere volonté de ceux qui avoit fait des fondations pour des uſages particuliers. Le peuple en murmuroit, & diſoit que c'étoit un nouveau degré, par lequel on montoit à l'oppreſſion de leur liberté & de leur conſcience, en érigeant tant de nouvelles Cours de juſtice ſpirituelle, & en augmentant ſi notablement le nombre des juges, qui au lieu de trois, qui y eſtoient auparavant, étoit monté juſques à celuy de dixſept. Et dautant qu'il dépendoient abſolument du Pape & du Roy, tout le monde declamoit contre luy, comme s'il violoit le ſerment, qu'il avoit fait à ſon advenement à ſes Eſtats, de maintenir l'Egliſe

gliſe & les loix en l'eſtat où il les avoit trouvées. La *Gouvernante* ne laiſſa pas d'emporter ce poinct, nonobſtant toutes les oppoſitions des Eſtats; quoy que tout le monde generalement en demeuraſt fort mécontent.

Pendant que ces mauvaiſes humeurs étoient ainſy alterées aux Pais-bas, & que la guerre de la religion troubloit la *France*, un tresgrand nombre de *Calviniſtes* ſe transportat en ces Provinces des *Païs bas*, qui ſont les plus voiſines de la France : tout ainſy que quelque temps auparavant les troubles *d'Allemagne* avoient fait retirer un tres-grand nombre de *Lutheriens* dans les Provinces voiſines du Rhin, & les perſecutions de la *Reine Marie*, pluſieurs Anglois Proteſtants en Flandre & en Brabant, à cauſe du grand commerce, que ce Royaume avoit à *Bruges* & à *Anvers*.

Ces accidents, & l'occaſion du voiſinage remplirent, dans peu de temps, ces Provinces d'un eſſein de gens, qui faiſoient profeſſion de la Religion Reformée. L'on admiroit leur zele : leur doctrine & leur pieté avoient acquis de la reputation, & la compaſſion que l'on avoit du martyre, qu'on leur faiſoit ſouffrir, auſſy bien que les mécontentements generaux, ou plustoſt la conſtitution des humeurs du temps, augmentoient tous les jours le nombre de ces nouveaux proſelites dans les Païs-bas. Parmy la Nobleſſe il s'en trouvoit peu : à la

Campagne quelques uns, mais les Villes en étoient remplies; parce que le commerce & les richeſſes avoient été fort augmentées par ces nouveaux habitants, qui par leur converſation, auſſy bien que par l'intereſt, engageoient les autres à les favoriſer.

Cela donnoit de l'occupation à l'Inquiſition, quoy que la prudence de la *Gouvernante* la fiſt agir avec grande moderation, & qu'elle reſiſtaſt ſouvent à la derniere rigueur, avec laquelle *Granvelle* vouloit eſtablir l'autorité du Roy ſon Maiſtre, & faire executer ſes commandements en toutes les occaſions. La fermeté, avec laquelle les Seigneurs du païs s'oppoſoient à la rigoureuſe execution des edits du Roy, & avec laquelle ils maintenoient la liberté du païs contre l'eſtabliſſement de cette nouvelle judicature arbitraire, incompatible avec les anciennes loix & coûtumes du païs, & à cauſe de cela auſſy odieuſe au peuple, qu'à cauſe de la cruauté de ſes executions, luy donnoit de la peine. Car devant que l'Inquiſition y fuſt connue, il n'y avoit que les Evéques, qui euſſent la direction des affaires de la religion, & devant eux, les Magiſtrats civiles dans les Provinces.

Il y eut de facheuſes conteſtations dans le Conſeil, mais principalement touchant l'employ de Premier Miniſtre; que le Roy avoit donné à Granvelle, lequel eſtant Bourguignon, & de baſſe naiſſance, avoit obtenu enfin un chapeau de Cardinal, &

eſtoit

eſtoit plus recommandable par les qualités de ſon eſprit, que par la probité de ſa vie. Les plus grands Seigneurs du païs, entre les-quels étoient le *Prince d'Orange*, les *Comtes d'Egmont* & de *Horn*, & les *Marquis de Bergues* & de *Montigny*, prevenus de paſſion & d'intereſt, avoient pour le Cardinal une haine tres-violente & implacable, qui s'eſtoit communiquée à tout le corps du peuple, ou pour les mêmes cauſes, ou à leur exemple, refuſerent d'abord de ſe trouver au Conſeil, proteſtant qu'ils n'y pouvoient pas voir un homme, qui y euſt un pouvoir ſi abſolu, & capable de ruiner leur païs. Aprés cela ils prierent le Roy de le retirer: & d'autant qu'il differoit d'y acquieſcer, & de ſupprimer l'inquiſition, le peuple s'eſchauffa tellement, à l'occaſion des accidents qui arrivoient tous les jours, que tout le corps ſe trouva menacé d'une combuſtion generale, dont la plus petite flamme devoit ſans doute eſclater à la premiere rencontre.

Toutefois le Roy reſolut enfin de rappeller *Granvelle*, de l'advis de la *Ducheſſe de Parme* plûtoſt qu'à l'inſtance des Provinces: Surquoy les Seigneurs reprirent leurs places au Conſeil. Le *Comte d'Egmont* fut envoyé en Eſpagne, pour y porter les plaintes des Provinces, & il fut favorablement depeſché par le Roy, particulierement à l'égard de la rigueur des Edits faits pour la Religion & l'Inquiſition, de laquelle on

relaſcha beaucoup. Tout le bruit & tout le mecontentement ceſſa, & les Seigneurs ſe rendirent aſſidus auprés de la Gouvernante, au Conſeil, & à la conduitte des affaires, & la Gouvernante eſtoit reſpectée & obeïe par eux.

Au commencement de l'an 1565. il y eut une conference à Bayonne entre *Catherine*, Reine Mere de France, & le Roy *Charles IX.* ſon fils, qui eſtoit encore fort jeune, avec *Eliſabeth de France*, Reine d'Eſpagne, ſa ſœur, à laquelle il ne ſe trouva perſonne, ſi non le *Duc d'Alva* ſeul, qui y avoit eſté deputé par *Philippes*, Roy d'Eſpagne, lequel excuſa de ne s'y eſtre pas trouvé en perſonne, ſur ce qu'il jugeoit, que cette entreveüe ne devoit qu'eſtre un effect, ou une expreſſion de la tendreſſe, que la Mere avoit pour ſes enfants. Je ne ſçay s'il faut croire, que les reſolutions qui y furent priſes, furent d'autant plus importantes, qu'elles furent ſecretes, & ſi ce que le Prince d'Orange aſſeura d'avoir appris par haſard eſt vray, que l'on y reſolut d'extirper toutes les familles qui feroient profeſſion de la nouvelle Religion; à quoy les deux Couronnes tiendroient la main. Il eſt certain & notoire, que la religion fut le ſujet de cette conference, & que bien-toſt aprés dans la même année, le *Roy Philippes* eſcrivit des lettres à la *Ducheſſe de Parme*, par les-quelles il desadvoüoit l'explication, que le *Comte d'Egmont* avoit donnée à ſes

lettres : declarant que ſon intention étoit, que tous les edits faits contre les heretiques fuſſent publiés & executés, & commandant à la puiſſance civile de preſter main forte à l'inquiſition.

Dés que cecy devint public, l'on vit une conſternation univerſelle par toutes les Provinces ; mais ce ne fut qu'une diſpoſition à la fureur, qui parut bientoſt en leurs viſages, en leurs diſcours, & en leurs audacieuſes Aſſemblées & libelles, laquelle s'allumoit par les miſerables ſpectacles des frequentes executions, qui ſe faiſoient à cauſe de la religion. La conſtance des martirs, & la compaſſion des ſpectateurs, conſpiroient enſemble à deſtruire l'opinion que l'on pouvoit avoir de leur coulpe ou crime, à deteſter la punition, & les exciterent à un deſir de vengeance contre les auteurs de ce Conſeil, dont l'on croyoit que le *Duc d'Alva* étoit le Chef.

Au commencement de l'an 1566 les habitants commencerent à ſe mutiner publiquement en pluſieurs Villes, en s'oppoſant aux executions, & en forçant les priſons & les Officiers. Aprés cela les Seigneurs firent une confederation, & ſe promirent, qu'ils ne ſouffriroient jamais l'introduction de l'inquiſition aux Païs-bas, comme étant contraire aux loix, tant divines qu'humaines, & allant au delà de toutes les autres tirannies, dont l'on euſt jamais oüi parler. Les reſolutions vigoureuſes, que la Gou-

vernante prit ſur ce ſujet, & la force qu'elle voulut employer, ne firent pas leur effect, parce qu'elles étoient trop foibles, pour arreſter le ſouslevement general du peuple. De l'autre coſté *Brederode*, qui poſſedoit la faveur generale, ayant traverſé les Provinces, vint à Bruxelles à la tête de deux cens gentils-hommes, parla à la Gouvernante en des termes hardis, & luy demanda la ſuppreſſion de l'inquiſition & des Edits publiés touchant le fait de la Religion, & qu'elle permiſt, que dans l'Aſſemblée des Eſtats l'on en fiſt un autre.

La *Gouvernante* fut contrainte d'employer des remedes doux & lenitifs contre une maladie ſi violente, de reçevoir la requeſte avec une profonde diſſimulatiou du reſſentiment qu'elle en avoit au cœur, & de promettre qu'elle euvoyeroit leur demande au Roy: ce que fut fait. Mais bien que le Roy fuſt ſurpris de voir les mauvaiſes conſequences de ces derniers commandements, il fut pourtant conſeillé de les revoquer. Toutefois ſoit que ce fuſt un effect de la lenteur de ſon naturel, ou une ſuitte de la maniere d'agir & des formalités ordinaires de la Cour de Madrid, ſa reſponſe arriva trop tard. Car tout ainſy que tout ce qu'il avoit auparavant accordé, avoit perdu la grace qui le devoit accompagner, parce qne l'on s'imaginoit que les delais continuels éroient autant de marques de ſa mauvaiſe volonté & intention, ainſy cette reſponſe ne fit pas

ſon

ſon effect en arrivant aux Païs-bas, lors que le ſonlevement de tout le menu peuple, en la pluſpart des grandes Villes de *Flandre*, du *Hollande* & *d'Utrecht*, y avoit allumé le feu de la ſedition. Ils depoüillerent avec grande violence les Egliſes, & briſerent les images avec une furie, qui tenoit beaucoup de celles des animaux les plus feroces & des Nations les plus barbares. Cet accident, & l'inſtitution des Conſiſtoires, & des Magiſtrats dans les Villes parmy ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Reformée, auſſy bien que les publiques confederations & diſtinctions, & contributions particulieres, dont ils convinrent, pour le maintien de leur cauſe commune, peuvent marquer en cette année 1566 l'epoque de la revolte des Païs-bas.

Mais la Nobleſſe du païs & les plus riches habitants des Villes, quoy qu'ils ne fuſſent pas ſatisfaits du gouvernement, neantmoins ſentant les effets de la rage du peuple, laquelle ils abhorroient, comme le plus grand malheur qui puiſſe arriver à un Eſtat, & animés par les graces du Roy, qu'ils attendoient, commencerent à unir leurs Conſeils à ceux de la Gouvernante, & à s'employer avec que vigueur, affection & fidelité, contre les ſoulevements que l'on voyoit ça & là, & qui partagoient la pluspart des Villes des Provinces; à quoy le *Prince d'Orange* & le *Comte d'Egmont*, qui avoient une grande autorité, à cauſe de

leurs emplois, parce que l'un étoit Gouverneur de Hollande & de Zeelande, & l'autre de Flandre, mais principalement à cauſe de l'affection, que les peuples avoient pour eux, s'appliquerent avec vigueur, juſques à ce que Valenciennes & Maſtricht ayant été reduites par les armes, auſſy bien qu'Anvers & quelques autres Villes, le détaſchement du *Comte de Hornes* des Conſeils des *Seigneurs Confederés*, c'eſt ainſy qu'on les appelloit, la retraitte du *Prince d'Orange* en Allemagne, & la mort du Seigneur de *Brederode*, avec le bruit, que l'on faiſoit courir du voyage, que le Roy *Philippes* devoit faire aux Païs-bas, comme auſſy que la prudence, l'adreſſe & la moderation de la Ducheſſe Gouvernante en la direction de toutes ces affaires, l'eſtat de toutes les Provinces ſe trouva reſtably parfaitement en paix, & en ſon premier repos & obeïſſance, ou du moins en quelque apparence de ſousmiſſion & de fidelité.

Le Roy *Philippes*, ſoit qu'il n'euſt pas effectivement reſolu de faire le voyage des Païs-bas, ou qu'il euſt changé de deſſein, aprés avoir appris que le repos y avoit été reſtably, ou bien craignant le ſouslevement des Maures en Eſpagne : ſoit qu'il ſe défiaſt de l'humeur bruſque, violente & emportée du Prince *Charles*, ſon fils, ou qu'il s'attendiſt à l'execution de ce qui avoit été reſolu à Bayonne, à quoy les affaires de France ſe diſpoſoient, ne parloit plus de ſe faire voir

à ſes

à ſes ſujets de Flandre. Mais dans le méme temps il reſolut d'y envoyer le *Duc d'Alva* à la teſte d'une armée, compoſée de dix mille hommes des vieilles troupes Eſpagnoles & Italiennes, pour le ſecours de la *Gouvernante*, pour appuyer l'execution des loix, & pour faire punir & exſtirper les auteurs & fauteurs des dernieres ſeditions.

Cette reſolution fut priſe & executée en méme temps, quoy que contre l'advis de la *Ducheſſe de Parme*, laquelle eſtant en Flandres ne l'approuva pas non plus que le *Duc de Feria*, l'un des premiers Miniſtres de la Cour de Madrid, en Eſpagne; qui jugeoient, qu'il ne falloit pas alterer le repos de ces Provinces par des nouvelles occaſions, ny commettre l'autorité du Roy, en luy faiſant prendre party dans la guerre, qu'il feroit à ſes ſujets, & que l'on n'y devoit pas employer un Miniſtre, qui haïſſoit les Flamans, & qui en étoit hay irreconciliablement.

Mais il fut impoſſible de faire changer le Roy; tellement que vers la fin de l'année 1567. l'on y vit arriver le *Duc d'Alva*, avec une armée de dix mille hommes, tirés des meilleurs troupes Eſpagnoles & Italiennes, & commandés par des Chefs, qui s'eſtoient fait connoiſtre par toute l'Europe; par les illuſtres actions, qu'ils avoient faites dans les guerres de *Charles V.* & de *Philippes ſecond*: de ſorte que ſous un ſi vieil & illuſtre Chef, comme étoit le *Duc*

d'Alva, ils formoient des forces, qui jetterent dans l'ame des Flamans la frayeur, la ſous-miſſion & le deſeſpoir.

Les premieres nouvelles de la marche du Duc épouvanterent tellement les marchands des Villes & de la Campagne, qu'il s'en retira un ſi grand nombre hors des Provinces, que la Ducheſſe eſcrivit au Roy, qu'il en étoit ſorty plus de cent mille familles, qui avoient emporté ce qu'elles avoient d'argent & de marchandiſes, & que dans peu de jours pluſieurs autres ſuivroient. Telle eſt l'antipathie qui ſe voit entre les marchands & les ſoldats, parce que les marchands pretendent demeurer en ſeureté ſous la protection des loix, leſquelles les ſoldats veulent aſſujettir à leur eſpée & à leur volonté. Et aprés la premiere action, que le *Duc d'Alva* fit bien-toſt aprés qu'il fût arrivé au païs, qui fut de faire arreſter priſonniers les *Comtes d'Egmont* & de *Horn*, & aprés la mort du *Marquis de Bergues*, non ſans ſoupçon de poiſon, comme auſſy l'empriſonnement de *Montigny*, qui fut arreſté en Eſpagne, où il étoit allé quelques mois auparavant, avec commiſſion & inſtruction de la Ducheſſe, elle demanda & obtint ſon congé du Roy, & ſortit des Païs-bas.

Le Roy le luy accorda d'autant plus facilement, que ſon intention étoit d'en donner le gouvernement au *Duc d'Alva*, comme il fit avec pouvoir beaucoup plus ample, qu'aucun autre Gouverneur n'avoit eu aupa-

auparavant. L'on eſtablit un Conſeil de douze perſonnes, pour juger tous les crimes commis contre l'autorité Royale, auquel le peuple donna le nom de *Conſeil de ſang* ou ſanguinaire. Ce Conſeil condamna & fit executer un fort grand nombre de perſonnes, à cauſe du dernier ſoulevement; mais l'inquiſition en fit bien mourir d'avantage, contre l'advis, que la Ducheſſe avoit donné, & contre les plaintes, que le peuple faiſoit du procedé de ces juges incompetents. Les Villes étoient faſchées de voir leurs privileges violés par cette nouvelle Cour de judicature: le peuple regrettoit la perte de ſes libertés, & les Chevaliers de l'ordre de la Toiſon crioient contre la violence qu'elle faiſoit à leurs privileges, & les uns & les autres étoient mécontents de voir, que l'on ne convoquoit plus les Eſtats des Provinces: mais tout cela ne ſervit de rien. Le Roy s'opiniaſtroit à faire executer ſes reſolutions. Le *Duc d'Alva* étoit d'un naturel cruel & inexorable: l'armée étoit fiere & brave, & ne deſiroit rien avec tant de paſſion que de voir une revolte dans le païs: le peuple étoit enragé, mais dans la crainte & ſans Chef. L'on ne voyoit que des ſaiſies, des procés, des confiſcations, des empriſonnements: du ſang, de l'horreur, inſolence, abbaiſſements, des executions cruelles, & des penſées d'un dernier reſſentiment. Les petites branches ſe coupent ſans peine, mais il faut des coups

reïterés pour abattre les groſſes; Les *Comtes d'Egmont* & de *Horn* furent détenus pluſieurs mois, mais en dépit de tous les ſervices, qu'ils avoient rendus à *Charles V.* & à *Philippes ſecond*, & non obſtant l'obligation, que le Roy leur avoit du repos des Provinces, auquel ils avoient beaucoup contribué, & les puiſſantes ſupplications & interceſſions, que l'on employa pour eux tant en Eſpagne qu'aux Païs-bas, ils furent publiquement executés & décapités à Bruxelles. Cette execution acheva de pouſſer la patience du peuple à bout; tellement que l'on peut dire, que la fin de la vie de ces Seigneurs fut le commencement des troubles, qui ont fait répandre tant de ſang dans l'Europe, & qui ont couſté à l'Eſpagne une bonne partie de ces Provinces.

Aprés que l'on eût fait le procés aux *Comtes d'Egmont* & de *Horn*, l'on adjourna publiquement le *Prince d'Orange*, qui s'étoit retiré en Allemagne, pour les-mêmes crimes, dont les autres avoient été accuſés, & faute de comparoiſtre pardevant des jugés delegués, il fut condamné, & declaré traiſtre, & tous lés biens, qu'il poſſedoit en ces Provinces, & qui étoient fort conſiderables, furent ſaiſis & confiſqués au profit du Roy.

Le *Prince*, ſe voyant traitté de cette maniere, pendant qu'il vivoit retiré & desarmé en Allemagne, employa tout ce qu'il avoit de credit auprés des *Princes* de ce païs là,

là, qui avoient quelque engagement d'alliance avec luy, ou un commun interest de s'opposer à la puissance de la Maison *d'Austriche*, refusa d'obeïr au *Duc d'Alva*, & leva des troupes, qui s'enflerent fort par le nombre des Flamans exilés qui s'y joignirent, & qui étant enragés contre le gouvernement cruel & tirannique du *Duc d'Alva*, étoient fort resolus de venger la mort du *Comte d'Egmont*, qui avoit été l'object de la plus tendre affection du peuple. Il entra avec ces troupes en *Frise*, & fit invasion sur les Frontieres de Brabant, où il reçeut secours des *Protestants de France*, qui étoient alors armés sous la conduite du *Prince de Condé*. Mais aprés plusieurs rencontres & succés, qui ne luy furent pas fort favorables, parce que le *Duc d'Alva* l'empescha par sa conduite & par la valeur de son armée, toute composée de vieilles troupes, de se rendre maistre d'une seule Ville de Brabant, qui à ce qu'ils sçavoient bien tous deux, pust alterer la fidelité des Provinces, il fut enfin contraint de rompre son armée, & de se retirer encore en Allemagne. Cela fait, le *Duc d'Alva* étant de retour à Bruxelles triomphant, comme s'il revenoit d'une conqueste, & non de défendre simplement le païs, employa le Canon qu'il avoit pris sur *Loüis Comte de Nassau*, Frere du *Prince d'Orange*, à faire une statue de bronse, foulant sous les pieds & insultant à deux autres statues plus petites, qui repre-

ſentoient les deux ordres des Eſtats des Païs-bas. Et cette ſtatue fut placée dans la Citadelle, qu'il avoit fait baſtir à Anvers, afin d'aſſujettir par là abſolument cette grande Ville, auſſy mutine qu'elle étoit riche & peuplée. Il n'y eut rien qui irritaſt d'avantage l'indignation des Flamens que la veüe & le ſpectacle de cette ſtatue, & d'autant plus, qu'ils ſçavoient que le *Duc* ſe vantoit, & qu'ils avoient appris par l'experience, que les auciennes libertés & les privileges, qu'ils tenoient de la bonté de leurs Princes depuis tant de ſiecles, ſe trouvoient ruinés par le glaive & par le caprice d'un homme, que l'on croyoit avoir été ennemy de la Nation dés le temps de *Charles V.* & auteur de tous les meſchants Conſeils, que l'on avoit pris, pour aſſujettir abſolument le païs.

Mais le *Duc d'Alva*, qui ne s'étonnoit point des bruits, & qui ne craignoit point les menaces d'un peuple abattu & deſarmé, croyant qu'il n'y avoit plus de meſures à garder, ny de formes à obſerver dans les Païs bas, prentendoit ſe faire donner des plus grandes ſommes, pour payer & recompenſer ſes troupes victorieuſes, que celles que les Eſtats des Provinces avoient accouſtumé d'accorder tous les ans à la requiſition du *Roy*. C'eſt pourquoy il demanda que l'on payaſt une ſeule fois le centiéme denier de la valeur de tout ce que les habitants poſſedoient dans les Païs-bas, & à l'ave-

l'avenir le vingtiéme denier de tous les immeubles, & le dixiéme des meubles, & des denrées qui se vendoient.

Les Estats consentirent, quoy qu'avec beaucoup de repugnance, au premier, comme à une chose, qui ne se payeroit qu'une fois, & finiroit en même temps; mais ils refuserent les deux autres, & s'en excuserent sur la pauvreté du peuple, & sur la ruine du commerce. Les instances, que le *Duc* continua de faire pour cela, obligerent les *Estats* à envoyer leurs Deputés au *Roy* en Espagne, mais ils ne furent point escoutés. Une année entiere fut employée à ces contestations avec le Gouverneur, qu'ils taschoient de gagner, tantôt par leurs sousmissions, & tantôt par leurs cris & par leurs plaintes; jusques à ce que le Duc, ne voulant plus souffrir de delay, fit publier l'Edict à Bruxelles, sans le consentement des Estats. Le peuple refusa de payer, les soldats se mirent en devoir de le lever & de les executer par force: les bourgeois fermerent leurs boutiques, & ceux de la Campagne s'opiniastrerent à ne plus rien porter au marché; de sorte que l'on commençoit à manquer de vivres, & mêmes de pain dans les Villes. Le *Duc* enragé de ce refus, fit mettre les soldats sous les armes, & leur commanda de pendre aux barres des enseignes des boutiques les habitants qui refuseroient de payer: mais cela ne fit pas ployer l'obstination du peuple. Tellement que les Officiers

ciers & les gardes étoient déja preſts de commencer les executions, lors que l'on apprit par la Ville les nouvelles de la ſurpriſe de la *Briele* par les *Gueux*, & de l'apparence de la revolte, qui s'en enſuivroit en Hollande.

De *Duc d'Alva* fut touché de ce coup ſurprenant: car n'en pouvant pas ignorer les conſequences, parce que ſçachant que la matiere étoit preparée, & que le feu y avoit pris, il jugea qu'il n'étoit pas à propos d'achever la tragedie en Brabant, pendant qu'il s'ouvroit une nouvelle ſcene en Hollande. Si bien que ne ſongeant plus aux taxes & aux executions, il appliqua toutes ſes penſées à ſupprimer ce nouveau ennemy, qui venoit de luy faire une invaſion du côté de la Mer, avec des forces, qui étoient d'autant plus ſuſpectes au Duc, qu'il n'en ſçavoit pas la qualité, & qu'il ne pouvoit pas penetrer juſques au fonds d'un deſſein, dont il ne pouvoit pas comprendre l'eſtendue. Or d'autant que cette ſurpriſe de la *Briele* donna en l'an 1570. le commencement au deuxiéme grand ſoulevement aux Païs-bas, qui ne finit qu'en la perte de ces Provinces, en laquelle la mort du gouvernement Royal d'Eſpagne donna la vie à une nouvelle Republique, il ſera neceſſaire de ſçavoir quelle ſorte de gens, à laquelle occaſion ils s'unirent, & quelle crainte ou eſperance donna aux premiers auteurs de cette avanture la reſolution de l'entreprendre.

Lors que *Brederode* preſenta la requeſte

à in

à la *Ducheſſe de Parme* contre l'Inquiſition, & pour taſcher d'obtenir quelque liberté au poinct de la religion, on le vit ſuivy d'un bon nombre de perſonnes, dont les habits & l'air n'étant pas fort àvantageux, quelque courtiſan, qui les vit entrer dans le Palais, les traitta de *Gueux*, c'eſt à dire de beliſtres ou mendiants: & bien que ce fuſt par haſard ou par mocquerie, que ce nom leur fut donné, le party ne laiſſa pas de l'affecter, comme un nom qui exprimoit leur humilité & leur malheur. Auſſy devint ce un nom de faction, & propre à ceux qui ne faiſoient pas profeſſion de la *Religion Catholique Romaine*, quelque differentes opinions qu'ils euſſent entre eux, mais plus particulierement aux *Reformés.*

Toutes les Provinces ſe trouverent remplies de cette ſorte de gens, à l'occaſion des accidents que je viens de marquer. Aprés que la premiere ſedition fut appaiſée, la cruauté de l'inquiſition les empeſcha de s'aſſembler, & de deliberer enſemble, & la rigueur du *Duc d'Alva* contraignit pluſieurs de ſortir du païs, du moins ceux qui avoient le moyen de ſubſiſter, ou qui eſperoient de pouvoir gagner leur vie ailleurs, & ceux qui ſe trouvoient deſtitués de l'un & de l'autre; ſe jettoient vers le haut païs dans les foreſts, qui y ſont épaiſſes & inhabitées, où ils vivoient du butin qu'ils faiſoient ſur les paſſans: & ces gens firent beaucoup de mal, & incommoderent fort la premiere marche du *Prince d'Orange*, &

ceux des troupes du *Duc d'Alva*, qui s'écartoient du corps de l'armée, en paſſant par ces quartiers là. Mais l'entrepriſe de *M. le Prince d'Orange* n'ayant pas eu le ſuccés qu'il s'en étoit promis, & s'eſtant retourné en Allemagne, *le Comte de la Marc*, ennemy juré & irreconciliable du *Duc d'Alva*, & de ſon gouvernement, raſſembla les debris de l'armée, qui avoit été defaite & diſſipée en Friſe & dont les reſtes ſe trouvant dans le même malheur, & obligés de courir une même fortune avec luy, il arma quelques méchants petits vaiſſeaux, avec leſquels il ſe mit en Mer, & ayant commiſſion du *Prince d'Orange*, il prenoit tout ce qu'il rencontroit appartenant aux Eſpagnols. Ils relaſchoient quelquefois en de petits ports ou rades d'Angleterre, pour s'y raffraiſchir, ou pour faire aiguade, & mêmes pour y vendre leurs priſes, nonobſtant les défenſes, que la Reine *Eliſabeth*, qui étoit en paix avec l'Eſpagne, leur avoit faites: quelquefois dans le riviere d'Ems, & en de petits havres de Friſe, juſques a ce qu'ayant acquis de grandes richeſſes par ces depredations, arriva enfin qu'ils entrerent dans la Meuſe, ſoit pour s'y raffraiſchir, ou pour y vendre leur butin, ou pour avoir été contraints d'y entrer pàr la tempeſte, ou bien à deſſein, parce qu'il ſçavoient que les nouvelles taxes avoient mis au deſeſpoir les peuples de toutes les Provinces, ils firent deſcente dans l'Iſle *de Voorn*, attaquerent & emporterent *la Briele*, renverſe-

rent les Images dans les Egliſes, firent profeſſion publique de leur Religion, ſe declarerent contre les taxes & la tirannie du gouvernement Eſpagnol, & ſe trouverent incontinent ſuivis de la revolte de la plûpart des Villes *de Hollande*, de *Zeelande* & de *Weſt-Friſe*, qui chaſſerent les garniſons Eſpagnoles, renoncerent à l'obeïſſance qu'ils devoient au Roy d'Eſpagne, & firent le ſerment de fidelité au *Prince d'Orange.*

Le *Prince* revint d'Allemagne pour la deuxiéme fois avec des nouvelles forces, & ſe ſervant de la furie du peuple, ne ſe contenta pas de ſe faire reconnoiſtre en *Hollande* & en *Zeelande*, mais penetra méme juſques dans le cœur des Provinces, s'approchant juſques à cinq lieües prés de Bruxelles, où il ſe rendit maiſtre de *Malines*, & de pluſieurs autres Villes, avec grand applaudiſſement, & un ſi grand concours de peuple, qu'il ſembloit que toute la domination Eſpagnole allaſt étre deſtruite dans les Païsbas, ſi elle n'euſt pas été reſtablie par le *Maſſacre que l'en fit des Proteſtans à Paris.* Lequel ayant été conçerté avec le Roy *Philippes*, & executé par les partiſans que l'Eſpagne avoit dans la Cour de France, qui parce moyen donnerent un coup mortel à leurs ennemis, releva le courage de leurs amis, & abattit celuy du *Prince d'Orange*; en ſorte que l'un aſſembla aſſés de forces, pour defendre le cœur des Provinces, & l'autre ſe retira en Hollande, où il eſtablit le ſiege de la guerre.

Cet-

Cette Province étoit forte d'elle même, & ſituée au milieu des eaux qui l'environnent, & qui la coupent par tout, mais plus encore à cauſe de l'humeur rude du peuple dont elle étoit habitée, qui en ce temps là n'avoit pas encore été poly par le commerce & par les richeſſes, ny accouſtumé à manier de l'argent, & à payer des taxes : mais qui ſe glorifioit encore de la reputation, qu'il avoit autrefois eüe auprés des Romains, qui de tout temps avoit défendu ſa liberté avec obſtination, & qui preſentement haiſſoit irreconciliablement les Eſpagnols, & ceux qui s'en advoüoient.

Toutes ces diſpoſitions furent fortifiées & endurçies par la guerre, qui ſe fit en ſuitte ſous la couduite du *Duc d'Alva*, ou de ſon fils, par le maſſacre de tant de perſonnes innocentes, de l'un & de l'autre ſexe, qui perirent à la priſe de *Naerden*, où les maiſons furent reduites en cendres, & les murailles renverſées dans le foſſé; par la defenſe de *Haerlem*, qui s'opiniaſtra dix mois, pendant leſquels il n'y eut point d'outrage, de cruanté & d'affront, que l'on ne ſe fiſt de part & d'autre. Les femmes mémes ſe rangeoient ſous des drapeaux, allarmoient les ennemis, & enlevoient des quartiers, juſques à ce que la pluſpart des habitants ayant été conſumés par la famine, & les autres ayant été containts de ſe rendre, quatre cens bourgeois furent tués de ſang froid, parmy les autres exemples de cruauté d'un con-

conquerant irrité. Ce qui achev. de reduire l'humeur eſmeüe de ces peuples au deſeſpoir, & de rendre la haine, que l'on avoit desja pour le *Duc d'Alva* & pour les Eſpagnols, mortelle & irreconciliable.

La méme armée ayant été diſſipée, & obligée de lever le ſiege devant *Alcmar*, aprés l'avoir aſſiegée longtemps ſous le gouvernement du *Duc d'Alva*, comme elle fut obligée de faire de devant *Leyde* du temps de *Requeſens*, où les paiſans ouvrirent eux mémes les Eſcluſes, & noyerent le païs reſolus de perdre les Eſpagnols, quand méme ils ſe devroient perdre avec eux, les affaires d Hollande changerent de face.

Le Roy commença à apprehender le danger, & l'entiere defection des Provinces. *Le Duc d'Alva* qui étoit las & ennuyé de ſon gouvernement, voyant que la violence de ſes Conſeils & de ſes actions avoient reveillé l'eſprit qui dormoit & repoſoit auparavant, & qu'il luy ſeroit impoſſible de le remettre, fut rappellé, & la guerre continua ſous *Requeſens*, lequel eſtant mort ſubitement quelque temps aprés, & avant que le Roy euſt eu le loiſir de ſonger à un ſucceſſeur, le gouvernement tomba, ſuivant la couſtume du Païs, entre les mains de ceux du grand Conſeil, par proviſion: & ce fut luy qui eut la direction des affaires, en attendant l'arrivée de *Don Jean d'Auſtriche*, qui avoit été declaré Gouverneur en la place du defunct.

Mais

Mais dans cet intervalle parut la force du mal. Car quelques troupes Eſpagnoles s'étant mutinées, faute de paye, & s'étant ſaiſies de la Ville d'Aloſt, dans le voiſinage de Bruxelles, le peuple en fut au deſeſpoir, les marchands abandonnerent leurs boutiques & le païſan ſon labourage, & coururent tous aux armes. L'on força le Conſeil, d'où l'on tira ceux que l'on ſçavoit étre partiſans d'Eſpagne, l'on tua ceux de cette Nation, que l'on rencontroit dans la rüe, & l'on parloit generalement partout, de faire ſortir les eſtrangers des Païs bas, & de convoquer une Aſſemblee d'Eſtats, à quoy le Conſeil fut contraint de conſentir. Cependant quelques uns des plus grands Seigneurs du païs entrerent en conference avec de *Prince d'Orange*, & convinrent avec luy de laiſſer la direction des affaires communes des Provinces au méme Conſeil: Tellement que les Eſtats eſtant aſſemblés à *Gand* en l'an 1567, ils demeurerent d'accord d'un traitté, auquel ils donnerent le nom de *Pacification de Gand*. Les principaux points de ce traitté furent: l'expulſion de tous les eſtrangers hors des Païs-bas: le reſtabliſſement de l'ancienne forme du gouvernement: de renvoyer la diſpoſition des affaires de la religion aux Eſtats de chaque Province, & que pour faire reuſſir ce que deſſus, les autres Provinces feroient une confederation & alliance perpetuelle avec celles de *Hollande* & de *Zeelande*. Et ce fut là le premier

mier periode des troubles des Païs-bas, qui fit connoiſtre au Roy *Philippes*, par une triſte & chere experience, que la conduite la plus prudente & les armes les plus hardies ne ſont pas capables d'arreſter le torrent d'un peuple enragé & opiniaſtre, qui renverſe tout ce qu'il trouve devant luy, & ſe fait ouverture, juſques à ce qu'il ſe ſepare en pluſieurs canaux, par art ou par rencontre, ou juſques à ce que les ſources, qui fourniſſent les humeurs dont il ſe nourrit, viennent à ſe tarir, & à ſe ſecher d'elles mémes.

Sur le refus, que les troupes eſtrangeres firent de ſortir du païs, on les declara rebelles, & aprés les Eſpagnols forcerent & pillerent pluſieurs Villes; & entr'autres celle d'Anvers, où ils entrerent par la Citadelle, avec autant de fureur que de cruauté & d'avarice, ſe maintenant cependant en quelques poſtes contre les forces des Eſtats, juſques à ce que *Don Jean* fuſt arrivé à *Luxembourg*, qui étoit l'unique Ville de toutes ces Provinces, où il croyoit ſe pouvoir retirer en ſeureté, parce qu'il n'y avoit qu'elle, qui n'euſt point de part à la defection generale de toutes les autres.

Les Eſtats ne le voulurent point recevoir, s'il n'acceptoit & confirmoit la *Pacification de Gand*; ce qu'il fit enfin, du conſentement du Roy; de ſorte qu'en entrant en la poſſeſſion du gouvernement, il renvoya toutes les troupes eſtrangers, qui retour-

retournerent en Italie. Mais *Don Jean* indigné de ſe voir dans un gouvernement precaire, ſans autorité & ſans pouvoir, ſoit qu'il cherchaſt nouvelle occaſion d'acquerir de la reputation par les armes, ou bien qu'il euſt reçeu de nouvelles inſtructions de la Cour d'Eſpagne, changea bientoſt de maniere d'agir. Car ſe ſervant de l'occaſion du compliment, qu'il étoit obligé d'aller faire à la Reine *Marguerite de Navarre*, ſon ſur chemin, en allant aux eaux de Spa, il ſurprit la Citadelle de *Namur*. Sur cela les Provinces refuſerent pour la troiſiéme fois de rendre l'obeïſſance qu'ils devoient, & firent venir le *Prince d'Orange* à Bruxelles, où les Eſtats de Brabant le declarerent *Protecteur* de leur Province, & de part & d'autre l'on ſe prepara à la guerre. Tandis que l'Eſpagne étoit occupée à former une nouvelle armée, & qu'elle l'aſſembloit dans les provinces de *Luxembourg* & de *Namur*, qui étoient demeurées ſeules dans l'obeïſſance, les autres demeurerent d'accord entre elles de ſe donner un *Gouverneur*, & envoyerent offrir cette charge à *l'Archiduc Matthias*, frere de l'Empereur.

En ce temps là il commença à ſe former un troieſiéme party dans les *Païs-bas*, ſçavoir celuy des *Malcontents*. Ce qu'ils avoient de commun avec les autres ſouslevés, étoit la haine qu'ils avoient pour les Eſpagnols, & la paſſion pour la conſervation de leurs libertés & privileges; mais ils

ils jugeoient, qu'ils ne devoient pas ſe détacher de l'obeïſſance qu'ils devoient à leur Souverain, non plus que de la Religion, qu'ils avoient reçeüe de leurs anceſtres. Le *Duc d'Arſchot* étoit le Chef de ces *Malcontents*, & pluſieurs autres grands Seigneurs s'étoient joints à luy, & avoient une àverſion d'autant plus grande de la defection generale, qu'ils étoient jaloux & envieux de la grandeur du *Prince d'Orange*, qui avoit ſeul tout le credit dans le Conſeil, & toute l'autorité auprés des Confederés.

Ce fut par le moyen de ce party, que le *Duc de Parme*, ſucceſſeur de *Don Jean*, qui mourut ſubitement, reſtablit les affaires, & acquit de la reputation à l'entrée de ſon gouvernement, & dés qu'il parut ſur ce theatre de gloire, où il gaigna les victoires, qui rendirent ſon nom ſi illuſtre, & tout le temps de ſon gouvernement tres remarquable, par pluſieurs ſieges, batailles & reduction de places, qui ramenerent une bonne partie des Provinces ſous l'obeïſſance de la Couronne d'Eſpagne.

Ce party devenant puiſſant, les Provinces les plus ſeptentrionales, pour ſe retirer d'avec ceux, qui demeurants neutres, ſuivoient des Conſeils moderés mais dangereux, parce qu'avec le temps ils ne pouvoient pas éviter de devenir la dépendance de l'un des deux partis; envoyerent leurs Deputés à Utrecht en l'an 1579, & y firent un traitté d'alliance, que l'on a tousjours

depuis appellé *l'Union d'Utrecht*, & en effect la conſtitution fondamentale, qui donna la forme à cet *Eſtat*, lequel a été ſi bien depuis connu au monde ſous le nom de *Provinces Unies*.

Cette Union fut fondée ſur l'infidelité des Eſpagnols, qui avoient violé la *Pacification de Gand*, & pris quelques Villes en la Province de *Gueldre*, & leur intention n'étoit pas de détaſcher ces Province de la *Generalité*, ny de la *Pacification de Gand*, mais bien de faire une liaiſon plus eſtroite pour ſon execution, & pour une union plus ferme & plus vigoureuſe de leurs Conſeils & de leurs armes. La principale force de cette *Union* conſiſte aux points ſuivants, tirés de l'acte méme.

Les ſept Provinces s'uniſſent entre elles, comme ſi elles ne faiſoient toutes enſemble qu'une ſeule Province; tellement qu'elles ne pourront jamais étre ſeparées, par teſtament, donation, eſchange, vente, traitté ny accord: chaque Province, & mémes chaque Ville ſe reſervant la pleine & entiere poſſeſſion & joüiſſance de ſes droits, privileges, ſtatuts & couſtumes: dont le jugement, desquels auſſy bien que des differents qui naiſtront entre quelques unes des Provinces, les autres Provinces ne ſe pourront pas mesler, ſinon en taſchant de les porter à un accommodement par des voyes amiables.

Ils s'obligent d'aſſiſter les unes les autres de

de corps & de biens contre toutes les forces, qui en voudront attaquer quelqu'une; ſoit au nom de ſa Majeſté Royale, ou pour le reſtabliſſement de la Religion Catholique, ou ſous quelque autre pretexte que ce puiſſe être.

Que les Villes Frontieres ſeront fortifiées aux dépens des Provinces, dans lesquelles elles ſont ſituées, la *Generalité* y contribuant la moitié: mais que les nouvelles fortifications, que la *Generalité* voudra faire faire, ſe feront à ſes dépens.

Les droits & impoſitions, qui ſe leveront, ſeront baillés à ferme de trois en trois mois, au plus offrant & dernier encheriſſeur, & le revenu du domaine du Roy ſera employé à la défenſe commune des alliéz.

L'on enrollera dans un mois tous les habitants, depuis dixhuit juſques à ſoixante ans, & l'on en fera la reveüe. L'on ne fera point de paix, & l'on ne declarera pas la guerre, ſinon du conſentement unanime de toutes les Provinces: & pource qui eſt des autres affaires, qui regardent l'un ou l'autre, elles ſeront reglées à la pluralité des voix: & pource qui eſt des differents, qui pourront naiſtre ſur ce ſujet entre les alliés, on le ſous-mettra, par proviſion, aux Gouverneurs des Provinces Unies.

Les Princes, comme auſſy les Seigneurs, Eſtats & Villes du voiſinage pourront étre reçeus dans l'Union, du conſentement unanime des mémes Provinces.

contraire à ces articles; nonobſtant tous privileges, libertés & exemtions.

Ce traitté fut ſigné par les Deputés de *Gueldre*, *de Zutphen*, *de Hollande*, *de Zeelande*, *d'Utrecht* & *Ommelandes* en *Friſe*, le 23 Janvier 1579; mais le *Prince d'Orange* ne le ſigna qu'au mois de May de l'année ſuivante: & avec cette reſerve, que par là il n'entendoit pas prejudicier à la ſuperiorité & autorité de *l'Archiduc Matthias*.

Les Villes de *Gand*, *Nimmegue*, *Arnhem*, *Leeuwaerden*, avec quelques gentilshommes particuliers de la *Province de Friſe*, *Venlo*, *Ypre*, *Anvers*, *Breda* & *Bruges* ſignerent *l'Union* en la méme année. Et c'eſt en cette maniere que ces Provinces devinrent une Republique; mais dans un eſtat ſi miſerable & ſi incertain de leurs affaires, tant à cauſe des mouvements, veües, intentions, affections & intereſts differents des parties, particulierement dans les autres Provinces, qu'à cauſe des puiſſantes preparations que la Monarchie d'Eſpagne faiſoit pour les opprimer, qu'en leur premiere monnoye ils firent repreſenter un navire ſans voile & & ſans rames, voguant à la mercy de la Mer & des vagues, avec ce mot: *Incertum quo fata ferant.*

Il me ſemble, que cette deduction particuliere a été neceſſaire, pour découvrir les veritables cauſes de cette revolution dans les Païs-bas, qui depuis ce temps là, c'eſt à dire depuis prés de cent ans, a eu tant de

part à toutes les affaires & à toutes les negociations de la Chreſtienté, & pour monter juſques à la premiere cauſe de cet amour obſtiné pour la liberté, & de la haine invincible contre les Eſpagnols, ſur leſquelles l'on a jetté les fondements de cette Republique: quoy que j'eſtime, que la derniere de ces deux paſſions l'a emporté ſur l'autre, & qu'elle a eu plus de part que l'autre, tant en la hardie deliberation qu'ils ont faite au ſujet de leur *Union*, qu'aux reſolutions deſeſperées qu'ils ont priſes pour la defendre. Car bien-toſt aprés tout le Conſeil de ce nouvel Eſtat, voyant leurs affaires reduites aux dernieres extremités, ſans avoir égard à la forme du gouvernement, qui étoit une Republique, offrirent ſerieuſement & ſolemnellement la Souveraineté de ces Provinces à la France & à l'Angleterre, qui la refuſerent l'une & l'autre. Et bien qu'elles conſervaſſent le nom d'un peuple libre, ſi eſt ce que les fruits de cette liberté, pour laquelle elles avoient pris les armes, ſe perdirent dans le pouvoir abſolu, qui les Magiſtrats ſe donnerent dans les Villes & dans les Provinces, & dans l'impoſition inſupportable de tant de taxes, que la continuation d'une longue guerre, avec un ſi puiſſant ennemy, rendoit neceſſaire pour le maintien de leur Eſtat.

Mais l'àverſion, que l'on avoit conçeüe contre le gouvernement Eſpagnol ſous le *Duc d'Alva*, étoit ſi univerſelle, qu'elle cauſa

cauſa une revolte generale en toutes les Provinces, laquelle ſe communiqua à toutes ſortes de perſonnes, de toutes ſortes de religions & de qualités, ainſy que l'on voit dans la *Pacificatien de Gand*; juſques à ce que par les diviſions des parties, par la puiſſance d'une ſi vaſte *Monarchie*, comme étoit celle d'Eſpagne en ce temps là, & par l'incomparable conduitte & valeur du *Duc de Parme*, cette humeur, comme la poiſon dans un corps bien conſtitué, & avec le ſecours d'un habile Medecin, fut chaſſée d'auprés du cœur, c'eſt à dire de Brabant & de Flandres, & du reſte des autres des Provinces, dans les parties exterieures, leſquelles étant coupées comme gangrenées, le reſte du corps fut ſauvé. Aprés cela les eſprits les plus aigris, pouſſés par les armes d'Eſpagne, ou attirés par l'eſperance de la liberté & de ſeurté dans les Provinces Unies, & la haine contre l'Eſpagne s'augmenta tellement, que non ſeulement ils aimerent mieux s'aſſujettir volontairement à toute autre puiſſance eſtrangere, que de retourner ſous l'ancienne domination de leur premier Prince, mais auſſy qu'ils reſolurent, que faute de trouver un maiſtre que les protegeaſt, en ſorte qu'ils ne viſſent point de reſſource à leurs affaires, ils mettroient le feu dans leurs Villes, deſoleroient & noyeroient la Campagne, & s'embarqueroient pour aller chercher une nouvelle demeure dans les Indes. Ce qu'ils auroient

peut-étre executé, s'ils euſſent trouvé aſſés de navires pour le tranſport d'un ſi grand nombre de perſonnes, & ſans la compaſſion qu'ils eurent pour celles, qu'il euſt fallu laiſſer dans le païs, expoſées à la mercy d'un maiſtre conquerant & irrité.

Les auteurs Eſpagnols & Italiens ſe contentent d'attribuer la cauſe de ces revolutions au changement de la Religion, à l'opiniaſtreté naturelle des habitants du païs, & à l'ambition du *Prince d'Orange* : mais lors que la Religion ne ſe trouve point alterée par le mélange de l'ambiton & de l'intereſt, elle n'a pas accouſtumé de produire de ſi violents effets, & nous fournit des exemples d'une conſtante patience plûtoſt, que de ces actions deſeſperées. Le naturel du peuple ne peut pas changer ſubitement, non plus que le climat qui le forme, & il n'y a point de païs, où l'on ait veu de meilleurs ſujets, qu'en pluſieurs de ces Provinces, tant devant que depuis ces troubles : Auſſy l'ambition d'un ſeul homme n'étoit pas capable d'entreprendre ny d'achever de ſi grandes choſes, ſi le mécontentement general de tout le peuple ne l'euſt pas ſecondée. Comme auſſy il étoit impoſſible, qu'elle montaſt à un ſi haut degré de chaleur, ſi elle n'euſt pas été allumée & fomentée, par pluſieurs circonſtances, qui ſe rencontrerent dans les malheureux Conſeils d'Eſpagne. Car encore qu'il fuſt bien dangereux de donner un Chef, & un ſi puiſſant

prin-

principe de vie à un tel corps, & qu'il euſt été difficile de le faire agir ſi regulierement, ſi l'on n'euſt fait rencontrer à ces Provinces un ſi grand Gouverneur comme étoit le *Prince d'Orange*, auſſy capable de raiſonner dans le Conſeil, que d'executer les reſolutions à la téte d'une armée : adviſé & reſolu, affable & ſevere, ſouple aux occaſions & neantmoins allant fermément à ſes fins, qui avoit un puiſſant revenu, & des intereſts auſſy conſiderables dans les Provinces, que ſon credit & ſes alliances l'étoient en *Allemagne* : qui avoit acquis de l'eſtime & de l'honneur dehors, mais ſans comparaiſon plus d'affection & de confiance parmy le peuple, qui le trouvoit affectionné au païs, ſincere en ſés deſſeins & entrepriſes, & auſſy capable & preſt de défendre leurs libertés, qu'ils le jugoient incapable de ſe laiſſer emporter par l'ambition, pour s'en rendre le maiſtre : Neantmoins toutes ces grandes qualités ſe feroient fort bien accordées avec le devoir & avec les ſervices d'un ſujet, comme il l'étoit du temps de *Charles V.* ſans l'abſence continuelle du Roy, ſans l'opinion que le peuple avoit de ſa mauvaiſe volonté pour la Nation & pour ſes loix & privileges : ſans que l'on continuaſt de faire ſubſiſter les troupes étrangeres, aprés que la paix les euſt rendu inutiles, ſans l'erection des nouveaux Evéchés & l'introduction de l'inquiſition : ſi l'on n'euſt pas mis tout le Miniſtere entre les mains du *Cardinal de*

Granvelle, à l'excluſion des Seigneurs du païs, qui avoient auparavant part aux Conſeil & aux affaires: ſans le gouvernement d'un homme auſſy odieux qu'étoit le *Duc d'Alva*: ſans la rigueur de ſes perſecutions & l'inſolence de ſa ſtatue, & enfin ſans l'execution du *Comte d'Egmont*, & l'impoſition du dixiéme & du vingtiéme denier, contre les formes ordinaires du gouvernement d'un païs, où le peuple étoit opiniaſtrement attaché aux Loix & aux Couſtumes, qui y étoient eſtablies depuis pluſieurs ſiecles.

Ce furent là les ſemences de la haine qu'ils avoient pour l'Eſpagne, laquelle ayant été animée par la continuation d'une guerre de prés de ſoixante ans, n'a pas pû eſtre eſteinte par la longue paix qui luy a ſuccedé, mais l'on verra, qu'elle n'a pas moins contribué à la decadence qu'à l'elevation de cet Eſtat: lequel ayant été fondé en cette maniere, fut conſervé & affermi par pluſieurs accidents & influences de dehors. Toutesfois d'autant qu'ils n'ont point du tout aidé à former leur Eſtat, ou ſon gouvernement, je me contenteray de dire un mot en paſſant de ceux qui ont principalement contribué à conſerver cette Republique dans ſon enfance, & à la faire croiſtre juſques à la grandeur en quelle nous l'avons veüe. Il n'en faut pas chercher la cauſe, non plus que celle de ſes richeſſes, dans les ſuccés de leurs guerres; mais dans l'eſta-

l'eſtabliſſement & dans l'ordre de leur gouvernement, & en leur maniere d'agir en leur commerce ; qui feront le ſujet des Chapitres ſuivants.

Aprés que *Don Jean* euſt rejetté les conditions de la *Pacification de Gand*, qu'il avoit auparavant acceptées, & que par la ſurpriſe de *Namur* il euſt declaré la guerre, les Eſtats des Provinces offrirent le gouvernement de leur païs à *Matthias*, frere de l'Empereur *Rodolfe*, comme un milieu entre la ſujettion à la *Couronne d'Eſpagne*, ſous laquelle ils ne vouloient pas ſe remettre & le gouvernement populaire, que l'on alloit former dans les Provinces les plus ſeptentrionales. Mais *Mathias*, n'ayant pas le conſentement de l'Empereur, ny aucun ſecours à eſperer de ce coſté là, & n'ayant point de credit dans les Provinces, parce qu'on luy avoit donné le *Prince d'Orange* pour Lieutenant General, ne repreſentoit qu'une perſonne muette, & une figure de theatre, dont le luſtre n'a point de ſuitte, & finit bien-tôt. Tellement que lors que le gouvernement tomba entre les mains du *Duc de Parme*, cet Eſtat, qui dans ſon enfance n'avoit pas les reins aſſés forts, pour s'oppoſer à l'orage, dont le retour de tant de forces Eſpagnoles & Italiennes le menaçoit, fut obligé de chercher une autre nouvelle protection, qu'elle puſt oppoſer à la formidable armée, que le *Duc de Parme* aſſemblo[illegible]

dans les Provinces de *Namur* & de *Luxembourg*.

Depuis la conference de *Bayonne*, entre la Reine Mere de France & la Reine d'Eſpagne, ſa fille, ces deux Couronnes avoient continué de ſe ſecourir l'une l'autre, pendant le regne de *François II* & de *Charles IX*, pour le ſuccés des deſſeins communs, qui avoient été concertés entr'elles, de pourſuivre, avec la derniere violence, ceux qu'ils appellent heretiques, dans les Eſtats de l'un & de l'autre. La paix entre *l'Angleterre* & *l'Eſpagne*, je n'oſe pas dire l'amitié, ſubſiſtoit touſiours; de ſorte que le Roy *Philippes* n'ayant point de guerre ſur les bras en l'Europe pendant ces troubles des Païs-bas, il ſemble qu'il faut plus s'étonner de l'audace des Confederés, qui oſerent ſe revolter & s'unir en ce temps là, que du ſuccés que leur reſiſtence eut depuis, lors que pluſieurs rencontres affoiblirent & divertirent les forces de la Monarchie d'Eſpagne.

Car *Henry troiſiéme*, ayant ſuccedé à la *Couronne de France*, ne fut d'abord qu'embaraſſé & controllé par la faction des *Guiſars*, mais il fut bientoſt aprés engagé contre eux dans une guerre ouverte, que ceux de cette Maiſon, & leurs partiſans, qui agiſſoient de concert avec le Conſeil d'Eſpagne, luy firent, ſous pretexte de la conſervation de la Religion Catholique, & par ce

moyen

moyen il fut contraint de prendre meilleures meſures avec les *Huguenots* de ſon Royaume. Tellement que la bonne intelligence entre la *France* & *l'Eſpagne* ſe trouvant fort alterée, cette conjoncture favoriſa l'intention des Eſtats, & fit reſoudre la Cour de France à leur accorder le *Duc d'Alençon*, frere de *Henry III.* dans le temps que la Reine *Eliſabeth* avoit refuſé d'entreprendre ouvertement la protection des Provinces des Païs-bas.

Mais ce Prince fit ſon entrée dans Anvers avec un mauvais preſage pour les Flamans : parce que le méme jour un *Baſque* entreprit de tuer le *Prince d'Orange*, le bleſſant à la gorge d'un coup, qui fut jugé mortel d'abord, & ſon gouvernement, qui fut de peu de durée, fut troublé par tant de mauvaiſes rencontres, entre les *François* & les *Flamans*, l'humeur chaude & violente des uns ne pouvant pas s'accommoder à la maniere de vivre franche & libre des autres, que le *Duc* voulant entreprendré de ſe rendre maiſtre abſolu d'Anvers par force, en fut chaſſé par les habitants. Surquoy il ſortit du païs, auſſy irrité contre les *Flamans*, que ceux-cy l'eſtoient de ſon attentat. Si bien que le *Prince d'Orange*, ayant été bientoſt aprés aſſaſſiné à *Delft*, & la reputation & les forces du *Duc de Parme* s'augmentant tous les jours, tandis que le party des *Malcontens* ſe détaſchoit petit à petit du bon, l'on ne pouvoit pas faire un jugement

favorable du ſuccés des affaires des Confederés.

Mais la racine étoit entrée trop avant, pour pouvoir eſtre ſi aiſément arrachée. Car les Provinces Unies, aprés avoir ſi mal reüſſy au traitté, qu'elles avoient fait avec les François ſous le *Duc d'Alençon*, renouvellerent leur *Union* en l'an 1583, s'obligeant entr'elles, qu'en cas que les deſordres de la guerre euſſent empéſche l'execution exacte de tous les points de la premiere, de faire en ſorte qu'à l'àvenir ils fuſſent punctuellement executés : que les doutes qui s'y pourroient rencontrer fuſſent eſclairçis, & les differents àjuſtés. Et pour ce qui eſt de l'article qui parle de la religion, d'autant que l'Union dit, qu'à la reſerve des Provinces de *Hollande* & de *Zeelande*, où la *Religion Proteſtante* étoit devenue la dominante, en toutes les autres la Religion Catholique Romaine ſeroit enſeignée & exercée, toutes les Provinces de l'Union demeurerent d'accord alors, qu'à l'àvenir la ſeule *Religion Reformée* ſeroit preſchée & enſeignée par tout.

Les Provinces, bien loin de voir leurs deſſeins divertis par la mort du *Prince d'Orange*, rendirent tous les honneurs imaginables au défunct: elles firent ſucceder le *Prince Maurice*, ſon fils, quoy qu'il ne fût aagé que de ſeize ans, à tous les emplois & à toutes les dignités du pere, & rejetterent obſtinément toutes les ouvertures d'ac-

com-

commodement qui leur furent faites, determinés qu'ils étoient de s'exposer plûtoſt à la derniere ſouffrance, & de commettre les actions les plus deſeſperées, plûtoſt que de ſe remettre dans l'obeïſſance du Roy *d'Eſpagne.*

Mais ces humeurs étoient nourries & relevées par l'eſperance de la faveur qu'on leur donnoit en ce temps là de la part de *l'Angleterre.* Car encore qu'il n'y euſt point de guerre entre la Reine *Eliſabeth* & le Roy *Philippes*, ſi eſt ce qu'il n'y avoit entre eux ſinon quelque apparence de paix, puis qu'elle n'en avoit que le nom, ſans effect, pendant que les Eſpagnols fomentoient & fortifioient les rebellions des *Irlandois*, & que de l'autre côté la Reine *Eliſabeth* ſecouroit la Nouvelle Republique dans les *Païs-bas*; quoy que l'un & l'autre le fiſt ſous main, d'argent & de troupes volontaires; en ſorte neantmoins que de part & d'autre l'on ne le ſceuſt & qu'on ne le ſentiſt fort bien.

Le Roy *Philippes* avoit depuis quelque temps eſtendu les frontieres de ſon Empire, par la ſucceſſion, ou invaſion du *Royaume de Portugal*, apres le decés de *Don Sebaſtian*, qui fut tué en *Afrique.* Toutesfois je n'oſerois dire, s'il avoit auſſy donné une plus grande étendue à ſa puiſſance, par la conqueſte d'un Royaume, dont le tiltre luy étoit diſputé, & dont le peuple eſtoit ſi mécontent, qu'il ne le pouvoit pas

pas conſiderer comme des bons ſujets, ny gouverner ſans armée, ny auſſy comme une Nation conqueſtée, pour l'obliger à porter les charges d'une obeïſſance forcée. Mais il eſt certain, que le Roy *Philippes*, aprés avoir joint ce Royaume à ſes autres Couronnes, poſſedant les treſors immenſes que les *Indes* luy apportoient tous les ans, éleva ſes penſées ambitieuſes à des deſſeins plus vaſtes, juſques à embraſſer tout à la fois la protection de *la ligue de France*, contre les Rois *Henry* III & IV, & à accepter le don, que le Pape luy fit de l'*Irlande*, qui l'engagerent dans une guerre contre les deux Couronnes, pendant qu'il avoit ſur les bras les armes & la défiance de ſes propres ſujets dans les Païs-bas.

L'on ne peut pas bien comprendre, juſques à quel poinct la force de l'eſprit d'un habille homme peut pouſſer la fortune dans une armée, ou dans un Eſtat. Lors que le *Duc de Parme* entra dans le gouvernement des *Païs-bas*, à peine ſe pouvoit il aſſeurer de la fidelité des deux des plus petites Provinces. Il forma un corps d'armée des troupes, qu'il fit venir *d'Eſpagne*, *d'Italie* & *d'Allemagne*, & des reſtes de celles du païs, que *Don Jean* luy avoit laiſſées, pendant que toutes les Provinces s'eſtoient liguées contre luy, & que tant la *France* que *l'Angleterre* commençoient à ſe declarer hautement pour leur protection; & neantmoins ſon courage, & ſa conduite, ſecondée par

une

une armée bien disciplinée, & des qualités d'un esprit genereux & desintereſſé, faisant tous les jours de nouvelles conquestes sur les cœurs & sur les armes des Provinces revoltées, il traversa les Provinces avec ses armes victorieuses, qui eurent une longue suitte de succés si heureux, qu'il reprit les plus importantes Villes de *Flandres*, & enfin par la reduction *d'Anvers* & de *Groningue*, il reduisit les Confederés à la derniere extremité. Tellement que ceux-cy ne voyant plus d'apparence de secours du costé de la *France*, qui estoit trop embaraſſée de ses guerres civiles, ils se jetterent entierement aux pieds de la Reine *Eliſabeth*, dont ils implorerent la protection, & luy offrirent la Souveraineté de leurs Provinces. La Reine refusa la Souveraineté, mais entra en negociation avec leurs Deputés en l'an 1585. s'obligeant à un puiſſant secours d'hommes & d'argent, qu'il leur presta, en s'asseurant du rembourſement par les garnisons, qu'elle mit dans la *Briele*, dans *Vliſſingue* & dans *Rammequins*. Le traitté estant conclu, elle y fit paſſer des troupes fort considerables, sous le commandement de *Mr. Jean Norris*. Depuis en l'an 1587. aprés la rupture entre les deux Couronnes *d'Angleterre* & *d'Eſpagne*, & en suitte de la formidable armée navale, à laquelle celle-cy faisoit travailler, la Reine y envoya des plus grandes forces sous le *Comte de Leiceſter*, qui y fut reçeu & reconnu comme

Gou-

Gouverneur de ces Provinces Unies, & qui en cette qualité fit le ſerment aux Eſtats.

Mais ce gouvernement n'eut pas les ſuittes que l'on s'en étoit promiſes, à cauſe dés jalouſies & des défiances qui altererent bien-toſt la bonne intelligence entre les Eſtats & le Comte. L'un étoit ſi fier en ſes commandements, & diſpoſoit ſi abſolument de tous les offices, que les autres avoient ſujet d'en prendre ombrage. Mais ce qui les inquiétoit le plus, ce fut le deſſein, qu'ils croyoient que la Reine euſt de faire ſa paix avec l'Eſpagne: & la perte de pluſieurs places conſiderables, que les Gouverneurs, que le *Comte de Leiceſter* y avoit mis, avoient ou trahies ou rendues mal à propos, augmentoit bien leur mécontentement. Nonobſtant cette mauvaiſe intelligence, la Reine leur donna ſatisfaction ſur ces deux points: deſadvoüa quelques unes des actions du *Comte*, & reçeut agreablement le ſecours franc & affectionné, qu'ils luy envoyerent contre l'armée navale d'Eſpagne. Et enfin voyant que les deſordres s'augmentoient tous les jours entre les *Eſtats* & le *Comte de Leiceſter*, elle luy commanda de reſigner ſon gouvernement, & de remettre aux Eſtats le ſerment d'obeïſſance qu'ils luy avoient fait. Aprés tout cela, *la Reine*; ſacrifiant tout ſon reſſentiment à l'intereſt de ſa Couronne, continua de favoriſer les Eſtats de ſa protection & de ſon ſecours pendant tout le cours de ſon Regne: & eux reconnurent

nurent ces faveurs par le plus grand reſpect qu'ils euſſent jamais rendu à aucun autre Prince, & par une profonde veneration pour ſa perſonne ; comme ils l'ont encore pour ſa memoire, dont les peuples de ce païs là ne ſe laſſent pas encore de parler avec tout le reſpect, & avec toute l'affection imaginable.

Aprés que le *Comte de Leiceſter* fut party, les Eſtats donnerent, tous d'un conſentement, le gouvernement de leurs Provinces au *Prince Maurice* ; ſans prejudice pourtant de ce qui étoit deu à la Reine *Eliſabeth*. Les eſperances que l'on conçeut de ſa conduite, lors qu'il entra dans le gouvernement, furent ſi bien ſouſtenües par ſes glorieuſes actions, pendant une longue ſuitte d'années, qu'elles luy acquirent la reputation du plus grand Capitaine de ſon temps, & particulierement à cauſe de la diſcipline, que l'on voyoit dans ſon armée, de l'ordre de ſes campements, & de ſa maniere de fortifier, dont on luy doit l'invention ou la perfection, & qui depuis ce temps là a été imitée par tous ceux du meſtier.

Mais ce qui donna le plus de moyen aux Eſtats de reſpirer en la plus grande chaleur de leurs affaires, ce fut la forte guerre, que la Reine *Eliſabeth* fit à *l'Eſpagne* par Mer dans les Indes, & par la deſcente qu'elle fit faire à *Cadix*, & dans la riviere de *Lisbonne*, comme auſſy le declin des affaires de la *ligue* en *France*, pour la protection de la quelle

le

le Roy *Philippes* avoit une ſi forte paſſion, qu'il commanda deux fois au *Duc de Parme*, d'arreſter le progrés de ſes armes aux *Païs-bas*, pour les employer en *France*, à faire lever le ſiege de *Roüen*, & en ſuitte celuy de *Paris*: ce qui donna bien un nouveau luſtre à la reputation de ce grand Capitaine, mais ruïna en même temps l'eſtat des affaires *d'Eſpagne* aux Païs-bas. Car en l'abſence du *Duc de Parme* le *Prince Maurice* reprit toutes les places, que les Eſpagnols tenoient de delà le Rhin, qui par ce moyen furent incorporées aux Provinces Unies.

La ſucceſſion de *Henry* IV à la *Couronne de France* donna un grand eſchéc aux deſſeins du Roy *Philippes*, qui s'évanoüirent tout à fait, lors que toute la France reconnut *Henry*, & ſe ſousmit à ſon obeïſſance, aprés qu'il euſt changé de Religion. Les Eſtats commencerent à entrer en amitié & confidence avec ce Roy, & d'autant plus à cauſe de celle qui eſtoit entre luy & la Reine *d'Angleterre*, qui poſſedoit toute leur affection pendant ſa vie. Aprés ſon decés, le Roy *Henry* commença à avoir plus de credit dans les *Provinces Unies* qu'il n'avoit eu auparavant; mais à meſure que la grandeur d'Eſpagne diminuoit ſous celle de ce Roy, la jalouſie des Eſtats s'augmentoit, dans la crainte qu'ils avoient de voir cette puiſſance formidable dans leur voiſinage en Flandres.

Avec le *Duc de Parme* mourut toute la diſci-

diſcipline de l'armée, & tout le bon-heur des armes d'Eſpagne dans les Païs-bas. Les mutineries continuelles de ſes ſoldats, qui n'étoient pas moins dangereuſes en leurs effects qu'en leur exemple, faiſoient plus parler d'elles, que d'aucune de leurs autres actions, ſous les gouvernement du *Comte de Mansfelt*, de *l'Archiduc Erneſt*, & du *Comte de Fuentes*, juſque à ce que leur ancienne diſcipline commençaſt à revivre, & leur fortune en quelque façon à reſpirer ſous le nouveau gouvernement du *Cardinal Albert*, qui vint aux Païs-bas comme *Prince* & comme *Gouverneur* de ces Provinces, à la teſte d'une puiſſante armée, qui avoit été tirée de *l'Italie* & de *l'Allemagne*, afin de faire faire un dernier effort aux armes d'Eſpagne, en faiſant une glorieuſe guerre, ou en portant les affaires à une paix neceſſaire.

Mais le deſſein & la veüe, que l'on avoit, en donnant à *l'Archiduc*, cette nouvelle autorité, avoit une plus grande eſtendue, qu'il ne ſembloit d'abord. Car ce puiſſant Roy, *Philippes le deuxiéme*, qui avoit été appellé dés ſa naiſſance à la poſſeſſion de tant de grands Eſtats, & qui étoit né avec une plus vaſte ambition, aprés s'étre imaginé longtemps, qu'il pourroit élever ſa teſte juſques dans les nües, ſe trouvoit preſentement presque abattu dans la pouſſiere. L'aage, & les infirmités, dont la vieilleſſe eſt accompagnée, avoient rompu ſon corps: ſon eſprit étoit

étoit travaillé de ſoins continuels & de penſées dereglées, & les ſervices qu'on rendoit à ſa dignité Royale; troublés par les inquietudes de ſa vie. Il commença à voir dans le miroir du temps & de l'experience, la veritable condition de la grandeur & des deſſeins de l'homme, & conſiderant à quelles imaginations & chimeres il avoit ſacrifié ſa ſanté, ſon repos, & la meilleure partie de ſa vie, il tourna toutes ſes penſées au repos & à la retraitte, qu'il n'avoit jamais voulu donner ny au monde ny à ſoy méme. Les entrepriſes dont il avoit menacé l'Angleterre, & ſon invincible armée navale étoient allé en fumée : celles qu'il avoit formées contre la France produiſirent des effets bien contraires à ſes intentions, & au lieu de rüiner la liberté, & de rompre la fermeté de ſes ſujets aux Païs-bas, il perdit ſept de leurs Provinces, & conſerva les autres aux dépens d'une guerre, qui luy couſtoit plus qu'elles ne valoient. Il venoit de faire la paix avec *l'Angleterre*, & deſiroit la faire auſſy avec la *France*, & bien qu'il euſt de la repugnance à la faire demander en ſon nom à ſes ſujets revoltés, il vouloit bien le faire par un autre, & ne vouloit pas laiſſer à ſon Fils une querelle, qui avoit traverſé ſon bonheur, & occupé ſes penſées pendant tout le cours de ſon Regne. C'eſt pourquoy il laiſſa la conduite de ces deſſeins à l'adreſſe de *l'Archiduc Albert*, à qui il donna la qualité de *Gouverneur*, & en ſuitte celle de

Prin-

Prince des Pais-bas, afin que s'il pouvoit ramener toutes les Provinces à leur premiere obeïſſance, il les gouvernaſt comme Provinces dependantes de la *Monarchie d'Eſpagne*: toutefois ſi cela ne reuſſiſſoit pas, aprés l'avoir tenté, qu'il épouſeroit *Iſabelle Claire Eugenie*, la fille bien aimée du Roy *Philippes*, qui luy apporteroit ces Provinces en dot, de ſorte qu'il en deviendroit le Prince, avec ſeule condition du retour à la Couronne d'Eſpagne, ſi *Iſabelle* venoit à deceder ſans enfants. Le Roy *Philippes* croyoit, que la preſence d'un Prince naturel parmy de ſujets, la naiſſance & l'humeur *d'Albert*, qui étoit *Alleman*, & les inclinations genereuſes & obligeantes *d'Iſabelle* gaigneroient plus ſur ce peuple obſtiné, que la force & la rigueur de tous les Conſeils precedents n'avoient pû gagner: au pis aller, que ſi *Albert*, ne pouvoit pas continuer la guerre, il pourroit faire la paix, ſans intereſſer l'honneur & la grandeur de la Couronne d'Eſpagne.

En ſuitte de cette reſolution, & dans la ſeule penſée, qu'il avoit de faire la paix, il faiſoit, comme ſage Róy qu'il étoit, les mémes preparations, que s'il n'avoit autre deſſein que de faire la guerre: ſçachant qu'il luy ſeroit inutile de ſouhaitter la paix, s'il n'étoit pas en eſtat de forcer les ennemis de la deſirer auſſy. C'eſt pourquóy il envoya *l'Archiduc* en *Flandre* à la téte d'une armée, capable, à ce qu'il croyoit, d'obliger premiere-

mierement la France de faire la paix, & de diſpoſer aprés cela les affaires, en ſorte qu'il la pourroit faire auſſy dans les *Païs bas*, ou bien y continuer la guerre ſans diverſion. *Albert* entra avec ſon armée en *France*, où il prit *Amiens*, Ville Capitale de Picardie, & ſurprit par là tellement la *Cour de France*, qu'en toutes les guerres paſſées elle n'avoit pas été ſi fort allarmée. Toutesfois pendant qu'*Albert* employoit toutes ſes forces en *France*, à deſſein de porter cette Couronne à la paix, le *Prince Maurice*, qui avoit pris *Groningue* du temps de *l'Archiduc Erneſt*, adjouſta à cette conqueſte celle de *Lingue*, de *Grolle*, & de pluſieurs autres places en *Over-Yſſel*, & joignit par ce moyen toute cette Province à *l'Union*. Et lors qu'*Albert* retourna aux Païs-bas, il le ſalüa de la *bataille de Nieuport*, dont la victoire eſt deüe au courage deſeſperé des Anglois ſous *François Vere*, en laquelle *Albert* fut bleſſé, & faillit d'eſtre fait priſonnier.

L'affection ſousmiſe & l'obeïſſance, dont les Flamans rendirent des preuves à *l'Archiduc* aprés cette perte, le conſolerent tellement, & releverent ſon courage en ſorte qu'il reſolut d'aſſieger *Oſtende*. Ce ſiege dura fort longtemps, ſi bien qu'il deſeſperoit presque de pouvoir reduire une place ſi forte, & defendue par une garniſon, dont la défenſe étoit opiniaſtre & le courage invincible, lors que ſon armée fut renforcée d'un corps de huit mille Italiens ſous le

le *Marquis de Spinola*, à qui l'on donna ordre de faire continuer le siege. Il y employa trois ans devant que de pouvoir prendre la place, laquelle se rendit, non point faute d'hommes ou de munitions, veu que ne pouvant pas étre enfermée du costé de la Mer rien n'y manquoit, mais seulement faute de terrain, qui fut gaignè pied à pied, tellement qu'il n'y en resta point où l'on se pût tenir debout pour le defendre. Exemple, dont l'on peut apprendre, qu'il n'y a point de Ville qui puisse éviter d'estre prise, si ce n'est par le moyen d'une armée assés forte, pour faire lever le siege.

Le *Prince Maurice*, voyant qu'il ne pouvoit pas sauver *Ostende*, en repara suffisamment la perte, en prenant *l'Escluse* & *Grave*, si bien que les Espagnols n'y gagnerent rien, sinon l'honneur d'avoir reüssy en leur entrepriſe. *Philippes* II étant decedé presque au même temps que *l'Archiduc* & *l'Infante* arriverent aux Païs-bas, & le ressentiment personnel de cette guerre étant mort avec luy, *l'Archiduc* commença à appliquer toutes ses pensées à la paix du consentement de la Cour d'Espagne, comme à une chose, laquelle une autre circonstance, plus pressante que toutes celles dont nous venons de parler, rendoit necessaire.

La Republique des Provimces Unies étant sortie de la Mer, en a aussy tiré premierement la force, par laquelle elle s'est fait considerer, & en suitte ses richesses & sa gran-

deur. Car bien que devant la revolte des Païs-bas, il ne fuſt pas permis aux habitants de faire leur commerce dans les *Indes*, ſinon dans le corps des *Flottes Eſpagnoles*, & ſous le pavillon d'Eſpagne, il y en avoit pourtant, & en aſſez grand nombre, qui en faiſant le voyage ſe rendirent treshabilles pilotes, & qui en apprenant les routes & le chemin, prirent gouſt auſſy au profit immenſe, qui ſe tiroit de ce commerce. Et aprés *l'Union* le païs ſe rempliſſant de quantité d'eſtrangers, qui s'y retiroient en ſi grand nombre, qu'ils ne pouvoient pas employer leur fonds, ny trouver de l'occupation dans le païs, pluſieurs d'entr'eux en allerent chercher à la Mer. Et d'autant qu'on leur avoit oſté le commerce de *l'Eſpagne* & de la *Mer Mediterranée*, ils ne ſe jetterent pas ſeulement ſur celuy de *France*, *d'Angleterre* & du *Nort*, mais ils ſe haſarderent auſſy d'aller aux *Indes Orientales*: d'abord avec fort peu de forces & de ſuccés; mais avec le temps, & aprés l'érection de la *Compagnie des Indes Orientales*, la pluspart des Provinces pourſuivirent l'entrepriſe avec une application ſi generale, & avec tant d'avantage, qu'ils ſe rendirent les maiſtres de la pluspart des Colonies, que les *Portugais*, qui étoient en ce temps là ſujets de la Couronne d'Eſpagne, y avoient plantées, & des forts qu'ils avoient faits en ces quartiers là. Par ce moyen les matelots Hollandois acquirent une connoiſſançe auſſy parfaite de ces vaſtes

Mers

Mers & de ſes coſtes que des leurs propres, & la Hollande fut faite le grand magaſin de toutes les commodités de ces païs *Orientaux.*

Leurs entrepriſes ſur les *Indes Occidentales* n'ont pas été ſi frequentes, ny ſi heureuſes; parce que les Colonies que les Eſpagnols y avoient plantées, y eſtoient en plus grand nombre & plus fortes, mais couvrant la Mer de leurs vaiſſeaux, avec des Commiſſions, particulieres ou publiques, ils en embaraſſoient la navigation, & commençoient à attendre & à menacer les *Flottes Eſpagnoles* qui venoient des *Indes*, & en faiſant quelque fois deſcente aux coſtes du *Nouveau Monde*, ils portoient le coup juſques dans le cœur & dans les parties les plus ſenſibles de *l'Eſpagne*, & obligeoient par ce moyen cette Cour là de deſirer avec paſſion une paix, qui puſt aſſeurer le tranſport de ces treſors, & les faire demeurer en Eſpagne, en bouchant le paſſage à ces ſommes immenſes, que l'on remettoit continuellement pour les neceſſités de la guerre des Païs-bas.

Ces conſiderations furent les premieres cauſes, qui produiſirent la paix, & il eſt certain que ce furent les Eſpagnols qui en firent la premiere ouverture. D'abord l'on eut de la peine à la faire gouſter aux Eſtats, & il ne fut pas poſſible de les diſpoſer à une ſuſpenſion d'armes, qui puſt applanir le chemin à la negociation; juſques à ce que

l'Archiduc euſt declaré, qu'il traitteroit avec eux comme avec des *Provinces libres*, ſur leſquelles *ny luy ny l'Eſpagne* n'avoient rien à pretendre. Bien que l'affaire fuſt maniée avec tant d'artifice & d'adreſſe de la part de *l'Archiduc*, la paſſion, que l'Eſpagne avoit de finir cette guerre, & de faire la paix, étoit ſi violente, qu'ils conſentirent de la faire traitter à la *Haye*, lieu de la reſidence ordinaire des *Eſtats Generaux*. Et afin de leur faire plus d'honneur, & de faciliter le ſuccés de la negociation, l'on deputa à cela les quatre principaux Miniſtres d'Eſtat de *l'Archiduc*, pour en avoir la conduite & la direction ; ſçavoir le *Marquis de Spinola*, leur Meſtre de *Camp General*, le Preſident du Conſeil privé, & les deux Secretaires d'Eſtat & de guerre des Païsbas.

De l'autre coſté, l'on remarquoit en toute la demarche des *Hollandois* beaucoup de froideur & d'arrogance ; ne faiſant pas un pas en la negociation, ſans former des difficultés & des pointilles ſur chaque mot de la declaration, que les *Archiducs* faiſoient, de traitter avec eux comme avec des *Provinces libres*, & ſur la ratification de l'Eſpagne de cette declaration, en les obligeant d'envoyer des exprés en Eſpagne à toutes les occaſions, & d'en attendre le retour. Car les heureux ſuccés de leurs armes par terre, pendant la ſuitte d'une guerre de plus de trente ans, & la puiſſante augmentation

tation de leurs forces navales, & ſous la protection de celles-cy, de leur commerce, avoient donné à tout le corps de leur milice, tant par mer que par terre, auſſy-bien qu'a la plus grande partie du peuple, une àverſion generale pour ce traitté. La haine inveterée & irreconciliable qu'ils avoient contre l'Eſpagne, n'eſtoit point du tout diminuée: il y en avoit auſſy qui eſperoient de faire leur fortune à la guerre, & s'en aſſeuroient, parce que l'on ne manquoit point de grands exemples parmy eux.

Il y avoit outre cela deux autres conſiderations ſecretes, dont l'une étoit eſtrangere & l'autre domeſtique, qui contribuerent plus à la paix, que tous les argumens, que l'on employe ordinairement en ces occaſions, & que tous les offices des Princes voiſins, qui ne faiſoient point de reflexion en cett'affaire, ſinon ſur eux mêmes, ſoit pour leur propre intereſt, ou par la paſſion, qu'ils avoient de finir une guerre, qui avoit ſi long-temps exercé, en quelque façon, les armes de toute la Chreſtienté ſur le theatre des Païs-bas. La grandeur de la *Monarchie Eſpagnole*, qui avoit eté ſi formidable ſous *Charles V.* & *Philippes deuxième*, commença alors à decliner, par le mauvais ſuccés de tant de vaſtes deſſeins, & de tant d'ambitieux Conſeils. Et de l'autre coſté les affaires de *Henry* IV. étant dans leur plus grand luſtre de bonheur & de gloire, aprés avoir achevé de vaincre tant de difficultés

& mauvaises rencontres, avec une admirable constance & valeur, & aprés avoir finy la guerre par une glorieuse paix avec l'Espagne, les *Hollandois* s'imaginoient que les esprits chauds & agissants des *François* ne pourroient pas demeurer long-temps hors d'exercice : & afin de l'éviter dans le Royaume, que le Roy leur donneroit de quoy s'occuper au dehors. Qu'il n'y avoit point d'entrepriſe qui luy fuſt plus facile & plus commode que celle de *Flandres*, qui faisoient autrefois partie des anciennes *Gaules*. des premiers Princes des-quelles les Rois de France étoient descendus, & avoient heritè. Ils étoient advertis, que *Henry* IV. faisoit de grands preparatifs de guerre, qui ne pouvoient apparemment avoir pour objecte que ces Provinces là; sur tout s'il y étoit convié par un plus grand affoibleſſement des forces *d'Espagne* dans les *Païs-bas*, & ils ne pouvoient pas ignorer, qu'ils ne seroient pas moins mal-heureux, lors qu'ils seroient exposés à la discretion de tels voisins comme les François, qu'ils l'avoient été sous la domination des Espagnols. Car la puissance Espagnole en *Flandre* n'estoit entretenue que par les tresors, qui n'y pouvoient étre transportés *d'Espagne*, qu'avec beaucoup de temps & de peril, & par des troupes que l'on tiroit de là, ou bien de *l'Italie* & de *l'Allemagne*, avec beaucoup d'incertitude de plusieurs rencontres, & avec plus de dépense. Le terroir des dix Provinces estoit

petit,

petit, & en des apprehenſions continuelles des puiſſances voiſines *d'Angleterre* & de *France*. Mais ſi la France ſe rendoit jamais Maiſtreſſe de *Flandres*, le corps de cet Empire ſeroit ſi grand & ſi entier, & ſi abondant en peuple & en richeſſes, que toutes les fois que le Roy trouveroit, ou feroit naiſtre, l'occaſion d'attaquer les *Provinces Unies*, il n'y auroit point de reſiſtence ny de diverſion, qui fuſt capable d'en empeſcher la conqueſte : & la veüe qu'ils avoient eüe, en s'oppoſant avec tant de vigueur & d'opiniaſtreté à *l'Eſpagne*, étoit, non de changer de maiſtre, comme ils feroient en ce cas là, mais de n'en avoir point du tout. C'eſt pourquoy les plus entendus de leurs Miniſtres d'Eſtat étoient d'advis, qu'il falloit, pour la ſeureté de ces Provinces, laiſſer reſpirer *l'Archiduc*, & donner à l'Eſpagne le loiſir de reprendre ſes forces, par le moyen de la paix, & ainſy oſter à la *France* l'envie & l'occaſion de porter ſes armes en *Flandres*.

Pource qui eſt de la conſideration domeſtique, c'étoit le credit & l'autorité du *Prince Maurice*, lequel étant fondé ſur celuy du pere, mais en ſuitte élevé ſur la propre vertu du Prince, & ſur le merite & les eminentes qualités de ſa perſonne, auſſy bien que ſur le ſuccés de ſes armes, étoit monté ſi haut, parce qu'il étoit Gouverneur ou Lieutenant General de quatre Provinces, deux de ſes Couſins ayant le gouvernement des autres

trois, que plusieurs des Estats, qui avoient à leur téte *Barnevelt, Conseiller Pensionaire*, ou comme l'on disoit en ce temps là, *Advocat de Hollande*, homme de grande capacité, & de grande autorité parmy eux, devinrent jaloux de la puissance du Prince, craignant qu'elle ne degeneraſt en une domination absolüe & Souveraine. Ils sçavoient que la continuation de la guerre la feroit accroistre, parce que le Prince en avoit toute la direction, & que la paix donneroit à la puissance civile l'autorité qu'elle osteroit à la militaire: ce qui engagea tout ce party à desirer la paix, & à faire tous les efforts imaginables, pour la faire acheminer & conclurre. Ces humeurs differentes, qui regnoient parmy les Estats avec une force & vigueur égale, furent cause, qu'aprés de grandes contestations & peines, la negociation de la paix fut éludée; les Estats la rompant sous pretexte de quelques points touchant la *Religion* & le *commerce des Indes*; mais elle fut renoüée, & l'on conclut enfin en l'an 1609 une tréve de douze ans. Les principaux articles de ce traitté étoient, la declaration, que l'on traittoit avec eux, comme avec des *Provinces libres*. Cessation de tous actes d'hostilité pendant la tréve. La joüissance de tout ce que chacun des deux parties possedoit pendant tout le temps de la tréve. Que l'on ne feroit point de nouvelles fortifications de part ou d'autre: & que la liberté du commerce seroit resta-

reſtablie en tous les quartiers du monde, en la méme maniere qu'il en avoit été uſé devant la guerre.

Et ainſy *l'Eſtat des Provinces Unies* fut reconnu par ſon ancien Maiſtre pour une *Republique libre*, quoy qu'avant ce temps là elle euſt été reconnue pour telle par pluſieurs Rois & Princes, avec leſquels elle avoit traitté & negotié. Entre leſquels l'on avoit donné un grand àvantage à la *Couronne d'Angleterre*, dont l'Ambaſſadeur avoit voix & ſeance en leur Conſeil d'Eſtat, en vertu du traitté fait avec la *Reine Eliſabeth*, & en reconnoiſſance de ſes puiſſants ſecours, qui firent revivre l'Eſtat, lors qu'il étoit ſur le point d'exſpirer. Les Hollandois ſouſtiennent pourtant, que ce privilege fut accordé à l'Ambaſſadeur, en conſideration de la poſſeſſion de la *Briele*, de *Vliſſingue* & de *Rammekens*, & qu'il ne pouvoit plus avoir lieu aprés que ces Villes furent reſtituées, & aprés que *l'Angleterre* euſt été rembourſée des ſommes, que la Reine avoit preſtées.

Au méme temps que ces tréves furent faites, il fut conclu une ligue entre *Henry IV.* Roy de France, & les *Eſtats*, pour l'obſervation de la paix, en cas qu'elle vinſt à ſe conclurre, & pour le ſecours reciproque, en cas qu'elle ne ſe fiſt point, de dix mille hommes de la part du Roy, & de cinq mille de la part des Eſtats. Le méme Roy ne fit point de difficulté non plus de continuer

d'entretenir, aprés la concluſion de la tréve, au ſervice des Eſtats, à ſes dépens, les deux regiments d'Infanterie & les deux cens chevaux, qu'il y avoit entretenus pluſieurs années devant ce temps là : n'oubliant rien de ce qui pouvoit attacher cet Eſtat à ſes intereſts inſeparablement, & le rendre arbitre de la paix pour le preſent, & de la guerre à l'avenir, ſi la tréve venoit à ſe rompre, ou à expirer d'elle méme.

Il eſt facile de voir, par ce qui vient d'étre dit, que jamais il n'y eut Eſtat, qui fuſt mis au monde avec des tranchées ſi aigues, qui reçeuſt une nouriture ſi rude en ſon enfance, & qui fuſt accouſtumé à plus de travaux & de dangers en ſa jeuneſſe ; qui ſont les choſes, qui ordinairement fortifient le plus la conſtitution du corps, qui contribuent le plus à ſa ſanté, & qui luy donnent une trempe, que les changements des ſaiſons n'alterent point. Auſſy en a on veu des preuves; puis qu'en la ſuitte de quatre vingts treize ans, dont l'on peut former l'aage de cet Eſtat, à compter depuis *l'Union*, que les Provinces firent entr'elles en l'an 1579, il n'a eu qu'une ſeule atteinte de maladie. Toutefois comme dans un corps phyſique la ſemence à ſes principes de maladie dés la conception, ainſy ceux de cette maladie commencerent à ſe découvrir du temps de *Barnevelt*, & parurent evidemment en la negociation de la tréve avec *l'Eſpagne*. On les croyoit bien eſteints avec ſa vie, car on

luy

luy trancha la téte quelques années aprés, mais ils n'ont pas laiſſé depuis de démeurer cachés dans les veines de l'Eſtat, & de paroiſtre à toutes les revolutions, qui ſembloient favoriſer l'une des deux humeurs predominantes dans le corps: & ſous le nom du *Prince d'Orange* & du *party des Arminiens*, ils ont touſiours fait le foible de cet Eſtat, comme lors que celuy cy ſera venu à ſon periode, ils ſeront cauſe de rüine.

L'origine de ce nom *d'Arminiens* eſt: Que pendant que le party de *Barnevelt* accuſoit ceux du party du *Prince d'Orange*, de negliger & de proſtituer la liberté, qui avoit été ſi cherement achetée, par une trop grande devotion pour la *Maiſon du Prince d'Orange*, & inclination à changer la Republique en une Souvetaineté abſolüe, & que pour cet effect ils taſchoient de rendre la guerre d'Eſpagne eternelle, ceux cy accuſoient les *partiſans de Barnevelt*, de ne ſe pouvoir pas défaire de leur ancien eſclavage, de flatter les Eſpagnols, tant en leur politique, par la forte paſſion qu'ils avoient pour la paix avec cette Couronne là, qu'en leur Religion, parce qu'ils étoient tous *Arminiens*, dont les ſentiments, à ce que l'on diſoit, tenoient de la Religion *Calviniſte* & de la *Romaine*. Et outre ces reproches reciproques de ces deux partis, l'un a touſiours voulu que l'on cruſt, que c'étoit par un mouvement de zele pour la pure & vraye Religion Reformée, & l'autre ſe

vantoit d'agir ſans autre intereſt, que pour celuy de la veritable liberté du Païs.

Je ne parleray point des accidents, qui ſont arrivés à cette Republique depuis la concluſion de la tréve avec l'Eſpagne, tant en ſes guerres qu'en ſes negociations, ny de toutes les circonſtances & rencontres, tant au dedans qu'au dehors, qui ont ſervy à l'élever à une ſi grande puiſſance, & qui ont conſpiré à la grandeur, en laquelle le monde l'a veüe au commencement de l'an 1665, qui ſont le ſujet non ſeulement des relations, mais auſſy des ſpeculations de ce ſiecle; parce qu'elles ſont trop communes, & point du tout neceſſaires à ce que je pretends dire du gouvernement civil de cette Republique: mais je le reſerveray, juſques à ce que le loiſir & l'humeur m'inſpirant la méme inclination, je puiſſe pouſſer mon diſcours juſques au temps preſent; les affaires de cet Eſtat ayant eu part à tous les changements & à toutes les grandes revolutions, qui ſont arrivées depuis, tant dans les actions que dans les Conſeils de tout le reſte de la Chreſtienté.

Cependant j'acheveray cette relation par une choſe qui arriva bientoſt aprés la concluſion de la tréve, & qui l'auroit apparemment rompüe dans la meme année, s'il n'euſt pas été prevenu par les offices des Princes voiſins, mais bien plus encore par le changement d'humeur des Eſtats des Provinces Unies, qui vouloient faire conſerver

ſerver la paix, laquelle venoit d'étre faite en ces quartiers du monde.

Jean Guillaume Duc de Juillers Cleves & Berg &c. mourut au commencement de l'an 1609. ſans enfants, laiſſant ſes Duchés expoſés aux pretenſions de *l'Electeur de Brandebourg* & du *Duc de Neubourg*, heritiers de deux ſœurs du Prince defunct. Ces deux Princes ſe mirent en poſſeſſion de ce qu'ils pouvoient occuper de la ſucceſſion, laquelle chacun d'eux pretendoit luy appartenir toute entiere. *Brandebourg* rechercha & obtint la faveur & la protection de ſon droit des *Provinces Unies*, & *Neubourg* eut ſon recours à *l'Archiduc Albert* & à *l'Eſpagne*. *L'Archiduc* qui venoit de ſortir de la guerre, n'avoit pas grand' envie d'entrer dans une autre, en ſe meslant de cette querelle; ſinon en prenant garde, que les *Hollandois* n'en tiraſſent point d'avantage, & que ſous pretexte de donner ſecours à l'un des partis, ils ne ſe ſaiſiſſent pas de quelques places, qu'ils trouvoient à leur bienſeance. Il n'y eut pas tant d'équité au procedé des *Hollandois*, qui ne voulant pas perdre une ſi belle occaſion, ſurprirent la Ville de *Juillers*, en proteſtant pourtant qu'ils ne la garderoient que juſques à ce que les intereſſés fuſſent d'accord. Ils croyoient auſſy, que *l'Eſpagne*, aprés avoir tant cedé, en faiſant la derniere tréve, pour finir ſa propre querelle, ne romproit pas pour celle de ſes voiſins. Mais *l'Archiduc*, aprés avoir

pris ſes meſures avec *l'Eſpagne*, & prevoyant les conſequences de cett'affaire, reſolut de haſarder tout l'Eſtat des Païs-bas plûtoſt que de ſouffrir, que les Eſtats donnaſſent de nouveau une ſi grande eſtendue à leur puiſſance & à leur domination. C'eſt pourquoy il leur demanda premierement, au nom du *Duc de Neubourg*, la reſtitution de *Juillers*, & d'autant qu'en leurs reſponſes il n'y avoit que des artifices & des delais, il aſſembla auſſy-toſt toutes ſes forces, & fit marcher une armée, ſous le commandement de *Spinola*, droit à *Juillers*: dont les Eſtats ne ſe mirent pas beaucoup en peine, parce qu'elle ne manquoit de rien de ce qui luy eſtoit neceſſaire pour une vigoureuſe reſiſtance. Mais *Spinola* changeant tout à coup de marche, mit le ſiege devant *Weſel*: ce qui ſurprit & eſtonna tellement les habitants, qu'il s'en rendit le maiſtre, devant que les *Hollandois* puſſent venir à leur ſecours. *Weſel* eſtoit une Ville forte & grande, ſituée ſur le Rhin, & *l'Electeur de Brandebourg* pretendoit qu'elle luy appartenoit comme une dépendance du *Duché de Cleves*; mais les habitants voudroient bien ſouſtenir, que c'eſt une Ville Imperiale, joüiſſant de la protection des *Provinces Unies*. Elles furent eſtonnées de cette ſurprenante & hardie entrepriſe de *Spinola*, qui en ſe rendant maiſtre d'un poſte, qui luy ouvroit la porte à une plus grande invaſion de leurs Provinces, & particulierement

en celles de delà le Rhin, firent faire office par les deux Couronnes *d'Angleterre* & *de France*, pour porter les deux partis à un accommodement, qui fut conclu à cette condition: que pas un des deux partis ne feroit entrer ses forces dans les Duchés, sous quelque pretexte que ce pust estre. Tellement *l'Archiduc*, qui par une passion qu'il avoit pour la paix, avoit depuis peu fait la tréve aux conditions, que les *Hollandois* luy avoient voulu imposer, en se resolvant alors à la guerre, obtint une paix aux conditions, que luy même & l'Espagne avoient proposées. D'où nous apprenons combien il est dangereux aux Princes foibles d'appeller un puissant à leur secours, parce qu'ils deviennent la proye de leurs amis, au lieu qu'ils ne l'étoient que de leurs ennemis, & que le seul moment favorable, pour faire une bonne paix est, lors que vostre ennemy la desire, & que vous estes en estat de continuer de faire la guerre: comme aussy que ceux là se trompent, qui conseillent, que pour obtenir la paix, il faut ceder quelque poinct d'honneur ou d'interest: parce que cela ne fait que provoquer des nouvelles injures, donner du cœur aux ennemis & l'oster aux amis.

CHA-

CHAPITRE II.

De leur Gouvernement.

CE que nous avons dit dans le Chapitre precedent touchant le commencement & establissement de cet Estat, dont nous mettons l'epoque depuis *l'Union d'Utrecht*, fait voir evidemment, que l'on ne peut pas dire proprement, que c'est une Republique, mais que c'est plûtost une Confederation de sept Provinces Souveraines, Unies ensemble pour la défense commune & reciproque de toutes, sans aucune dépendance ou sujettion entre elles. Mais afin de pouvoir connoistre leur gouvernement jusques au fond, & dés sa premiere origine, il en faut faire le détail, dans lequel nous verrons, que chacune de ces Provinces est composée de plusieurs Villes, qui comme autant de petits Estats, ont en elles mêmes plusieurs marques de puissance Souveraine, & ne sont pas sujettes, à cet égard, à la Souveraineté de leur Province; veu qu'il y a plusieurs choses qui ne peuvent pas estre conclües dans les Assemblées des Estats de la Province à la pluralité, mais seulement du consentement unanime de toutes

tes les voix. Car Comme les Eſtats Generaux ne peuvent pas faire ny paix ny guerre, ny nouvelle alliance, ny auſſy des levées de deniers, ſans le conſentement exprés de toutes les Provinces, ainſi les Eſtats de la Province ne peuvent pas reſoudre un de ces points, ſans le conſentement de toutes les Villes de la même Province, qui par leur conſtitution ont ſeance & voix dans cette Aſſemblée. Et bien qu'en la pluſpart des cauſes civiles l'on peut appeller de la ſentence des juges ordinaires des Villes à la Cour de Juſtice de la Province, neantmoins l'on ne le ſouffre point du tout dans les criminelles. La Souveraineté de la Province ne peut pas non plus exercer aucune Judicature dans les Villes, y faire ſaiſir un criminel, ou y faire executer des reſolutions ou decrets communs, ſinon par la juſtice & par les Officiers de la Ville. C'eſt par là que l'on voit, que chaque Ville a quelque part à la Souveraineté; dont les principales marques ſont, la puiſſance d'exercer Judicature, de faire des levées de deniers, & de faire la paix, ou de declarer la guerre: car celle de regler la valeur de la monnoye n'appartient pas aux Villes ny aux Provinces en particulier, mais, d'un commun conſentement, à la Generalité de l'Union.

Les principales parties, qui font tout le compoſé de cet Eſtat, ſont la liberté des Villes, la Souveraineté de Provinces, les conventions & les conditions de *l'Union* & l'auto-

l'autorité du *Prince d'Orange*; & c'est là l'ordre que j'observeray dans l'intention que j'ay de parler du gouvernement de cet Estat. Toutefois d'autant que *l'Union* est composée de plusieurs Provinces, & chaque Province de plusieurs Villes, qui bien qu'elles ayent quelque chose de semblable entre elles, ne laissent pas d'avoir aussy quelque chose de particulier en l'ordre & en la constitution de leur gouvernement; de sorte que si l'on vouloit entrer dans le détail de toutes, ce discours deviendroit un gros volume, qui ne serviroit de rien, je me tiendray serré dans la seule description de la *Hollande*, qui est la plus riche, la plus puissante, & celle qui a le plus d'autorité parmy les Provinces, & de celle *d'Amsterdam*, qui a les mêmes avantages & preminences parmy les Villes.

L'autorité supreme de la Ville *d'Amsterdam* consiste aux decrets & aux resolutions de son Senat, qui est composé de trente six personnes, dont quelques uns ont la direction des affaires de police, & les autres ont l'administration de la justice, conformément aux anciens statuts, au nom de leurs Officiers, & au lieux ordinaires de judicature. Pource qui est de la levée des deniers, elle dépend de la volonté du Senat, qui prend pour cela des resolutions conformes & proportionnées à ce qu'il juge utile & necessaire pour le bien & service de la Ville, ou de l'Estat, selon les occasions & la conjonctu-

jonćture des temps & des affaires. La qualité de Senateur ne ſe perd qu'avec la vie ; ſi ce n'eſt que quelqu'un commette un crime, qui l'en rende indigne, ou qu'il renonce volontairement au droit de bourgeoiſie, en changeant de demeure. Ce Senat étoit anciennement choiſy par les plus riches bourgeois & habitants de la Ville, qui s'aſſembloient pour cela dans une Egliſe, dans un marché, ou dans quelque autre lieu aſſés capable contenir un ſi grand nombre de perſonnes, & ceuxcy faiſoient à la pluralité des voix l'élection de la perſonne qui devoit ſucceder. Mais depuis ſix ou ſept vingts ans, que les Villes ſont devenues, ſans comparaiſon, plus grandes, tant à l'égard du circuit de leurs murailles, que pour le nombre des habitants, en ſorte que ces Aſſemblées, qui étoient aſſés frequentes, ne ſe pouvoient pas faire ſans desordre & ſans conteſtations, & mémes ſans danger de ſedition, à cauſe de leur grand nombre, & de la confuſion, qui en eſt inſeparable, les bourgeois prirent reſolution, dans une de leurs Aſſemblées generales, de ceder le droit d'élire les Senateurs au Senat méme, qui étoit en ce temps là. Tellement qu'il a tousjours été obſervé depuis, que toutes les fois qu'un des Senateurs vient à mourir, le Senat remplit la place vacante, ſans que les bourgeois s'en mélent. Ce qui fait que le gouvernement de la Ville eſt en quelque façon *Oligarchique*, & bien differens

rent d'un gouvernement *Démocratique* ou populaire; quoy que la pluſpart de ceux qui paſſent en ces païs là, & méme qui y vivent & ſe contentent d'une connoiſſance ſuperficielle & imparfaite des choſes, s'imaginent le contraire. Et cette reſolution des bourgeois dans une Ville fut approuvée presque en méme temps, ou du moins imitée par toutes les autres Villes de la Province, bien que le nombre des Senateurs ne ſoit pas égal par tout.

Ce Senat choiſit les principaux Magiſtrats de la Ville, c'eſt à dire les *Bourguemaiſtres* & les *Eſchevins*. Il y a douze Bourguemaiſtres à Amſterdam, dont il y en a quatre, que l'on appelle les Bouguemaiſtres regnants, ou en fonction, pour cette anneé là. Les trois changent tout les ans, & le quatriéme eſt continué, de ſorte qu'il y en a touſiours un, qui demeure deux ans en fonction, & preſide les trois premiers mois de ſa deuxiéme année, cedant aprés cela ſa place à ſes Collegues, qui preſident à leur tour de trois en trois mois. Et cette forme ſemble avoir été introduite, afin que celuy des Bourguemaiſtres qui eſt continué, puiſſe informer ſes Collegues des formes du gouvernement & de leſtat des affaires de la Ville.

L'Election des *Bourguemaiſtres* ſe fait par tous ceux du Senat, qui ont été auparavant Bourguemaiſtres ou Eſchevins, & ce à la pluralité des voix: & l'on peut dire, que

leur

leur autorité ressemble à celle des *Maires* & des *Aldermans* en nos Villes d'Angleterre. Ils representent la dignité du gouvernement, & font les honneurs de la Ville en toutes les occasions. Ils disposent de tous les offices subalternes, qui viennent à vaquer pendant le temps de leur fonction, aussy bien que de tous les deniers du tresor & du revenu commun de la Ville; parce qu'ils jugent seuls de ce qui peut être necessaire pour la seureté, utilité & dignité de la Ville. Ils gardent les clefs de la *Banque d'Amsterdam*, où les tresors de tant de Nations sont deposés, & que l'on n'ouvre jamais, sinon en la presence d'un des Bourguemaistres. Ce sont eux aussy qui ordonnent & controllent tous les ouvrages publics de la Ville, comme les remparts & la Maison de Ville, que l'on voit achevés avec une magnificence proportionnée à la dépense qui y a été faite.

Cette charge est accompagnée d'un grand respect, d'une grande autorité & dignité, & d'autant plus grande, qu'elle ne rapporte point de profit ny d'autre avantage, sinon qu'elle prepare le chemin à d'autres emplois dans la Province & l'Estat, où l'on voit les Bourguemaistres dans le Conseil d'Estat Hollande, dans l'Assemblée des Estats Generaux, dans le Conseil d'Estat de la Generalité, & dans les autres Colleges des Provinces Unies. Les appointements d'un *Bourguemaistre d'Amsterdam* ne sont

que

que de cinq cens livres par an, quoy qu'ils ayent la diſpoſition d'Offices, qui en rendent bien cinq mille: & neantmois il ne ſe trouve point, qu'il en prennent de l'argent; parce que cela rüineroit leur credit, & les excluroit de tous emplois publics. Ils ne ſont pas obligés de faire aucune dépenſe extraordinaire, non plus que les autres bourgeois, en leur ſuitte, à leur table, ny en aucune autre choſe de leur maiſon. En toutes les autres occaſions ils ſont ſervis par des gens qui ſont aux gages de la Ville, & quelques feſtins qu'ils faſſent aux jours de Feſte ou pour traitter des Princes ou des Miniſtres eſtrangers, tout cela ſe fait aux dépens de la Ville, mais ils en diſpoſent à leur diſcretion. En toutes les autres occaſions on les voit par la Ville dans l'équipage ſimple & ordinaire des autres bourgeois. Lors que les *Bourguemaiſtres* ſortent de fonction, on les envoye ordinairement à d'autres charges & emplois qui ſont aſſés profitables, de la part de la Ville, ou dans la Ville même: ſi ce n'eſt que faute de fidelité ou de diligence, ils ayent perdu leur credit: ce qui arrive rarement.

Les *Eſchevins* ſont la Cour de Juſtice en chaque Ville. Il y en a neuf à *Amſterdam*, dont l'on continue deux pour l'année ſuivante, & tous les ans l'on en élit ſept nouveaux, qui ſont choiſis par les *Bourguemaiſtres* du nombre de quatorze que le Senat nomme, ainſy que le *Prince d'Orange*, com-

comme Gouverneur de la Province, les choiſiſſoit autrefois. Ils jugent tous les cauſes criminelles Souverainement, & en dernier reſſort, & les civiles juſques à une certaine ſomme, au deſſus de laquelle on peut appeller de leurs ſentences à la Cour de Juſtice de la Province. Toutefois ils ne condamnent perſonne à la mort, ſans la participation des *Bourguemaiſtres*: ce qui n'eſt en effect qu'une formalité, aprés laquelle ils ne laiſſent pas de paſſer outre, & de juger ſelon leur ſentiment, ſans avoir égard à l'advis de leurs Bourguemaiſtres, parce que cela ne ſe fait qu'en conſideration de la vie de l'homme, laquelle peut bien eſtre retrenchée & oſtée en un moment, mais ne peut jamais eſtre ny reſtituée ny reparée.

Sous ces *Magiſtrats*, que l'on peut appeller Souverains, il y a des Officiers ſubalternes, dont les principaux ſon les *Treſoriers*, qui font la recepte & la dépenſe de tous les deniers, qui font le revenu & le fonds de la Ville. Le *Schout* ou *Bailly* a ſoin de prevenir les deſordres, apprehende les criminels, conclut contre eux, & fait executer les ſentences, que la juſtice prononce. Son autorité reſſemble à celle de nos *Scherifs* dans les Comtés, ou à celle d'un *Conneſtable* de Paroiſſe. Le *Penſionaire*, qui eſt Juris conſulte, & a une connoiſſance parfaite des ordonnances, couſtumes, ſtatuts & privileges de la Ville, touchant leſquels

quels il informe le Magiſtrat aux occaſions, & parle pour ſes intereſts dans les conteſtations qu'elle a avec les autres Villes. Il eſt Miniſtre des Bourguemaiſtres & du Senat: il fait leurs affaires, & fait les harangues aux occaſions publiques, preſque de la même façon que ceux que nous appellons *Recorders* en nos Villes.

Dans la Ville *d'Amſterdam* eſt cette *banque*, qui eſt ſi renommée par tout le monde, à cauſe de ſon treſor, le plus grand de tous ceux que l'on connoiſt, rëels ou imaginaires. La place, où on le loge, eſt une grande voute ſous la Maiſon de Ville, garnie de portes & de ferrures, & de toutes les autres ſeuretés neceſſaires pour ſa garde & conſervation. Et il eſt certain, que toutes les fois que quelqu'un ira voir la banque, il trouvera qu'il faut croire, qu'il y a un tres-grand treſor en lingots & en barres d'or & d'argent, en vaiſſelle, & en une quantité incroyable de ſacs pleins de metail, que l'on ſuppoſe eſtre or & argent, comme je croy qu'il l'eſt en effect. Mais d'autant qu'il n'y a que les *Bourguemaiſtres* qui ayent la direction de cette *banque*, & qu'il n'y a perſonne, qui tienne un compte particulier de ce qu'il y entre ou en ſort de temps en temps, il eſt impoſſible de ſçavoir bien pertinemment, & mêmes de deviner, quelle proportion il y a entre le treſor effectif & entre le credit de la banque. C'eſt pourquoy la ſeureté de banque ne conſiſte pas ſeulement

ment dans l'or & l'argent qui s'y trouve en effect, mais auſſy au credit de toute la Ville, & de tout l'eſtat *d'Amſterdam*, dont le fonds & le revenu eſt auſſy grand que celuy de quelques Royaumes, & elle eſt obligée de répondre de tous les deniers, qui y ſont apportés. Les plus grands payements qui ſe faſſent ordinairement entre les Marchands de la Ville, ſe font par des billets de *banque*, & non ſeulement dans pluſieurs autres Villes des Provinces, mais auſſy en pluſieurs autres Villes marchandes du Monde. Tellement que l'on peut dire, que cette *banque* eſt proprement la caiſſe generale, ou chacun ſerre ſon argent, parce qu'on le juge là en plus grande ſeureté, & l'on en diſpoſe plus facilement, tant en payant qu'en reçevant, que ſi on le tenoit en ſes propres coffres. Et tant s'en faut que la *banque* paye intereſt de l'argent que l'on y depoſe, que mêmes celuy qui y eſt, vaut plus que la monnoye courante, dont les payements ſe font manuellement; parce que l'on n'y apporte point d'autres eſpeces, que les meilleures, les plus approuvées & les plus generalement connües, tant en *Allemagne* qu'au Païs-bas.

Le revenu de la Ville *d'Amſterdam* ſe tire de l'acciſe, qui ſe paye continuellement de toutes les denrées qui s'achettent & vendent dans la Ville, & dans ſa banlieüe, ou bien des rentes des maiſons & des terres, que la Communauté de la Ville a acquiſe,

ou bien de certaines redevances ou impoſitions, que chaque maiſon paye, pour étre employés à des charités, ou aux reparations, ornements & fortifications de la place: ou bien des levées extraordinaires, à quoy le Senat a conſenti, pour leur part aux contributions generales, accordées par leurs Deputés dans *l'Aſſemblée des Eſtats de Hollande*, pour le ſervice de la Province, ou par les Deputés de la méme Province dans *l'Aſſemblée des Eſtats Generaux*, pour le bien de *l'Union*. Et de tous ces payemens l'on fait un fonds general pour la Ville; & non comme l'on fait chez nous, pour chaque Paroiſſe de la Ville: de ſorte que l'on peut plus aiſément entreprendre de faire un eſtat de tout leur revenu. J'ay oüi aſſeurer, que ce que la *Province de Hollande*, & la Ville *d'Amſterdam* payent tous les ans au profit de l'Eſtat en General, y compris tout, monte à plus de ſeize cens mille livres ſterlins, ou ſeize millions de livres. Mais c'eſt ce que je ne pretends pas examiner, & je ne le debite que pource que je l'ay reçeu de perſonnes, qui croyoient en étre mieux informées que moy, qui advoüe que je ne le ſuis pas parfaitement. Il eſt certain, qu'il n'y a point de Ville, qui ait fait une plus grande dépenſe que cellecy, en la magnificence de ſes baſtiments publics, comme la Maiſon de Ville, les arſenaux & les autres, pour la force, la beauté & la commodité de la Ville: pour les hoſpitaux, qui ne ſont pas moins conſidera-

derables à cauſe de leur nombre & de leur grandeur, que pour l'ordre que l'on y tient, & pour leur revenu : la commodité de ſes canaux, qui coupent les principales rües par où l'on paſſe : la grandeur & l'aſſiette conſiderable de ſes forts baſtions & remparts, & la netteté auſſy-bien que la commodité de ſes rües, autant que la foule d'un grand & induſtrieux peuple le peut permettre. Ce qui ne ſe pourroit pas faire ſans une dépenſe disproportionnée au revenu d'une ſeule Ville.

Le Senat nomme les Deputés, que cette Ville envoye à *l'Aſſemblée des Eſtats de Hollande*, dont la Souveraineté eſt repreſentée par les Deputés des *Nobles* & des *Villes*, qui font enſemble dix neuf voix, dont les *Nobles* ont ſeulement la premiere, & les *Villes* les dix-huit, ſelon le nombre de celles que l'on appelle *ſtemmende*, c'eſt à dire qui ont ſeance & voix dans l'Aſſemblée, parce que les autres Villes n'ont ny l'un ny l'autre.

Ces Villes n'étoient anciennement que ſix; ſçavoir *Dordregt*, *Haerlem*, *Delft*, *Leide*, *Amſterdam* & *Goude*: mais lors que l'on voulut former *l'Union* en l'an 1579, *Guillaume*, *Prince d'Orange*, fit convier toutes les Villes de ſe trouver à l'Aſſemblée des Eſtats de la Province, qui furent convoqués ſur ce ſujet, & toutes celles, qui voulurent bien faire la dépenſe d'y envoyer leurs Deputés, y furent reçeües. Elles ne

furent que dixhuit en tout : tellement qu'aux ſix anciennes furent adjouſtées celles de *Rotterdam*, *Gornichem*, *Schiedam*, *Schoonhoven*, la *Briele*, *Alcmaer*, *Hoorn*, *Enckhuyſen*, *Edam*, *Monnickedam*, *Medenblick*, & *Purmerent*. Le nombre de tant de Villes, ſi inégales en grandeur & en richeſſes, forme une auſſy grande inégalité dans le gouvernement de cette Province, où la petite Ville de *Purmerent* a ſa voix dans l'Aſſemblée des Eſtats de Hollande, auſſy bien que celle *d'Amſterdam*, qui paye une partie ſi conſiderable des charges de la Province, que la petite Province *d'Over Yſſel* ſemble former dans l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, où elle a ſa voix, auſſy bien que la *Hollande*, qui contribue plus de la moitié aux charges de *l'Union*. Il y a des Hiſtoriens du temps, qui veulent faire croire, que cette crüe ſe fit de l'autorité du Prince, qui vouloit affoiblir celle des Nobles, & balancer le credit des grandes Villes, par les voix des petites, leſquelles il n'avoit pas tant de peine à gagner, & dont il ſe pouvoit plus facilement aſſeurer.

Bien que le nombre des Nobles ne ſoit pas fort grand en Hollande, ſi eſt ce que leur ordre ne ſe repreſente pas par tout le corps, mais ſeulement par huit ou neuf, qui comme Deputés ont ſeance dans l'Aſſemblée des Eſtats de la Province, & qui lors que quelqu'un d'eux vient à mourir, nomment entr'eux un autre. Mais ils n'ont tous

enſem-

enſemble qu'une ſeule voix, en quoy ils n'ont pas plus d'àvantage que la plus petite Ville de la Province. Ce qui n'empeſche pas pourtant qu'ils ne ſoyent tres conſiderables dans l'Eſtat, tant à cauſe de la poſſeſſion en laquelle ils ſont, de remplir les plus importantes charges, tant civiles que militaires, que parce qu'ils ont l'adminiſtration, & joüiſſent du revenu de tous les biens Eccleſiaſtiques, dont les Eſtats de la Province ſe ſont mis en poſſeſſion lors qu'ils y changerent la Religion : comme auſſy parce qu'ils ont leurs Deputés en tous les Colleges, tant de la Generalité, que de la Province, & parce qu'ils nomment un Conſeiller en chacune des deux *Hautes Cours de Juſtice.* Dans *l'Aſſemblée des Eſtats de la Province* ils opinent les premiers, & par ce moyen ils font bien fort conſiderer leur advis dans les deliberations. Le *Conſeiller Penſionaire* de Hollande prend ſa place à leur table, & comme Penſionaire de leur ordre, il opine pour eux, & ſe trouve preſent à toutes les deliberations qu'ils font avant que d'entrer dans l'Aſſemblée. Il n'eſt proprement que Miniſtre ou Serviteur de la Province, & en cette qualité il ne prend place & rang qu'aprés tous les Deputés, & neantmoins il a grand credit, parce qu'il eſt perpetuel, & on le change rarement, bien que dans l'ordre il faut qu'il ſe faſſe une nouvelle commiſſion de cinq en cinq ans. Il a ſa place en toutes les Aſſemblées

de la Province, & dans celles des Eſtats il fait les propoſitions, il va aux opinions, & c'eſt luy qui fait reſoudre, & qui forme les concluſions. Il peut auſſy ne conclurre point à la pluralité des voix, dans les affaires d'importance, lors qu'il juge, qu'elle ſera de mauvaiſe conſequence, ou prejudiciable à la Province. Il eſt auſſy un des Deputés perpetuels des Eſtats de Hollande à l'Aſſemblée des Eſtats Generaux.

Les Deputés des Villes ſont tirés des Magiſtrats, ou du Senat de chaque Ville. Leur nombre n'eſt pas reglé, & dépend de la volonté de ceux qui les deputent, qui ſuivent en cela ordinairement la couſtume, parce qu'ils n'ont tous enſemble qu'une ſeule voix, & ſont défrayés aux depens de leurs Villes: mais ordinairement l'un des Bourguemaiſtres & le Penſionaire ſont du nombre.

Les *Eſtats de Hollande* tiennent leur Aſſemblée dans le Palais, ou dans la Cour de la *Haye*, & s'aſſemblent ordinairement quatre fois l'année; ſçavoir en Février ou Mars, en Juin, en Septembre & en Novembre. Les trois premieres ne ſont proprement convoquées, que pour remplir les charges vacantes, & pour renouveller les baux à ferme des droits & impoſitions, qui ſe levent, comme auſſy pour deliberer des affaires, qui regardent le bien & le ſervice de la Province en General, ou pour àjuſter les differents particuliers, qui ſont entre les Vil-

Villes. Mais en Novembre ils s'assemblent particulierement, pour consentir à la continuation des droits que la Province leve, pour l'année suivante, conformément à ce qui peut avoir été accordé par les Deputés à l'Assemblée des Estats Generaux, touchant les subsides necessaires pour la subsistence de *l'Union.*

Aux occasions extraordinaires ils sont convoqués par un College, que l'on appelle *Gecommitteerde Raden*, c'est à dire *Conseillers Deputés*, qui sont proprement le Conseil d'Estat de la Province. Il est composé de plusieurs Deputés; sçavoir d'un de la part des Nobles, d'un Deputé de chacune de huit grandes Villes, & d'un des trois petites Villes de cette partie de la *Hollande*, que l'on appelle *Zuit-Hollande*, ou *Hollande Meridionale*, lesquelles toutes trois ensemble en nomment un, qui roule & change de deux en deux ans, au lieu que les Deputés des autres Villes, aussy bien que celuy des Nobles, ne changent que de trois en trois ans: avec cette distinction pourtant, que celuy des Nobles peut-estre continué, & l'est ordinairement; mais les Villes ne peuvent pas continuer leurs Deputés au delà des trois ans. Ce College est sedentaire, & demeure tousjours à la *Haye*. C'est luy qui envoye aux Estats de la Province les points, sur lesquels on les convoque, & qui execute leurs resolutions. Il y a un autre College de *Conseillers Deputés* en *Nort-Hol-*

lande, que reſide à *Horn*, ou à *Enckhuyſen* alternativement.

Bien que toutes les voix ſoyent égales en ces Aſſemblées, en ſorte que les reſolutions ſe forment à la pluralité, ſi eſt ce que l'on y voit fort rarement arriver des conteſtations qui troublent leurs deliberations ; car étant tous unis par une liaiſon d'intereſt commun, & conſpirans tous à une même fin, qui eſt le bien public, il eſt facile de les ramener, aprés quelques debats, à une bonne reſolution ; parce qu'ils ſe rendent à la force de la raiſon, quand elle eſt claire & preſſante, & renonçant à toutes les paſſions, & à tous les intereſts particuliers, la plus petite part ne s'oppoſe pas long-temps, ny avec opiniaſtreté, à ce que la plus grande approuve. Lors que les Deputés de l'Aſſemblée ſont d'accord des choſes, pour leſquelles quelques uns d'eux ne ſont pas autoriſés, ils envoyent quelques uns des Deputés dans les Villes, pour les faire agréer, & il arrive rarement qu'elles refuſent leur acquiſcement aux propoſitions, qui ont été faites, & aux raiſons qui ont été alleguées dans l'Aſſemblée ; du moins lors que la neceſſité & l'utilité eſt evidente. Si l'affaire eſt difficile, & ſouffre que l'on en puiſſe deliberer à loiſir, l'on remet l'Aſſemblée à un autre jour, afin que les Deputés puiſſent faire un tour dans leurs Villes, & qu'ils ayent plus de moyen de perſuader leurs Committents, en leur repreſentant de bouche les raiſons, qui

ont

ont été de part & d'autre alleguées dans l'Aſſemblée, & d'obtenir leur conſentement.

Outre l'Aſſemblée des Eſtats, & le College dont il vient d'étre parlé, la Province a encore une *Chambre des Comptes*, qui a l'adminiſtration du revenu general & ordinaire de la Province, & avec cela elle a la diſpoſition abſolüe de l'ancien domaine de *Hollande*, ſans qu'ils en rendent compte aux *Eſtats de la Province*. Mais quelquefois en des rencontres extraordinaires, ou lors que les Eſtats ont beſoin d'argent, ils luy demandent un ſubſide de deux ou trois cens mille Eſcus, ou d'avantage; ſelon qu'ils ſont preſſés, ou qu'ils jugent que la Chambre a menagé quelque choſe, outre ce qui eſt deſtiné à l'augmentation de la commodité & de la fortune des perſonnes dont elle eſt compoſée. Les Eſtats de Hollande ont accouſtumé de diſpoſer de ces charges en faveur de perſonnes, qui ont vieilly dans le ſervice, & qui ont paſſé par la pluſpart des charges & des emplois, avec reputation de prudence & d'integrité: tellement que ces perſonnes y trouvent une retraitte, qui n'eſt pas moins honorable que profitable.

Lors que les Princes des *Maiſons de Bourgogne & d'Auſtriche* étoient Souverains de ces Provinces, celles de *Hollande* & *Zeelande* n'avoient ordinairement toutes deux qu'un méme Gouverneur, comme elles n'ont eu auſſy qu'une Juſtice commune, la-

que de cinq cens livres par an, quo
ayent la disposition d'Offices, qui
dent bien cinq mille: & neantmois
trouve point, qu'il en prennent de l'
parce que cela rüineroit leur credit
excluroit de tous emplois publics.
sont pas obligés de faire aucune dép
traordinaire, non plus que les autre
geois, en leur suitte, à leur table, ny
cune autre chose de leur maison. En
les autres occasions ils sont servis
gens qui sont aux gages de la Ville, &
ques festins qu'ils fassent aux jours d
ou pour traitter des Princes ou des
stres estrangers, tout cela se fait aux
de la Ville, mais ils en disposent à le
cretion. En toutes les autres occasi
les voit par la Ville dans l'équipage
& ordinaire des autres bourgeois, L
les *Bourguemaistres* sortent de fonctio
les envoye ordinairement à d'autres c
& emplois qui sont assés profitables
part de la Ville, ou dans la Ville mê
ce n'est que faute de fidelité ou de d
ce, ils ayent perdu leur credit: ce qu
rarement.

Les *Eschevins* font la Cour de Ju
chaque Ville. Il y en a neuf à *Amste*
dont l'on continue deux pour l'an
vante, & tous les ans l'on en élit sep
veaux, qui sont choisis par les *Bo*
maistres du nombre de quatorze qu
nat nomme, ainsy que le *Prince d'O*

i ſont dans l'obeiſ-
, ſont encore au-

i ont été cy devant
qui ont fait *l'Union*
es qui nomment &
eputés, qui com-
ſtats Generaux, le
ſtat & la *Chambre*
ainеté de cet *Eſtat*
nt en l'Aſſemblée
uelle n'étoit autre-
nſeil d'Etat qu'aux
es, & cela rare-
a rendre complette
de huit cens per-
obligées de ſe ren-
en un ſeul lieu, le
t extremément in-
e des longues con-
nfuſion, qui eſtoit
parce que les reſo-
s eſtre priſes à pro-
x occaſions qui ne
ay. Le *Conſeil d'E-*
ité des *Eſtats Gene-*
executoit leurs re-
e la neceſſité d'une
juſques à ce que le
t reſigné le gouver-
du païs, ils demeu-
r General, qu'à l'à-
ontinueroient l'Aſ-

laquelle eſtoit adminiſtrée par deux Cours, compoſées de Conſeillers de l'une & de l'autre Province. La premiere en avoit douze, ſçavoir neuf *Hollandois* & trois *Zeelandois*, dont le Gouverneur de la Province eſt le Chef, qui par une ancienne couſtume a le pouvoir d'y preſider quand il luy plaiſt, & c'eſt luy qui a l'élection de tous les Conſeillers, à la reſerve d'un, que les Nobles peuvent, de leur chef, nommer à cette charge. Cette Cour juge Souverainement toutes les cauſes criminelles, mais les civiles juſques à la concurrence d'une certaine ſomme ſeulement; au deſſus de laquelle l'on peut appeller à cette autre Cour, que l'on appelle le *Haut*, ou le *Grand Conſeil*. L'on ne peut pas appeller des ſentences de cellecy, & il n'y reſte qu'un ſeul remede, qui eſt celuy de la *reviſion*, que les Eſtats de la Province accordent à ceux qui la leur demandent, & eſt un'eſpece de requeſte civile. Quand ils l'accordent, ils font expedier leurs lettres pour cela, & nomment les Penſionaires de quelques Villes, leſquels eſtant joints à quelquel Conſeillers des deux Cours, jugent les cauſes en dernier reſſort. Et il ſemble que cecy ait été inſtitué à l'imitation, ou bien au defaut du *Conſeil de Malines*, auquel les habitants de toutes les Provinces des Païs-bas, pouvoient autres-fois, avant la revolution, qui y eſt arrivée, appeller par forme de reviſion, de toutes, ou du moins de la pluſpart des Cours de Juſtice des Pro-

vin-

vinces : comme celles qui ſont dans l'obeïſſance du Roy d'Eſpagne, ſont encore aujourd'huy.

Les ſept Provinces, qui ont été cy devant nommeés, ſont celles qui ont fait *l'Union* entr'elles, & ce ſont elles qui nomment & envoyent à la *Haye* les Deputés, qui compoſent l'Aſſemblée des *Eſtats Generaux*, le College du *Conſeil d'Eſtat* & la *Chambre des Comtes*. La Souveraineté de cet *Eſtat Uny* conſiſte proprement en l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, laquelle n'étoit autrefois convoquée par le Conſeil d'Etat qu'aux occaſions extraordinaires, & cela rarement ; parce que pour la rendre complette il falloit convoquer plus de huit cens perſonnes, leſquelles étant obligées de ſe rendre de tous les quartiers en un ſeul lieu, le corps de *l'Union* en étoit extremément incommodé : tant à cauſe des longues conteſtations, & de la confuſion, qui eſtoit preſque inévitable, que parce que les reſolutions ne pouvoient pas eſtre priſes à propos, particulierement aux occaſions qui ne ſouffroient point de delay. Le *Conſeil d'Eſtat* repreſentoit l'autorité des *Eſtats Generaux* en leur abſence, executoit leurs reſolutions, & jugeoit de la neceſſité d'une nouvelle convocation ; juſques à ce que le *Comte de Liceſtre*, ayant reſigné le gouvernement, & étant party du païs, ils demeurerent d'accord avec leur General, qu'à l'avenir leurs Deputés continueroient l'Aſ-

ſemblée, ſous le nom *d'Eſtats Generaux*, qui n'ont pas été aſſemblés depuis; ſinon une ſeule fois à *Bergues-op-Zoom*, pour ratifier, avec plus de ſolemnité & d'autorité, le traitté de tréves, qui avoit été conclu avec *l'Archiduc Albert* & avec *l'Eſpagne.*

Les Provinces fondoient leur intention ſur ces pretextes: ſçavoir que le Conſeil d'Eſtat ne convoquoit les Eſtats Generaux que rarement, lors qu'il le trouvoit bon, & que d'autant qu'il étoit comme abſolu en leur abſence, il s'attribuoit une trop grande autorité dans l'Eſtat. Mais il y avoit en cela une raiſon ſecrete, qui étoit plus forte que l'autre: c'étoit que par l'accord, qu'ils avoient fait avec la Reine *Eliſabeth*, l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoit droit de ſeance au Conſeil d'Eſtat, & à cauſe des démélés, que les Provinces eurent avec le *Comte de Liceſtre*, & de la jalouſie qu'elles prenoient de l'intention de la *Reine*, laquelle, à ce qu'ils diſoient, alloit faire la paix avec l'Eſpagne, elles ne vouloient pas, que ſon Ambaſſadeur continuaſt de ſe trouver au Conſeil d'Eſtat, où les plus importantes affaires étoient ordinairement digerées, devant qu'on les portaſt aux Eſtats des Provinces. Et ſur cela fut premierement formée cette Aſſemblée ordinaire, que l'on appelle les *Eſtats Generaux*, laquelle on a tousjours depuis connüe ſous ce nom, & ſe tient tousjours dans la Cour de la Haye. C'eſt elle qui repreſente la Souveraineté de *l'Union*;

nion: qui donne les audiences & les dépeſches aux Ambaſſadeurs des Rois & Princes eſtrangers: Mais elle ne fait en effect que repreſenter les *Eſtats Generaux*, qui ne s'aſſemblent plus depuis longtemps: quoy que l'on ait veu quelque choſe d'approchant à cela en l'an 1651.

Le *Conſeil d'Eſtat*, *l'Admirauté* & la *Chambre des Comptes* ſont tous Subordonnés à cette Aſſemblée, mais non également, & ont tousjours été continués dans un eſtat le plus reſſemblant qu'il a été poſſible, aux Conſeils qui étoient eſtablis dans les Provinces, lors qu'elles étoient encore ſujettes à des divers Princes, ou Unies enſemble en la Maiſon de *Bourgogne*, ou en celle *d'Auſtriche*: avec cette difference, que dans l'Aſſemblée des Eſtats Generaux pluſieurs Deputés ne forment qu'une voix, au lieu que chaque perſonne avoit la ſienne ſous les gouvernements precedents, ſous leſquels ils s'aſſembloient pour adviſer pluſtoſt que pour reſoudre. La *Haye*, qui étoit autrefois le lieu de la reſidence ordinaire des *Comtes de Hollande*, l'eſt encore de tous ces Colleges, & le Palais des Souverains des ſiecles paſſés, loge preſentement le *Prince d'Orange*, comme Gouverneur de la Province, & comprend encore aujourd'huy tous ces Colleges, comme des dépendances de la Souveraineté, repreſentée par les Eſtats Generaux.

Ces ſont les Provinces qui envoyent les

Deputés à ces Colleges, & qui les changent, ſelon la couſtume introduite chez elles. Chaque Province envoye à l'Aſſemblée des Eſtats Generaux tel nombre de Deputés qu'il luy plaiſt : les unes deux ou trois, & les autres dix ou douze : ce qui eſt indifferent, parce que les affaires ne s'y reſolvent pas par les ſuffrages des perſonnes, mais par ceux des Provinces ; tellement que tous les Deputés des Provinces, quelque nombre qu'ils puiſſent faire, ne forment tous enſemble qu'une ſeule voix. Les Provinces different auſſy à l'égard du temps, pour lequel elles envoyent leurs Deputés à l'Aſſemblée. Il y en a qui ne les deputent que pour un an, les autres pour plus longtemps, & les autres encore à vie. Les *Eſtats de Hollande* deputent à l'Aſſemblée des Eſtats Generaux un de leurs Nobles, que l'on continue ordinairement tant qu'il veut, deux Deputés tirés des huit premieres Villes de leur Province, & un de *Nort-Hollande*, avec deux Deputés de leur Conſeil d'Eſtat, qui roulent par ſémaines, & le Conſeiller Penſionaire.

Le Gouverneur, ny le Capitaine General, ny aucun Officier de guerre n'a ſeance dans l'Aſſemblée des Eſtats Generaux. Chaque Province y preſide une ſémaine par tour, & c'eſt à celuy des Deputés qui precede les autres dans la Province, à qui l'on défere cet honneur. Il a ſa place dans une chaiſe à bras au milieu d'une table longue, capa-

capable de tenir environ trente perſonnes, qui eſt à peu prés le nombre, dont cette Aſſemblée eſt ordinairement compoſée. Le *Greffier*, qui en eſt comme le Secretaire, eſt aſſis au bas bout. Lors qu'un Miniſtre étranger y prend audience, on le place au milieu de la table, vis à vis du Preſident, qui propoſe toutes les matieres, qui font le ſujet des deliberations de cette Aſſemblée: il fait lire par le Greffier tous les memoires, & toutes les lettres & requeſtes: fait ouverture de l'affaire, va aux opinions des Provinces, & forme la concluſion. S'il refuſe de conclurre à la pluralité, il eſt obligé de ceder ſa place au Preſident de la ſémaine precedente, qui conclut pour luy.

C'eſt là la mainiere dont on en uſe en toutes les affaires ordinaires, qui ſe preſentent à eux: à la reſerve des affaires de la paix & de la guerre, des alliances eſtrangeres, de battre la monnoye, ou d'en changer la valeur, ou d'alterer le privilege de quelqu'une des Provinces ou membres de *l'Union*: car en tous ces cas il faut neceſſairement, que le conſentement unanime de toutes les Provinces y intervienne, & l'on n'y conſidere point du tout la pluralité. Cette Aſſemblée n'eſt pas Souveraine; mais elle ne fait que repreſenter la Souveraineté: c'eſt pourquoy bien que ce ſoit elle, qui nomme les Ambaſſadeurs que l'Eſtat envoye dehors, & qui reçoit les eſtrangers, ſi eſt ce qu'elle ne choiſit & n'inſtruit pas les ſiens, & ne fait

point

point de réponſe aux étrangers, & ne reſoult pas les affaires d'importance, que les Deputés de chaque Province n'ayent conſulté leurs Committents, & n'ayent reçeu l'ordre d'eux. En pluſieurs autres affaires d'importance, qui ſe reſolvent à la pluralité, ils prennent l'advis du Conſeil d'Eſtat.

Et cette methode & maniere d'agir n'a jamais été changée, depuis la premiere fondation de leur Eſtat; ſinon en une ſeule affaire: lors qu'au mois de Janvier 1668. ſa Majeſté m'envoya en ce païs là, pour y propoſer une ligue defenſive avec cet Eſtat, & une autre pour la conſervation de *Flandres* contre l'invaſion de la *France*, qui en avoit desja occupé une bonne partie, & avoit laiſſé le reſte à ſa diſcretion pour la Campagne ſuivante. A cette occaſion j'eus le bonheur de conclurre trois traittés avec les Eſtats Generaux, de les faire coucher ſur le papier, de le faire mettre au net, & de faire ſigner les actes & inſtruments de part & d'autre, & cela en cinq jours: paſſant par deſſus les formes ordinaires de ce Gouvernement, & ſans en conſulter les Provinces, dans leſquelles il auroit fallu auſſy porter l'affaire aux Magiſtrats de toutes les Villes. Je ſçay que les Miniſtres étrangers, qui par devoir & par intereſt étoient obligés de s'oppoſer à la concluſion de cett'affaire, s'attendoient à ce qu'on la communiquaſt aux Villes, en deſſein de rompre toute

cette

cette negociation ; comme ils auroient fait infailliblement, quand mêmes elle ne l'auroit communiquée qu'à une seule, parce qu'elle auroit engagé toutes les autres. Il est vray, que les Deputés des Estats Generaux, en concluant cette alliance, sans ordre exprés de leurs Committents, joüoyent de leur teste, s'ils eussent été desadvoüés par leurs Provinces : mais estant tous d'accord, suivant la lumiere d'un interest si important & si evident, lequel il estoit impossible de ménager, si l'on passoit par toutes les formalités & les delais ordinaires, ils en voulurent bien tous courir le hasard : comme aussy bien loin d'estre desadvoüés, il n'y avoit personne dans les Provinces, qui n'approuvast ce qu'ils avoient fait, parce que par le moyen de ces traittés l'on vit un estrange changement sur le theatre de la Chrestienté l'on jetta les fondements de la *Triple alliance*, & de la paix *d'Aix* la Chapelle, qui fut conclüe environ quatre mois aprés. Ce fut un effect de la force, que la raison & l'interest ont tous-jours cüe en cet Estat, non seulement en unissant toutes les voix de l'Assemblée dans un même sentiment ; mais aussy en la portant à une resolution, qui ébranssloit en quelque façon les loix fondamentales dans ce même Estat, dont la seureté & la grandeur n'ont pour fondement principalement, que l'observation severe & exacte de l'ordre & methode en tous leurs Conseils & executions. Aussy n'ont

n'ont ils jamais pris plus de peine à accorder & unir les divers membres de l'Union, dans les occaſions les plus preſſantes, pour les faire venir aux reſolutions neceſſaires, qu'en obligeant les Provinces à nommer quelques uns de leurs plus habilles perſonnages, pour aller conferer avec celles qui eſtoient d'un ſentiment contraire, & de leur repreſenter les raiſons & les intereſts, qui les pouvoient convier à entrer dans leurs ſentiments.

Le *Conſeil d'Eſtat* eſt auſſy compoſé de Deputés de toutes les Provinces, mais d'une autre maniere que l'Aſſemblée des Eſtats Generaux ? parce que leur nombre eſt reglé. La *Gueldre* y en envoye deux, la *Hollande* deux, *Utrecht* un, *Friſe* deux, *Over-Yſſel* & *Groningue* chacune un, faiſant en tout le nombre de douze. L'on ny opine pas par Provinces, comme aux Eſtats Generaux, mais par teſtes, & chaque Deputé preſide une ſémaine par tour. Les *Gouverneurs des Provinces* ont ſeance & voix deciſive au Conſeil d'Eſtat, & le *Treſorier General*, qui eſt le premier des Miniſtres de l'Eſtat, y a ſeance auſſy, mais il n'y fait qu'adviſer, bien qu'il ait auſſy la qualité de Conſeiller. Il ne laiſſe pas d'y avoir beaucoup de credit, tant parce qu'il eſt comme l'ordonnateur des finances, que parce qu'il y eſt pour la vie, auſſy-bien que le Deputé qui y eſt de la part des *Nobles de Hollande*, & les deux Deputés de la Province de *Zeelande*:

lande : les autres n'y ſont que pour deux, trois, ou au plus pour cinq ans.

Le *Conſeil d'Eſtat* execute les reſolutions des Eſtats Generaux : Il leur propoſe & donne advis touchant les moyens les plus faciles de faire des levées de troupes & de deniers, comme auſſy la quantité des uns & des autres à proportion de la neceſſité de l'Eſtat, ſelon la conjoncture & la revolution de ſes affaires. Ce ſont les Surintendants de la Milice, des fortifications, & des contributions, que le païs ennemy paye. Ils ont la diſpoſition & l'expedition des paſſeports, des affaires & du revenu de toutes les places & de tout le païs conquis depuis l'Union, leſquels y ayant été annexés par armes communes de l'Eſtat, appartiennent aux Eſtats Generaux, & non à ceux d'une Province particuliere.

Vers la fin de chaque année ce Conſeil dreſſe un eſtat de la dépenſe, qu'il juge devoit étre neceſſaire pour l'année ſuivante, lequel il preſente aux Eſtats Generaux, & les requiert, de diſpoſer les Eſtats des Provinces particulieres à conſentir à la levée de ces deniers, à proportion de ce que chaque Province à accouſtumé & eſt obligée de payer ; comme en la ſomme de cent mille livres.

	f.	*ſ.*	*d.*
La Gueldre paye - - -	5612	-- 5	--
La Hollande - - -	58:89	- - 1	- - 10
La Zeelande - - -	9183	- - 14	- - 2

Utrecht

Utrecht - - - - - 5830 - - 17 - - 11
La Friſe - - - - - 11661 - - 15 - - 10
Over-Yſſel - - - - - 3571 - - 8 - - 4
Groningue - - - - 5830 - - 17 - - 11

Lors que le Conſeil d'Eſtat demande une levée extraordinaire de deniers, cette *petition*, c'eſt ainſy qu'on l'appelle, ſe fait au nom du Gouverneur & du Conſeil d'Eſtat, qui n'eſt qu'une formalité introduite du temps, que ces Provinces étoient encore gouvernées par des Souverains, & eſt encore obſervée par le Gouverneur & par le Conſeil d'Eſtat des Provinces de l'obeïſſance du Roy d'Eſpagne: ce mot de *petition*, ſignifiant proprement, une requiſition ou demande d'une choſe, que celuy qui la donne à droit ou pouvoir d'accorder ou non. Les premiers Comtes ne s'en ſervoient qu'aux occaſions extraordinaires, mais ſous les Princes de la Maiſon de *Bourgogne* & *d'Auſtriche* ce devint une choſe ordinaire & annuelle, comme elle l'eſt encore preſentement dans les Provinces de l'obeïſſance du Roy d'Eſpagne.

Le *Conſeil d'Eſtat* diſpoſe de toutes les ſommes de deniers deſtinées à toutes les affaires extraordinaires de l'Eſtat en general: il fait expedier les ordonnances pour toute la dépenſe de l'Eſtat, ſur les reſolutions, que les Eſtats Generaux ont auparavant priſes en gros. Les ordonnances doivent étre ſignées par trois Deputés d'autant de diverſes Provinces, comme auſſy par

par le *Treſorier General*, & aprés cela on les envoye à la *Chambre des Comptes* pour y étre enregiſtrées, avant que le *Reçeveur General* les puiſſe payer: mais auſſy aprés cela elles ſont payées ſant difficulté & ſans empeſchement ou delay.

Chaque Province fait lever la ſomme de deniers qu'il luy plaiſt, & par telles voyes & tels moyens qu'elle juge à propos, dont elle envoye ſa quote part, qu'elle doit à l'Eſtat, au *Reçeveur General*, & employe le ſurplus ainſy qu'elle trouve bon, à ſon propre uſage, ou le reſerve pour d'autres occaſions.

La *Chambre des Comptes* a été erigée depuis environ ſoixante ans, pour le ſoulagement du Conſeil d'Eſtat, pour examiner & arreſter les comptes des Reçeveurs, Generaux & Subalternes, & pour regiſtrer les ordonnances du Conſeil d'Eſtat, qui a la diſpoſition des finances. Cette Chambre eſt compoſée de deux Deputés de chaque Province, qui changent de trois en trois ans, mais non pas tous.

Outre ces Colleges il y a encore un *Conſeil de l'Admiraute*, lequel a la diſpoſition abſolüe des affaires de la Marine, & lors que les Eſtats Generaux ont reſolu, de l'advis du Conſeil d'Eſtat, de mettre en Mer une armée navale d'un certain nombre de vaiſſeaux, dont il regle le rang & la grandeur, il les choiſit & les arme, leve les matelots, & fait

fait la dépenſe des deniers deſtinés aux affaires de cette nature.

Ce Conſeil eſt diviſé en cinq *Colleges*, dont il y en a trois en Hollande, ſçavoir à *Rotterdam*, à *Amſterdam* & à *Hoorn* & *Enckhuyſen* alternativement, le quatriéme, qui eſt pourtant le troiſiéme en ordre, eſt à *Middelbourg* en Zeelande, & le cinquiéme à *Harlingue* en Friſe. Chacun de ces Colleges eſt compoſé de pluſieurs Deputés, tirés partie des Provinces où ils ſont eſtablis, & partie des Provinces voiſines, dont le nombre eſt reglé, mais non égal par tout. *L'Admiral*, & en ſon abſence le *Lieutenant Admiral*, a ſeance en tous ces Colleges, quand il y eſt preſent, & alors il y preſide. Il prend connoiſſance de tous les crimes commis ſur la Mer. Il juge tous les pirates, & toutes les fraudes & negligences commiſes à l'égard du payement des droits d'entrée & de ſortie, dont le revenu eſt affecté à l'Admirauté, & employé à ſon ſervice. Lors que ce fonds n'eſt pas capable de fournir à toute la dépenſe en temps de guerre, les Provinces y ſupplëent par un fonds extraordinaire, qu'elles font à la petition du Conſeil d'Eſtat: mais d'autant qu'il ne peut pas étre épuiſé en temps de paix par une dépenſe perpetuelle, parce qu'il n'en fait point d'autre, ſinon à l'eſcorte des navires marchands de tous coſtés, le ſurplus de ce revenu eſt employé au baſtiment de quelques grands vaiſſe-

vaiſſeaux de guerre, à fournir les Arſenaux & les Magaſins de toutes les choſes neceſſaires pour le baſtiment & armement d'un plus grand nombre de grands vaiſſeaux, que l'on ne peut avoir beſoin dans la continuation d'une longue guerre.

Dés que les Eſtats Generaux ont reſolu le nombre & la qualité des vaiſſeaux, dont l'Armée navale, que l'on doit mettre en Mer, ſera compoſée, & que le Conſeil en a fait expedier l'ordre pour *l'Amirauté*, chaque College arme, à proportion de ce qu'il eſt obligé, en ſorte que celuy *d'Amſterdam* fait tousjours la troiſiéme partie de tous les armements, & les autres Colleges chacun une ſixiéme. En tout cela *l'Admiral* n'a point d'autres àvantages, au delà de ſes appointements, & la part qu'il a aux navires, qui ſont declarés de bonne priſe. Chaque College nomme les Capitaines & les Officiers Generaux de ſon Eſcadre: aſſigne à chaque vaiſſeau le nombre de ſes matelots & ſoldats, & aprés cela chaque Capitaine fait ſon devoir & ſes diligences, pour avoir les meilleurs hommes, & ſe charge de ſoin de pourvoir ſon vaiſſeau des vivres neceſſaires pour le temps du voyage, qui luy eſt marqué par l'Admirauté, & ce à une certaine penſion par jour pour chaqu'homme. Et c'eſt en s'acquittant bien ou mal de ce devoir, & en donnant ordre à ce qu'il n'y manque point de Chirurgiens, ny de medicaments, ny rien des autres choſes neceſſaires

res pour la conſervation de la ſanté de l'équippage, que les Capitaines acquierent du credit auprés des matelots, comme ils ſont tenus d'en rendre compte à l'Admirauté, de l'opinion & de l'eſtime de laquelle dépend toute la fortune des gens de la Marine. Tellement que l'on voit, qu'en tous leurs voyages il y a de l'emulation entre les Capitaines particuliers, à qui traittera mieux ſes matelots, & qui employera mieux les deniers affectés à leurs avituaillement, au lieu de ſe ſervir de quelques chetives & meſchantes inventions, comment ils rempliront leur bourſe du vuide du ventre de leurs matelots, en leur faiſant donner des viandes corrompues & mal ſaines; parce que la bonne qualité des vivres, & la propreté du vaiſſeau, ſont les ſeules choſes qui peuvent principalement preſerver de l'infection cette quantité de peuple, qui eſt enfermé & entaſſé dans une ſi petite eſpace.

Les appointements de tous les grands Officiers de cet Eſtat ſont fort petits. J'ay desja dit, qu'un *Bourguemaiſtre* d'Amſterdam n'a par an qu'environ cinquante livres ſterlins. Ceux du *Lieutenant Admiral*, car depuis la mort du *Prince d'Orange* dernier decedé, juſques à l'an 1670, il n'y a point eu *d'Admiral en Chef*, n'en a que cinq cens, & le *Conſeiller Penſionaire de Hollande* que trois cens.

Il ſemble que la grandeur de cet Eſtat conſiſte principalement en ces ordres, quoy qu'il

qu'il ſemblent étre aſſés confus, & compoſés de diverſes pieces; mais bien plus dans les deux grands effects qu'ils produiſent; ſçavoir le choix exquis des principaux Officiers des premiers emplois dans les Villes, dans les Provinces & dans l'Eſtat, & la grande ſimplicité & modeſtie dans la maniere d'agir, & en la vie de leurs principaux Miniſtres, ſans laquelle le peuple n'auroit jamais la patience de ſouffrir le pouvoir abſolu des Magiſtrats dans les Villes, & l'infinité d'impoſitions, dont il eſt chargé par tout le païs: l'un & l'autre y étant plus grands qu'en aucun autre lieu, quelque abſolu & despotique que le gouvernement y puiſſe étre. Mais c'eſt dans leurs Aſſemblées, & dans les deliberations de leurs Magiſtrats que l'on voit les preuves de leur ſuffiſance & de leur capacité, comme en la conduite de leur vie & de leur famille, parmy les autres bourgeois leurs Compagnons, ils en donnent de leur humeur. Ce ſont elles qui eſtabliſſent ou ruïnent la reputation des particuliers, tant auprés du peuple, qu'auprés des Magiſtrats de leurs Villes, leſquels pour ne s'expoſer pas trop à l'envie & au mécontentement du peuple, donnent beaucoup à ſon opinion pour les perſonnes qu'ils nomment à la Magiſtrature. Par ce moyen il arrive, que bien que l'on ne puiſſe pas dire, que toute la Nation generalement ſoit bien adviſée, neantmoins le gouvernement eſt prudent & ſage, parce

qu'il eſt compoſé des plus ſages perſonnages de la Nation : ce qui luy donne un tres-grand àvantage par deſſus les autres, dont la capacité peut bien étre de plus grande eſtendue, mais elle n'eſt pas ſi propre, ny ſi utile à l'Eſtat & au public, ſur tout lors que la capacité, la ſageſſe & l'honneſteté ne ſont pas les qualités qui àvancent les hommes au maniement des affaires d'Eſtat, comme elles ſont ordinairement dans les Republiques.

D'avantage, bien que ce peuple, qui eſt naturellement froid & peſant, n'ait pas aſſés d'eſprit peut étre pour fournir à une jolie & agreable converſation, il ne manque point de ſens pourtant, & eſt fort capable de faire ſes affaires, tant publiques que particulieres. Ce qui fait un talent ſi different de l'autre, que, ſelon mon advis, ils ne ſe rencontrent pas ſouvent en un méme ſujet. Car le premier procede de la chaleur du cerveau, qui produit des eſprits plus ſubtils & plus vifs, & ainſy les mouvements des penſées plus legers & plus agiles, & donne plus d'eſtendue aux imaginations, qu'à celles qui ſe forment dans les teſtes froides, où les eſprits ſont plus eſpais & plus ſtupides, & les mouvements des penſées plus lents & plus peſants, mais qui font des impreſſions plus profondes & qui demeurent plus long-temps, parce qu'une imagination n'en eſt pas ſi toſt ny ſi aiſément effacée, que s'ils en produiſoient continuellement de nouvelles.

Cecy

Cecy eſt cauſe, que les perſonnes peſantes & ſtupides ſont plus fermes & plus opiniaſtres, & les plus vives & les plus éveillées ſont plus inconſtantes & plus changeantes: au lieu qu'il ſemble que la plus grande capacité en matiere d'affaires conſiſte à pourſuivre une affaire avec fermeté, & à n'en démordre point qu'on ne la voye achevée: en ſorte que cette application continuelle & infatigable ne ſoit point deſtournée ny divertie à tout'heure par de nouvelles eſperances ou craintes, de difficultés & de dangers ou par le ſuccés de quelqu'autre meilleure entrepriſe. Le premier de ces talents coupe comme un raſoir, & l'autre comme une bache. L'un a la trempe d'acier, le trenchant fin & ſubtil, mais s'emouſſe aiſément, dés qu'il rencontre la moindre dureté & reſiſtance: l'autre a de la force & de la peſanteur, qui le fait penetrer & couper juſques au fond toute ce qu'il rencontre; & c'eſt pourquoy l'un eſt fait pour la beauté, & l'autre pour l'uſage.

Je croy pouvoir dire encore, que la chaleur du cœur eſt ordinairement accompagnée de celle du cerveau: tellement que là où les imaginations ſont plus viſtes, les paſſions ſont auſſy plus violents. Et il y a peu de perſonnes, à la reſerve de celles en qui ſe trouve quelque défaut manifeſte, qui n'ayent aſſés de ſens, pour diſtinguer entre le droit & le tort, entre le bon & le meauvais, quand il enviſage l'un & l'autre, &

qui n'ait conſequemment aſſés de jugement, pour faire ſes affaires, s'il ſe poſſede bien, & s'il n'eſt pas gourmandé & corrompu par quelque humeur vicieuſe, ou par quelque paſſion, de colere ou d'orgueil, d'amour ou de haine, d'ambition ou d'avarice, de plaiſir ou de reſſentiment: tellement qu'il ſemble que la froideur des paſſions eſt le principe naturel de la capacité & de l'honneſteté parmy les hommes, comme la grande fin des inſtructions morales des Philoſophes eſt de les domter & de les moderer. Ces ſpeculations ſeront peut-étre cauſe, que l'on ne s'eſtonnera pas de voir, que dans une méme Nation il ſe rencontre ſi peu de merite & d'eſprit, & neantmoins une ſi grande ſageſſe & prudence, comme celle qui paroiſt en la conduite & dans les ſuccés de cet Eſtat depuis prés de cent ans: dont nous n'avons point d'autre preuve à alleguer, ſinon la puiſſante grandeur, à laquelle il eſt monté de ſi chetifs commencements, & de ſi petites ſemences.

L'autre circonſtance, dont j'ay parlé, comme d'une des cauſes de leur grandeur, eſt la ſimplicité & la modeſtie, que l'on voit en leur maniere de vivre, laquelle eſt ſi generale, que je n'y connois pas un ſeul homme, qui ſorte des termes de la frugalité ordinaire du païs: & elle eſt ſi grande, que les deux les plus grands Officiers de mon temps, ſçavoir le *Lieutenant Admiral de Ruyter*, & le *Conſeiller Penſionaire de Wit*, dont

dont l'un a la reputation chez les eſtrangers d'étre le premier homme pour la Marine, & l'autre celle du plus grand Miniſtre d'Eſtat de noſtre temps, je n'ay jamais veu le premier mieux veſtu que le dernier Capitaine de vaiſſeaux, ny en caroſſe, ny avec autre ſuitte qu'avec celle d'un ſeul valet. Et pource qui eſt de ſa Maiſon, où il demeure à Amſterdam, elle n'a ny en ſa grandeur, ny en la magnifence de ſon baſtiment, ou de ſes meubles, ou de ſa dépenſe, rien au deſſus de celles des marchands & gens de tratic de la méme Ville. Quant au *Conſeiller Penſionaire de Wit*, qui a un tresgrand credit dans le gouvernement, tout ſon train & toute la dépenſe de ſa Maiſon n'avoit rien de different de celuy des autres Deputés & Miniſtres de l'Eſtat. Son habit étoit grave, ſimple & populaire. Sa table n'étoit ſervie que pour ſa famille & pour un amy, & toute ſa ſuitte, à la reſerve de quelques Commis & Clercs, qui le ſervent chez luy en ſa charge aux dépens du public, étoit compoſée d'un ſeul valet, qui faiſoit tout le ſervice ordinaire dans la Maiſon, & lors que ce Miniſtre faiſoit des viſites de ceremonie, le valet mettoit un ſimple manteau de livrée, & ſuivoit le caroſſe dans la rue. Aux autres occaſions on le voyoit ordinairement par la Ville à pied, ſuivy d'un ſeul valet, & quelquefois ſeul, comme le plus ſimple bourgeois de la *Haye*. Et cette maniere de vivre n'eſtoit pas ſeulement affectée ou ordinaire

à ces deux perſonnes particulieres, mais elle étoit commune à toutes celles, dont tous leurs Magiſtrats & Colleges ſont compoſés: car je ne parle point des Officiers militaires, qui ſont du nombre de leurs ſerviteurs, & qui vivent d'un air bien different, mais generalement plus modeſtement, que dans les autres païs.

Ainſy ce glorieux peuple, qui ſous le gouvernement du Roy *d'Eſpagne*, ne pouvoit pas oüir parler d'une puiſſance abſoluë & despotique, qui a pris les armes pour ſe faire decharger des impoſitions, & qui n'a pas voulu voir des troupes eſtrangeres, a bien pû depuis s'accouſtumer à tout cela, mémes juſques au dernier degré, ſous leurs Magiſtrats populaires. Des loix tres dures les brident: ils ſont menaçés de ſeveres executions, environnés de forces eſtrangeres, & opprimés d'une dureté de tant de ſortes de taxes & d'mpoſitions, qu'il n'y a point de païs, que je ſçache, où il y en ait de ſemblables. Mais tout cela, d'autant que ce ſont là des qualités qui acquierent l'eſtime generale de tout le peuple, & qui ouvrent le chemin aux offices & à l'autorité: parce que perſonne ne ſe peut exempter de la ſeverité & de l'execution des loix: parce que les ſoldats ſont confinés dans les garniſons des places frontieres, la garde des Provinces & des Villes de commerce eſtant recommandée aux bourgeois mémes, & parce que l'on ne voit point, que les deniers publics faſſent entrer

entrer de grandes richeſſes dans les bourſes des particuliers, ſoit pour relever les familles, ou pour entretenir la prodigalité, & la dépenſe vaine & extravagante & le luxe des particuliers: mais tous les deniers publics ſont employés, pour la ſeureté, la grandeur & l'honneur de l'Eſtat, & les Magiſtrats mémes payent leur part à toutes les impoſitions, qui ſe levent ſur le peuple.

Quoy que le luſtre de l'autorité du *Prince d'Orange* ait eſté en quelque façon éclipſé par la mort intempeſtive du dernier decedé, & pendant l'enfance de celuycy: Neantmoins comme il eſt tresconſtant, qu'il a eu une part fort eſſentielle à la premiere forme de ce gouvernement, & à toutes les fortunes qu'il a couru, pendant que cet Eſtat s'eſt formé, augmenté & aggrandy: auſſy a il jetté des racines bien profondes, non ſeulement en l'affection du peuple des ſix Provinces, mais auſſy en celle de la Hollande méme, dont les Eſtas ont pris tant de peine, pendant ces vingt derniers années, à la ſupprimer ou à l'exclurre.

Elle prit ſon commencement en la perſonne de *Guillaume de Naſſau*, lors de la premiere naiſſance de l'Eſtat; pas tant à cauſe de qualité de *Gouverneur de Hollande* & de *Zeelande*, qu'il avoit du temps de *Charles V.* & de *Philippes II.* qu'à cauſe de la reputation, qu'il avoit d'étre tres ſage, fort bon & tres courageux; qualités que ce Prince poſſedoit par excellence, & qu'il a laiſſées com-

comme une ſucceſſion à toute ſa poſterité : comme ce ſont en effect les qualités, qui acquierent l'affection & l'eſtime du peuple, mémes de l'autorité parmy eux, en toutes ſortes d'Eſtats. Et l'on peut dire, que peut-eſtre depuis le temps de *Claudius Civilis*, cette Nation en particulier n'a jamais été ſans *Chef*, ſous l'un ou l'autre tiltre, mais un *Chef* aſſujetty à leurs loix & couſtumes, & à la puiſſance Souveraine de l'Eſtat.

Il ſemble que lors que cet Eſtat commença à ſe former immediatement aprés qu'il ſe fuſt ſouslevé contre le Roy *d'Eſpagne*, la puiſſance & les droits, que *Guillaume, Prince d'Orange*, poſſedoit comme *Gouverneur de Province*, luy furent conſervés ; mais ceux qui ſont inſeparables de la *Souveraineté* furent deferés à l'Aſſemblée des *Eſtats Generaux* : tellement que ce fut elle qui ſe reſerva le pouvoir de faire la paix & de declarer la guerre, de traitter des alliances avec des eſtrangers, & de battre & de lever de l'argent, Le *Prince* eut le commandement de tous les gens de guerre, tant par Mer que par terre, comme *Capitaine General* & *Admiral*, avec la diſpoſition de toutes les charges militaires : d'accorder pardon & remiſſion de crimes, & l'élection des Magiſtrats ſur la nomination des Villes, qui en preſentent trois au *Gouverneur*, dont celui cy choiſit un. C'étoit le *Conſeil d'Eſtat*, qui convoquoit anciennement les *Eſtats Generaux*, & c'étoit là où le *Prince* avoit le plus d'au-

d'autorité : & depuis que cela a changé, les Eſtats ne laiſſent pas de ſe ſervir ordinairement de l'advis du Conſeil en toutes les affaires d'importance. Outre cela, comme les Eſtats Generaux repreſentent la *Souveraineté*, ainſy le *Prince d'Orange* repreſente la dignité de cet Eſtat, par ſes archers & gardes du corps, par la ſuitte de tous les Officiers de guerre : par la negociation avec tous les Miniſtres eſtrangers ; par la ſollicitation de tous les pretendants du païs : par la ſplendeur de ſa Cour, par la magnificence de ſa dépenſe, qui eſt ſouſtenue, non ſeulement par les appointements, & par les droits de toutes ſes charges & de tous ſes Commandements, mais auſſy par le grand revenu de ſon propre bien, qui conſiſte en terres, & en des Principautés Souveraines, tant en *France*, en *Allemagne* & en la *Comté de Bourgogne* qu'en pluſieurs quartiers des dix ſept Provinces. Tellement que le *Prince Henry* étoit accouſtumé de répondre à quelques uns, qui le vouloient flatter des deſſeins d'une puiſſance plus abſolüe, qu'il avoit tout ce qu'un ſage *Prince* pouvoit deſirer en cet Eſtat ; puis qu'en effect il ne luy manquoit rien, ſinon de ne pouvoir punir perſonne, & lever de l'argent, & qu'il aimoit mieux que la forme du gouvernement demeuraſt chargée de l'envie de l'un, & qu'il ſçavoit, que ſans le conſentement du peuple il étoit impoſſible d'en tirer les ſom-

mes neceſſaires pour la défenſe d'un ſi petit Eſtat, contre de ſi puiſſants voiſins.

C'eſt ſur ces fondements que cet Eſtat a été premierement eſtably, & c'eſt par ces ordres qu'il s'eſt maintenu juſques au decés du dernier *Prince d'Orange*: lors que le grand credit, que la *Province de Hollande* avoit parmy les autres, fit partager l'autorité du Prince entre pluſieurs Magiſtrats de l'Eſtat. Ceux des Villes ſe firent donner l'élection de leurs propres Magiſtrats. Les *Eſtats Provinciaux* voulurent avoir la diſpoſition de toutes les charges des troupes qu'ils payoient, & les *Eſtats Generaux* diſpoſoient du Commandement des armées, en le donnant à des Officiers, qui étoient à leurs gages, & leſquels ils ſubſtituoient & changeoient toutes les fois qu'il leur plaiſoit. Il n'y avoit plus de puiſſance, qui puſt faire grace à ceux que la rigueur de la Loy avoit condamnés, & il n'y avoit plus perſonne, en qui l'on viſt des marques de la dignité & de la grandeur de l'Eſtat. Auſſy ne ſe peut il que l'un & l'autre ne fuſt treſſenſible au peuple; veu qu'il n'y a perſonne, qui ſe puiſſe aſſeurer, qu'il ne ſera jamais aſſés malheureux, pour commettre quelque faute, dont il ne pourroit jamais eſperer de pardon. Comme auſſy il n'y a perſonne, à qui la ſplendeur & la pompe du gouvernement ne donne dans la veüe, non ſeulement parce que c'eſt un amuſement pour

pour le ſimple peuple; mais auſſy parce que c'eſt une marque de la grandeur, de l'honneur & de la richeſſe de ſon païs.

Combien qu'en quelque façon l'on euſt reparé ces défauts depuis prés de vingt ans, & que cette forme de gouvernement fuſt maintenüe par la grande autorité & richeſſe de la Province de Hollande, de laquelle les autres ſix ont un'eſpece de dépendance, & par la grande ſuffiſance, integrité & fermeté de ſon Premier Miniſtre, qui ont contribué beaucoup aux heureux ſuccés de leurs affaires: toutefois d'autant que cette maniere de gouverner étoit oppoſée à l'humeur & à l'inclination violente du peuple, l'on ne pouvoit pas douter, qu'à meſure que ce jeune *Prince* àvanceroit en aage, les grandes vertus & qualités, que le mélange du ſang Royal avec celuy de *Prince* devoit neceſſairement produire, ne relevaſſent avec le temps ſon autorité, & ne la portaſſent méme au delà de celles de ſes glorieux anceſtres.

Mais d'autant que les curieux pourroient deſirer de ſçavoir auſſy quelque choſe des autres Provinces, auſſy bien que de celle de *Hollande*, du moins en general, & quelle difference il y a entre elles, il faut remarquer, que la conſtitution de *Gueldre*, de *Zeelande* & *d'Utrecht* eſt fort ſemblable à celle de *Hollande*; les Eſtats de toutes ces Provinces étant compoſés de Deputés de la *Nobleſſe* & des *Villes*: avec quelque petite

deſference pourtant. Car en *Gueldre* tous les Nobles, qui ont de certains fiefs ou Seigneuries dans la Province, font enſemble la moitié des Eſtats, & les Deputés des Villes l'autre moitié. Et bien qu'ils n'envoyent qu'un certain nombre de Nobles à l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, neantmoins tous les *Nobles de Gueldre* s'y pouvent trouver; pourveu qu'ils y viennent à leurs dépens.

La race des Nobles ayant été eſteinte en Zeelande pendant les guerres de *Bourgogne* & *d'Eſpagne*, & le *Prince d'Orange* y poſſedant le *Marquiſat* de *Vere* & *Vliſſingue*, ſon *Alteſſe* compoſe ſeule tout l'ordre de la Nobleſſe dans la Province, ſous la qualité & le tiltre de *Premier Noble* repreſentant la *Nobleſſe de Zeelande*, & à cauſe de cela ſon Deputé a la premiere voix & la premiere place dans les Eſtats, au Conſeil d'Eſtat, & en la Chambre des Comptes de la Province. Comme *Seigneur de Vere* & de *Vliſſingue* a il auſſy le droit de creér les Magiſtrats en ces deux Villes; tellement que l'on peut dire, qu'il n'eſt pas ſeulement le maiſtre du ſuffrage de l'Ordre des Nobles, mais auſſy de celuy de ces Villes, qui ſont le tiers des ſix, qui envoyent leurs Deputéz à l'Aſſemblée des Eſtats, & qui repreſentent la Souveraineté de la Province.

En celle *d'Utrecht* il y a cela de particulier, que huit Deputés du *Clergé* ont ſeance aux Eſtats, avec les Deputés des *Nobles* & des *Villes*, & font un troiſiéme & le premier

mier ordre des Eſtats de cette Province. Les cinq premiers Chapitres de la Ville les nomment, les deux autres membres des Eſtats les éliſent, & c'eſt a cauſe de cela qu'on les appelle *Eleus*. Les avantages & les revenus de ces Chapitres, qui eſtoient anciennement affectés aux gens d'Egliſe, ſont preſentement poſſedés par des *Laïcs*, qui ſont la pluſpart ou Gentilshommes, ou perſonnes de condition, tant de la meſme Province, que des autres voiſines.

Le gouvernement de *Friſe* eſt bien different de celuy des quatre Provinces, dont nous venons de parler. Il eſt compoſé de quatre membres, ſçavoir du quartier *d'Oſtergo*, qui contient onze baillages: de *Weſtergo*, qui en a neuf: de *Sevenwolden*, qui en a dix, & des Villes. Chaque baillage, comprend un certain nombre de Villages, les uns dix ou douze, & les autres quinze ou vingt, ſelon leur eſtendue. Le quatriéme membre eſt celuy des *Villes* de la Province, qui ſont au nombre d'onze. Chacun de ces quatre membres a droit d'envoyer ſes Deputés à l'Aſſemblée des Eſtats; ſçavoir deux de chaque baillage, & autant de chaque Ville. Ceuxcy repreſentent la Souveraineté de la Province, deliberent & reſolvent toutes ſortes d'affaires, de quelque importance qu'elles puiſſent eſtre, ſans qu'ils ſoyent obligés de conſulter là deſſus l'intention & la volonté de leurs Commitents, a quoy les Deputés des autres Pro-

vinces, dont nous avons parlé, ſont trés particulierement obligés, & de ſuivre punctuellement les inſtructions, dont leurs Committents les ont chargés, & de ſçavoir leur intention devant que d'acquieſcer à aucune affaire nouvelle que l'on propoſe.

Ce ſont les Nobles & les Villes, qui dans les autres Provinces choiſiſſent les Deputés, dont leurs Eſtats ſont compoſés, mais la conſtitution du gouvernement de Friſe eſt toute autre. Car chaque baillage, qui contient une certaine eſtendue de païs, & un certain nombre de Villages, ainſy qu'il vient d'eſtre dit, eſt gouverné par un Bailly, qu'ils appellent en leur langue *Grietman*, & cet Officier gouverne tout ce quartier, aſſiſté d'un certain nombre de perſonnes, qu'ils s'appellent *Aſſeſſeurs*, qui jugent enſemble toutes les cauſes civiles en premiere inſtance; mais l'on appelle de leurs ſentences à ce Cour de Juſtice de la Province. Lors que les Eſtats ſont convoqués, chaque Bailly aſſemble toutes les perſonnes, de quelque condition ou qualité qu'elles ſoyent, qui poſſedent une certaine quantité d'arpens de terre en ſon baillage: & ce ſont ces gens, qui nomment à la pluralité des voix, les deux Deputés, que le baillage envoye à l'Aſſemblée des Eſtats.

D'autant que cette Aſſemblée repreſente la Souveraineté de la Province, elle diſpoſe de toutes les charges vacantes: Elle choiſit

choisit les neuf Deputés, dont ce College permanent, qui fait le Conseil d'Estat de la Province, est composé : comme aussy douze Conseillers, c'est à dire trois de chaque quartier, qui composent la Cour de Justice de la Province, & sont juges de toutes les causes civiles en dernier ressort, & jugent Souverainement toutes les cirminelles, mémes en premiere instance. En toute la Province il n'y a que cette seule juriſdiction criminelle ; au lieu que dans les autres Provinces il n'y a point de Ville qui ne l'ait, & il y a mesme plusieurs Seigneurs & Villages, à qui la haute, moyenne & basse Justice appartient.

L'Election des Deputés en la *Province de Groeningue*, laquelle est en ces mesmes quartiers là, se fait de la mesme façon qu'en *Frise*, par ceux qui y possedent une certaine quantité d'arpens de terre. Mais en *Over-Yssel*, tous les Gentilshommes, qui y possedent des terres Seigneuriales de la qualité requise, font partie des Estats de la Province.

Ces trois Provinces, avec la *Westfalie*, & le païs, qui est situé entre le *Weser*, *l'Yssel* & le *Rhin* ; estoient autrefois le siege des *anciens Frisons*, qui sous le nom de *Saxons*, lequel on leur donna, à ce que quelques uns disent, à cause des armes, dont ils se servoient, & estoient faites comme une faucille, dont le trenchant est au dehors, & estoient par eux appellées *Saxes*, furent

ces

ces vaillants conquerants de l'Iſle de *Bretagne*, y ayant eſté appellés par les habitants, qui ſe trouvant abandonnés par les *Romains* ne pouvoient pas faire teſte aux *Pictes*, qui fatiguoient par des courſes continuelles les *Bretons*, qui pendant les guerres, qu'ils avoient ſi longtemps ſouſtenues contre les *Romains*, & depuis dans la longue ſervitude qu'ils ſouffrirent ſous les meſmes *Romains*, auſſy bien que dans les démeſlés continuels qu'eux, & en ſuitte leurs maiſtres avoient eu entr'eux, avoient perdu les plus vaillants & les plus genereux de la Nation, ou abaſtardy & abattu le cœur & le courage des autres.

L'Evéque de Munſter, dont le dioceſe eſt en ces quartiers là, a eſté le premier, qui m'ait fait voir evidemment que ç'a eſté là la demeure de nos anciens *Saxons*, & je n'ay point eu de peine à me le perſuader, aprés ce que j'en ay remarqué en liſant les Hiſtoires de ce temps là. Je m'y ſuis facilement confirmé, en m'informant de l'ancien langage des *Friſons*, qui a encore preſentement tant d'affinité avec noſtre ancien *Anglois*, que l'on voit comme à l'œil, que ç'a eſté une méme langue; pluſieurs de leurs mots ayant retenu juſques icy une ſignification & prononciation tout a fait differente de celle des Flamans. Ce que l'on remarque principalement dans une petite Ville de Friſe, nommée *Molqueern*, ſituée ſur le *Zuider-Zee*, qui eſt encore aujourd'huy baſtie

ſtie de la façon, que *Tacite* deſcrit les Villages des anciens *Allemans*, ſans aucune regle, ordre, ligne ou angle, mais tout ainſy que chacun jugeoit à propos de baſtir ſa maiſon en pleine Campagne, pour ſa commodité; tellement que quand un étranger y entre, il faut neceſſairement qu'il ſe ſerve de guide, pour ſortir de ce labirinthe.

Sur ces informations & remarques, & ſur le reçit particulier que l'on m'a fait depuis de la conſtitution de la Province de *Friſe*, qui eſt ſi differente de celle des autres, j'ay commencé à faire reflexion ſur ces choſes, comme ſur les plus apparens originaux de pluſieurs anciennes conſtitutions qui ſont parmy nous, puis que l'on n'en trouve point d'autres, & qu'il ſemble qu'elles ayent été introduites icy par les *Saxons*, & ſi bien plantées & enracinées parmy nous, pendant la longue & abſolue poſſeſſion, qu'ils ont eüe de cette partie de l'Iſle, que l'on appelle *Angleterre*, qu'elles n'ont pas laiſſé de ſe conſerver la pluspart, comme à la nage, à travers de tant de deluges & conqueſtes des *Danois* & des *Normans*. Et peut-étre ne manqueroit il point de matiere à celuy qui auroit la curioſité & l'application de remarquer la comparaiſon, que l'on pourroit faire des *Baillis* & *Grietmans* de *Friſe* avec nos *Sherifs*: de leurs *Aſſeſſeurs* avec nos *Juſtices of peace*: des jugements des cauſes civiles en leurs diſtricts en premiere inſtance, toutefois non ſans appel,

avec

avec la couſtume de nos *Quarter Seſſions*: de leur *Cour de Juſtice*, qui eſt compoſée de Conſeillers, tirés de tous les quartiers, avec nos *quatre Circuits*: de ceuxcy, qui ont ſeuls toute la judicature des crimes avec noſtre *Kings-benth*: de *l'Aſſemblée de leurs Eſtats* avec noſtre *Parlement*, ou du moins avec noſtre *Chambre Baſſe*, & plus particulierement des *deux Deputés*, que chaque Ville choiſit, comme chez nous, & deux de chaque baillage, comme chez nous de *chaque Comté*. Ce qui ſe fait a l'égard de ces derniers par le ſuffrage de toutes les perſonnes qui poſſedent une certaine quantité de terres, & ce dans une Aſſemblée, que le *Grietman* convoque pour cet effect: comme auſſy ces Deputés ont le pouvoir de reſoudre & de regler toutes les choſes, ſans qu'il ſoit beſoin, qu'ils ayent recours à ceux qui les ont choiſis, on qu'ils apprennent leurs intentions. Circonſtances qui ſont toutes conformes à nos conſtitutions, & abſolument differentes de celles de autres Provinces de l'Union, & j'oſe dire de celles de tous les autres Eſtats qui ſont preſentement, ou qui ont été autrefois formés parmy toutes les autres Nations de l'Europe.

C'eſt à ce principe, que nous devons rapporter, ce me ſemble, ce que j'ay ſouvent admiré, ſçavoir que nous n'avons jamais veu en *Angleterre*, ny touvé dans les regiſtres, qu'aucun Seigneur, ou aucune terre Seigneuriale ait pretendu, que l'exercice de

de judicature y fuſt annexé, non plus que ce que l'on appelle haute, moyenne ou baſſe juriſdiction, qui ſemble étre une des marques de l'ancienne Souveraineté, bien que nous le voyons fort frequent parmy nos voiſins; tant dans les Monarchies plus abſoluës, que dans les Eſtats plus libres & populaires.

CHAPITRE III.

De leur Situation.

LA *Hollande, Zeelande, Friſe* & *Groningue* ſont ſituées ſur la Mer, & ſont la force & la grandeur de cet Eſtat. Les trois autres Provinces, avec les Villes conquiſes en *Brabant*, *Flandre* & *Cleves*, ne ſervent que de dehors & de Frontieres, pour la ſeureté & défenſe de celles-cy. Il n'y a perſonne qui puiſſe dire, les grands & étranges changements, qui ſont arrivés en la ſuperficie & aux bords de ces païs le long de la Mer de temps à autre, à cauſe des furieuſes inondations, qui ont noyé le païs, lors que les vents & les flus de la Mer ſe ſont joints aux debordements des rivieres. C'eſt pourquoy l'on ne peut pas dire, ſi dans, les ſiecles paſſés

paſſés la *Hollande* n'a pas été toute bois & foreſt, & un païs inégal & boſſu, ainſy que quelques traditions veulent faire croire, & ſi depuis elle n'a pas été unie, de la façon que nous la voyons aujourd'huy, par la Mer, laquelle ſe donnant entrée dans le païs, l'a couvert long-temps, juſques à ce que s'étant retirée avec le temps, le païs s'eſt remis à l'aide de l'induſtrie. Car il eſt certain, que quelquefois la Mer fait, pendant quelques années de ſuitte, des progres continuels vers une coſte, & ſe retire de celle qui luy eſt oppoſée, & dans un autre ſiecle elle change tout a fait de cours, cedant ce qu'elle avoit occupé auparavant, & occupant en échange ce qu'elle avoit quitté. Mais mon opinion eſt, que ce grand changement ſe fit en *Hollande*, lors que la Mer ſepara premierement *l'Angleterre* de la terre ferme, coupant cette langue de terre, qui l'attachoit à la *France* entre *Douvres* & *Calais*. Ce qui eſt peut-eſtre une fable, ou du moins ſuis je bien aſſeuré, que ce n'eſt pas une verité qui ait ſes preuves. Au contraire, il eſt certain, que l'on ne trouve point, que depuis ſeize cens ans il ſoit arrivé de ces grands changements ; mais que l'eſtat de toutes ces côtes, & la nature du terroir, particulierement celuy de *Hollande*, étoit tel qu'il eſt encore aujourd'huy, à la reſerve des ameliorations, que les richeſſes, le temps & l'induſtrie y ont adjouſtées.

Ce

Ce qui ſe voit évidemment en la deſcription, que *Tacite* * fait, tant des limites de l'Iſle *Batavia*, & de la nature de ſon terroir, que de ſon climat, auſſy-bien dans les noms & le cours des rivieres, qui ſe ſont conſervés juſques à ce jourd'huy.

Il y a de l'apparence, que les changements, qui ſont arrivés en ces païs depuis ce temps là, ſont procedés de ce que les emboucheures des trois grandes rivieres, qui ſe dégorgent dans l'Ocean par ouvertures, qu'elles font aux coſtes de ces Provinces, c'eſt à dire le *Rhin*, la *Meuſe* & *l'Eſcault*, ont été bouchées par les ſables mouvants, ou autrement. L'ancien *Rhin* eſt diviſé en deux branches, à l'endroit où eſt aujourd'huy le *Fort de Schenck*, dont l'une garde ſon

* *Tac. Annal. lib. 2. Rhenus, uno alveo continuus, aut modicas inſulas circumveniens, apud principium agri Batavi velut in duos amnes diducitur: ſervatque nomen & violentiam curſus, qua Germaniam prætervehitur donec Oceano miſcea-tur; ad Gallicam ripam latior & placidior affluens, verſo cognomento Vahalem accolæ dicunt: moxque id quoque vocabulum mutat Moſa flumine, ejuſque immenſo ore eundem in Oceanum effunditur.*

ſon nom, juſques a ce qu'aprés avoir paſſé par la Ville de *Leïde*, il ſe perd dans la Mer à *Cat-Wÿck*: où l'on voit encore, lors que la Marée eſt extraordinairement baſſe, les fondements de l'ancien Chaſteau, que les *Romains*, ou les *Saxons*, ont autrefois baſty pour commander à l'emboucheure de cette riviere: mais preſentement elle eſt toute bouchée, & il n'y reſte qu'un grand Canal, qui conſerve encore le nom d'ancien *Rhin*. La *Meuſe*, paſſant auprés de *Dordrecht* & de *Rotterdam*, entroit dans la Mer auprés de la *Briele*, comme elle fait encore aujourd'huy, en y déchargeant une grande quantité d'eau: mais les ſables qui font une barre à environ trois ou quatre lieües de la coſte, rendent ce havre fort dangereux, ſi l'on pretend y entrer ſans les pilotes, dont l'adreſſe eſt fort neceſſaire, & qui a tous les flus & reflus de la Mer vont avec leurs chaloupes & flibots au devant des navires, qui approchent de la riviere. Et il y a de l'apparence, que ces ſables, ayant bouché le cours des rivieres à leur entrée, ont de temps en temps ou cauſé ou augmenté ces inondations, desquelles l'on à ſauvé tant d'Iſles, dont une partie de ce païs eſt compoſée.

Il ſemble que *l'Eſcault* entroit autrefois dans la Mer auprés de *Walcheren* en *Zeelande*, laquelle étoit une Iſle ſituée à l'emboucheure de cette riviere; juſques à ce que ſes debordements, avec ceux de la *Meuſe*, aidés

aidés par les inondations de la Mer, dont tout ce païs là étoit couvert, ayant meſlé leurs eaux enſemble, ayent formé cette Mer Mediterranée, qui ſert preſentement de paſſage commun à la *Hollande*, *Zeelande*, *Flandre* & *Brabant*. La coſte de *Zeelande* eſt couvert de bancs de ſable, qui en ſont éloignés de quelques lieües, tout ainſy que de l'emboucheure de la *Meuſe*, mais ils ſont coupés de pluſieurs ouvertures, qui les rendent moins incommodes que l'entrée de cette riviere là.

Il faut croire, que ce ſont les vents d'Oüeſt, qui les chaſſent vers cette coſte là, qui y ſont & plus frequents & plus violents que ceux d'Eſt, qui ſont la cauſe la plus apparente de ce que quelques rivieres ont été entierement bouchées & les autres barrées. Car j'oſe dire, que prenant les ſaiſons des quatre parties de l'année les unes parmy les autres, les trois ſeront ſujettes au vent d'Oüeſt, au lieu qu'il n'y aura qu'une où les vents d'Eſt regneront: outre que ce dernier amene ordinairement une douce gelée & le beautemps, & l'autre des orages & des tempeſtes. Et j'ay eu l'occaſion de faire l'experience de ces ſables, qui s'accumulent ou s'abaiſſent alternativement, de quatre pieds, à l'occaſion ces vents contraires. J'eſtime auſſy que c'eſt là la raiſon naturelle de ce que dans *la Manche* l'on trouve tant de havres, ſi profonds & ſi commodes, aux coſtes

coſtes d'Anglettere, & ſi peu, ou presque point du tout en celles de France & des Païs bas: àvantage que la nature nous a donné, & lequel nos voiſins ne ſçauroient acquerir, quelque induſtrie qu'ils y employent, ou quelque dépenſe qu'ils faſſent.

Je ne me ſouviens point d'avoir trouvé dans les anciens auteurs quoy que ce ſoit touchant ce *Golfe*, que l'on appelle le *Zuider-Zee*. Ce qui me fait croire qu'il a auſſy été formé par quelque grande inondation, la Mer faiſant une irruption entre l'Iſle de *Texel*, & entre les autres Iſles, que l'on voit encore aujourd'huy ſur une même ligne, comme les reſtes d'une coſte qui n'étoit pas coupée autrefois. La Mer, qui eſt extremement baſſe, & la coſté qui eſt fort unie en tous ces quartiers là, ſemblent confirmer ce qui vient d'eſtre dit, auſſybien que la furieuſe impetuoſité des eaux, qui ſe venant briſer contre cette coſte là, menacent cette partie de la *Nort-Hollande* qui eſt auprés de *Medenblick* & *d'Enckhuyſen*, & s'élevent par deſſus les plus hautes & les plus fortes digues de la Province, toutes les fois que le flus de Mer ſe rencontrant avec le vent de *Nort-Oüeſt*, y forme des orages. Ces noms de *Friſe* & de *Weſt-Friſe*, qui n'eſtant autrefois qu'un païs, juſques à ce que la Mer en ait fait deux, ſervent auſſy de preuve à cette verité. Car du temps de

de *Tacite* * l'on ne connoiſſoit point d'autres Friſons que les *Grands* & les *Petits*, qui n'eſtoient diſtingués entre eux, que par la difference du nombre & des forces des uns & des autres. Et bien que le méme auteur diſe, qu'il y avoit de grands *lacs* en leur païs, il ſemble pourtant que ce mot de *lac* marque de l'eau fraiſche, & celuy *d'ambiunt* dit bien expreſſément, que ces Nations demeuroient à l'entour de ces lacs. Ce qui me feroit juger, que cette partie de la *Zuider-Zee*, qui eſt la plus avancée vers la terre, étoit autrefois un de ces lacs, dont il y eſt parlé, entre lequel & les Iſles de *Texel* & de *Vlie*, il y avoit autrefois une grande eſtendue de terre, dont l'on voit encore les marques aux endroits où la Mer eſt ſi baſſe, qu'elle forme un banc de ſable continuel, laquelle a été depuis noyée par les inondations, qui ont meſlé & joint les eaux de ces *lacs* avec celles de la Mer, & ont formé ce grand Golfe, que l'on appelle la *Zuider-Zee*, le voiſinage & la faveur de laquelle a fait devenir la Ville *d'Amſterdam* le plus celebre havre de la terre habitable. Quoy que c'en ſoit: ſi c'eſt la nature, ou

* *A Fronte Friſii excipiunt. Majoribus minoribusque Friſiis Vocabulum eſt, ex modo virium. Utræque nationes usque ad Oceanum Rheno prætexuntur, ambiuntque immenſos inſuper lacus, & Romanis claſſibus navigatos.*

bien quelque autre accident qui l'ait fait, le terrain par toute la Hollande eſt par tout auſſy uny, que la Mer l'eſt en temps de calme, de ſorte qu'a le voir, il ſemble, qu'aprés une longue conteſtation entre la terre & l'eau, à qui des deux la Province appartiendroit, elle a été enfin partagée entr'elles. Car ſi l'on conſidere les grandes rivieres, & le grand & prodigieux nombre de canaux, qui ſe trouvent en cette Province, & qui ne ſervent pas ſeulement de communication aux grandes Villes, mais qui vous conduiſent même à chaque Village, & preſque à chaque metairie du païs, & l'infinité de barques, dont ils ſont couverts, & que l'on voit continuellement aller & venir, l'on doit croire, que l'eau a partagé avec la terre, & que le nombre de ceux qui vivent dans les barques, ne cede pas à celuy des hommes qui demeurent dans les Maiſons. Cet àvantage, qui eſt incomparable pour le commerce, eſt deu à la qualité de laſituation, & ne peut pas eſtre acquis ailleurs, où le terroir n'eſt pas ſi uny, ny la terre ſi maniable qu'icy, ou il n'y a point de paiſan, qui ne puiſſe entreprendre de faire un canal avec peu de peine: & un cheval tirera dans un bateau cinquante fois plus peſant, qu'en charoy: ce qui augmente ou diminue incomparablement le prix des groſſes marchandiſes & des denrées peſantes. Et par ce moyen la commodité de voyager eſt tres-grande, un homme d'affaires

ne

ne perdant pas l'occaſion de les faire, parce qu'il ne laiſſe pas d'eſcrire, de diſner & de dormir pendant qu'il marche, & ménageant ainſi le temps, qui luy eſt cher, il y trouve la plus grande commodité qu'un païs puiſſe fournir.

Outre cela il y eſt encore demeuré un grand lac d'eau fraiſche au milieu de cette Province, que l'on appelle le *lac de Haerlem*, & qui à ce qu'ils diſent, pourroit étre facilement deſeſché, en ſorte que par ce moyen l'on adjouſteroit une grande eſtendue de terre à un païs, à qui il ne manque preſque que cela, & l'on y pourroit loger une grande quantité de peuple, qui n'y manque pas, & qui fait toute ſa grandeur & toute ſa richeſſe. Cett'affaire a été ſouvent miſe ſur le tapit; mais ceux de *Leyde*, qui n'ont point d'autre moyen de raffraiſchir leur Ville, & de nettoyer l'eau de leurs canaux que celuy-cy, n'y ont jamais voulu conſentir. De l'autre coſté la Ville *d'Amſterdam* empeſchera tous-jours, que l'on ouvre & débouche le Canal du Rhin: ce qui ſe pourroit faire facilement, à ce qu'ils diſent, parce que cela rendroit la ville de *Leyde* maritime, & partageroit avec celle *d'Amſterdam* le commerce, qui fait toute la grandeur de celle-cy. L'on voit en *Hollande* un exemple de ce que je viens de dire, que ces lacs peuvent eſtre facilement déſeſchés; veu que depuis quarante ou cinquante ans l'on a converty en terre ferme un

lac qui occupoit plus de deux lieües de païs. C'eſt ce qui fait preſentement cette partie du païs, que l'on appelle le *Beemſter*, que l'on peut dire eſtre la meilleure terre de la Province, ſituée dans une grande plaine, coupée de canaux, & les chemins deſtingués par des allées d'arbres, qui font le plus agreable païſage, que j'aye jamais veu en aucun autre païs de cette nature.

Leur ſituation donne encore un autre àvantage à leur commerce, à cauſe de ces deux grandes rivieres le *Rhin* & la *Meuſe*, qui s'eſtendent & ſont navigables fort avant dans ces riches & peuplées Provinces de la *Haute* & *Baſſe Allemagne*, qui font deſcendre dans les magaſins des *Hollandois* toutes les marchandiſes qu'ils debitent, par le moyen de leur navigation, dans toutes les parties de l'Univers, où le profit les appelle: comme de l'autre coſté ils renvoyent par là, quoy qu'avec un peu plus de temps & de peine, toutes les denrées, dont ils rempliſſent toutes les Provinces, qui ſont ſituées ſur ces deux grands fleuves.

Car pource qui eſt de la commodité du commerce de la *Mer Mediterranée*, ou de la *Mer Baltique*, ou de quelques autres endroits de *l'Ocean*, je ne voy pas quel àvantage ils ayent par deſſus la pluſpart de nos quartiers *d'Angleterre*: au contraire ils cederoient, ſans doute, à celuy que nous poſſedons, ſi nous avions les autres qualités par les-quelles ils l'emportent ſur nous.

L'on

L'on peut dire, que la richeſſe de leur terroir procede en partie de ce qu'il eſt bas & plat, puis que par ce moyen tout l'hiver la Campagne eſt tellement inondée, que l'on n'y voit que de l'eau, laquelle ils font écouler au printemps par le moyen de leurs moulins & de leurs eſcluſes. Mais ce qui engraiſſe la terre corrompt l'air; parce que le Ciel ſeroit tout couvert de broüillards & de nües, ſi les gelées piquantes, que le vent d'Eſt ne manque pas de leur amener tous les ans, ne les diſſipoient pas, & ne purifioient l'air. Elles y durent environ quatre mois, & y ſont bien plus violentes que chez nous, quoy que nous ſoyons ſitués preſque à la même élevation; parce que le vent, devant que d'arriver chez eux, paſſe par une furieuſe eſtendue de païs ſec, au lieu qu'il eſt humecté par les vapeurs, & adoucy par la chaleur du mouvement de la Mer, devant que de venir juſques à nous.

Cette incommodité, qui eſt neceſſaire pour la conſervation de leur ſanté, eſt la plus grande que leur ſituation donne au commerce: parce que bien ſouvent la glace ferme leurs havres deux ou trois mois, pendant leſquels les noſtres ſont libres & ouverts.

La piquante aſpreté de ces vents rend le changement des temps & des ſaiſons plus ſenſible & plus ſurprenant, qu'en aucun autre lieu que je connoiſſe: tellement que l'air, quoy que doux & chaud, ſera en une

ſeule nuict converty en une rude & forte gelée, ſi le vent ſe met au Nort-Eſt : comme au contraire un autre vent amenera en un moment un autre temps. Le Printemps y eſt bien plus court, & moins agreable que chez nous : l'hiver plus froid, & une partie de l'Eſté plus chaude. J'ay remarqué auſſy plus d'une fois, que la violence de l'un a fait tout a coup place à celle de l'autre, tout ainſi que dans la fiévre la chaleur ſuccede au froid immediatement, & non par degrés.

La ſituation baſſe & platte du païs l'expoſe aux inondations de la Mer, & le contraint de ſe charger d'une dépenſe continuelle, pour l'entretien & la reparation des digues & levées, qu'il y oppoſe, & il y employe, à ce qu'un de leurs principaux Miniſtres m'a dit, plus de gens, que le bled, que toute la Province de *Hollande* produit, ne ſçauroit nourrir. Ils ont trouvé depuis quelque temps, que la meilleure eſtoffe à faire ces digues eſt la Mouſſe de la Mer, laquelle eſtant meſlée avec une peu de terre, devient ſolide, & neantmoins cede facile au flux & à la violence de la Mer, mais ſe remet dés que les vagues ſe retirent, ſoit que par ce moyen elles reſiſtent mieux à l'eau, comme les maiſons qui ſont ébranlées, reſiſtent mieux au vent, à ce que l'on dit, ou qu'il en faille chercher la raiſon en la Philoſophie, qui ſouſtient, que toutes les choſes mauvaiſes portent avec elles le reme-

remede contre le mal qu'elles font dans le Monde.

J'eſtime que l'humidité extreme de leur air eſt la ſeule cauſe de la grande propreté que l'on voit dans leurs Maiſons, & de la netteté de leurs Villes. Car ſans l'aide de cette couſtume, il ne ſeroit pas poſſible que le païs logeaſt une ſi grande foule de peuple, mais en toutes les ſaiſons chaudes l'air ſe corromperoit, & expoſeroit continuellement les habitants à des maladies contagieuſes, dont il eſt rarement exemt trois Eſtés de ſuitte; particulierement à *Leyde*: parce que l'on y a de la peine à raffraiſchir l'eau des canaux: & je croy que c'eſt là la cauſe que cette Ville eſt la plus nette & la plus Propre de toutes.

La même humidité de l'air rend tous les metaux ſujets à la roüille, & le bois à la vermoulure, laquelle ils taſchent de prevenir ou de corriger en les frottant & eſcurant continuellement. C'eſt la veritable raiſon pourquoy ils affectent de faire voir, que tous les meubles reluiſent, & ſont tres propres chez eux, quoy que le peuple, qui ne porte pas ſes penſées plus loin, l'attribüe à une inclination naturelle. De la meſme façon leur terroir marescageux, & les ſaiſons humides, qui rendroient le païs inacceſſible, les contraignent, non ſeulement de paver fort exactement leurs rües, mais auſſy de faire, à de ſi grands frais, de ſi longues chauſſées entre quelques unes de

leurs grandes Villes, & ſur leurs grands chemins. Comme de fait pluſieurs couſtumes & habitudes generales ſont les effects de quelques cauſes ou neceſſités naturelles, que l'on ne voit & ne remarque point ordinairement.

CHAPITRE IV.

De leur Peuple, & de leur Humeur.

LE peuple de Hollande peut eſtre diviſé en ces claſſes differentes : les *Païſans*, ou ceux qu'ils appellent *Boeren*, qui labourent la terre : les *Matelots* ou gens de Marine, dont ils garniſſent leurs grands Navires & leurs Barques : les *Marchands*, ou gens de commerce, qui rempliſſent leurs Villes : les *Rentiers*, qui vivent dans les principales Villes du revenu & de l'intereſt qu'ils ont auparavant acquis en leurs familles : & les *Gentils-hommes*, ou les *Officiers* de leurs Armées.

Ceux de la premiere claſſe ſont plûtoſt aſſidus que laborieux, qui ayant l'eſprit groſſier & bas, ne veulent pas eſtre rudoyés ny rabroüés, mais il faut que ceux qui en veulent tirer du ſervice, les flattent & les ca-

cajeolent : & ils ſont aſſés raiſonnables, pourveu qu'on leur donne le loiſir de ſe reconnoiſtre. Il ſemble que ceux qui vivent à la Campagne, & dans les Villages un peu éloignés des grandes Villes, ſoyent moins ruſés, & ayent plus de probité que les autres. Ils ſe contentent de ce qui leur appartient ; de ſorte que ſi vous avez la bonté de payer une piece de cinq ſols de ce qui ne vaut que deux & demy, ils n'en prendront que la valeur, & vous rendront le reſte, & ſi vous les priez de le prendre, ils ne ſçauront pas ce que vous voulez dire, ou bien ils vous demanderont ſi vous eſtes fol. Ils ne connoiſſent point d'autre bien que celuy qui peut ſervir à contenter la nature, & ce qui les peut aucunement mettre à leur aiſe. Ils ne vivent ordinairement que de legumes, de racines & de laittage: & je juge que c'eſt a cauſe de cela que leur force & leur vigueur ne ſemble pas répondre à la taille de leur grand corps.

Les *Matelots* ſont plus ſimples, mais auſſy plus rudes & plus groſſiers, ſoit qu'ils tiennent de l'élement, dans lequel ils vivent, ou de la nourriture qu'ils prennent, qui eſt communement du poiſſon & du gruau, & plus rude que celle des paiſans. Leur mauvaiſe & ruſtique education les pourroit faire paſſer pour orgueilleux ; mais on leur fait tort, car je croy que c'eſt une meſchante habitude qu'ils ont contractée, comme toutes les mauvaiſes mœurs, & manieres

de vivre s'acquierent, par la converſation. Ils n'en ont point d'autre que celle qu'ils ont entre eux, & avec les vents & les vagues, qui ne ſont pas touchez de paroles, & qui ne s'obligent pas par des compliments, & avec leſquels l'on n'a point d'autre commerce, ſinon celuy de peine & de patience. Ce ſont là toutes les qualités que les gens de marine ont acquiſes. Leur valeur eſt plûtoſt paſſive qu'active, & tout ce que leur langue peut faire, c'eſt d'exprimer quelque choſe au delà de ce qui leur eſt neceſſaire pour faire leurs affaires.

Les *Marchands* & les *Artiſans*, tant les gros Marchands, que les gens de meſtier, qui vivent dans les Villes, où il y a une grande affluence de peuple, tant d'eſtrangers que de paſſagers, ſont plus éveillés : car le commerce & la converſation de Ville raffine l'eſprit, bien qu'ils ne ſoyent pas fort inventifs, ce qui eſt un effect de cerveaux plus eſchauffés, mais ils ſont admirables à imiter, & juſques à un tel point, qu'ils vont au de là de l'original, à cauſe du grand travail & de l'application continuelle, avec laquelle il pourſuivent la fin qu'ils ſe propoſent. Ils ſe ſervent ordinairement de leurs artifices & de l'adreſſe de leur eſprit, pour profiter de l'ignorance & de la ſimplicité de ceux à qui ils ont à faire. Ils ſont fort exacts quand le droit eſt de leur coſté. Dans les autres rencontres, quand ils traittent avec des gens de leur force & portée, &

ſur

ſur lesquels ils n'ont point d'avantage de droit ou de juſtice, ils ſont les plus francs & les meilleurs negotiants du monde. Ce qui ſemble proceder, pas tant d'un principe de conſcience ou de moralité, que de couſtume ou d'habitude, eſtablie parmy eux pour la neceſſité du commerce, qui eſt fondé ſur une honneſteté commune, comme la guerre l'eſt ſur la diſcipline; veu que ſans cela tout l'ordre ſeroit renverſé; les Marchans deviendroient bientoſt des gueux, & les ſoldats des voleurs.

Les familles, qui dans toutes les grandes Villes vivent du revenu de leur bien, font une certaine ſorte de gens, qui ſont tout autrement nourris & élevés que les Marchands, quoy que la modeſtie de leur air & de leurs habits ne ſoit pas fort differente de celles des autres, auſſy bien que de leur maniere retirée de vivre. La pluſpart envoyent leurs enfants à l'Eſcole, & aux Univerſités de *Leide* ou *d'Utrecht*, où la jeuneſſe eſtudie les bonnes lettres, mais elle s'applique principalement au droit civil, qui eſt reçeu en ce païs là, du moins en la méme façon, qu'il l'eſt en *France* & en *Eſpagne*. Car à ce que j'ay pu apprendre des affaires de ces païs, les deciſions & les decrets du droit commun, & les Conſtitutions des Empereurs n'ont point de force de loy en la pluſpart des Provinces, & l'on ne les reçoit communement, ſinon entant qu'elles ſont conformes à la droite raiſon;

parce qu'on n'allegue les textes de droit devant les juges, que comme des advis de perſonnes, qui ayant la reputation d'avoir été ſages, peuvent paſſer pour raiſons. Mais il n'y a en effect, que les anciennes couſtumes de chaque Province, & les ordonnances, avec les declarations de leurs Rois & Princes, emanées du conſentement des Eſtats, & en France verifiées au Parlement, qui ayent proprement force & autorité de loy parmy eux.

Les plus aiſées de ces familles, aprés avoir fait achever à leurs enfants le cours de leurs eſtudes chez eux, les font voyager dans les païs eſtrangers, tout ainſy que noſtre Nobleſſe a accouſtumé de faire: mais ils ne voyagent principalement qu'en *France* & en *Angleterre*, quelquefois auſſy en *Italie*, & tres rarement en *Eſpagne*. Pource qui eſt du Nort, ils n'y vont point du tout, ſi ce n'eſt en la Compagnie, ou à la ſuitte de leurs Miniſtres publics. La principale veüe de l'education de leur jeuneſſe eſt, de la rendre capable de ſervir le païs dans la Magiſtrature de leurs Villes, de leurs Provinces & de leur Eſtat. Les Offices politiques de ce gouvernement ſont preſque tous remplis de cette ſorte de gens, qui ſont deſcendus de familles, qui ont été dans le Magiſtrat des Villes, ou ils ſont nés, pendant une longue ſuitte d'années, & quelques uns pendant pluſieurs ſiecles

Tels étoient la plûpart, ou tous les principaux

cipaux Miniſtres, & les perſonnes, dont leurs principaux Colleges étoient compoſés du temps que je reſidois en ce païs là, & non des perſonnes de neant ny des artiſans, comme la pluſpart des eſtrangers croyent, & en prennent ſottement ſujet & matiere de faire des pieces de theatre de la forme imaginaire de leur gouvernement. Ce qui n'en exclud pas entierément les Marchands, principalement ceux qui trafiquent en gros, que l'on voit ſouvent dans les emplois de leurs Villes, & quelquefois auſſy deputés aux Aſſemblées des Eſtats. Cela n'empeſche pas auſſy, que quelques uns des Eſtats ne faſſent valoir leur fonds, en prenant part à quelque negoce, ou en faiſant faire le commerce par leurs facteurs, & en des maiſons entretenues pour cela. Mais la pluſpart des Eſtats & des Magiſtrats ſont de cette autre ſorte de gens. Leur revenu conſiſte en penſions ou appointements affectés à leurs charges: au revenu qu'ils tirent de leurs terres: en intereſt que leur paye l'argent qu'ils ont aux bureaux de la Generalité, des Provinces & des Villes, ou en actions de la Campagnie des *Indes Orientales*, ou bien en la part qu'ils prennent à la fortune de quelque Marchands en gros.

Auſſy ne voit on pas ſouvent ces familles, qui ſont deſtinées à la Magiſtrature de leurs Villes & Provinces, acquerir de grandes & exceſſives richeſſes, les appointements des emplois publics & les intereſts de l'argent

étant petits, & le revenu des terres, ſans comparaiſon, encore plus petit que l'un & l'autre ; veu que rarement elles rendent plus de deux pour cent. La reputation, qu'ils ont d'eſtre utiles à la Republique, & l'eſtime qu'ils ont en leurs Villes, ou en leur païs, leur ſuffit, & ils ſe contentent de leur fortune, qui eſt mediocre, parce qu'elle eſt commode, en ſorte qu'elle leur manque rarement dans leur grand menage ; lequel j'eſtime que la premiere neceſſité a rendu avec le temps honorable parmy eux.

Ce grand amas & excés de richeſſes ne ſe voit communement que parmy les puiſſants Marchands & gens de commerce, qui ne s'appliquent qu'à cela, & aiment mieux n'avoir pas tant de part au gouvernement, dans la ſeule paſſion qu'ils ont de conſerver ce qu'ils poſſedent, & ne s'inquietent point ſinon du ſeul ſoucy de leur fortune, & de la direction de leur commerce ; donnant ce qui leur reſte de penſées & de temps au divertiſſement. Toutes-fois quand ceux-cy ont acquis de grands biens, ils élevent leurs fils dans le deſſein de les faire entrer dans le Magiſtrat, & marient leurs filles dans les familles, qui ont le plus de credit dans les Villes, & qui ont part au Magiſtrat, & par ce moyen ils mettent leurs enfants dans le chemin, qui les peut conduire à l'honneur du gouvernement, qui ne conſiſte pas icy en des tiltres nuds, mais en des emplois publics, & en des fonctions effectives.

Le

Le premier rang aprés celuycy eſt celuy des *Nobles* ou des Gentilshommes. Il y en a fort peu en la Province de *Hollande*, laquelle elle eſt le principal ſujet de ces remarques, parce que la pluspart des familles ont été eſteintes dans les longues guerres *d'Eſpagne*: & de ceux qui ſont demeurés de reſte, la pluspart ſont employés à des charges, politiques ou militaires, de la Province ou de l'Eſtat. Ceuxcy ſont en leurs façons de vivre & maniere d'agir bien differents de celle du reſte du peuple. Car ayant été la pluspart élevés hors du païs, ils affectent plustoſt la galanterie des Cours voiſines que l'air de leur Province. Ils ſe piquent plus de leur qualité de Gentilhomme, que l'on ne fait ailleurs, où elle eſt plus commune, & ils eſtimeroient ſe faire grand tort, s'ils s'allioient avec une fille qui ne fuſt pas de leur qualité, quand mémes ils pourroient relever la fortune d'une Maiſon rüinée par les richeſſes d'un mariage roturier. Ils s'eſtudient fort à imiter les François en leur mine, en leurs habits, en leur maniere de parler & de manger, en leurs galanteries & en leurs debauches: & en affectant d'étre meilleurs qu'il n'eſt neceſſaire, ils ſont, à mon advis, en quelque façon pires qu'ils ne ſeroient; parce que ſouvent ils ne font que de meſchantes copies, au lieu qu'ils pourroient étre de bons originaux, s'ils corrigeoient leur maniere d'agir, & s'ils travailloient a polir les vertus qui ſont pro-

pres

pres à leur païs & à leur climat. C'eſt au reſte une ſorte de gens qui ſont fort honneſtes, de bon naturel, civils & veritablement nobles, qui s'acquittent avec honneur & merite des emplois, que le païs leur donne.

Les Officiers de l'armée vivent presque de la même façon, & du même air que les Gentils-hommes: ce qui eſt imité par les fils de quelques riches Marchands, qui au retour des voyages qu'ils ont faits, s'attachent à leurs plaiſirs, & à la vanité de l'apparence exterieure, plûtoſt qu'au ſervice du païs: ou s'ils y entrent, c'eſt plûtoſt en prenant les armes, qu'en s'appliquant aux affaires. Et tous ces gens voudroient voir une Cour dans le païs, afin de pouvoir faire valoir chez eux les qualités, qu'ils ont acquiſes ailleurs, & où ils pourroient faire une figure, qui s'accordaſt mieux avec leur humeur, & avec la vie de la Cour, qu'avec les couſtumes & les ordres eſtablis dans les gouvernements plus populaires.

Il y a quelques habitudes ou diſpoſitions qui ſemblent eſtre communes à tous en general, de quelque qualité qu'ils ſoyent: comme la grande frugalité, & l'ordre en leur dépenſe: la richeſſe de chacun conſiſtant en ce qu'il a plus qu'il ne dépenſe: ou pour parler plus proprement, en ce que chacun y dépenſe moins qu'il n'a de revenu, quel qu'il puiſſe étre. Auſſy n'y a il perſonne,

ne, qui faſſe état d'égaler ſa dépenſe à ſon revenu, & quand cela arrive, ils croyent avoir mal employé l'année, & cette maniere de vivre oſte le credit à un homme, auſſybien qu'une prodigalité extravagante & une vie déreglée le feroit dans les autres païs. Ce ménage rend tout le monde capable de payer les grandes impoſitions, qui par ce moyen y ſont moins ſenſibles qu'elles ſeroient ailleurs. Car celuy qui ne conſume que les deux parts des cinq qu'il a de revenu, s'il en donne encore deux à l'Eſtat, il ne ſe ſevre que de ce dont il auroit augmenté ſon fonds, & dont il n'a pas beſoin preſentement: au lieu que celuy qui dépenſe tout ce qu'il a de revenu, s'il eſt obligé de n'en payer qu'une cinquiéme partie au public, il ne le fait qu'avec peine, comme s'il ſe fruſtroit de ce qui luy eſt neceſſaire pour achetter du pain ou des habits pour luy & pour ſa famille.

C'eſt ce qui fait la beauté & la force de leurs Villes, & la commodité de voyager en leur pais, par le moyen de leurs canaux, de leurs ponts & de leurs chauſſées, auſſybien que l'agreable veüe de leurs allées & de leurs foſſés, tant dedans qu'auprés de de leurs Villes: & pour dire en un mot la beauté & l'utilité de leurs ouvrages publics; à quoy tout le monde contribue volontairement, & avec autant de plaiſir & de vanité, que l'on a ailleurs, pour cet égard, à embellir ſes terres ou maiſons particulieres.

D'une

D'une partie de ce qu'ils peuvent épargner aprés la dépenſe neceſſaire de la maiſon, & aprés avoir payé ce qu'ils doivent au public, ils augmentent leur fonds & revenu, & employent l'autre à embellir & à meubler leurs maiſons, qui ne ſont pas des choſes paſſageres, ny ſi prejudiciables à la ſanté & aux affaires, que les excés continuels à manger & à boire, ny peut-eſtre ſi vaines, que la dépenſe extravagante en habits & en ſuitte. Du moins celles-cy finiſſent en l'homme ſeul, & ne ſervent qu'a ſatisfaire ſon humeur particulier, au lieu que les autres ne font pas ſeulement la richeſſe de toute une famille, mais contribuent auſſy beaucoup à la beauté publique & à l'honneur du païs.

L'ordre, que l'on y obſerve, en faiſant l'eſtat de la dépenſe, eſt ſi exact & ſi general, que perſonne ne ſe porte à quelque entrepriſe, qu'il n'y ſoit preparé, & qu'il ne ſoit le maiſtre de ſon deſſein devant que de le commencer: en ſorte que je n'ay jamais remarqué, ny mêmes oüi dire, que les baſtiments, tant publics que particuliers, n'ayent pas été achevés dans le temps que l'on avoit deſtiné à cela. Ainſi l'ont eſté leurs canaux, leurs levées & leurs ponts, & mêmes le chemin qu'ils ont fait de la *Haye* à *Scheveningue*; ouvrage qui peut-eſtre mis en paralelle avec ceux des anciens Romains, ſi l'on veut conſiderer le peu de temps, dans lequel il a été achevé. Le baſti-

ment,

ment, que l'on a fait à l'entrée de la Haye. exprés pour la fonte du Canon, fut achevé dans un ſeul Eſté, au plus fort de la premiere guerre d'Angleterre, & ſemble plûtoſt eſtre une marque de vanité en leur gouvernement, que d'aucune neceſſité ou uſage. C'eſt à deſſein que l'on n'a pas limité ny le temps ny la depenſe du baſtiment de l'hoſtel de Ville d'Amſterdam, mais l'on a laiſſé l'un & l'autre à la diligence & au genie de tant de Magiſtrats, qui ſuccedant les uns aux autres, pourroient chacun contribuer quelque choſe à la beauté & à la magnificence de cette ſtructure, & peut-eſtre auſſy pour reculer pour quelque temps l'effect d'une prediction qui courroit, que le commerce de cette Ville commençeroit à ſe perdre dans la même année que ce baſtiment ſeroit achevé, comme il eſtoit arrivé à Anvers.

Il ſemble que la charité ſoit née avec eux, quoy qu'elle ſoit reglée par les ordres du païs plûtoſt, que produite par un mouvement de compaſſion. L'on en voit une preuve dans la quantité admirable des proviſions, que l'on fait pour toutes ſortes de perſonnes neceſſiteuſes, ou dont l'on doit avoir ſoin dans un Eſtat. Parmy un ſi grand nombre de divers hoſpitaux, capables de ſatisfaire la curioſité, & d'occuper l'entretien de tous ceux qui voyagent en ces païs là, il n'y en a point qui m'ait plus agréé que celuy qui a été deſtiné au logement & à la re-

retraitte des gens, que l'aage empeſche de continuer d'aller ſur Mer, qui eſt placé, achevé & ordonné en ſorte, qu'il ſemble qu'il ait été baſti par quelques bonnes gens, avec intention d'y faire trouver une retraitte, accompagnée de toutes les commoditéſ & de tous les plaſirs, qu'un aage àvancé eſt capable de faire gouſter & ſentir, à ceux qui ont paſſé toute leur vie dans les travaux & les incommoditéſ de la Mer. Et c'eſt icy que je rencontray le plus riche homme, que j'aye jamais veu en ma vie. Car l'un de ces bons vieillards m'entretint quelque temps du recit naïf des àvantures de ſes cinquante années de voyages, pendant que je m'amuſois à voir l'hoſpital, & l'Egliſe qui l'accompagne: & comme je luy preſentay une piece de leur monnoye de la valeur d'environ un Eſcu, il la prit en ſousriant, & me la voulut rendre, mais voyant que je refuſois de la reprendre, il me demanda ce que je voulois qu'il en fiſt, veu qu'en leur maiſon il trouvoit tout ce dont il avoit beſoin. Je le laiſſay aux mains avec ſa modeſtie, pour en uſer ainſi qu'il le trouveroit à propos; mais un valet, qui me ſuivoit, vit qu'il donna la piece d'argent à une jeune fille, qui ouvrit la porte de l'Egliſe, ainſi qu'elle paſſoit auprés de luy. Ce qui me fit faire reflexion ſur l'extravagante opinion, que l'on a communément de la richeſſe & de la pauvreté dans le monde, où l'on appelle Prince un homme qui a beſoin d'un

d'un million, & celuy qui n'a beſoin que d'une piece de cinq ſols, eſt un beliſtre, & ce bon homme, qui n'avoit beſoin de rien, étoit pauvre.

En general les appetits n'y ſont pas ſi emportés, ny les paſſions ſi violentes que dans les autres païs que j'ay frequentés, à la reſerve de celle de l'avarice; quoy que l'on puiſſe dire auſſy, qu'elle n'eſt pas ſi forte là, où elle n'eſt entretenue que par l'induſtrie & par le ménage, que là où elle produit la fraude, la rapine & l'oppreſſion. L'on n'y entend parler de querelle que fort rarement, ſi ce n'eſt dans leurs eſcots: l'on n'y parle preſque point de vengeance, & à peine y ſçait on ce que c'eſt que de jalouſie. Leur temperament ne tient pas aſſés de l'air, pour produire en eux de la gayeté, & pour les mettre dans un train continuel de bonnehumeur, & ils n'ont pas aſſés de chaleur pour devenir amoureux. Leurs jeunes gens s'en entretiennent quelquefois, mais comme d'une choſe dont ils ont oüi parler, mais qu'ils n'ont pas ſentie: dont ils croyent devoir diſcourir quelquefois; mais dont ils ne ſont point touchés. J'en ay connu parmy eux, qui ſçavoient fort bien faire l'amoureux de theatre, mais pas un qui le fuſt veritablement, ny pas une femme qui fuſt plus qu'indifferente. Soit qu'ils aiment ſi fort la liberté, qu'ils ne ſe puiſſent pas reſoudre à ſe charger du joug de la ſervitude d'une maiſtreſſe, non plus que celle d'un maiſtre; ou bien

bien que leur air, qui eſt fort eſpais, les rende moins ſuſceptibles d'une paſſion ſi ſubtile : ou qu'ils en ſoyent divertis par la grande application, que tout le monde y a aux affaires, quelles qu'elles puiſſent étre, comme ennemis declarés de l'amour, qui ne ſouffre point de rival, & ne veut pas que les penſées ſoyent diverties ailleurs.

Les mémes cauſes pourroient bien produire les mémes effects à l'égard de leurs femmes mariées, qui ſont chargées de tout le ſoin & de tout le ménage de la Maiſon. Auſſy ont elles generalement fort bonne reputation, y ayant un'eſpece de chaſteté qui eſt comme hereditaire & naturelle parmy elles, comme la probité l'eſt parmy les hommes.

La méme eſpaiſſeur de l'air les diſpoſe, peuteſtre, à cette eſtrange aſſiduité, & continuelle application de leur eſprit, avec une eſtude perpetuelle & travail infatigable, à toutes les choſes qu'ils reſolvent & entreprennent. Il ſe donnent la patience d'aller chercher des treſors, par ces longs & dangereux voyages des Indes, & par un ménage, qui dure tant qu'ils vivent. Je puis dire que j'ay connu un homme, qui pourra ſervir de plus grande preuve de cette diſpoſition ; qui avoit employé vingt-quatre ans à faire & à achever un globe, & un autre trente à faire une table de pieces de rapport. Et il n'y a perſonne qui ſçache, combien cette ſeule humeur de ne prendre pas le change,

ge, & de ne démordre jamais de ce qu'ils s'imaginent pouvoir étre par eux executé, a aidé à achever pluſieurs grandes choſes, qu'ils ont entrepriſes, tant publiques que particulieres. Cette humeur, d'abandonner une choſe pour ſuivre la premiere qu'ils rencontrent, eſt propre à des Nations moin conſtantes & plus ſpirituelles : & l'humeur de l'Eſtat, ou du gouvérnement eſtant ordinairement la meme avec celle des perſonnes qui le compoſent, non ſeulement en cecy, mais auſſy en tous les autres points, là ou ceux qui gouvernent ſont ſages, bons, fermes & juſtes, le gouvernement le ſera auſſy, & là où ils ne le ſont pas, le gouvernement ne le ſera pas non plus.

La méme conſtitution de l'air de leur païs les porte, peuteſtre, au divertiſſement & à la couſtume de boire, dont on les blaſme ſi fort ; quoy qu'a mon advis & comme ils le croyent auſſy generalement, il ne ſoit pas ſeulement neceſſaire à leur ſanté, mais ſerve auſſy à donner force & vigueur à leur eſprit, & à l'éveiller, dans l'épaiſſeur d'un air groſſier & peſant, & dans la froide complexion de leur temperament. Car encore que la couſtume & l'excés de boire détruiſe, peuteſtre, l'eſprit de ceux qui vivent dans un meilleur climat, & qui ſont d'une conſtitution plus chaude, puis que le vin à un cerveau eſchauffé eſt ce que l'huile eſt au feu, & fait que les eſprits eſtant trop raffinés, s'évaporent en fumée,

ou en des imaginations trop ſubtiles, & dans une cervelle trop chaude ils ſe tournent en freneſie, ou du moins en des penſées qui en tiennent beaucoup: neantmoins il ſe peut que de l'autre coſté il corrige les qualités & les imperfections des complexions froides, & dans un air eſpais, il peut étre neceſſaire, afin de dégeler ces eſprits gelés, & de faire agir leur cervelle immobile, pour réveiller ces penſées endormies, pour raffiner ces imaginations groſſieres, & peuteſtre pour animer les eſprits du cœur auſſybien que pour donner la vie à ceux du cerveau. C'eſt pourquoy il ſemble, que les anciens *Allemans* ayent eu raiſon de n'executer point de grande reſolution, qui n'euſt été auparavant débattue deux fois, & conclue en deux diverſes Aſſemblées, dont l'une ſe tenoit aprés midy & l'autre le matin; parce qu'ils jugeoient que les Conſeils qu'ils auroient pris eſtant à jeun, pourroient manquer de vigueur, comme ceux qu'ils auroient pris aprés avoir beu, ne ſeroient pas appuyés de toute la prudence neceſſaire.

Toutefois j'ay trouvé fort peu d'Officiers ou de Miniſtres d'Eſtat en *Hollande*, qui fuſſent ſujets à ce vice, ou s'ils abandonnoient quelqués fois à quelque excés, ce n'étoit qu'à des grands feſtins, & plus toſt par complaiſance, que par choix ou par inclination. Et pource qui eſt des marchands, à qui cela eſt plus ordinaire, ils ne

le

le font jamais au matin, ny devant qu'ils reviennent du change, où ils expedient ordinairement les affaires de la journée: méme ils auroient de la peine à ſe perſuader, qu'il eſt permis de boire devant ce temps là; mais ils s'excuſeront, ſi vous venez à leur logis, & vous diront, qu'ils ſont bien faſchés de vous voir chez eux le matin, aux heures qu'ils ne vous peuvent pas offrir un verre de vin: comme s'il n'étoit pas ſeulement défendu à eux, mais auſſy à un eſtranger de boire dans leur maiſon à cett'heure de jour.

Aprés diſner, ou du moins ſur le ſoir, ils s'abandonnent à tout ce qui eſt capable de les divertir: & cela eſt d'autant plus neceſſaire, qu'ils employent tout le jour à des ſoins, des peines, des fatigues & des affaires. Car comme la nature ne permet pas, que le corps ſubſiſte dans un travail continuel, ainſi l'eſprit ſe conſume & ſe perd dans une application continuelle. Les trop grands mouvements dans les mémes parties du cerveau l'affoibliſſent, le fatiguent & l'épuiſent tellement, qu'on ne le peut pas reſtablir, ou ſans cela c'eſt comme le feu qui ſe met aux roües, dont la fin ne peut étre que l'entier aneantiſſement du corps, ou une diſſipation univerſelle de l'eſprit, laquelle eſt un effect ordinaire de l'application continuelle des penſées à un certain object: ſoit que nous le formions en nous

mémes, dans un excés d'avarice ou d'orgueil, ou en autruy, en celuy d'amour ou de douleur. C'eſt pourquoy il n'y en a point, que l'on doive mieux excuſer, que ceux qui ſont travaillés de ſoins & de ſoucis continuels, ou chargés de grandes affaires, s'ils donnent une partie de leur temps & de leur loiſir à des divertiſſements innocents, qui n'offenſent perſonne, & qui ne font point de tort à eux mémes. Et l'on peut dire, que c'eſt là la raiſon pourquoy en tous les Eſtats civils, les charges de ceux qui gouvernent, ne ſont pas ſeulement accompagnées d'honneurs, mais auſſy de richeſſes; non ſeulement afin que ceux à qui on les donne, ne ſoyent point diſtraits des ſoins qu'ils doivent au public, par ceux que les affaires de leur maiſon & leur intereſt particulier leur demande; mais auſſy afin que dans la reputation & dans le bien que leur employ leur donne, ils puiſſent trouver le plaiſir & le divertiſſement dont un homme oiſif n'a pas beſoin, & qu'il ne merite pas; mais qui ſont neceſſaires pour le raffraiſchiſſement & pour le reſtabliſſement des eſprits deſſeſchés & épuiſés par les fatigues & applications continuelles, & qui ſervent à les adoucir, & à preſerver le corps, qui ſans cela s'uſeroit trop toſt & deviendroit incapable des fonctions publiques.

Les deux qualités, que les hiſtoires Romaines donnent aux anciens *Batavi* ou *Hollan-*

landois, ſont, * qu'ils étoient & les plus vaillants de toutes les Nations *d'Allemagne*, & obſtinément jaloux de leur liberté; tellement qu'ils ne payoient point de tribut du tout aux Romains, qui ſe contentoient d'y faire quelques levées de ſoldats, pour en former un corps de troupes auxiliaires, comme ils faiſoient auparavant chez ces peuples *d'Italie*, qui eſtoient leurs amis & alliés. * Depuis ce temps là ils ont tousjours eu cette derniere inclination, tellement qu'elle ſemble leur eſtre naturelle; mais elle n'a jamais plus paru, qu'en la naiſſance & en l'eſtabliſſement de leur preſent Eſtat. Il ſemble que l'on puiſſe n'en pas dire autant de la premiere qualité, ny que preſentement ce peuple ſoit ſi vaillant: puis que la valeur, qui leur eſtoit autrefois comme naturelle, & dont ils ont donné tant de preuves, tant en pluſieurs guerres, que les *Comtes de Hollande* ont eües avec les *Friſons*, qu'en la reſiſtance opiniaſtre & deſeſperée

* *Queruntur (Fabii Valentis) legiones, orbari ſe fortiſſimorum virorum auxilio. veteres illos, & tot bellorum authores non abrumpendos, ut corpori validiſſimo artus. Tacit. Hiſt.* 4

* *Omnium harum gentium virtute præcipui Batavi, non multùm ex ripa, ſed inſulam Rheni amnis colunt. Tac: de Mor. Germ.*

qu'ils ont faite aux *Eſpagnols*, au commencement de l'eſtabliſſement de leur Eſtat, ſemble n'eſtre deſcheüe que depuis peu; ſçavoir depuis que ceux du païs n'ont point eu d'autre application qu'au trafic & au commerce, depuis que leur plus grande paſſion a été le ménage, dont les particularités feront le ſujet d'un autre Chapitre, & depuis que le gros de leurs forces & le corps de leur armée a été compoſé & remply d'étrangers, & tiré des Nations voiſines.

L'experience fait voir, qu'il eſt auſſy impoſſible de faire accorder le ſoldat avec le marchand, que les diſpoſitions & les inclinations, qui rendent les peuples propres à la guerre ou à la marchandiſe. Le ſoldat ne ſonge qu'à une courte vie, mais bonne: le marchand aime mieux une longue vie, quoy que penible. L'un pretend faire fortune en peu de temps, par le moyen de ſon courage, qui luy promet la victoire & du butin: l'autre ſe contente d'une fortune mediocre, & plus ſeure; & pour l'obtenir il ſe ſert d'adreſſe, de fineſſe & d'induſtrie. Le premier, qui eſt franc & genereux, donne à ſes plaiſirs ce qu'un ſeul danger luy a acquis, & ce que la premiere rencontre luy pourroit faire perdre, ou bien rendre. L'autre eſt reſervé & ménager, & n'aime pas à gaſpiller en un jour ce qui luy a couſté le travail de toute une année, & ce qu'il n'eſpere pas pouvoir recouvrer, ſinon aux dépens de ſon temps & de ſa peine. La veüe

de

de l'un ne va qu'à la conſervation, ou de ce qu'il a desja, comme les fruits du travail de ſon pere, ou de ce qu'il acquerra encore, comme le fruit de ſa propre peine. L'autre eſtime plus un peu de ſang que beaucoup de ſueur: il croit devoir vivre du travail d'autruy, & poſſeder en un'heure l'acquiſition de pluſieurs années. Ce qui fait que l'un aime à vivre dans un Eſtat policé & reglé par des loix, pendant que l'autre voudroit que tout dependiſt de la volonté d'une puiſſance abſolüe. Le marchand, qui croit devenir meilleur, pourveu qu'il devienne plus riche, taſche de vivre long-temps, c'eſt pourquoy il a ſoin de ſa ſanté & de ſa vie, par le moyen d'une diéte ſobre & reglée, pendant que le ſoldat neglige l'un, & eſt prodigue de l'autre: tellement que ſi ſon diſner n'eſt pas preſt a l'heure ordinaire, ou lors qu'il a faim, il mange goulument, & ſe remplit l'eſtomach quand il trouve dequoy. Et peut-eſtre que la difference en la maniere de vivre forme une plus grande difference dans le courage des hommes, que l'on ne ſçauroit s'imaginer.

Car encore que le courage procede, en quelque façon, du temperament de l'air, qu'il ſe forme par la diſcipline, ou s'acquiere par habitude ou par opinion, ſi eſt ce que le courage qui eſt le plus naturel, & qui eſt plus particulier à un païs qu'à un autre, ſemble ſe former de la chaleur & de la force des eſprits qui ſont à l'entour du cœur, qui dé-

pendent principalement de la quantité & de la qualité de la nourriture que l'on prend. Ce qui fit dire à un de nos plus grands Medecins, que par le moyen d'une diéte de ſix ſémaines il rendroit un homme poltron : & le *Prince Maurice d'Orange*, deſtinoit les Anglois, qui venoient d'arriver de chez eux, & qui, comme il diſoit, avoient encore la piece de beuf dans l'eſtomach, à quelque hardie & deſeſperée action. C'eſt, ſans doute, une des raiſons, pourquoy les *Gentils hommes* ſont plus braves par tout que les païſans, qui ont le cœur abattu, non ſeulement par l'eſclavage, mais auſſy par leur meſchante & chetive nourriture, qui eſt un effect de leur pauvreté. C'eſt pourquoy auſſy ceux de la Nobleſſe & le peuple d'Angleterre eſt communement plus vaillant qu'il n'eſt dans les autres païs, tant à cauſe de l'abondance, parce qu'à la faveur des loix du Royaume, ils ſont plus à leur aiſe, que leur revenu eſt plus grand, & que les taxes & les impoſitions y ſont moindres; tellement qu'ils vivent plus commodement, & dans une plus grande abondance, que ceux de la même qualité ne ſont ailleurs. La chair eſt leur principale & leur ordinaire nourriture. Auſſy trouverons nous, que parmy toutes les creatures, tant oiſeaux que beſtes à quatre pieds, celles qui ſe nourriſſent de chair ſont vaillants & hardis, & ceux qui ſe nourriſſent d'herbes & de plantes craintifs & poltrons. J'eſtime que l'on

l'on ne peut former que deux exceptions contre cette regle, ſçavoir celles du coq & du cheval; quoy que le courage du premier ne ſoit connu qu'en Angleterre, & ce en de certaines races ſeulement: & pource qui eſt de l'autre, tout le courage, que l'on eſtime en luy, conſiſte en ce qu'il n'a point de peur, & l'on a remarqué que l'un & l'autre ſont devenus plus braves, quand on les a nourris de chair.

L'on peut conclurre de tout ceey, que les *Hollandois* naturels ayant depuis longtemps negligé de chercher de l'employ dans les armes, & particulierement par terre, & eſtant accouſtumés de compoſer leurs corps d'armées d'eſtrangers principalement, la paix & leur maniere de vivre petitement, en mangeant fort peu de chair; veu que parmy le peuple il y en a pluſieurs, qui en mangent rarement plus d'une fois la ſémaine, ont beaucoup aidé à alterer l'ancienne valeur de la Nation, du moins aux occaſions de ſervir par terre. Leurs *matelots* ſont bien meilleurs, bien qu'ils ayent la reputation de n'étre pas tout à fait ſi bons que les *Zeelandois*, qui ſont communement tous vaillants. Je croy que cela vient de ce que ceuxcy n'ont jamais perdu l'occaſion d'aller en Mer avec les armateurs particuliers, & ont ſervy dans les vaiſſeaux de guerre, au lieu que ceux de Hollande ſe ſont appliqués au commerce, & ont mieux aimé ſervir dans les navires marchands, pendant que leurs

vaiſſeaux de guerre ſont montés de matelots de toutes ſortes de Nations, qui ſe trouvent en tresgrand nombre parmy eux, & particulierement des coſtes de la Mer Baltique, *d'Allemagne*, de *Suede*, de *Dannemare* & de *Norwegue*.

Il ſemble que ce ſoit un paradoxe de dire, que comme dans un païs ou voit ça & là des veines de bonne terre, ainſi voit on ça & là des veines de courage: & neantmoins non ſeulement ceux de *Hainault*, dans les Provinces de l'obeïſſance du Roy *d'Eſpagne*, & ceux de *Gueldre* dans les Provinces Unies, ſont eſtimés meilleurs ſoldats que ceux des autres Provinces, mais auſſy l'on remarque, que dans les mémes Provinces les habitants de *Valenciennes*, parmy les Villes de *Hainault*, & ceux de *Nimmegue* en *Gueldre*, ſont plus vaillants que ceux des autres Villes. Toutefois il y peut avoir une fermeté & conſtance de courage, qui ſoit fondée ſur la tradition, auſſybien que ſur la foy: & je ne me puis pas imaginer comment un homme, qui a été élevé dans cette opinion, que tous ceux de ſon païs, ou ſa Ville ont tousjours été vaillants, puiſſe étre poltron.

Je ne ſçay rien de ce que l'on dit ordinairement contre eux au ſujet de leur cruauté, à la reſerve de ce que l'on a ſouvent oüi dire du traittement barbare, qu'ils ont fait à quelques uns de noſtre Nation dans les *Indes Orientales*, & de ce que nous avons veu de-

depuis peu dans l'horrible meurtre de leur *Conseiller Pensionaire de Wit.* Personnage qui meritoit un autre destin, & une meilleure recompense de sa Patrie, apres l'avoir servie dixhuit ans, pendant lesquels il n'a rien donné à son divertissement & à sa commodité, & fort peu à sa fortune; un personnage d'une application infatigable, d'une fermeté inébranlable, d'un esprit sain, net & d'une integrité irreprochable: tellement que s'il a été aveuglé en quelque chose, ç'a été par la passion qu'il avoit pour ce qu'il croyoit étre le bien & l'interest de sa Patrie. Tous ceux qui l'ont connu luy doivent ce tesmoignage avec justice, & on le luy rend d'autant plus volontiers, qu'il y a aussy peu d'àvantage à flatter le défunct, qu'il y a d'honneur à le blasmer. Mais cette action du peuple doit étre mise au nombre des malheurs du païs, veu qu'elle a si peu de rapport avec ce que l'on voit ordinairement en leurs meurs & inclinations, vivant, ainsy que je les ay veu vivre, sous les ordres & sous les loix d'un Estat reglé, que l'on doit advoüer, que l'homme est un animal fort variable, que l'on ne connoit pas bien, si on ne l'a veu dans la rage, aussy bien que dans le vin.

L'on n'y vit pas ordinairement si long-temps que l'on fait dans un meilleur air: & l'on commence à y vieiller plustost, tant hommes que femmes, & principalement à Amsterdam. Car pour ce qui est de la Haye,

où eſt le meilleur air, j'y ay counu deux perſonnes de condition, qui approchoient de leur quatrevingtieſme année, & neantmoins avoient encore le corps & l'eſprit fort ſain: toutefois cela n'y eſt pas ſi ordinaire qu'en *Angletrre* ou en *Eſpagne*. Les maladies, auxquelles ce climat ſemble étre principalement ſujet, ſont la goutte & ſcorbut, mais tous les Eſtés chauds & ſecs y produiſent des maladies contagieuſes, particulierement à *Amſterdam* & à *Leide*. Ce ſont ordinairement des fiévres, qui troublent le cerveau, & qui tuent ſubitement, ou font languir longtemps, avant que l'on recouvre la ſanté. La peſte n'y eſt pas ſi frequente, du moins elle n'y eſt pas ſi violente, que l'on y faſſe reflexion: & ſur tout ils empeſchent tant qu'ils peuvent, qu'il n'en ſoit point parlé. Comme auſſy dans leurs regiſtres l'on ne diſtingue point entre les genres de mort, non plus qu'aux ſoins, que l'on a de ceux qui en ſont malades, & au ſervice qu'on leur rend: ſoit que cela procede de la croyance qu'ils ont de la predeſtination, ou de la paſſion qu'ils ont pour le commerce, lequel eſtant la vie du païs, on le conſidere plus que celle des particuliers.

Les eſtrangers, qui vivent parmy eux, ſont ſujets au mal de ratte, mais ceux du païs rarement ou jamais: ce que je croy proceder de leur occupation continuelle, & de ce qu'ils ſe contentent de peu. Car il ſemble que cette maladie eſt propre à des

gens

gens oiſifs & difficiles, & qui croyent que les effets de leur mauvaiſe humeur, ou de leur imagination ſont une maladie effective, à laquelle ils ont donné ce nom; au lieu que ces accidents arrivent à tous les hommes dans un temps à ou autre, des fumées de l'indigeſtion, ou des alterations ordinaires & inſenſibles * que cauſent dans la ſanté & en la vigueur les changements, ou approches de changements du temps & des vents, qui s'attachent aux plus ſubtils eſprits du cerveau, devant que les autres parties s'en ſentent, & ſont capables d'alterer la nature des Couleurs, & de tout ce qui ſe preſente à noſtre imagination, pendant que nous ſommes en cet Eſtat là. Toutefois elle ne produit pas un effect ſi puiſſant que l'occupation ou l'application de la penſée n'y puiſſe reſiſter, ou ne puiſſe divertir: & ceux qui en connoiſſent les movements, les laiſſent paſſer, & reviennent à eux. Mais

* *Ubi tempeſtas, & Cæli mobilis humor*
Mutavère vias, & Iupiter humidus Auſtris
Denſavit quæ rara modò, & quæ denſa relaxat.
Vertuntur ſpecies animorum, & pectora motus
Nunc alios, alios dum nubila ventus agebat,
Concipiunt. Hinc ille avium concentus in agris,
Et lætæ pecudes, & ovantes gutture corvi.
Virgil. Georg.

ceux qui ſont oiſifs, ou qui ne ſçavent pas d'ou ces changements procedent, & qui ſe troublent la cervelle de mille imaginations, de bonheurs ou malheurs generaux, qu'ils ſe figurent dans la vie, faiſant à chaque rencontre des reflexions ſur leur corps, ſur leur ame, ou ſur leur fortune; & aprés qu'ils ſe ſont repreſenté toutes les choſes en leur plus meſchante veüe, ils ne peuvent pas éviter de tomber dans une profonde melancolie d'une de ces choſes, ou bien quelquefois de toutes. Elles ſont de profondes impreſſions dans leur eſprit, qui ne s'effaçent pas fort facilement par le retour de leur bonne humeur, & particulierement ſi la mauvaiſe y cauſe de frequentes recidives: comme il arrive en quelques diſpoſitions, & plus ordinairement en des climats déreglés: ſur tout quand une maladie, ou mauvaiſe fortune s'y joint. Toutefois cette maladie eſt trop ſpirituelle pour ce païs & pour ce peuple, qui croit étre bien à ſon aiſe, quand il n'eſt pas mal: qui eſt ſatisfait quand on ne l'inquiete point, qui eſt content, parce qu'il n'y ſonge presque point, & qui ne cherche ſa felicité que dans les aiſes & commodités communes de la vie, ou à amaſſer des richeſſes, ne s'amuſant point à des paſſions plus ſpeculatives, & ne recherchant point des plaiſirs plus raffinés.

Pour conclurre ce Chapitre. La *Hollande* eſt un païs, ou la terre eſt meilleure que l'air, & ou l'on recherche plus le profit que l'honnuer:

neur : où il y a plus de ſens que d'eſprit : plus de bon naturel que de bonne humeur ; plus d'abondance que de plaiſir : où l'on aimeroit mieux voyager que vivre : où l'on trouvera plus de choſes à remarquer qu'a deſirer, & plus de perſonnes qui meritent d'étre eſtimées plûtoſt que d'eſtre aimées. Mais les mêmes qualités & diſpoſitions ne ſont pas également conſiderables dans un Eſtat & en une perſonne particuliere, & celles qui rendent une converſation agreable ne rendent pas un Eſtat puiſſant. Auſſy n'eſt ce pas hors d'apparence, que comme un grand Roy pourroit bien faire le gentilhomme particulier, ainſi un gentil-homme extraordinaire puiſſe faire le Prince mediocre.

CHAPITRE V.

De leur Religion.

IE ne pretends point du tout parler icy de la Religion en Theologien, mais ſeulement en homme purement politique, quand je remarque les occaſions qui la peuvent avoir eſtablie, en la forme, en laquelle on la voit dans les Provinces Unies, & les libertés, dont elle s'y trouve munie.

Je croy que la *Religion Reformée* y a été introduite, aussy-bien qu'en *Angleterre*, & en plusieurs autres païs, ou l'on en fait profession, par la volonté & providence de Dieu: & je croy que c'est par la même volonté que la *Religion Catholique Romaine* a été conservée en *France*, ou il sembloit qu'une consideration de plusieurs accidents la menaçast d'un changement, au commencement du Regne de *Charles IX.* Celuy qui en doute semble vouloir disputer, non seulement la volonté, mais aussy la puissance de Dieu. Aussy n'est ce pas faire prejudice à l'honneur de la Religion que de soustenir, que l'on s'est servy des moyens humains, pour planter la Religion dans un païs, & que les revolutions civiles, qui ont suivy de loin les miracles, qui ont ouvert le chemin à la Religion Chrestienne dans le monde, y ont contribüé beaucoup. Il suffit, que Dieu, par sa toute puissance, infuse la foy dans le cœur des hommes, ou autrement la fait naistre & croistre par une soigneuse enqueste & instruction de la Religion: & lors que generalement toute une Nation est appellée à la foy par ces moyens, c'est par la force de cette concurrence qu'elle a été introduite dans l'Estat, & qu'elle devient la Religion dominante du païs. C'est ainsi que la *Religion Protestante* a été establie en *Angleterre*, *Escosse*, *Suede*, *Dannemarc*, en *Hollande* & en plusieurs Provinces *d'Allemagne*: & c'est ainsi que la *Ca-*

tholi-

tholique Romaine a été reſtablie en *France* & en *Flandre*, où nonobſtant les grands mouvements, cauſés dans l'Eſtat par les *Huguenots* & par les *Gueux*, l'on a tousjours cru, que leur nombre ne faiſoit que la ſeptiéme ou huitiéme part du peuple en ces deux païs là. Et celuy qui veut entreprendre de changer la Religion en quelque païs ou Eſtat par d'autres moyens, que par celuy de la converſion generale de tout le peuple, ou de la pluſpart des habitants, entreprend d'attirer ſur une Nation tous les mal-heurs, qui luy puiſſent arriver, à l'occaſion des deux les plus grands déreglements qui puiſſent arriver à un Eſtat, qui ſont la guerre civile & la tirannie; ſçavoir la violence, l'oppreſſion, la cruauté, rapine, emportement, injuſtice, & pour dire en un mot, une horrible effuſion de ſang humain, & la confuſion de toutes les loix, ordres & vertus parmy les hommes dans le monde.

Ces faſcheuſes ſuittes ſont d'autre importance, à mon advis, que les opinions que les particuliers, ou les Aſſemblées ſeparées que quelques uns font, ſouſtiennent en leurs diſputes; veu que la grande & generale fin de la Religion eſt de rendre l'homme heureux en cette vie, en attendant la felicité de l'autre. C'eſt ce que l'on voit par les commandements de Dieu, qui contiennent les meilleurs & les plus grands preceptes, qui ayent jamais été donnés à aucune Nation, tant à l'égard de la morale & du civil, qu'a

l'égard

l'égard du culte divin : comme auſſy pour ce qui eſt de la recompenſe, que le vieux teſtament promet par tout à la pieté des Juifs, conſiſtant en des benedictions de cette vie, comme la ſanté, longue vie, nombre d'enfants, abondance, paix & Victoire.

Or l'on n'a jamais été bien d'accord du chemin, qui conduit à la felicité à l'àvenir; de ſorte qu'enfin l'on a été obligé de s'en rapporter à la croyance & à la conſcience de chacun, & aux impreſſions, que les raiſons ou les moyens, naturels ou ſurnaturels, y font, leſquelles on peut bien déguiſer ou couvrir, mais l'on n'y peut pas reſiſter. Car il n'eſt pas plus au pouvoir de l'homme de changer ſa croyance, que d'augmenter ſa taille, ou d'alterer ſon viſage. Car celuy qui me dit, que je doy changer mon opinion pour la ſienne, parce qu'elle eſt meilleure & plus veritable, ſans m'alleguer des raiſons, qui me le doivent perſuader, y gaigneroit autant, que celuy qui me diroit, que je dois changer mes yeux qui ſont bleus, en des noirs, comme les ſiens, parce qu'ils ſont plus agreables & plus eſtimés. Celuy qui me dit, que je me dois faire inſtruire, à raiſon, ſi je ne le fais pas: Mais ſi je fais pour cela tout ce que je puis, & peuteſtre avec plus de zele qu'il n'ait jamais fait luy méme, & que neantmoins je n'entre point en ſes ſentiments, & que luy, qui ne s'y applique point du tout, veut que je faſſe encore un effort, & que je me faſſe inſtruire encore,

jusques

juſques à la fin de ma vie, il eſt facile de comprendre ce qu'il veut dire par ce mot d'inſtruire, ſçavoir en un mot, que je le doy faire juſques à ce que je donne dans ſes ſentiments.

Si celuy qui, peuteſtre, eſt attaché à ſes plaiſirs & intereſts, autant ou plus que moy, & qui advoüe qu'en toutes les autres choſes j'ay auſſy bon ſens que luy, me dit, que je ſerois de ſon ſentiment, ſi je n'étois pas aveuglé par ma paſſion, ou par mon intereſt, ſans qu'il me puiſſe convaincre comment & en quoy, ne dit pas plus que l'autre, mais il pretend ſeulement me connoiſtre mieux que je ne me connois moy méme, qui ne me puis pas imaginer, pourquoy je n'aurois pas autant de ſoin de mon ame, qu'il a de la ſienne.

Celuy qui me dit, que mes opinions ſont abſurdes & ridicules, impertinentes & irraiſonnables, & ce parce qu'elles n'accordent pas avec les ſiennes, me veut faire une querelle, au lieu de diſputer avec moy, & me traitte de fol & d'enragé, en ſe ſervant d'autres termes, quoy que peuteſtre l'on me juge auſſy ſage que luy, auſſy juſte en mes diſcours, & auſſy adviſé en la conduite de ma vie. Toutefois ce ſont-là les civilités ordinaires dans les diſputes de Religion parmy ceux qui ont bonne opinion de leur ſuffiſance, qui parlent touſiours de la veritable raiſon, mais ils entendent parler de la leur, & veulent que leur imagination ſerve

de

de regle à la verité generale. Mais ce langage decide tout, & la dispute, qui eust pû finir en un mot, s'acheve enfin en trois: qu'il a raison & que j'ay tort.

* Tout le genre humain est demeuré d'accord, que nostre felicité en cette Vie est l'autre grande fin de la *Religion*: ce qui se voit tant dans les regiſtres & livres de leurs loix, que dans leurs Religions mêmes, qui s'establissent par le concert des coustumes & des opinions des hommes, quoy que peut-étre à l'égard des Religions ce concert puisse avoir été produit par des impressions, & par des inspirations divines. Car tout le monde est d'accord, en enseignant, en commandant, en plantant & en cultivant, non seulement ces vertus morales, qui contribuent à la felicité & tranquillité de la vie de chaque homme en particulier, mais aussy les qualités & dispositions, qui donnent la paix & l'ordre, & qui font le salut de tous les Estats, & de toutes les societés civiles. Aussy n'ay je jamais pû comprendre, comment ceux que l'on appelle ordinairement *Religieux*, & qui veulent passer pour tels, fassent un si grand cas des poincts de la foy, dont les hommes ne sont jamais demeurés d'accord, & passent si legerement par dessus celuy de la vertu & de la Morale, dont l'on n'est presque jamais desconvenu: ny

* *Fiunt diversæ Respublicæ ex civium moribus, qui quocumque fluxerint secum rapiunt.* Plato de Rep.

ny pourquoy un Eſtat s'expoſeroit au haſard de voir la paix & l'ordre, qui ſont des biens certains, & priſés de tout le monde, renverſés, pour y voir eſtablir des opinions ou incertaines ou conteſtées.

Il eſt certain, qu'une des puiſſantes cauſes de la premiere revolte des Païs-bas, a été l'oppreſſion de la conſcience, & la perſecution, que les hommes y ſouffroient en leur bien, en leur liberté & leurs perſonnes, ſous pretexte de la Religion : & ce dans un temps, où il ſembloit qu'en pluſieurs parties de la Chreſtienté il y eut une conſpiration, à demander la reformation des abus, qui s'eſtoient gliſſés, tant dans la diſcipline, que dans la doctrine de l'Egliſe, par le vice du temps, par negligence, par des inventions humaines, par paſſion ou par intereſt. La forte oppoſition, que ces humeurs trouverent à Rome, fut ſuivie de la defection d'un tres-grand nombre de perſonnes en tous ces païs là, qui entreprirent de ſe reformer ſur des regles, qu'ils jugeoient les plus propres pour la reformation de l'Egliſe. Ces perſonnes, bien qu'elles fuſſent d'accord en gros, en ce qu'elles deſadvoüoient la puiſſance du Pape, & en reduiſant la foy de l'autorité des traditions à celle des Ecritures, elles differoient neantmoins en pluſieurs choſes entr'elles, & particulierement à l'égard de la diſcipline, conformément à ce que leur diſoient & perſuadoient les Docteurs, qui avoient le plus de credit parmy eux. Ainſi les *Reformés de France*

devinrent tous *Calviniſtes*; mais pource qui eſt de ceux de *l'Allemagne*, quoy qu'ils fuſſent preſque tous *Lutheriens*, ſi eſt ce qu'il y eut bien de *Calviniſtes* & *d'Anabaptiſtes* meſlés avec eux.

La premiere *perſecution* de ces *Reformés* ſe fit en *Allemagne* du temps de l'Empereur *Charles V.* & en fit retirer un tresgrand nombre dans les dixſept Provinces des Païs-bas, particulierement en *Hollande* & en *Brabant*, où les privileges des Villes étoient plus grands, & le gouvernement de l'Empereur moins ſevere, comme parmy des ſujets du païs de ſa naiſſance. A l'occaſion des premiers ſoulevements des Païs-bas les *Reformés Proteſtants* commencerent à y former des conſiſtoires, & à faire des levées entr'eux pour le maintien de la cauſe commune. Aprés que les Chefs en eurent deliberé entre eux, il fut reſolu, que pour éviter tous les démeſlés, qui les pourroient troubler dans un temps, où ils avoient tous beſoin de repos, que la profeſſion publique de leur party ſeroit celuy des *Lutheriens*, en donnant toutefois liberté à ceux qui étoient d'un autre ſentiment. Par *l'Union* conclue en l'an 1579 on laiſſa à chaque Province la diſpoſition de la Religion, ainſi qu'elle le jugeroit à propos pour le bien de ſa Province: avec cette reſerve, que l'on ne pourroit pas étre recherché ny inquieté, à cauſe de la Religion, dont la liberté avoit été eſtablie par la *Pacification de Gand.* Mais

en

en l'an 1583 il fut reſolu, du conſentement unanime des Provinces Unies, que la ſeule *Religion Proteſtante* y ſeroit exercée, & c'eſt par ce moyen qu'elles devint la *Religion Dominante* de cet Eſtat.

Pluſieurs raiſons importantes ſemblent les avoir obligés à prendre cette reſolution. Premierement parce que les *perſecutions arrivées en France*, où les Reformés étoient *Calviniſtes*, un grand nombre de François ſe retira de ce Roiaume aux Païs, & par le grand commerce & trafic avec *l'Angleterre*, où la reformation approchoit fort des ſentiments des *Calviniſtes*, à l'égard de la *doctrine*, mais bien plus de ceux des *Lutheriens*, pource qui eſt du poinct de la diſcipline, ces opinions s'eſtablirent & s'eſtendirent plus que les autres parmy les peuples de Provinces; tellement que le nombre de ceux qui en faiſoient profeſſion, devint bien plus grand que celuy des autres. Secondement les ſecours & les aſſiſtances d'hommes & d'argent, par leſquels cette Republique fut conſervée & fortifiée en ſes foibles commencements, venoient principalement de *l'Angletrre*, des *Proteſtants* de *France*, quand l'eſtat de leurs affaires le leur permettoit, & des Princes *Calviniſtes d'Allemagne*, qui étoient les plus voiſins & les plus preſts de les ſecourir. Aprés cela, d'autant que ceux de cette profeſſion ſembloient étre les plus oppoſés aux *Eſpagnols*, contre leſquels ils étoient le plus animés, comme con-

contre les plus zelés *Catholiques Romains* de la Chreſtienté, & l'averſion, que l'on avoit des *Eſpagnols* & de leur gouvernement, eſtoit tellement enracinée dans les cœurs de ces peuples, que l'on y doit rapporter en partie la cauſe du choix qu'ils ont fait de cette Religion. Et finalement parce que cette Religion faiſant profeſſion d'abolir tous les droits & la juriſdiction du Clergé & de l'hierarchie, il n'y avoit plus d'autorité Eccleſiaſtique qui ſe puſt élever contre la puiſſance civile, ny la troubler ou brider: & tous les biens & revenus des Egliſes & des Abbayes furent ſaiſis, & mis entre les mains des Eſtats: ce qui augmenta leur revenu bien fort, & ſervit beaucoup à l'eſtabliſſement de l'Eſtat.

L'on y pourroit bien adjouſter encore une raiſon, qui étoit particuliere à une ſeule Province. Car au lieu qu'en la pluſpart des parties de la Chreſtienté, ſinon en toutes, le Clergé fait un des trois Eſtats du païs, & ainſi partage avec la Nobleſſe & avec le tiers Eſtat la part qu'ils ont au gouvernement, cet ordre n'a jamais fait partie des Eſtats de *Hollande*, & n'a jamais eu ſeance en leurs Aſſemblées qui ne ſont compoſées que de Nobles & de Villes, & cette Province ayant touſjours le plus d'autorité dans les deliberations de l'Union, ſon penchant alloit à eſtablir une profeſſion, qui laiſſoit le moins de pretexte de pouvoir & de juriſdiction au Clergé, & qui ſe rapportoit le

plus

plus à l'ancienne forme de leur gouvernement.

Cet Eſtat a tousjours eu, tant devant que depuis cet eſtabliſſement, un ſoin treſparticulier de ne permettre pas, que l'on fiſt une inquiſition trop exacte & ſcrupuleuſe de la foy & des principes de la Religion des particuliers, qui d'ailleurs vivoient paiſiblement, & demandoient à vivre ſous la protection de leurs loix, ny que l'on fiſt violence à la conſcience de ceux, dont les opinions n'eſtoient pas accompagnées d'expreſſions ou actions prejudiciables au repos de l'Eſtat: ſoit que la forme d'un gouvernement libre donne auſſy plus de liberté à la Religion, ou qu'ils jugeaſſent, qu'aprés avoir tant fait pour leur liberté à l'égard de ce poinct, ils n'auroient pas raiſon d'opprimer celle des autres. Il ſe peut faire auſſy, qu'eſtant menacés d'armes eſtrangeres, & ſe trouvant en danger, ils ont jugé neceſſaire de prevenir les mécontentements au dedans, qui ne peuvent pas eſtre fort dangereux, s'ils n'ont pour fondement l'oppreſſion de la liberté & de la Religion: mais en ces deux cas plus on taſche de couvrir le feu, & d'en arreſter la force, plus la flamme a de violence quand elle eſclatte.

Il n'y avoit que la ſeule Religion Catholique Romaine, qui euſt point de part à la commune protection de leurs loix; parce que les Eſtats eſtoient perſuadés, qu'elle fait de plus mauvais ſujets que les autres; en ce

ce qu'elle reconnoiſt une autre puiſſance eſtrangere ſuperieure à celle du païs: en ce qu'il faut neceſſairement que toute la puiſſance ſpirituelle le ſoit, & en ce qu'elle eſt fondée ſur de plus grandes eſperances & ſur de plus grandes craintes que la civile; du moins là ou les perſuaſions de foy ſont auſſi fortes que celles des ſens, dont l'on voit tant de preuves dans les martires, tourments, peines, ſeverités & executions d'une infinité de perſonnes, en toutes ſortes de Religions.

Outre que cette Religion eſtoit encore un reſte du gouvernement des *Eſpagnols*, qui s'en faiſoient les patrons & les protecteurs dans le monde: & neantmoins l'Eſtat a eu ſi grand ſoin de n'incommoder point, à cet égard, ceux qui ne demandent qu'à ſervir Dieu, & à ſauver leurs ames par les voyes, qu'ils jugent les plus propres, que ce que la conſtitution de l'Eſtat ne permet pas de faire par loy expreſſe, il ſe fait par la connivence des Officiers, qui en quelques Villes, moyennant une ſomme d'argent mediocre, ſouffrent l'exercice de la Religion Romaine dans l'eſtendüe de leur juriſdiction, avec la même liberté & commodité qu'ailleurs, quoy que non à ſi bon marché ny ſi publiquement: & en d'autres il leur eſt mémes défendu de rien prendre pour cela. Je juge que c'eſt là la raiſon, pourquoy bien que le nombre de ceux de cette Religion ſoit tres-grand à la Campagne

pagne parmy les païſans, & tres conſiderable dans les Villes, & qu'ils n'ayent point de part aux charges publiques, il ſemble qu'ils ne laiſſent pas de faire une ſaine partie de l'Eſtat, & d'étre inſeparablement joints au reſte du corps. Auſſy n'ont ils jamais troublé le repos de l'Eſtat, ny monſtré la moindre inclination au changement, ou pour quelque puiſſance eſtrangere, ny pendant les premieres guerres d'Eſpagne, ny à l'occaſion de la derniere invaſion de l'Eveſque de Munſter.

Ceux de toutes les autres Religions joüiſſent de la liberté de l'exercice dans leurs Chambres, ou dans leurs maiſons, ſans qu'on les inquiete ou obſerve: & s'il arrive, que quelque ſecte s'augmente ſi fort en quelque Ville, que ceux qui la compoſent deſirent s'aſſembler pour cela publiquement, & qu'ils ſoyent reſolus d'acquerir une place qui y ſoit propre, de s'obliger à entretenir un Paſteur ou Predicateur, & de payer cette liberté au public, ils n'ont qu'à le faire entendre, par requeſte, au Magiſtrat du lieu, qui s'informe de leurs opinions, & de leur maniere de ſervir Dieu, & s'il n'y trouve rien que détruiſe l'autorité civile, ou qui prejudicie à la conſtitution de leur Eſtat, & s'il ſe contente de la ſomme qu'on luy offre pour le prix de cette liberté, il ne fait point de difficulté de la leur accorder: avec cette condition toutefois, qu'ils admettront en leurs Aſſemblées un ou plu-

ſieurs Commiſſaires, pour étre controlleurs & tesmoins de tout ce qu'il ſe fait & ſe preſche parmy eux, & dont le rapport eſt reçeu touchant toutes les choſes, qui y paſſent au prejudice de l'Eſtat. Auquel cas les loix ſont auſſy ſeverement executées contre eux que contre aucun autre crime.

Ainſi les Iuifs ont leurs Sinagogues à *Amſterdam* & à *Rotterdam*, & il n'y a point de ſecte qui ſoit connüe parmy les Chreſtiens, qui n'ait ſes Aſſemblées publiques dans la premiere de ces deux places, & méme celles dont l'on ne connoit plus le nom ailleurs, comme les *Bruniſtes*, les *Famelиſtes* & autres. Les *Arminiens* font un grand nom parmy eux, eſtant plustoſt une diſtinction de party dans l'Eſtat, que de ſecte dans l'Egliſe; mais en comparaiſon des autres ils ſont en fort petit nombre, quoy que conſiderables à cauſe de la qualité des perſonnes, qui ſont la pluſpart de condition, d'eſprit & de jugement, & dont pluſieurs ont part au gouvernement. Les *Anabaptiſtes* au contraire, ſont en fort grand nombre, mais du plus bas ordre du peuple, gens de meſtier ou de marine, & il y en a quantité n *Nort-Hollande*.

Les *Calviniſtes* ſont le corps du peuple, & ſont en poſſeſſion de tous les temples publics, en toute l'eſtendue de l'Eſtat, comme auſſy de tous les Miniſtres ou Paſteurs, qui ſont entretenus aux dépens du public. Ceux-cy n'ont point de terres, ny

de

de dismes, ny aussy des contributions du peuple qui soyent autorisées par le Magistrat; mais seulement quelques appointements de l'Estat, duquel ils dépendent entierement: Et encore que quelquefois ils soyent fort hardis en leurs presches, en taxant les vices, & même les divertissements innocents des premieres personnes de l'Estat, aussy-bien que ceux du peuple, si est ce qu'on les entend rarement censurer & controller les actions & les resolutions publiques de l'Estat. Ils sont generalement par tout le païs amis passionnés des interests de la *Maison d'Orange*: tellement que mêmes pendant que le Prince n'avoit point d'autorité dans le païs, ils ont trouvé le moyen de donner des preuves de l'affection, qu'ils avoient pour sa personne & pour sa fortune, sans offenser l'Estat, dans lequel ils vivoient. Ils sont ennemis declarés du party des *Arminiens*, dont les principes sembloient les conduire à une conjonction avec la Religion, & le gouvernement des *Espagnols* du temps de *Barnevelt*, ou du moins à une complaisance pour l'un & pour l'autre, lesquels la *Maison d'Orange* a tasché, en toute la suitte de la guerre de rendre irreconciliables avec cet Estat.

L'on a de la peine à s'imaginer, comment cette violence & cette aigreur, qui est comme inseparable de la diversité des Religions dans les autres païs, semble estre appaisée & adoucie en celuy-cy, à cause de

la liberté generale, dont tout le monde joüit, ou par aveu ou par connivence: ny comment la faction & l'ambition ſont rendües par là incapables de colorer leurs deſſeins intereſſés & ſeditieux du pretexte de la Religion, qui a couſté tant de ſang à la Chreſtienté depuis cent cinquante ans. Perſonne ne ſe peut plaindre icy d'étre geſné en ſa conſcience, ou d'eſtre forcé de faire profeſſion publique de ſa Foy particuliere, ou d'eſtre contraint de quitter ſa maniere de ſervir Dieu dans ſa Maiſon, ou de ſuivre une autre dehors. Et celuy qui demande quelque choſe de plus en matiere de Religion, ſans une preuve evidente d'une miſſion particuliere du Ciel, peut, avec juſtice, eſtre ſoupçonné qu'il le fait pour ſon intereſt particulier plûtoſt que pour celuy de Dieu; veu que celuy qui pretend exercer la Souveraineté ſur l'opinion, au lieu de luy laiſſer la liberté, la pretendra auſſy en effect à l'égard de l'autorité, laquelle ne conſiſte principalement que dans l'opinion: & tout homme & party, qui pourra faire croire univerſellement & fermement, qu'il eſt immediatement inſpiré, inſtruit & favoriſé de Dieu, obtiendra facilement l'avantage de ſe faire honorer & obeïr de tout le monde, plus que les autres hommes.

Mais en cette Republique perſonne ne ſe peut plaindre, avec raiſon, d'étre geſné en ſa conſcience, & perſonne ne pouvant eſperer de pouvoir former un party, pour avancer

cer ſa Religion, ny de faire breſche dans l'Eſtat, les differents qui partagent les opinions, n'alterent point les affections, & troublent fort peu la converſation, où elles ſervent d'entretien & de divertiſſement. Ils diſputent ſans intereſt & ſans colere, & leurs differents ne vont pas juſques à l'inimitié & au mépris, comme de l'autre coſté ils s'accordent facilement, ſans faire une plus étroite liaiſon. L'on y vit enſemble comme des citoyens du monde, aſſociés entr'eux par les liaiſons communes de l'humanité & de la paix, ſous la protection innocente de Loix intereſſées, tout le monde y eſtant également animé aux arts & à l'induſtrie, par une égale liberté de ſpeculer & d'inventer: chacun y joüiſſant des productions excellentes de ſon imagination, & de l'acquiſition de ſes connoiſſances, avec la méme ſeureté qu'il poſſede ſes biens plus réels, & les autres avantages de la fortune. La force de la Religion parmy ceux d'entre eux qui en ont, ſe trouve dans le cœur: pource qui eſt de l'exterieur, il ne fait qu'une partie de cette inclination, par laquelle on cherche pluſtoſt la Compagnie & la converſation de ceux dont l'humeur & la maniere de vivre ſe rapporte le plus à la noſtre, & dont le diſcours & l'entretien nous plaiſt le plus. Et comme par tout ailleurs il eſt au choix de chacun de manger, de loger, & d'aller au marché, ou à la cour avec qui il le trouve bon, ainſi il ſemble qu'icy l'on peut

faire choix de ceux avec qui l'on veut prier, ou aller au temple, ou bien s'aſſocier au ſervice & culte de Dieu. Auſſy ne prend on pas plus garde à l'un qu'a l'autre, & l'on ne cenſure pas plus le choix qui ſe fait en ce cas, plustoſt qu'en l'autre.

Je croy que la conſideration du commerce, les alliances & la connoiſſance, qui ſe communiquent preſque par tout dans une ſi petite eſtendue de païs, comme eſt la *Hollande*, contribuent beaucoup à faciliter ſi fort la converſation & les offices de la vie commune parmy des opinions ſi differentes, dont les perſonnes qui les favoriſent ſe preſentent ſouvent aux yeux de tout le monde, qui ne ſont non plus touchés ny offenſés des viſages & de la maniere de faire & des ceremonies que l'on voit tous les jours, que les oreilles le ſont d'entendre raconter des choſes arrivées en des lieux éloignés, dont les rapports ſont quelquefois paſſionnés, leſquelles ils ne voyent que vers la fin de leurs jours, & aprés qu'ils ont été longtemps preoccupés de paſſion ou de prejugé contre elles. Quoy qu'il en ſoit: il ſe peut que la Religion faſſe plus de bien en d'autres païs; mais c'eſt en celuicy où elle fait le moins de mal: & en quelque lieu que ce ſoit, où les effets inviſibles de ce que deſſus ſont les plus grands & les plus àvantageux, les viſibles le ſont bien autant en ce païs, où l'on voit un Eſtat paiſible, & où la paix a été continuée, ſans troubles, pendant une lon-

longue ſuitte d'années, & le nombre du peuple extremément augmenté : en quoy il eſt certain que conſiſte principalement l'augmentation de leur commerce & de leurs richeſſes, & conſequemment la force & la grandeur de leur Eſtat.

CHAPITRE VI.

De leur Traficq.

Ceux qui ont le plus leu & le plus voyagé ſont tenus d'advoüer, qu'il eſt certain, que dans les Hiſtoires des Siecles paſſés il n'eſt point parlé, & qu'encore aujourd'huy il ne ſe trouve point de païs, où il y ait un ſi grand commerce, que dans la petite eſtendue des quatre Provinces maritimes de cette Republique, où l'on tient qu'il y a plus de navires, qu'il n'y en a en toute la reſte de l'Europe. Cependant le païs ne produit pas dequoy baſtir ou équipper le plus petit vaiſſeau. Leur filaſſe, leur chanvre, leur poix, leur bois & leur fer viennent de dehors, auſſy bien que la laine dont ils s'habillent, & le bled, dont ils ſe nouriſſent. Auſſy n'y a il rien, que je ſçache, que l'on puiſſe dire étre proprement de leur cru, qui ſoit neceſſaire à leur uſage, ou dont ils puiſ-

ſent trafiquer avec leurs voiſins ; ſi ce n'eſt du beurre, du fromage & de la vaiſſelle de terre. Pour ce qui eſt des havres, ils n'en ont pas un ſeul en toutes leurs coſtes, qui ſoit bon. Les meilleurs de tous ſont, celuy de *Helvoetſluys*, où il n'y a point de commerce du tout, & celuy de *Viſſingue*, qui en a fort peu, en comparaiſon des autres Villes de *Hollande*. Mais *Amſterdam*, qui triomphe des dépoüilles de *Lisbonne* & *d'Anvers*, où il ſe faiſoit autrefois le plus grand commerce de *l'Europe* & des *Indes*, ſemble étre le plus incommode de tous leurs havres ; les eaux y eſtant ſi baſſes, que méme les navires ordinaires n'y peuvent pas entrer, ſinon à la faveur de la haute marée, ny les grands ſans étre déchargés. L'entrée du *Texel* & le paſſage du Zuider-Zée ſont plus dangereux qu'un voyage de là en Eſpagne ; eſtant coupé par tout de canaux couverts & étroits : tellement qu'il eſt evident, que ce n'eſt pas le havre qui attire le commerce, mais que c'eſt le commerce qui remplit le havre, & qui le fait valoir. L'on ne peut pas dire non plus, que ce ſoyent les denrées qui naiſſent dans le païs, qui enrichiſſent la *Hollande*, mais c'eſt par l'induſtrie & à force de travailler, que l'on y acquiert des richeſſes, en faiſant des eſtoffes de tout ce que les païs eſtrangers produiſent : eſtant le Magaſin general de *l'Europe*, & fourniſſant toutes ſes parties de tout ce que le marché attire, ou témoigne avoir

be-

beſoin, & parce que leurs matelots ſont en effect, ce que l'on dit qu'ils ſont, les portefaix communs du monde.

Puis donc que ce ne ſont pas les havres ny les denrées qui naiſſent dans le païs, qui y attirent & eſtabliſſent le commerce, ce qu'il faudra croire neceſſairement, ſi l'on veut faire comparaiſon de la *Hollande*, qui en a le moins & les plus meſchants, avec *l'Irlande*, qui en a le plus & les meilleurs des uns & des autres, il ne ſera pas hors de propos de conſiderer, quelle en peut étre la naturelle & la plus veritable ſource, d'où il derive. Car ſi nous diſons, que c'eſt de l'induſtrie, nous ſerons encore en peine de chercher la cauſe, qui fait le peuple induſtrieux dans un païs, & faineant dans un autre. Je m'imagine, que la veritable origine & le fondement du commerce ſe trouve en la quantité de peuple, ſerrée dans une petite eſtendue de païs, où toutes les choſes neceſſaires à la vie ſont cheres; & où toutes les perſonnes, qui y ont des terres, ſont obligées de ménager, & ceux qui n'en ont point ſont reduits au travail ou à l'induſtrie, à moins de manquer de tout. Les corps, qui ont de la vigueur, s'appliquent au travail, & ceux qui n'en ont point, reparent ce défaut par l'induſtrie, en ayant recours aux inventions & à l'adreſſe. La neceſſité la produit, & l'imitation l'augmente, juſques à ce qu'elle ſe tourne avec le temps en habitude, & devienne comme naturelle au païs.

Et alors ſi le païs eſt ſitué ſur la Mer, elle s'applique au commerce : tant parce que ce qui défaut à ce qui eſt neceſſaire à la ſubſiſtence de tant de gens, doit neceſſairement étre ſuppleé par ce qui peut étre fourny de dehors, que parce qu'a cauſe de la multitude du peuple, & la petite eſtendüe du païs, la terre devient ſi chere, que l'argent que l'on y employe rend fort peu, & on le haſarde ſur la Mer, où les profits ſont ſi grands, qu'ils recompenſent bien le riſque que l'on y court.

Cecy ne peut pas étre mieux eſclairçy que par le contraire, dont l'on voit un exemple en *Irlande*, où l'eſtendue & la fertilité du terroir, & la diſette des gens, font que toutes les choſes neceſſaires à la vie y ſont à ſi bon marché, qu'un homme, qui y veut travailler, peut en deux jours gagner de quoy ſe nourrir le reſte de la ſemaine. Car naturellement l'homme prefere l'aiſe au travail, & ne veut point prendre de peine quand il peut vivre oiſif. Mais quand la neceſſité l'a accouſtumé à cela, il ne s'en peut pas abſtenir ; parce que la couſtume ſert à conſerver ſa ſanté, & mémes à ſon divertiſſement: & peut-étre n'eſt il pas plus difficile de paſſer d'un aiſe continuel au travail, que d'un travail continuel à l'aiſe.

Cette raiſon de l'origine du commerce accorde avec l'experience de tous les ſiecles, & avec la conſtitution de toutes les places du monde, où le commerce a fleury le plus:

com-

comme à *Tyr*, *à Carthage*, *Athene*, *Siracuſe*, *Gergenti*, *Rhodes*, *Veniſe*: & c'eſt dont ne peuvent pas douter ceux qui connoiſſent & conſiderent l'eſtendue, la Situation & la nature de tous ces païs; de ſorte qu'il n'eſt pas neceſſaire de s'eſtendre davantage ſur ces comparaiſons. Par ces exemples, qui ſont de Republiques, & par la decadence ou diſſipation du commerce dans les ſix premieres, lors qu'elles ont été conquiſes ou aſſujetties à une Souveraineté abſolüe, l'on pourroit conclurre, qu'il y a quelque choſe en cette forme de gouvernement, qui eſt, dans une maniere plus particuliere, propre & naturelle au commerce: quoy qu'il ait été tellement eſtably à *Bruges* & à *Anvers*, ſous quatre ou cinq Princes de la *Maiſon de Bourgogne*, & deux de celle *d'Auſtriche*, que l'on doit dire, qu'il peut auſſybien fleurir ſous de bons Princes, & dans une Monarchie legitime, que dans un Eſtat libre. Il faut neceſſairement qu'il deſchée, & qu'il ſe perde dans une Souveraineté abſolüe, & ſous un gouvernement tirannique; parce que celuycy chaſſe les habitants, au lieu que les autres les attirent. Celuycy eſtouffe l'induſtrie, parce que l'on ne ſçait pas ſi l'on joüira longtemps de ce que l'on poſſede, & ſi l'on laiſſera à ſes enfants ce que l'on acquiert, & les autres l'éveillent en aſſeurant l'un & l'autre. L'un remplit le païs de ſoldats, & les autres le rempliſſent de marchands, que l'on n'a jamais veu bien vivre

enſemble, parce qu'ils ne ſe fient pas les uns aux autres : & comme il eſt impoſſible, que le commerce puiſſe ſubſiſter ſans la confiance entre les particuliers, ainſi eſt il impoſſible qu'il puiſſe fleurir, & devenir conſiderable, ſans la confidence entre la ſeureté publique & particuliere, & ſans une confiance au gouvernement, qui conſiſte dans l'opinion que l'on a de ſa force, de ſa ſageſſe & de ſa juſtice, qui doivent étre fondées ſur les vertus & qualités perſonnelles du Prince, ou bien ſur la conſtitution & ſur les ordres eſtablis dans l'Eſtat.

Tous ceux qui ont voyagé en *Hollande*, & qui ont conſideré comment les Villes & & Villages ſont peuplés, & ſi proches qu'ils ſont presque contigus, & avec quel incomparable avantage l'on y ſçait employer chaque poulce de terre par toute la Province, auſſybien que le grand nombre de perſonnes, que l'on y employe dans leurs vaiſſeaux de dehors, & dans leurs barques & bateaux dans le pais, ſeront contraints d'advoüer, qu'ils ne connoiſſent point de païs au monde, qui dans une ſi petite eſtendue comprenne une ſi prodigieuſe quantité de peuple. Et ſi c'eſt la le veritable fondement du commerce, l'on doit faire reflexion ſur les cauſes & ſur les accidents, qui ont, ou obligé, ou convié un ſi grand nombre de gens a venir s'eſtablir en ce païs. Il faut mettre au premier lieu les guerres civiles, les calamités, les perſecutions, les oppreſſi-

ons

ons & mécontentements funeſtes de la pluspart de leurs voiſins, tant immediatement devant, que depuis l'eſtabliſſement de leur Eſtat.

Les perſecutions, que la Religion produiſit en *Allemagne* ſous *Charles V*, en *France* ſous *Henry II*, & en *Angleterre* ſous la *Reine Marie*, contraignirent un tresgrand nombre des perſonnes de ſortir de ces païs là, & de ſe retirer en pluſieurs Villes des dix ſept Provinces, où les anciennes libertés du païs & les privileges des Villes avoient été inviolablement conſervés ſous une ſi longue ſucceſſion de Princes, & donnoient protection à ces eſtrangers oppreſſés qui rempliſſoient les Villes d'habitants & de trafic, & donnerent enfin à la Ville *d'Anvers* cette grandeur & reputation, qu'elle a eüe, juſques à ce le *Duc d'Alva* arriva aux *Païs-bas*. La frayeur, que cet homme y apporta avec luy, les ordres dont il étoit chargé, & les armées qui l'accompagnoient, pour les executer diſſiperent cet amas de peuple, qui quelque temps auparavant y avoit trouvé de l'abri; tellement qu'en fort peu de mois plus de cent mille familles abandonnerent le païs. Mais aprés que les ſept Provinces ſe furent Unies, & qu'elles commencerent à ſe défendre avec ſuccés, ſous la conduite du *Prince d'Orange*, & par le moyen du ſecours de *l'Angleterre* & de la *France*, & que les perſecutions, à cauſe de la *Religion*, ſe redoublerent avec beaucoup de ſeverité, tous

ceux qui faiſoient profeſſion de la *Reformée*, & qui avoient de l'àverſion pour le Gouvernement *Eſpagnol*, ſe retirerent dans les Villes fortes de cette Republique, & fixerent par ce moyen l'epoque de l'eſtabliſſement du commerce en ce païs, & celuy de la ruine du negoce *d'Anvers*. Les guerres civiles, continuées pendant une ſi longue ſuitte d'années, premierement en *France*, aprés cela en *Allemagne*, & finalement en *Angleterre*, ont ſervy à multiplier les eſſeins de peuple en ces païs: non ſeulement par le moyen de ceux qui étoient perſecutés chez eux, mais auſſy parce que pluſieurs perſonnes aiſées y venoient chercher le repos, & la ſeureté de leur bien & de leur commerce: tout ainſi que ces oiſeaux paſſagers, qui voyant approcher l'hiver, quittent le païs où ils ont été couvés & eſclos, pour aller chercher un climat plus doux & plus agreable, & ne retournent pas chez eux, que le froid ne ſoit paſſé, & que le vent ne ſoit calmé.

Ce qui a convié ces peuples à ſe retirer en *Hollande*, plûtoſt qu'en d'autres païs plus agreables, ſemble avoir été, premierement la Situation forte & àvantageuſe de ſes Villes, ſur le bord de la Mer, dans un païs bas & uny, de ſorte que par le moyen de ſes Eſcluſes il peut-eſtre inondé ſi avant, qu'il eſt inacceſſible aux forces, qui la voudroient attaquer du coſté de la terre. Et cette force naturelle en a acquis une nouvelle, particulie-

culierement à *Amſterdam*, par l'art & par toute la dépenſe, que l'on a cru pouvoir ſervir à la défenſe de la place.

Aprés cela il faut mettre la conſtitution de leur Eſtat, qui ne permet pas, ny aux Eſtats Generaux, ny au Prince, d'exercer aucun pouvoir ny juriſdiction ſur les perſonnes, ny ſur les biens dans l'enceinte de leurs Villes. Auſſy ne faut il pas craindre, que le Magiſtrat, de quelque Ville que ce ſoit, contribue à une violence de cette nature: & quand il l'entreprendroit, il auroit de la peine à reüſſir, parce qu'il n'a point de gens de guerre à ſa ſolde, & ce ne ſont que les bourgeois, à qui l'on confie la garde & l'execution de la juſtice civile parmy eux.

Ce ſont ces circonſtances, qui ont donné ſi grand credit à la *Banque d'Amſterdam*, laquelle a auſſy convié les peuples à s'y retirer, & à y mettre à couvert cette partie de leurs deniers comptants qu'ils pouvoient emporter avec eux, & laquelle ils n'eſperoient pas pouvoir conſerver en leur Patrie. Et ce n'ont pas été ſeulement les peuples, qui ſe ſont refugiés en ce païs, qui y ont mis leur argent, mais auſſy, & en plus grand nombre, ceux qui n'ont pas quitté leur païs: ſoit qu'ils fiſſent proviſion pour une retraitte contre l'orage, ou qu'ils jugeaſſent, qu'il n'y avoit point de lieu plus ſeur, & d'où ils pûſſent faire tenir, avec plus

de

de facilité, leur argent en toutes les parties du monde.

La liberté & l'aiſe, qui s'eſtend non ſeulement à la conſcience, mais auſſy à tout ce qui peut ſervir à la commodité & au repos de la conſcience, eſt encore une des circonſtances; par ce que chacun ſuit ſa piſte, ne ſongeant qu'a ſes affaires, & ne ſe meſlant point de celles d'autruy : ce qui arrive à mon advis, à cauſe du grand concours de peuple de toutes ſortes de Nations, de diverſes Religions & manieres de vivre; tellement que l'on ne trouve rien d'étrange ny de nouveau: comme auſſy à cauſe de leur humeur generalement attachée au travail, au lieu que la curioſité ne ſe trouve qu'en ceux qui n'ont rien à faire.

Outre que ç'a tous-jours été une des premieres maximes de cet Eſtat, laquelle toutes les Villes & Provinces ont eſtablie chez eux, mémes avec quelque emulation entre elles, de faire de leur païs un refuge commun de tous les miſerables; en ſorte qu'a peine aucune alliance, ou aucun traitté a été capable de les éloigner ou divertir de cette protection. Tellement que mémes pendant que cet Eſtat dépendoit ſi fort de la *France*, du temps de *Henry V*, toutes les perſonnes diſgraciées de la Cour, ou exilées du Royaume en faiſoient leur commune retraitte, & quelques inſtances que l'Ambaſſadeur de France fiſt, il ne put pas obliger

les

les Eſtats à leur refuſer de joüir de la liberté commune de la vie & de l'air, ſous la protection de leur Gouvernement.

La fermeté des reſolutions de l'Eſtat a été une des circonſtances, qui ont convié tant des malheureux à venir de toutes les places voiſines, ou plûtoſt de toutes les parties de l'Europe, ſe mettre icy à couvert des coups de la juſtice & de la fortune. Et en effect il ſemble qu'il n'y a point de païs plus propre à profiter de ces occaſions; non ſeulement à cauſe de la commodité que l'on y a d'entretenir une correſpondence facile & perpetuelle avec toutes les parties du Monde, & où il peut faire venir facilement tout ſon argent, quelque part qu'il ſoit. Où le riche n'eſt pas en danger à cauſe de ſon bien, & où la pauvreté n'eſt pas meſpriſée; mais au contraire l'on y a de l'honneur à ménager; ſoit que l'on y ſoit obligé ou non: & celuy qui s'y trouve reduit par la fortune, ne laiſſe pas de vivre icy honnorablement, & auſſy-bien au moins, pource qui eſt de l'apparence, que les principaux Miniſtres & les plus riches marchands. Auſſy a on de la peine à comprendre quel effect cette habitude a fait parmy eux avec le temps, à l'égard de l'augmentation du peuple & du commerce.

Comme les deux premieres raiſons, qui ont convié les peuples à ſe retirer en ces païs, ont été la force de leurs Villes, & la conſtitution de leur Eſtat, ainſi l'on en a veu naiſtre

naiſtre deux autres, qui avec le temps ont contribué à l'augmentation de leurs richeſſes & de leur puiſſance. L'une eſt la reputation de leur gouvernement, fondée ſur le ſuccés de leurs armes: la prudence, que l'on a remarquée en leurs negotiations: la fermeté de leurs Conſeils, eſtabliſſement de la Paix & du repos dans le païs, & la conſideration, en laquelle ils ſe ſont mis par là auprés de tous les Princes & Eſtats de la Chreſtienté. Tout cecy a donné une opinion generale de la ſageſſe & conduite de cet Eſtat, comme s'il etoit eſtably ſur des fondements, qui ne pouvoient pas eſtre ébranlés par des accidents ſurvenants, & ainſi qui ne pouvoit pas eſtre ſujet à de grandes & ſurprenantes revolutions. Ce qui eſt une raiſon puiſſante, & capable de perſuader les peuples induſtrieux & laborieux de venir demeurer dans un païs, où l'on trouve la ſeureté, non ſeulement en la protection des loix, contre l'injuſtice & l'oppreſſion, mais auſſy en la force & bonne conduite de l'Eſtat, contre la violence des invaſions étrangeres, ou des ſoulevements domeſtiques.

L'autre eſt la grande beauté du païs, laquelle il doit aux ameliorations, que le temps y a apportées, en deſpit de la nature, & qui y attirent tous les jours un ſi grand nombre de perſonnes oiſives, & plus curieuſes de voir le païs que d'y demeurer. Et de fait leur païs eſt plus propre a eſtre maiſtreſſe que femme, & où peu de perſonnes,

qui

qui ſe trouvent bien chez eux, voudroient achever leur vie, mais ou ceux qui ont du temps & de l'argent de reſte, voudroient faire plus d'un voyage. Et comme *l'Angleterre* fait voir en la beauté de ſon païſage, ce que la nature peut faire, ainſi la *Hollande* monſtre dans le nombre, en la beauté & en la grandeur de ſes Villes, juſques à quel degré l'art peut monter. Mais toutes ces choſes, & pluſieurs autres ſpeculations, qui peuvent eſtre l'object des remarques des voyageurs ordinaires, ne le peuvent pas eſtre des miennes, qui aime mieux rechercher les cauſes de leur commerce & de leurs richeſſes, que de parler de leurs effects.

L'on pourroit dire à ce ſujet, que l'on doit juger de la conduite d'un Royaume ou d'un Eſtat, par la magnificence de ſes Cours & baſtiments publics, par la beauté charmante des baſtiments particuliers, & les ornements des Villes, qui ſont accompagnées de quantité d'arbres, agreablement & regulierement plantés, par la celebration de quelques grandes feſtes ſolemnelles, par l'inſtitution de quelques celebres foires & marchés, & par l'invention de quelques representations renommées & extraordinaires, qui convient, & donnent ſouvent occaſion au peuple du voiſinage, & mêmes au plus éloigné, de s'y rendre ou pour des affaires, ou par curioſité, dont le ſeul paſſage même & commerce contribue beaucoup à augmenter le bien & le trafic, &

force insensiblement le peuple de venir demeurer dans un païs, où l'on rencontre les mêmes avantages, & plus de moyens de vivre commodement, qu'ailleurs. Tels étoient les jeux *Olimpiques*, & les autres jeux des *Grecs*, les triomphes, les trophées & les jeux seculieurs de l'ancienne *Rome*, & les jubilés de la Nouvelle: les spectacles, que les Empereurs de *Rome* firent en suitte voir, avec des artifices si estranges, & avec de si prodigieuses dépenses, pour flatter ou pour amuser le peuple: les jousles & les tournois que l'on voyoit autrefois dans les Cours de tous les Princes de la Chrestienté, les festes & Chapitres des plus celebres ordres de Chevalerie, & dans les Villes particulieres les *Careſme prenants* & les foires: les *Kermis* ou dedicaces, que l'on voit en toutes les Villes & en tous les Villages des Païs-bas, accompagnées souvent de representations & de pieçes de theatre, que l'on y mesle avec le trafic, comme des amorces du plaisir aussy bien que du profit.

Ayant ainsi découvert ce qui a jetté les premiers fondements de leur commerce, par la quantité de leur peuple, qui a planté & cultivé l'industrie parmy eux, & par ce moyen toutes sortes de manufactures; aussi bien que le ménage, qui y produit le bien & l'abondance generale, je parleray succinctement de quelques autres circonstances, qui semblent avoir le plus contribué, aprés celles là, à l'establissement & à l'avan-

vancement du commerce en leur païs.

Le peu d'intereſt que l'argent rend, & la cherté des terres ſont des effets, que le grand nombre de peuple produit, & ſont cauſe que pluſieurs ſommes de deniers ſe trouvent preſtes, pour étre employées à des deſſeins, qui promettent quelque profit: comme en coupant des canaux, en faiſant des ponts & des chauſſées, en uniſſant les dunes & collines, & en déſechant les maretz: ſans les nouveaux eſſais de toutes ſortes de trafics eſtrangers, que l'on propoſe avec quelque apparence d'avantage.

L'uſage de leur banque, qui aſſeure l'argent, & rend les payements promts & faciles.

Le petit ſçeau, qui fut introduit icy & en *Flandre* du temps de *Charles V*, & aſſeure toutes les acquiſitions.

La ſeverité de la juſtice, non ſeulement contre le larcin, mais auſſy contre les fraudes & les fripponneries, & contre les fauſſaires, qui contrefont les actes publics: ce qui eſt capital parmy eux; & méme contre les mendians, que l'on enferme en des hoſpitaux, ou en des maiſons, où on les oblige a travailler, ſelon que la force & la diſpoſition de leur corps & de leur ſanté le permet.

L'eſcorte, que l'on donne aux navires marchands, mémes en temps de paix, quelque part qu'ils aillent, mais particulierement en la Mer Mediterranée: ce qui aſſeure

leur

leur commerce contre pluſieurs accidents ſurprenants, qui donne credit à la Nation, & rend les matelots capables de ſervir dans les vaiſſeaux de guerre.

Les droits d'entrée & de ſortie y ſont ſi mediocres, que l'on n'a point de peine à les payer; de ſorte que cela avec la franchiſe de leurs ports, convie les eſtrangers, auſſy-bien que ceux du pais, à y apporter toutes ſortes de commodités; non ſeulement comme à un marché, mais auſſy comme à un magaſin, où on les ſerre, juſques à ce qu'on les puiſſe mieux debiter ailleurs.

L'ordre & l'exactitude, que l'on voit en la conduite de leur commerce, met leurs denrées & marchandiſes en reputation au dehors. La ſeverité des Loix & les amendes y ont donné le commencement, mais le temps l'a converty en couſtume. Il ſe trouve plus de trente ordonnances emanées touchant la maniere en laquelle il faut accommoder, ſaler & encaquer le hareng. Ainſi toutes les armes, qui ſe vendent à *Utrecht*, ſont confiſquées, ſi elles ne ſont pas marquées ou ſi elles le ſont ſans avoir été eſſayées. Et j'a remarqué dans la *Maiſon des Indes Orientales*, que toutes les pieçes d'eſcarlatte, que l'on envoye en grande quantité aux *Indes*, ſont toutes marquées aux armes *d'Angleterre*, & ont une étiquette Angloiſe, & ainſi ils conſervent la reputation, que cette ſorte de marchandiſe avoit autrefois

aux

aux lieux, où les *Anglois* n'ont point ou peu de commerce presentement.

L'Estat, qui est la pluspart composé de personnes, ou qui font trafic eux mémes, ou dont les maisons se sont faites par ce moyen, ou qui participent au commerce d'autruy, ou bien qui sont nés & ont été élevés en des Villes, qui ne subsistent que par le commerce: c'est pourquoy le commerce se peut asseurer qu'il y sera tousjours favorisé de l'Estat, & qu'il en tirera de temps en temps tous les avantages qu'il pourra desirer.

La coustume de chaque Ville, qui affecte quelque commerce particulier, ou qui a le droit d'estappes, qu'elle fait valoir, & le porte jusques au dernier poinct de sa perfection: comme à *Vlissingue* celuy des *Indes Occidentales*: à *Middelbourg* celuy des *Vins de France*: à *Vere* les estappes des marchandises *d'Escosse*: à *Dordrecht* de celles *d'Angleterre* & du *Vin du Rhin*: à *Rotterdam* le commerce *d'Angleterre* & *d'Escosse*, & celuy des vins de *France* fleurit le plus: à *Leide* les manufactures de toutes sortes d'étoffes, de soye, de poil, d'or & d'argent: à *Haerlem* les toiles & les estoffes meslées & à fleur: à *Delft* la biere & la porcelaine du païs: à *Saerdam* le bastiment des navires: à *Enckhuyse*, à *Maesland-sluys* & à *Vlaerdingue* la pesche du harang, en *Frise* la navigation de Groenlande, & *Amsterdam* par tout, & particulierement celle des *Indes Orientales*, de

l'E-

l'Eſpagne & de la *Mer Mediterranée* & de la *Baltique*.

La grande application de toute la Province à la peſche, qui ſe fait aux coſtes *d'Angleterre* & *d'Eſcoſſe*, qui occupe un nombre incroyable de navires & de *matelots*, & fournit les parties plus meridionales de *l'Europe* de ces riches & neceſſaires commodités.

La derniere, dont je parleray, eſt la demarche qu'ils ont faite, pour ſe rendre les maiſtres de tout le commerce des *Indes Orientales*; tant par les ſuccés que leurs armes ont eu contre les *Portugais*, que par le moyen des guerres, & des Victoires qu'ils ont remportées ſur ceux du païs, qu'ils ont contraints de faire avec eux des traittés de commerce, qui en excluent toutes les autres Nations, & de ſouffrir, qu'ils ayent baſty des forts ſur les deſtroits & paſſages, par leſquels il faut neceſſairement ſe faire ouverture à ces places. C'eſt en quoy ils ont reüſſy, à cauſe du grand nombre d'hommes & de matelots, dont ils ont pû ſuffiſamment monter tous les ans leurs vaiſſeaux pour ces grands voyages, & remplir les places de tant de perſonnes, qui mouroient dans ce climat chaud, devant qu'ils euſſent appris comment il y falloit vivre : par le moyen du grand fonds qui a été entierement employé à ce commerce, & par la conduite & application de la *Compagnie des Indes Orientales*, qui la gouverné comme une Repu-

Republique pluſtoſt que comme un commerce, & par ce moyen il s'eſt élevé dans les *Indes* un Eſtat, qui, bien qu'il ſoit ſous la direction & ſous les ordres de la compagnie, ne laiſſe pas de faire auprés de ces Nations la figure d'un Eſtat Souverain, puis qu'elle declare la guerre aux plus puiſſants Roys de ces quartiers, fait la paix avec eux, & eſt capable de mettre en Mer quarante ou cinquante Vaiſſeaux de guerre, & trente mille hommes en Campagne: mémes au compte de ceux qui ſont les plus reſervés. Les fonds de ce commerce; outre ce que l'on porte en *France*, en *Eſpagne*, en *Italie*, en la *Mer Mediterranée* & en *Allemagne*, les rend maiſtres de celuy qui ſe fait en toutes les parties Septentrionales de *l'Europe*, comme en *Moſcovie*, *Pologne*, *Pomeranie*, *Norvegue*, & toute la *Mer Baltique*, où les eſpiceries, qui ſont des drogues des *Indes*, & une des ſuperfluités de *l'Europe*, diſpoſent de toutes les denrées de ces quartiers, tant de celles qui ſont neceſſaires à la vie, comme le bled, que de celles qui ſervent à la navigation, comme le *chanvre*, la *poix* les *maſts*, les *planches* & le *fer*.

Ainſi voit on que le commerce de ce païs n'eſt pas un effect d'une invention ordinaire, ny de diſpoſitions ou ſituations naturelles, ny auſſy de quelques accidents communs, mais d'un grand aſſemblage

de pluſieurs circonſtances, d'une longue ſuitte de temps, & de la force d'un grand ordre & methode, qui ne s'eſt jamais rencontré à un tel degré en quelque partie du monde que ce ſoit, ny avec un ſi prodigieux ſuccés, & peuteſtre ne ſe rencontrera il jamais encore : s'eſtant formé, pour dire en un mot, de la ſituation du païs, eſtendu le long de la Mer, arroſé de ces deux grandes rivieres, le *Rhin* & la *Meuſe*, ayant dans le voiſinage *l'Ems*, le *Weſer* & *l'Elbe* : de la confluence du peuple, qui s'y eſt rendu de *Flandres*, *d'Angleterre*, de *France* & *d'Allemagne*, y ayant été convié par la force de ſes Villes, & par la forme & le credit de ſon gouvernement, par la liberté de conſcience, & par la ſeureté, qu'il y trouvoit pour ſa vie & pour ſon bien, qui n'y dependent que de la loy & de la juſtice : de l'induſtrie generale & de l'épargne, à quoy les obligent la quantité de peuple & la petite eſtendüe du païs : de la commodité que l'on y a de transporter toutes les choſes à bon marché, à cauſe de la grande quantité de leurs Canaux : du peu de revenu & de la cherté de leurs terres, qui les oblige à employer leurs argent au commerce : de l'eſtabliſſement de leur banque : des ventes publiques : du ſoin que l'on a de faire eſcorter les navires marchands : du peu de droits que les marchandiſes payent à l'entrée

trée & ſortie: de la franchiſe des ports, de l'ordre que l'on y a mis au commerce: de l'intereſt que quelques uns du gouvernement y ont: de ce que quelques trafics particuliers ont auſſy leurs places particulieres affectées: de l'application à la peſche, & des acquiſitions, qu'ils ont faites dans les *Indes Orientales.*

La regle qui dit, que le commerce donne des richeſſes, n'eſt pas ſans exception: car il y a des commerces qui reduiſent toute une Nation à la pauvreté: comme le païſan ne s'enrichit pas parce qu'il va ſouvent au marché: mais au contraire, s'il y achette tousjours plus cher qu'il vend, il n'y fait point de voyage qui ne ſoit un degré à la pauvreté. Mais le ſeul moyen d'acquerir des richeſſe, & qu'une Nation peut eſperer du commerce, eſt la proportion de ce qui eſt transporté dehors pour la conſumtion d'autruy, avec ce que l'on y apporte, pour étre conſumé dans le païs.

L'application generale d'un peuple au travail & à l'épargne, ou bien le contraire de l'un & de l'autre, fait le veritable fondement de cette proportion. Le travail augmente les commodités du païs, tant celles que le terroir produit, que les manufactures, que l'on transporte hors du païs. L'épargne diminue la conſumtion des denrées du païs, auſſy bien que de cel-

les que l'on y apporte de dehors, & fait que non ſeulement l'on y en apporte d'autant moins, mais auſſy que l'on en emporte d'autant plus. Car de toutes les commodités du païs, moins ils s'en conſume au dedans, plus l'on en a pour emporter dehors; veu qu'il n'y en a point, dont l'on ne ſe puiſſe défaire, & celuy qui les peut donner à meilleur marché, en eſt tousjours le maiſtre. Ainſi le peuple le plus laborieux & le plus menager le ſera tousjours, puis qu'il deviendra riche d'un profit, dont le pareſſeux & prodigue aura de la peine à vivre.

C'eſt une erreur populaire, que de croire qu'une Nation, qui apporte chez elle des marchandiſes eſtrangeres, qu'elle n'a pas achettées, mais troquées pour des denrées du païs, n'en peut pas devenir plus pauvre; puis qu'il n'y a perſonne, qui y faſſe tant ſoit peu de reflexion, qui ne le reconnoiſſe, & ne revienne à luy. Car il ſe trouvera, en faiſant le compte entre une Nation & ceux avec qu'ils trafiquent au dehors, que pour trouver la proportion entre ce qui ſe vend & qui s'achette, il faut neceſſairement ſuppléer avec de l'argent comptant à ce qui manque à la valeur de l'un ou de l'autre.

C'eſt par ce moyen que nous deſcouvrirons la ſource des richeſſes de la *Hollande*. ainſi que nous avons découvert celle

de

de leur commerce, par les circonſtances dont nous venons de parler. Car il n'y a point de païs au monde, où l'on faſſe tant de trafic, & ou l'on conſume ſi peu. Il n'y a rien que l'on n'y achette, mais ce n'eſt que pour le vendre, ou bien pour en profiter, en employant la marchandiſe, ou en la gardant, juſques à ce que l'on s'en puiſſe défaire à plus haut prix. Ils ſont les maiſtres abſolus des eſpiceries des *Indes* & des ſoyes de *Perſe*, & cependant ils ne s'habillent que de laine, & ne ſe nouriſſent que de poiſſon & de racines. Qui plus eſt, ils debitent en *France* les plus fins draps qui ſe faſſent en leur païs, & font venir *d'Angleterre* les plus gros pour leur uſage. Ils envoyent dehors le meilleur beurre qui ſe faſſe chez eux, & font venir *d'Irlande*, ou du *Nort d'Angleterre*, celuy qu'ils peuvent avoir à bon marché pour le manger. Pour dire en un mot, ils fourniſſent au luxe d'autruy, où ils ne prennent point de part, & ils trafiquent de plaiſirs, leſquels ils n'ont jamais gouſtés.

Les Gentilshommes & les Officiers de guerre s'habillent & changent de mode comme leurs voiſins. Mais parmy tout le corps des Magiſtrats, des marchands, des riches artiſans & des bourgeois l'on ne voit presque qu'une méme façon d'habits. Les matelots & les païſans s'habillent d'une autre façon, mais ils ne changent jamais,

de ſorte qu'ils ne quittent jamais leurs habits, parce qu'ils ne ſont plus à la mode, mais parce qu'ils ſont uſés.

La plus grande conſumtion des denrées eſtrangeres qui s'y faſſe, eſt celle des *vins & des eaux de vie de France*: mais c'eſt ce qu'on leur peut bien pardonner; parce que c'eſt là la ſeule recompenſe qu'ils tirent de toutes leurs peines, comme la ſeule choſe qui fait toute leur richeſſe & tout leur contentement en leur pauvreté volontaire, & ſans laquelle ils ſeroient effectivement pauvres & miſerables parmy leurs richeſſes effectives. Outre que ce qu'ils dépenſent en vin ils le ménagent en bled, lequel ils employent à faire de la bierre, que les eſtrangers achettent d'eux. Et nous voyons preſentement, que dans l'extremité, où ſont leurs affaires depuis deux ans, ils ſe ſont mémes ſevrés de cette conſolation, parmy tous leurs ſoucis, ſuppleant ainſi, par une ſouffrance courageuſe; ce à quoy leur courage actif ne pouvoit pas fournir. C'eſt ainſi que pluſieurs choſes, ſoit marchandiſes & denrées du païs, ou productions du travail des gens de la Marine, ſe tranſportent dehors, pendant que l'on en apporte peu dans le païs, pour y étre conſumé, il faut que le reſte ſe convertiſſe en argent, dont par ce moyen le païs ſe trouve tellement remply, que l'on en voit plus dans le commerce du peuple de

de *Hollande*, que l'on ne voit de monnoye de cuivre en *Eſpagne* & en *France*: bien que l'une ſoit ſi riche en toutes ſortes de denrées, que le Roiaume produit, & que l'autre épuiſe tous les treſors des *Indes*.

Il paroiſt par ce que je viens de dire des particularités de leur commerce & de leurs richeſſes, que quelques unes de nos maximes ne ſont pas ſi certaines, que nos politiques veulent faire croire. Comme en premier lieu, que l'exemple & l'emportement à l'excés & au luxe, ſi on l'employe en la conſumtion des denrées, que le païs produit, fait l'avantage du commerce: l'on peut bien dire qu'il incommode le païs; mais non qu'il l'enrichit: & pour dire la verité, il n'y a pas tant de mal à l'employer à des denrées du païs qu'a des eſtrangeres. Mais la couſtume, ou humeur, qui porte au luxe & à la dépenſe, n'a point de bornes. L'on commence par les denrées du païs; mais l'on acheve par les eſtrangeres: & bien que l'exemple commence par les perſonnes oiſives, il infectera tout les autres, de quelque qualité qu'ils ſoyent, mémes céux dont le travail & l'induſtrie fait ſubſiſter la Nation. Car outre que plus nous dépenſons de ce qui vient chez nous, moins nous reſte il dequoy envoyer dehors, s'il arrive, que pendant que nous faiſons un grand commerce, nous achettons plus que nous ne vendons, nous de-

viendrons pauvres : au lieu qu'en faiſant un fort petit commerce dehors, ſi nous vendons bien plus que nous n'acchettons, il ne ſe peut que nous ne devenions riches, en comparaiſon de nos voiſins. L'on en a une preuve de temps *d'Edüard III*, lors que nous fiſmes une ſi grande guerre en France, & que nous portaſmes nos armes victorieuſes juſques dans le cœur de l'Eſpagne. Car il ſe trouve, qu'en la 28 année du regne de ce Roy, la valeur & les droits de toutes les marchandiſes, qui ſortirent du Roiaume, monterent à 294184. fl: 17. ſ. 2. d. & ceux des marchandiſes, qui y entrerent ne monterent qu'a 38970. fl: 3. ſ. 6. d. Tellement qu'il faut qu'en cette année là l'on ait apporté dans le Roiaume, en argent ou en monnoye, ſi ce n'eſt que les eſtrangers ſoyent demeurés redevables d'autant à cette Nation, 255214 fl: 13 ſ. 8 d. & cependant la pluſpart de nos laines ſortoient en ce temps là du Roiaume, ſans étre miſes en œuvre, & la pluſpart des draps, dont l'on ſe ſervoit icy, venoient de *Flandre*.

C'eſt encore une croyance generale, que ſi l'Eſtat venoit à étre conquis, & que par conſequent le commerce de *Hollande* vinſt à étre rüiné par une invaſion eſtrangere, nous profiterions en *Angleterre* de ce que l'autre y perdroit. Mais ce n'eſt pas une conſequence neceſſaire. Car il ſeroit cer-

certainement deſchiré en pluſieurs pieces, dont nous pourrions attraper quelque lambeau, mais les autres eſcherroient en partage à la *Flande*, aux Villes Anſeatiques & à d'autres, chez qui ſe trouveroient la pluspart des mémes circonſtances, qui ont autrefois attiré le commerce en *Hollande*; parce qu'ils y ſeroient les plus propres, à cauſe d'une ſi grande affluence de peuple, & d'une ſi forte inclination au travail & à l'épargne, qui ſe trouveroit parmy eux: & celuy qui pretendra porter le commerce & les richeſſes au méme degré qu'eux par d'autres voyes, trouvera, à mon advis, qu'il trompera les autres ou qu'il ſera trompé luy méme.

La troiſiéme eſt, que ſi l'Eſtat venoit à étre reduit à de grandes extremités, juſques à devenir Province dépendante d'une plus grande puiſſance, qu'il s'aſſujettiroit plustoſt à la noſtre qu'a aucune autre; du moins, que les Provinces maritimes, c'eſt à dire les plus riches prendroient ce party. Mais de ce que nous venons de dire l'on conclurra avec plus de raiſon, que bien qu'il puiſſe arriver, qu'elles ſoyent ſeparées par une conqueſte abſoluë, ce ne ſera pourtant jamais de leur conſentement qu'elles ſe ſepareront, mais elles tireront tousjours une méme corde, & elles taſcheront tousjours de s'accommoder, d'un commun conſentement, pour tout le païs, aux meil-

leures conditions qu'elles pourront ſtipuler, ſinon comme pour un Eſtat Souverain, du moins comme pour une Province dépendante. Mais devant que de ſe voir reduites à ces extremités, elles taſcheront de ſe faire reçevoir dans le corps de *l'Empire*, dont elles faiſoient autrefois partie, comme un onziéme Cercle, & de ſe mettre par ce moyen en la protection de ce puiſſant Eſtat, qui a quelque choſe de ſemblable, au moins s'il eſt permis de faire comparaiſon des petites choſes aux grandes, à celle de leur propre Eſtat, & particulierement en la liberté & Souveraineté des Villes Imperiales. Et c'eſt dont j'ay ſouvent oüi parler leurs Miniſtres, comme de leur dernier refuge, en cas que l'Eſtat fuſt menacé d'une ſi faſcheuſe & fatale conjoncture.

Et ſi cela arrivoit, le commerce du païs ſeroit plustoſt conſervé, & mémes augmenté, que rüiné ou deſtruit par cette revolution de l'Eſtat: parce que le païs conſerveroit la méme liberté qu'il avoit, & la ſeureté y ſeroit plus grande qu'elle n'eſt preſentement.

La derniere, dont je va parler, eſt d'une autre nature; ſçavoir ſi un Prince qui ſe feroit Sonverain du Païs, quoy que par le moyen d'armes eſtrangeres, ſeroit un grand Prince, parce qu'il ſemble que c'eſt un puiſſant Eſtat preſentement: je dis qu'au con-

contraire ces Provinces deviendroient bientoſt un fort chetif Eſtat. Car il faut que cette puiſſance ſoit conſervée par la méme force, par laquelle elle a été acquiſe, & qu'en effect la puiſſance Souveraine reſide dans les Provinces. Ce ſeroit la cauſe d'un mécontentement general, qui produiroit des ſeditions continuelles dans les Villes, lesquelles changeroient l'ordre de l'Eſtat, mettroient en danger le bien des particuliers, & esbranſleroient le credit & la ſeureté du gouvernement. Quand cela arrivera le peuple ſe diſſipera, le travail ceſſera, les banques ſe perdront, & le commerce décherra ſi fort, qu'il y a de l'apparence, qu'avec le temps le peuple, dont le nombre ſera fort eſclairçy, ne ſera pas mémes capable d'entretenir les digues, qui le couvrent preſentement contre les inſultes de ce terrible élement: mais la Mer ſe ſera ouverture dans le pais, & reduira leurs belles Villes à leur premiere condition, lors que ce n'étoient que des hameaux & des caſes de peſcheurs.

Mon opinion eſt, que mémes ſans de ſemblables revolutions, le commerce commence à y diminuer depuis quelques années, & qu'il deſchet inſenſiblement parmy eux: & ce pour pluſieurs raiſons. Premierement à cauſe de l'application generale, que pluſieurs autres Nations ont au commerce depuis vingt deux ou vingt

trois ans en deça. Car depuis la Paix de *Munſter*, qui rendit le repos à la Chreſtienté en l'an 1648, non ſeulement la *Suede* & le *Dennemarc*, mais auſſy la *France* & *l'Angleterre*, ont plus particulierement qu'auparavant appliqué leurs penſées & leurs Conſeils au commerce en leurs Eſtats, & en ont fait l'object de l'inclination & de l'occupation de leurs peuples.

Il eſt vray que leur deſſein n'a pas été ſans quelque ſuccés; mais ces vaſtes Roiaumes, dont la grandeur a d'autres fondements, ne peuvent pas porter le commerce à un ſi haut poinct, qu'on le voit monter dans les petits Eſtats, qui ne peuvent baſtir leur ſubſiſtance que ſur ce fondement: tout ainſi qu'un homme qui a du bien, & qui eſt fort riche, ne s'appliquera pas avec tant d'affection au travail, & n'aura pas ſon recours à l'induſtrie, que celuy qui n'en a point, & qui n'a point d'autre moyen de vivre. Mais quoy qu'il en ſoit, toutes les Nations ſont venues trop tard, pour y avoir bonne part, & il ſemble que le monde s'eſt tellement remply de marchands, qu'il eſt presque impoſſible, que le commerce les puiſſe nourir tous. Ainſi que ſi dans un grand Village fort peuplé, un eſpicier ou mercier ouvre boutique, il deviendra bientoſt riche, parce qu'il aura ſeul le debit; juſques à ce qu'un autre, animé par le profit que le premier fait, vienne à s'en mesler auſſy.

auſſy, & partage le profit avec luy : & enfin il y en aura tant qui feront le méme trafic, que perſonne n'en pouvant plus profiter, il faudra que quelques uns quittent, ou qu'ils faſſent tous banqueroute.

Il y a peu de ſiecles, que *Veniſe & Florence* poſſedoient tout le commerce de l'Europe : celle-cy par le moyen de ſes manufactures, & l'autre par le moyen de la navigation, par laquelle elle s'eſtoit rendüe maiſtreſſe de tout le trafic de *Perſe* & des *Indes*, dont l'une envoyoit ſes marchandiſes & denrées par terre, & les autres par le Golfe *d'Arabie* en *Egipte*, où les *Flottes Venetiennes* les chargeoient, pour les diſtribuer par toutes les autres parties de l'Europe. Auſſy trouvons nous, qu'en ces temps là tout le commerce *d'Angleterre* eſtoit entre les mains des *Venetiens*, des *Florentins* & des *Lombards*. Les *Oſterlins*, c'eſt à dire les habitants des Villes Anſeatiques, comme ceux de *Dantzig*, de *Lubec* & de *Hambourg* : & des autres Villes de ces coſtes & quartiers, ſuccederent à ce commerce, demeurerent les maiſtres, pendant une longue ſuitte d'années, de celuy de tout le *Nort*, & ce furent eux, qui l'eſtablirent premierement à *Bruges*, & de la à *Anvers*. La force du commerce des *Venetiens* fut premierement rompüe par la navigation, que les *Portugais* commencerent à faire aux *Indes Orientales* vers la

fin du quinziéme ſiecle, qui par ce moyen l'attirerent à *Lisbonne*; comme la revolte des *Païs-bas* rüina celuy *d'Anvers*. Mais pendant tout ce temps là les autres Nations plus puiſſantes les conſideroient fort peu. La guerre faiſoit tout leur commerce : toutes leurs deliberations & toutes leurs entrepriſes n'avoient pour object, que les voyages & les guerres de la *Terre Sainte*, & les querelles, que les *Empereurs* avoient à demeſler avec les Papes; quoy que les unes & les autres fuſſent d'une même nature, & n'engageaſſent les Princes Chreſtiens, qu'afin de les empeſcher de s'oppoſer à la grandeur, que l'Egliſe fondoit pendant ce temps là en la Chreſtienté. C'eſtoit là la veüe des Papes, en mettant la France aux mains, tantoſt avec *l'Angleterre*, tantoſt avec *l'Eſpagne*, & quelquefois tous les Chreſtiens enſemble avec les *Turcs*, & mêmes en ſemant des querelles entre les autres Princes voiſins, qui n'eſtoient pas de la force de ceux là. Pour dire en un mot, les Royaumes & les Principautés eſtoient dans le monde ce que les Gentils-hommes & les Nobles ſont dans une Province, & les Eſtats & Villes libres eſtoient comme les marchands & les Artiſans. Ceux cy eſtoient premierement mépriſés par les autres, qui s'en faiſoient ſervir & honnorer; juſques à ce qu'avec le temps, qui produit d'eſtranges revolutions

lutions dans le monde, le travail & l'épargne, ayant fait devenir les marchands riches & puiſſants, & la guerre & la dépenſe ayant reduit pluſieurs Gentils-hommes à la pauvreté, les Marchands commencerent à en prendre l'avantage, & à faire les Gentils-hommes, pendant que la fantaiſie prenoit aux Gentils-hommes de ſe jetter dans le trafic & le negoce. Par ce que nous venons de dire ſuccinctement il paroiſt, que l'on ne doit pas trouver eſtrange de voir un païs particulier devenir ſi riche & ſi puiſſant, parce qu'il joüit ſeul de preſque tout le commerce de tout l'Univers, ny auſſy de voir diminuer en *Hollande*, non ſeulement le commerce, mais auſſy tout l'avantage qui en dépend en general; parce que tant d'autres le partagent avec elle.

L'on peut dire, que les puiſſants progrés de leur *Compagnie des Indes Orientales* ſont auſſy une des cauſſes de la decadence du commerce de cet Eſtat. Car puis que l'on en apporte plus de marchandiſes, que l'on n'en peut debiter en ces quartiers du monde, il faut neceſſairement que la valeur en diminue, pendant que la dépenſe, que la Compagnie eſt obligée de faire, pour la conſervation & pour la continuation de ſes conqueſtes, pour la ſubſiſtence des armées, & pour l'entretien des forts, augmente tous les jours. Car

au

au lieu qu'autrefois les flottes, qui venoient tous les ans des *Indes Orientales*, n'étoient compoſées que de cinq ou ſix navires, il en vient preſentement juſques à dixhuit ou vingt, & ſi je ne me trompe, j'en ay veu arriver vingt deux en une ſeule année, dans les Provinces Unies. C'eſt là la raiſon pourquoy les intereſſés particuliers en *Hollande* ne tirent pas tant de profit de ce fonds, que nous en tirons en *Angleterre*; quoy que cette Compagnie là ſoit bien plus riche, & faſſe un plus grand commerce que la noſtre, laquelle n'eſt pas épuiſée par la dépenſe, que l'autre fait à ſes armées, à ſes forts, & ſes vaiſſeaux de guerre. Et c'eſt là la raiſon pourquoy les *Hollandois* ſont obligés de garder ſi longtemps une ſi grande quantité de ces marchandiſes en leurs Magaſins, juſques à ce qu'elle le puiſſe faire tranſporter ailleurs, ou s'en défaire à prix raiſonnable, & pourquoy elle en apporte des *Indes* bien moins qu'elle pourroit faire, ſi elle avoit l'occaſion de les debiter. A ce propos je me ſouviens du diſcours d'un matelot, lequel venant des *Indes* avec la *Flotte*, qui arriva dans le païs en l'an 1669. dit dans une barque entre *Delft* & *Leyde*, que devant que de partir de ces païs là, il avoit veu bruſler trois tas de noix muſcades, qui eſtoient auſſy gros chacun, à ce qu'il diſoit, qu'une petite Egliſe, qu'il nous monſtroi

ſtroit dans un Village, à la veüe duquel nous paſſions.

La grande abondance de bled, qui a été à fort bon prix, depuis douze ans & d'avantage, en preſque toutes les parties de l'Europe, & qui eſt un des fondements du commerce des *Hollandois*, eſt encore une des cauſes de ſa decadence. Car une bonne partie des marchandiſes des *Indes*, du moins des eſpiceries, qui en font la meilleure partie, s'employoit dans le *Nort*, d'où l'on rapportoit du bled, que l'on pouvoit debiter avec profit en *Angleterre*, en *Flandre*, en *France*, en *Italie* & en *Eſpagne*, où il a été depuis quelques années à ſi bon marché, que l'on n'a pas eu le courage d'y porter cette grande quantité de bled, que l'on a accouſtumé de tirer tous les ans de *Pologne*, de *Pruſſe* & des autres quartiers du *Nort*. Or ces gens là ne pouvant pas faire valoir leur bled, comme ils voudroient, ne peuvent pas auſſy payer la veritable valeur des épiceries: ſi bien que les *Hollandois* y perdent des deux coſtés, en ne peuvant pas debiter leurs marchandiſes des *Indes* dans le *Nort*, ny vendre leurs bleds dans les parties meridionales de l'Europe. Il ſemble pourtant que le bled eſt à ſi bon marché, pas tant à cauſe de l'abondance, qu'à cauſe de la paix, dont toute l'Europe a joüi depuis l'an 1659. ou 1660. qui a ramené

tant

tant d'hommes, qui eſtoient auparavant, devant la paix de *Munſter*, & meſmes en *Angleterre*, pendant les mouvements & les ſuittes des guerres civiles, dont elle a été agitée, employés à la guerre, & tant de terres, qui eſtoient en *Friche*, au labourage, tant aux frontieres de *France* & *d'Eſpagne*, que par toute *l'Allemagne*. Or l'abondance ne peût pas devenir ſi grande, ſi ce n'eſt par la ſucceſſion de pluſieurs années tres fertiles & paiſibles.

La derniere cauſe dont je parleray, eſt la grande eſtendue, que l'on a depuis quelques années adjouſtée à la Ville *d'Amſterdam*, laquelle on appelle la Ville neuve, & eſt ſi furieuſe, & ſes baſtiments ſurpaſſent ſi fort en beauté, magnificence & dépenſe ceux de la vieille Ville, qu'il ne ſe peut que l'on n'y ait employé une bonne partie des ſommes, qui ſervoient auparavant à entretenir le commerce de la Ville. Avec cela il ſemble que depuis quelques années le luxe & la dépenſe de pluſieurs marchands de cette Ville là a été plus grande qu'elle n'eſtoit cy devant. Remarque qui a été faite par quelques uns de leurs plus ſages Miniſtres, qui s'en ſont plaints à moy, pendant le temps que je reſidois chez eux, auſſy-bien que de la nouvelle eſtendue que l'on avoit donnée à la Ville. Auſſy avoient ils reſolu de faire faire quelques loix ſumtuaires; parce qu'ils ſça-

ſçavoient, que les veritables fondements du commerce ſeroient bientoſt renverſés, ſi l'induſtrie, le travail, l'épargne & la ſimplicité de leur peuple, venoient à eſtre ſurmontés par le luxe, par l'oiſivité & par l'excés. Quoy qu'il en ſoit, j'ay trouvé, aprés toutes les recherches les plus exactes que l'on puiſſe faire, qu'il eſt certain, qu'a la reſerve du commerce des *Indes*, & *celuy de la Mer Mediterranée*, il n'y avoit preſque point de negoce eſtranger en l'an 1669 & 1670. où les marchands ne perdiſſent, & il n'y en avoit point du tout, où ils profitaſſent ordinairement plus de deux ou trois pour cent. Tellement qu'il eſt du commerce comme de la Mer, qui a un poinct, lequel elle ne paſſe pas, meſme aux plus hautes marées: le reflux commence dés que le flux ceſſe, & elle perd autant de terrain d'un coſté, qu'elle gagne de l'autre.

CHA-

CHAPITRE VII.

De ſes Forces & de ſon Revenu.

L'On jugeoit autrefois de la puiſſance & des forces d'un Royaume, ou d'un Eſtat, par le nombre d'hommes ou de ſoldats, qu'il pouvoit mettre en Campagne, à l'occaſion d'une guerre qu'il pouvoit avoir avec ſes voiſins. Les querelles, qu'une Nation avoit à démeſler avec une autre, eſtoient decidées par leurs propres armes, & l'on ne ſçavoit ce que c'eſtoit que de lever ou d'entretenir des ſoldats eſtrangers, & de donner de l'argent pour cela. En pluſieurs Royaumes & Principautés de l'Europe les corps des armées eſtoient compoſés, comme elles le ſont encore aujourd'huy en *Pologne*, de la Nobleſſe du païs, laquelle eſtoit obligée de ſuivre le Prince à la guerre, avec un nombre de gens d'armes, proportionné aux fiefs & à l'eſtendue des terres & Seigneuries qu'ils tenoient de la Couronne : & lors que ce nombre ne ſuffiſoit pas, on le ſup-

ſuppleoit de celuy des ſujets, que l'affection ; qu'ils avoient pour le Prince & pour le païs, ou le deſſein de faire fortune & du butin, la neceſſité de la deſenſe, ou la conſideration du devoir & de la Religion armoit, ou bien qui animés par un mouvement d'honneur, eſtoient unis entre eux par un eſprit de reſſentiment ou d'avarice, non à l'égard de leurs Chefs, mais de leurs ennemis. Un ou deux bons combats finiſſoient la guerre, & la fin de la guerre regloit les differents pour un ſiecle, & faiſoit perdre ou conquerir le païs, ou donnoit ou oſtoit l'avantage, pour lequel on ſe battoit ; juſques à ce que le temps, ou quelques autres rencontres y apportaſſent du changement, ou juſqu'à ce que les vertus ou les vices des Princes les rendiſſent plus ou moins puiſſants & conſiderables, à l'égard de l'affection & de l'obeiſſance de leurs peuples, ou à l'égard des habitudes & façons de vivre, qui les rendoient ou plus belliqueux ou plus effeminés. Il n'y avoit point de Prince legitime, qui euſt des gardes ou des troupes, qui fuſſent continuellement entretenües aux dépens des ſujets en leurs païs hereditaires. Il n'y avoit que ceux qui avoient conquis & aſſujetti les Provinces, ou qui y avoient uſurpé l'autorité Souveraine, qui le fiſſent, plûtoſt pour ſe garder

der de leurs ſujets, que pour ſe défendre de leurs ennemis.

Ces ordres ſemblent avoir été premierement changés dans l'Europe par les deux Republiques de *Veniſe* & de *Hollande*. Elles ont l'une & l'autre peu de terrain & de territoire; en ſorte que presque tout leur païs eſt frontier avec de puiſſants voiſins. Elles ſont toutes deux foibles à l'égard de leurs ſujets naturels, qui avec cela ſont peu propres à la guerre qui ſe fait par terre, parce qu'ils s'appliquent trop au trafic, & cherchent de l'employ par Mer: mais toutes deux puiſſantes, à cauſe de leurs richeſſes & de leur commerce, par le moyen desquelles elles taſchent de balancer l'avantage, que leurs voiſins ont à cauſe de leurs ſujets naturels, en faiſant des levées de troupes eſtrangeres: en défendant leurs Frontieres par le moyen des fortifications, & en rendant les places ſi fortes, qu'elles ſont capables de ſouſtenir un long ſiege, lors qu'elles ne ſont pas en eſtat d'oſer haſarder une bataille? de ſorte que bien ſouvent elles determinent leurs differents à force d'argent plustoſt que par la force des armes. Ces precautions ont obligé les Princes leurs voiſins à en uſer de la méme maniere. Et d'autant que depuis la premiere fondation de cet Eſtat il y a eu presque tousjours des guerres en la terre ferme de l'Europe, les Princes, qui avoient leurs Frontieres proche

les

les uns des autres, ont tousjours augmenté leurs fortifications, jusques à la paix des *Pirenées*, afin de se mettre à couvert des insultes & invasions dont ils pourroient étre surpris. C'est pourquoy il ne faut pas juger des forces de ces Provinces par le nombre & par la qualité de leurs sujets, mais par la quantité des troupes, dont elles se servent, tant par Mer que par terre, lesquelles elles entretiennent continuellement, mémes en temps de paix, & par le moyen desquelles elles ont été capables de paroistre en Campagne & sur Mer: comme aussy par le revenu asseuré, dont elles payent les unes, & par les impositions extraordinaires, qu'elles ont levées de temps en temps, & dont elles fourniſſent dequoy faire subsister les autres.

Je ne feray pas icy un dénombrement exact de leurs Villes Frontieres, parce que c'est une chose connue, non plus que des forces necessaires, qui composent leurs garnisons. Je ne parleray point non plus de la quantité & diversité de leurs taxes & impositions, quoy que j'en aye des memoires fort pertinents, où toutes les especes, les quotes parts & les proportions de toutes les Provinces & Villes se trouvent marquées, parce que ce discours s'enfleroit trop, & le sujet en seroit aussy ennuyeux, qu'il seroit inutile au lecteur. Ainsi je me contenteray de remarquer icy seulement ce

que

que j'ay appris touchant leurs forces & leur revenu en general, de perſonnes capables de m'en inſtruire ſidellement & exactement.

Le revenu ordinaire de cet Eſtat conſiſte, ou en ce qui ſe leve dans les Villes conquiſes ou aſſociées dans les Provinces de *Brabant* & de *Flandre*, & *ſur le Rhin*, dont le Conſeil d'Eſtat a ſeul toute l'adminiſtration: ou bien au fonds ordinaire & extraordinaire, que les ſept Provinces fourniſſent tous les ans, chacune ſelon ſa proportion, dans l'eſtat de la guerre, que le Conſeil d'Eſtat fait pour l'année ſuivante, ou ſur la petition & demande qu'il fait aux Eſtats Generaux, qui l'envoyent aux Provinces pour la dépenſe extraordinaire, qu'il juge, que l'Eſtat ſera obligé de faire. Ce revenu monte ordinairement à environ vingt & un millions de florins tous les ans, qui ſelon leur valeur intrinſique font environ un million, neuf cens mille livres ſterlins.

Ce fonds ſe tire principalement des impoſitions qui ſe levent ſur les denrées, qui ſe conſument dans le païs, on des droits d'entrée & de ſortie. Les premieres ſont grandes & ſi generales, que j'ay oüi dire, qu'il a été remarqué à *Amſterdam*, que devant que l'on puiſſe ſervir un plat de poiſſon, avec ſa ſaulce ordinaire, il faut qu'il ait payé trente droits differents. Ce qui peut étre vray, ſi l'on y comprend ceux que

que le bois, la poix, le goudran, la chanvre, les toiles noyales, le fer & toutes les autres choſes, dont les navires, qui ont été querir en France le ſel, & le vinaigre, qui ont été employés à la peſche, ont payé, auſſybien que les eſtoffes, dont les maiſtres des navires & les matelots qui y ont ſervy, étoient habillés, & le pain qu'ils ont mangé. Les droits de la traitte foraine, ou d'entrée & de ſortie, ſont fort tolerables, & l'Admirauté en fait un fonds pour ſes armements ordinaires.

C'eſt de ces fonds que ſe fait toute la dépenſe de l'ordinaire & extraordinaire de la guerre, & que l'on tire dequoy payer les Officiers politiques, & les Ambaſſadeurs ou Miniſtres, que l'Eſtat entretient dans les Cours eſtrangeres, & les intereſts d'environ treize millions, que les Eſtats Generaux doivent.

Les troupes, qui y étoient entretenues en l'an 1670, aprés que la paix generale les euſt fait reformer, montoient encore à vingt ſix mille, deux cens hommes, en dix regiments de Cavallerie, de cinquante Cornettes, & en dix neuf regiments d'Infanterie, de trois cens dixhuit Compagnies: dont la dépenſe montoit à ſix millions, cent & dix neuf mille livres tous les ans.

L'Admirauté entretient en temps de

paix, environ trente ou quarante vaiſſeaux de guerre, leſquels elle employe à l'eſcorte des flottes marchandes, ou à en former un Eſcadre de huit ou dix vaiſſeaux, pour obſerver ceux d'Algers, & les autres corſaires de la Mer Mediterranée, & elle tient les autres preſts dans les havres, pour s'en ſervir aux occaſions. La dépenſe ordinaire, que l'Admirauté fait à ſes armements, & aux baſtiments des vaiſſeaux, monte à environ ſix millions de livres.

Outre les dettes de la Generalité, la Province de *Hollande* doit encore en ſon particulier ſoixante cinq millions, dont elle paye les intereſts au denier vingt-cinq; mais avec tant de promptitude & d'exactitude, tant à l'égard de la ſomme principale, que des intereſts, que perſonne ne les demande jamais deux fois, & peut reçévoir ſon argent en telles eſpeces de monnoye qu'il luy plaiſt. Ceux, à qui l'on permet d'y mettre leur argent, le reçoivent pour une grande faveur, & ce n'eſt qu'avec regret, & quelquefois avec des larmes, qu'ils voyent qu'on les rembourſe de la ſomme principale, ou d'une partie, parce qu'ils ne ſçavent où la mettre, pour la faire profiter ſi promtement & ſi ſeurement. Tellement que le revenu de la pluſpart des particuliers vient des bureaux des Reçeveurs

veurs ou de la Generalité, ou bien des Provinces particulieres.

Les droits & les impositions, qui se levent sur les immeubles, comme sur les terres & sur les maisons, sont reçeus par les Reçeveurs particuliers des Magistrats de chaque Ville, par forme de collecte, qui les portent en suitte aux bureaux des Reçeveurs Generaux. Et l'on en use ainsi, parce que l'on en sçait & le nombre & la valeur: mais ceux que l'on tire des denrées qui se consument, sont baillés à ferme, au plus offrant & dernier encherisseur: les uns pour trois mois, les autres pour six, & quelques uns pour un an.

Les Officiers, qui font la collecte, la recepte & la distribution des deniers publics, n'ont point de droits, mais des gages fixes, que l'Estat leur fait payer, dont il faut qu'ils se contentent, & qu'ils s'abstiennent de toutes les autres exactions & extorsions. Si bien que celuy qui a une obligation publique, en peut faire estat, comme s'il avoit autant d'argent comptant dans ses coffres; parce que l'on en est payé quand on le demande, sans aucun trouble, saisie ou empeschement, & l'on en peut disposer aussy facilement que d'une lettre de change de meilleur marchand ou banquier du païs.

Le revenu extraordinaire consiste aux contributions extraordinaires, que les

Provinces promettent de payer, à l'occaſion de quelque guerre, ou autre accident extraordinaire : tantoſt les habitants payent le centiéme denier de la valeur de tout leur bien, tantoſt un'eſpece de taille, ou des droits qui ſe levent ſur les foyers, ou bien quelques autres ſubſides & droits, ainſi qu'on le juge à propos, & que la neceſſité le requiert. L'on a mémes veu, qu'ils l'ont eſtendu, juſques à lever un certain droit ſur toutes les perſonnes qui voyagent, tant en barque qu'en coche, en chariot ou à cheval, bien qu'elles ne ſe ſervent que du grand chemin & des canaux ordinaires.

C'eſt par ces moyens qu'en l'année 1665, qui fut la premiere de la guerre *d'Angleterre*, furent levés quarante millions, dont la Province de *Hollande* paya vingt deux : & en l'an 1666, aprés que l'Eveſque de *Munſter* euſt fait une invaſion en leur païs, ils entretenoient plus de ſoixante mille hommes, & avoient en *Mer* plus de cent vaiſſeaux de guerre.

Il ſemble que la grandeur, en laquelle on a veu cette Nation en ce temps, a avec juſtice élevé la gloire de la noſtre, laquelle ſouſtint, dans les années 1665 & 1666, la guerre, non ſeulement contre ce puiſſant Eſtat, mais auſſy contre les Couronnes de *France* & de *Dannemarc*, qui s'étoient jointes à luy : & ce dans une con-

jon-

jonćture, où ce Royaume étoit affligé & combattu au dedans d'une peſte qui emporta, en la premiere année, un nombre incroyable de perſonnes, & d'un feu prodigieux, qui en trois jours de la deuxiéme année, reduiſit en cendres cette ancienne & celebre Ville de *Londres*, le cœur & le centre de noſtre commerce & de nos richeſſes, & conſuma avec la pluspart de ſes baſtiments, un treſor immenſe de toutes ſortes de biens. Neantmoins au milieu de ces funeſtes accidents, on ne laiſſa pas de voir, pendant ces deux Eſtés, trois illuſtres batailles, qui ſe donnerent entre deux armées navales, les plus puiſſantes, qui ſe ſoyent jamais rencontrées ſur l'Ocean, & dont les deux eurent un ſuccés ſi avantageux pour nous, que l'on ne peut pas nier, que nous n'y ayons remporté une victoire complette, en pourſuivant les ennemis juſques dans leurs havres. Pour ce qui eſt de la troiſiéme bataille, noſtre *Flotte* ſe trouvant par malheur ſeparée, en ſorte que l'ennemy eut l'avantage de combattre avec quatre vingtsdix vaiſſeaux cinquante des noſtres, & ne laiſſant pas de continuer, en dépit de ce desavantage, trois jours durant, pendant leſquels les noſtres commencerent tousjours le combat avec le jour, elle ne finit au bout de ce temps là que par la foibleſſe & laſſitude de l'un & de

l'autre party, les vaiſſeaux ayant été mis hors de combat, leurs cordages coupés, & leurs poudres & munitions conſumees: tellement que l'evenement de la plus grande action, dont il ſe trouve quelque memoire dans l'Hiſtoire, demeura indecis. *Monſieur de Wit* a bien voulu m'advoüer depuis, que noſtre Nation, & le courage invincible de nos gens de Marine, acquirent plus de gloire en cette rencontre, que dans les deux autres batailles, dont la Victoire ne leur pouvoit pas étre conteſtée. Qu'il ſçavoit, qu'aprés le desàvantage, que leurs gens auroient eu le premier jour, il n'auroit pas été poſſible de les faire retourner au combat les deux jours ſuivants, & qu'il croyoit, qu'il n'y avoit point d'autre Nation que la noſtre, qui fuſt capable d'une action de cette force.

Ce n'eſt pas à moy à juger, pourquoy dans les ſix mois ſuivants nous ne fiſmes pas une glorieuſe paix, aprés que la derniere victoire euſt mis tout l'honneur & tout l'àvantage de la guerre de noſtre coſté: mais comme une main rude peut bien caſſer un os, que l'art & une forte application ont bien de la peine à rejoindre, en ſorte qu'il ait ſa premiere force & proportion, ainſi n'eſt il pas difficile à un Miniſtre d'Eſtat de commencer une guerre, mais il y en a gueres, qui ſçachent

chent bien ménager les moments & les moyens de faire la paix. Toutefois aprés que les faſcheux ſuccés d'une malheureuſe negligence euſt fait conclurre en lan 1667 le traitté de *Breda*, qui faiſoit bien ceſſer les hoſtilités, mais ne reſtabliſſoit pas l'amitié entre les deux Nations, & que ſix mois aprés, au mois de Janvier 1668 l'on euſt fait avec cet Eſtat une alliance, qui fut reçeüe avec une joye & avec un applaudiſſement univerſel de ces peuples là, ſa Majeſté devint l'arbitre abſolu de toutes les affaires de la Chreſtienté, & fit faire entre les deux grandes Couronnes cette paix, qui fut conclue à *Aix la Chapelle*, laquelle fut reconnüe de tout le monde eſtre ſon ouvrage, & fut également bien reçeu par tous les Princes Chreſtiens au dehors, & par leurs ſujets au dedans. Auſſy tant que cette alliance & dépendance des Eſtats ſubſiſta, pendant les trois années ſuivantes, ſa Maieſté demeura le maiſtre abſolu de la paix de la Chreſtienté, & en eſtat de regler les frontieres de ſes plus puiſſants voiſins, & de donner ſa protection aux plus foibles.

CHAPITRE VIII.

Les Causes de leur Decadence en l'An 1672.

IL faut advoüer, que comme cet Estat a paru au cours & au progrés de sa grandeur, pendant une longue suitte d'années, & a esclairé comme un Comete, ainsi a il disparu & est cheu tout à coup cet Esté dernier comme un meteore; n'estonnant pas moins le monde par sa cheute, qu'il l'avoit fait par son élevation. Quand nous considerons, que la puissance & les richesses, dont nous avons parlé au Chapitre precedent, ont été rüinées, & par maniere de dire abatües dans le temps d'un mois. Que l'armée Françoise est entrée sans opposition, & presque sans refus, comme en des Villages, dans un si grand nombre de places Frontieres, qui s'étoient fait connoistre par une vigoureuse resistence pendant la guerre *d'Espagne*, la pluspart sans tirer un seul coup, & toutes en tirant fort peu. Que les grandes rivieres, que l'on

l'on jugeoit rendre les Provinces de *Hollande* & *d'Utrecht* invincibles, ont eté paſſees comme des guais, ſans peine & presque ſans reſiſtence: & pour dire en un mot, les mémes cœurs d'une Nation, qui a autrefois témoigné tant de valeur contre les Romains, & qui a été ſi obſtinée contre les *Eſpagnols*, ſubjugués, & en quelque façon abandonnant tout devant que le danger arrivaſt, nous devons neceſſairement avoir noſtre recours à ce periode ſecret & arreſté de toutes les grandeurs humaines, pour y chercher la cauſe de ces revolutions, ou plustoſt au decret impenetrable & à la force invincible de la providence divine; quoy que j'eſtime qu'il n'y a pas moins d'impieté à diſputer de cecy, que de s'en rapporter à noſtre jugement: ou à rapporter les mouvements & les évenements de cette eternelle volonté & puiſſance à ce que nous autres miſerables creatures, par un acquieſcement ordinaire jugeons dans la petite eſtendue de noſtre raiſonnement, étre bon, juſte & raiſonnable.

Toutefois comme dans la recherche & conſideration méme des choſes naturelles & ordinaires, j'oſe dire que noſtre talent eſt d'en diſcourir plustoſt que de les connoiſtre, ainſi nous doit on premettre de nous enquerir de tout, & de raiſonner ſur toutes les choſes, pourveu que

nous ne poſions pas comme une choſe certaine, & comme une verité inconteſtable ce que dix mille perſonnes contrediſent tous les jours, & que nous ne condamnions pas, comme irraiſonnables, les opinions, que nous ſçavons étre ſouſtenües par des perſonnes, que nous reconnoiſſons pour raiſonnables. C'eſt pourquoy je me contenteray de produire icy quelques circonſtances, qui me ſemblent avoir le plus manifeſtement contribué à cette revolution, laiſſant la recherche des cauſes plus éloignées à la curioſité de perſonnes plus penetrantes.

Premierement, je juge que ce grand & vaſte commerce, qui a été une des cauſes de leur grandeur, l'a été ſemblablement de leur décadence; parce qu'il a entierement détourné le genie de la Nation de l'uſage des armes au trafic, & l'a fait appliquer au meſtier de la paix, laiſſant toute la fortune de leurs dernieres guerres à la conduite de troupes eſtrangeres & mercenaires: ce qui abat le courage du peuple, ainſi que nous avons remarqué dans un autre Chapitre, & rend les bourgeois tout à fait incapables de défendre leurs Villes, au lieu que cy devant ils ont fait une ſi vigoureuſe & ſi fiere reſiſtence, aux Sieges de *Haerlem*, *d'Alcmaer* & de *Leide*, qu'ils firent perir la fleur des

Armées

Armées *d'Espagne*, & la fortune de leurs affaires.

Il faut adjouſter à cela la *paix de Munſter*, laquelle les ayant jettés dans une tresgrande ſecurité, depuis plus de vingt ans, parce qu'ils ne craignoient point d'invaſion du coſté de la terre, ils ont donné toutes leurs penſées à augmenter leurs forces maritimes, leſquelles ils ont exercées dans les deux guerres *d'Angleterre*, qui leur ſurvinrent en ce temps là, & entretenües par le moyen des petites Eſcadres, qu'ils envoyoient tous les ans contre ceux d'Algers, & contre les autres Corſaires de la Mer Mediterranée.

Leur trop grand ménage, en reformant, immediatement aprés la *paix de Munſter*, leurs meilleurs Officiers, & leurs vieilles troupes eſtrangeres, dont la valeur & la conduite ont été en partie cauſe de la reſolution, que *l'Eſpagne* a priſe de faire la paix, y a auſſy beaucoup contribué.

Mais ce qui a le plus affoibly, & pour dire la verité, deſtruit en effect la force de leur milice, c'eſt l'alteration, qui ſe fit en leur Eſtat, par la reſolution, que les Eſtats de *Hollande* & *West-Friſe* prirent aprés la mort du *Prince d'Orange*, dernier decedé, en ſupprimant le pouvoir de *Gouverneur* ou *Lieutenant General* de la

Province, ou du moins en rendant cette charge incompatible avec celle de *Capitaine General*. Depuis ce temps là presque toute la veüe & application de ces Provinces a été d'éloigner petit à petit les vieux Officiers, tant eſtrangers que ceux du païx, qui avoient de l'attachement au *Prince d'Orange*, & qui ne pouvoient pas encore ſe défaire de l'affection, qu'ils avoient pour les intereſts de cette Maiſon, & de reimplir les commandements de leurs armées de Fils & de parens de Bourguemaiſtres, ou d'autres Magiſtrats & Deputés à l'Aſſemblée des Eſtats, à qui y croyoient pouvoir ſeurement confier la conſervation de leur gouvernement populaire, & qu'ils jugeoient étre aſſés bons pour un temps, où ils ne voyoient point d'apparence de pouvoir étre attaqués par terre.

Mais l'inclination naturelle, que le peuple avoit pour le jeune Prince, auſſy bien que l'armée, ne pouvoit pas eſtre arrachée par la force, ny divertie par quelque moyen que ce fuſt; mais elle s'augmentoit inſenſiblement avec l'aage du Prince, de ſorte que l'on pouvoit bien prevoir la revolution, qui en arriveroit infailliblement dans l'Eſtat, dés qu'il ſeroit en a age de pouvoir pretendre quelque choſe, & de profiter de l'affection du peuple. C'eſt en effect un prince, qui

a joint

a joint aux qualités de ſa naiſſance Royale les vertus populaires de ſon païs. Il eſt taciturne & penſif; il eſcoute & s'informe volontiers: il a un jugement raſſis & penetrant, & il ne change pas facilement ce qu'il a une fois reſolu de faire ou de refuſer: ayant une grande aſſiduité & application aux affaires, auxquelles il donne presque tout ſon temps, & fort peu à ſes plaiſirs. Il a du Zele pour la Religion de ſon païs, accompagné de charité pour celle des autres: une plus grande ſobrieté, que l'on n'oſeroit eſperer de ſon aage & du climat. Grand ménager de ſa fortune particuliere, & neantmoins magnifique aux occaſions. Il a beaucoup d'eſprit & de cœur, qui le font aſpirer à la gloire que les actions militaires peuvent donner, & aſſés d'ambition pour acquerir de la grandeur, qu'il ſe peut promettre en ſervant ſon païs, plustoſt qu'en le reduiſant en ſervitude. Pour dire en un mot, c'eſt un Prince, qui a beaucoup de grandes vertus, ſans mélange d'aucune appárence de vices.

Pendant la guerre *d'Angleterre*, qui commença en l'an 1665, les Eſtats licentierent toutes les troupes Angloiſes, qui étoient encore demeurées dans leur ſervice, meſlant les Officiers & les ſoldats de noſtre Nation, qui y voulurent bien reſter, avec ceux des regiments & des

Compagnies de la leur. Aprés cela, lors qu'en l'an 1668 *l'Angleterre* & les *Provinces Unies* eurent fait cette eſtroite alliance, en ſuitte de l'invaſion, que les *François* avoient faite en *Flandres*, ils en firent autant à l'égard des troupes de cette Nation là, qui avoient été entretenües par eux juſques alors. Tellement que les deux corps de ces deux Nations, qui avoient tousjours eu le plus de part à l'honneur & aux ſuccés de leurs armes, étoient entierement diſſipés, & leur milice ordinaire, presque toute compoſée de gens nés dans le païs, ſe trouvoit enervee par la continuelle application au trafic, & par l'oiſivité, à laquelle elle s'étoit accouſtumée depuis la paix.

Ils étoient trop puiſſants, pour apprehender les Princes *d'Allemagne*, leurs voiſins, qui ne pouvoient pas étre mis en comparaiſon avec eux, & ils vivoient dans une grande ſecurité du coſté de *l'Eſpagne*, laquelle connoiſſoit leurs forces & leur conſtitution, & eſtant eſtroitement alliée, tant avec *l'Angleterre* qu'avec la *Suede*, par deux differentes alliances défenſives, & par une triple alliance, qui leur étoit commune, ils ne ſe pouvoient pas imaginer que la *France* euſt le courage ou la force de ſe commettre avec ces puiſſants confederés, qui pouvoient s'aſſeurer,

quand

quand il leur plaisoit, de la jonction de *l'Empereur* & du Roy *d'Espagne.*

Ils sçavoient avec cela, que la *France* ne les pouvoit pas attaquer, sinon en prenant son passage ou par la *Flandre* ou par *l'Allmagne.* Pource qui est du premier, ils étoient bien asseurés, que *l'Espagne* ne le souffriroit pas, si on l'aidoit à l'empescher, parce qu'elle prevoyoit bien que la perte de *Flandres* étoit une suitte inseparable de celle de *Hollande*, & ils avoient de la peine à croire, que les Princes *d'Allemagne* vouluſſent accorder ce passage, contre l'intention & la volonté de *l'Empereur*, aussybien que contre l'interest commun de *l'Empire:* de sorte qu'ils esperoient, que du moins l'ouverture de la guerre se feroit dans les Provinces voisines, pour la défense desquelles ils étoient resolus d'employer toutes les forces de leur Estat. Comme de fait la *France* auroit trouvé une puissante opposition, si elle eust commencé la querelle ailleurs que chez eux.

Ils ne pouvoient pas s'imaginer non plus, que *l'Angleterre* & la *France* fussent capables de s'unir contre leur Estat: car n'estant pas bien informés de la constitution de nostre, ils de pouvoient pas comprendre comment nous y trouverions nostre interest, parce qu'ils mesuroient celuy de tous les autres Estats par le leur.

Com-

Comme auſſy ils ne pouvoient pas croire, que les autres Princes & Eſtats vouluſſent ſouffrir, que la *France*, en conquerant la *Hollande*, élevaſt ſa puiſſance par deſſus toutes les autres Puiſſances de l'Europe.

Outre ces conſiderations publiques, il y en avoit d'autres particulieres, à l'égard des factions qui les diviſoient, & il y avoit parmy eux des Miniſtres, qui ne pouvoient pas ſe reſoudre à faire les àvances neceſſaires, pour prevenir, ou pour divertir les conjonctures, dont ils étoient menacés; parce qu'il leur reſtoit quelque eſperance d'en pouvoir ſortir, en renoüant les meſures, qu'ils avoient rompües avec la *France*, pour laquelle ceux du party de la Republique avoient plus d'inclination; parce qu'ils ne pouvoient pas ignorer, que l'alliance *d'Angleterre* contribueroit un jour beaucoup au reſtabliſſement de l'autorité du *Prince d'Orange*: & ils croyoient, qu'au pis aller, ils ne pouvoient pas manquer de ſe ſauver, quand mémes il leur arriveroit quelque mauvaiſe rencontre, puis qu'ils avoient un ſi grand fonds lequel ils reſervoient pour quelque bonne occaſion.

Ces conſiderations leur firent faire trois grandes beveües daus leurs negociations eſtrangeres. Car premierement l'alliance qu'ils firent avec *l'Angleterre*, n'avoit pas pour fondement cette amitié & confi-

dence,

dence, ſans laquelle elle ne leur pouvoit pas étre utile. Aprés cela ils rompirent leurs meſures avec la *France*, avant qu'ils en euſſent pris de nouvelles avec *l'Eſpagne*, & enfin ils croyoient étre aſſeurés du ſecours de *Suede*, & des autres Princes *Allemans* leurs voiſins, & cependant ils negligerent l'occaſion de s'en aſſeurer par des ſubſides, devant la rupture.

Enfin le *Prince d'Orange* commença à approcher de ſa vingtdeuxiéme année, qui étoit le terme, dans lequel les Eſtats de *Hollande* avoient tousjours pretendu, depuis l'alliance que l'on avoit faite avec ſa Majeſté en l'an 1668, l'avancer à la charge de *Capitaine General* de toutes leurs forces, par Mer & par terre, bien que ſeparée de celle de Gouverneur de leur Province. Toutefois plus il approchoit du periode, qui devoit en quelque façon changer la forme du gouvernement, plus quelques uns de leurs Miniſtres le reculoient, & témoignoient y étre contraires. De l'autre coſté le Prince, fortifié par les promeſſes, ou du moins par les eſperances que la *Hollande* luy avoit données, auſſy bien que par l'inclination que les ſix autres Provinces avoient pour ſon avancement: & ce party animé par les apparences & par les grandes qualités de ce Prince, qui étoit parvenu à un aage capable d'agir & d'entreprendre, reſolut

de

de porter cett'affaire à une promte deciſion. La party contraire s'y oppoſa de toutes ſes forces, & ſe prepara à une vigoureuſe défenſe; tellement qu'il ſembloit, que cette dangereuſe maladie, qui avoit penetré juſques dans les parties Nobles de l'Eſtat, fuſt dans ſa criſe, lors que les deux puiſſants Roys s'eſtant joints, le ſurprirent, en l'attaquant en même temps par Mer & par terre, furieuſement, avec une flotte Royale de plus de quatre vingts vaiſſeaux, & une armée d'autant de mille hommes.

Les Eſtats, qui avoient eſperé, que l'orage, dont ils étoient menacés, ſe diſſiperoit, le voyant crever au deſſus de leur téte, commencerent non ſeulement à donner au dedans les ordres neceſſaires, avec leur vigueur ordinaire, mais auſſy à chercher du ſecours dehors: mais l'un & l'autre trop tard. Des Princes, qui étoient ou leurs alliés, ou intereſſés en leur fortune, les uns étoient ſi éloignés, qu'ils ne les pouvoient pas ſecourir, & ceux qui étoient voiſins n'avoient pas envie de prendre part à un danger, lequel ils ne pouvoient pas arreſter. La pluspart étoient bien aiſes de voir l'orgueil de cet Eſtat humilié: les autres avoient de la joye de ſe voir vengés des affronts qu'ils en avoient reçeus. Il y en avoit, qui étoient bien aiſes de les voir mortifiés,

mais

mais qui auroient été bien marris de les voir ruinés: & ainsi ils resolurent tous de les laisser exposés à l'orage, & s'en demesler comme ils pourroient la premiere Campagne, pendant laquelle ils ne croyoient pas, que cet Estat se pust perdre; veu les richesses, les gens de guerre, & l'estat des places fortes qu'ils avoient.

L'Estat avoit cependant augmenté ses troupes jusques à soixante dix mille hommes, & se mit en devoir de reparer les fortifications de ses places frontieres; mais elles étoient en si grand nombre, & il avoit à defendre une si grande estendue de païs, de l'invasiondes François, du costé des *Eveschés* de *Cologne* & de *Liege*, & de celle de l'Evéque de *Munster*, leur ancien ennemy, du costé de la *Westfalie*, qu'il ne sçavoit pas, où il devoit craindre & se couvrir le plus. Tellement que pendant qu'en partageant ses forces & ses soins, il taschoit de pourvoir à la seureté de plusieurs places, il n'y en eut pas une qui fust pourveüe de toutes les choses necessaires; sinon la seule Ville de *Mastricht*, laquelle les François laisserent derriere eux, & attaquerent les Villes sur le *Rhin*, qui leur donnerent entrée dans le cœur des Provinces.

Avec cela les Ministres, qui avoient alors la principale direction des affaires, eurent plus de soin de mettre une puissan-

te

de armée navale en Mer, que de ſe défendre du coſté de la terre ; ſoit qu'ils en vouluſſent plus à *l'Angleterre* qu'à la *France*, à cauſe de la guerre & de la maniere, que celle là avoit commencée, ou qu'ils cruſſent, qu'une Victoire navale leur ouvriroit la porte à la paix avec la *France*, ou bien qu'ils fuſſent perſuadés, que leurs places étoient en ſi bon eſtat, que l'affaire ſeroit decidée du coſté la Mer, devant que les François ſe puſſent rendre maiſtres de trois ou quatre. Il ſe peut faire auſſy, qu'ils auroient été bien aiſes, de voir le *Prince d'Orange* engagé dans quelque meſchante affaire, à l'entrée du commandement des armées, afin d'en pouvoir prendre occaſion de décrier ſa conduite, & de brider ſon autorité, pendant qu'ils étoient contraints de luy laiſſer le nom & la qualité de *Capitaine General.* Il y avoit de l'apparence, que cela ne manqueroit pas d'arriver, veu le mauvais eſtat de leurs vieilles troupes, les levées precipitées des nouvelles, & que les factions étoient ſur le poinct d'éclater ; de ſorte que les troupes & les Villes ne ſçavoient pas ſous quels drapeaux ils combattoient, ny par le commandement de qui elles étoient gouvernées, par celuy du Prince ou des Eſtats.

Il arriva au méme temps une choſe fort extraordinaire en ce païs là : car la ſei-

ſeichereſſe fut ſi grande, que la pluſpart de leurs rivieres, qui en font la plus grande force, devinrent comme gueables au commencement de l'Eſté, au lieu qu'en cette ſaiſon là elles portoient de fort grandes barques. Cet accident rompit leurs meſures, divertit les forces deſtinées à leur défenſe, & facilita aux ennemis le paſſage de ces grandes rivieres, qui, comme nous venons de dire, font la principale ſeureté du païs.

Et c'eſt en cet état qu'eſtoient les affaires de cette Republique, lors que l'on commença à luy faire cette guerre, qui a été accompagnée d'evenemens inévitables aux Royaumes & Eſtats, qui eſtant contraints de ſouſtenir une guerre eſtrangere, ſont deſchirés au dedans par des diviſions & ſeditions domeſtiques, leſquelles, ſont comme la mauvaiſe conſtitution des humeurs dans un corps, qui rend les moindres playes dangereuſes, & les grandes incurables. C'étoit encore un grand corps, mais ce n'eſtoit pas le même eſprit qui l'animoit: c'étoit encore un Eſtat, mais c'eſtoient des *Provinces des-unies.* Il n'y avoit point d'ordre dans leurs Villes, leurs bourgeois ne ſçavoient ce que c'eſtoit que d'obeïſſance: les ſoldats eſtoient ſans diſcipline, & les uns & les autres ſans cœur: au lieu qu'en tous les ſieges ce ſont les

cœurs

cœurs des hommes qui defendent les murailles, & ce ne ſont pas les murailles qui défendent les hommes. Et de fait ce fut le nom de *l'Angleterre*, qui en ſe declarant contre eux, les troubla plus; & contribua plus à leur perte, que ne firent les armées de *France* & de *Munſter*. Tellement que ſi l'on veut bien conſiderer toutes les circonſtances, il ſemblera, qu'il eſt plus facile de trouver la cauſe de tant de pertes, que celle de la conſervation du reſte.

Celuy qui en joüant voit perdre tout à coup un fort beau jeu dans ſa main, ou en celle d'autruy, jugera auſſytoſt de quelle façon il auroit pû empeſcher de le perdre, ou comment il le falloit bien joüer. Ainſi pourroit on faire la même queſtion à l'égard de la cheute de cet Eſtat, mais il ſera fort difficile d'y répondre.

Aprés que la puiſſance de la France ſe fut ſi fort augmentée, & que celle d'Eſpagne fut ſi fort decheüe, en ſuitte de l'irruption, que les François firent en *Flandres* en l'an 1667. cet Eſtat eut bien de la peine à faire ſa partie. Car il falloit ſe reſoudre à laiſſer entierement perdre la *Flandre*, & à voir joindre ſes Frontieres à celles de *France*, laquelle ils conſideroient bien comme alliée, mais ils la craignoient comme voiſine: ou bien à

ſe

ſe joindre à elle pour le partage de *Flandres*, & ils ſçavoient ce que c'eſt que de partager avec le Lion : ou ſe joindre à *l'Eſpagne*, pour la défence de *Flandres* contre la *France* ; c'eſt à dire à prendre party avec leurs anciens ennemis contre leurs anciens amis : ou bien il falloit ſe joindre à *l'Angleterre* pour la défence de *Flandres*, en ne rompant point avec la *France*, & auſſy en ne s'alliant point avec *l'Eſpagne*, & s'ériger avec elle en arbitres, quoy que d'une maniere aſſés faſcheuſe ; puis qu'en menaçant de faire la guerre à celle des deux Couronnes qui refuſeroit la paix, ils faiſoient faire la paix comme de force, au lieu de la moyenner.

Ils prirent le dernier party, & à ce que l'on jugeoit, fort ſagement. Mais cette alliance, laquelle une heureuſe main avoit plantée, fut malheureuſement cultivée : tellement qu'au premier changement des ſaiſons ſon fruit tomba, & ſa racine deſſeicha, de la maniere que nous avons veu. De ſçavoir s'ils ont pû prevenir la jonction de *l'Angleterre* & de la *France*, c'eſt ce qui ne fera pas partie du ſujet de ce diſcours, car ce n'eſt pas mon intention d'entrer dans les ſecrets d'Eſtat, ny d'en parler, ny auſſy de debiter ces remarques comme celles d'un Ambaſſadeur, mais comme celles d'une par-

personne particuliere, comme je suis, & comme celles que tout autre Gentilhomme, qui auroit sejourné plus de deux ans en *Hollande*, comme j'ay fait, & qui auroit eu la même curiosité que j'ay eü, auroit pu facilement faire. Je me contentera de dire seulement, que cette jonction de *l'Angleterre* & de la *France* estoit comme une de ces maladies, que l'on ne peut pas bien connoistre, pendant qu'on les peut facilement guerir, & qui sont devenües incurables, lors qu'on les connoist parfaitement.

Mais comme la *Hollande* a esté tousjours défendue contre *l'Espagne*, par le moyen de *l'Angleterre* & de la *France*, ainsi falloit il qu'elle se défendist contre la *France* par le moyen de *l'Angleterre* & de *l'Espagne*, & songer de bonn'heure à sa propre conservation, aussy-bien qu'a celle de *Flandres*, en affermissant & fortifiant la ligue & la confederation qu'elle avoit avec *l'Angleterre* & la *Suede*, par une estroite alliance défensive avec *l'Espagne*, comme principalement interessée en la ligue: en demeurant d'accord avec cette Couronne là de fournir ensemble quelques subsides à la *Suede*, pour la subsistence des troupes qu'elle auroit entretenües, mémes en temps de paix. C'estoit l'intention de *l'Espagne*:

gne: c'eſtoit l'intereſt de tous ceux qui pretendoient eſtablir par là le repos de la Chreſtienté, & le ſentiment de quelques uns des Miniſtres des *Provinces Unies*; mais non des principaux: juſques à ce qu'il fut trop tard. Et l'on peut dire, que la faute, qui a été commiſe en cecy, eſt la plus grande que jamais politique ait faite. Elle proceda en partie de la grande animoſité qu'ils avoient contre *l'Eſpagne*: de ſorte que l'on peut dire, que comme elle a été le commencement de ce qui a formé cet Eſtat, ainſi en pourroit elle bien eſtre la fin.

L'on ne peut pas bien dire, par quels moyens ils euſſent pû ſe conſerver, ſe trouvant aprés la declaration de la guerre, aſſiegés de toutes ces conjonctures. Mais comme dans une Ville, qui eſt menaçée de ſiege, l'on abandonne les fauxbourgs, & l'on ruïne les dehors, qui ſont pas en eſtat de défenſe, ou qui ſont de trop grand'garde; afin de s'appliquer ſeulement à celle des poſtes que l'on peut garnir, & facilement ſecourir, parce que la perte des dehors, qui ſont foibles & hors de defenſe, n'eſclairçit pas ſeulement le nombre des gens de guerre, mais en abbat auſſy le courage: ainſi cet Eſtat, qui ſe vit en quelque façon aſſiegé par ces puiſſantes

& nombreuſes armées, de *France* & de *Munſter*, devoit, ce me ſemble, s'appliquer ſeulement à la conſervation de trois dehors, c'eſt à dire de trois poſtes ſitués hors les lignes du corps de leurs Provinces: ſçavoir *Maſtricht*, *Weſel* & *Coeverden*. Il falloit démolir les fortifications de toutes les autres places, qu'ils avoient ſur le Rhin & en *Over-Yſſel*, à la reſerve de celles-cy, & mettre tant de gens de guerre dans ces trois places, que par ce moyen ç'auroit été de camps plûtoſt que des garniſons. Pour cet effect il falloit mettre huit mille hommes de pied & deux mille chevaux dans *Maſtricht*: autant dans *Weſel*, & la moitié de ce nombre dans *Coeverden*, ſi la place eſtoit aſſés grande pour cela, ſinon l'on auroit pu former & fortifier un Camp d'un plus grand nombre au poſte le plus àvantageux ſur l'àvenüe de *Friſe* & de *Groningue*.

Du reſte de leur Cavallerie, qui, a mon advis, pouvoit monter à environ cinq mille chevaux, & de quinze milles hommes de pied pour le moins, ils auroient formé un grand corps d'armée qui auroit pris poſte entre les rivieres, proche *d'Arhnem*, fortifié d'artillerie & de tous les ouvrages de l'art, & fourny de toutes les proviſions neceſſaires. Le reſte de leur Infanterie auroit ſuffi pour leurs

leurs autres garniſons des Villes qui ſont ſur *l'Yſſel*, comme *Doesburg*, *Zutphen*, *Deventer* & *Zwoll*, où elles auroient été, en quelque façon, flanquées, quoy que dans quelque éloignement, par les fortes garniſons de *Weſel* & de *Coeverden*, & ſouſtenües par le grand corps d'armée.

Si en diſpoſant en cette maniere de leurs forces, ils avoient donné les ordres neceſſaires pour la conſervation du *fort* de *Schenck*, de *Nimmegue* & de *Grave*, qui eſtoient couverts des dehors, dont je viens de parler, ils auroient pû, ce me ſemble, voir venir la guerre, ſans perdre courage, & ſans alteration de la fermeté de leurs Conſeils: & il y a de l'apparence, qu'ils auroient fait une reſiſtence digne de la premiere grandeur & de l'ancienne reputation de leur Eſtat.

Car le ſiege de *Maſtricht*, ou de *Weſel*, eſtant ainſi fortifiés d'une bonne garniſon, & vigoureuſement défendus, n'auroit pas ſeulement amuſé, mais mémes rüiné l'armée de France, comme celuy de *Coeverden* auroit conſumé celle de *l'Evéque de Munſter*, & la reſiſtence, qu'une de ces places auroient faite, euſt conſervé toutes les autres. Car les ſuccés des batailles & des ſieges relevent ou abattent les cœurs des, hommes, ſelon

qu'ils ſont plus ou moins capables de reſolution ou de peur : paſſions, qui ne ſe fondent le plus ſouvent que ſur des accidens & ſur des opinions. Selon les maximes de la guerre, leurs ennemis ne pouvoient pas avancer ſi fort dans le païs, que de pouvoir aſſieger *Bois le Duc*, *Breda*, *Nimmegue* ou *Grave*, laiſſant derriere eux des corps d'armée, comme ceux de *Maſtricht* & de *Weſel*, & un autre plus grand auprés *d'Arnhem*. Ils n'auroient pas pris un de ces trois poſtes, ſinon à de bonnes conditions, & ainſi l'Eat auroit pû ſe ſervir des gens de guerre, qui en ſeroient ſortis, pour renforcer les garniſons plus avancées dans le païs, ou bien le grand corps d'armée, qui ſe ſeroit tenu preſt de diſputer le paſſage de leurs rivieres. Et au pis aller, quand méſme ces places ſe ſeroient perdues, l'armée Françoiſe auroit été neantmoins reduite a la neceſſité de ſe retirer, ou d'attaquer une armée de vingt mille hommes bien retrenchée, ou bien de la laiſſer derriere elle, en marchant vers Utrecht, & juſques dans le cœur des Provinces. Et les Eran çois, en faiſant l'un ou l'autre, ſe ſeroient engagés dans une entrepriſe, dont à mon advis, le ſuccés n'auroit pas été favorable à cette invaſion.

Il

Il ſemble au moins, qu'en cette forme de reſiſtence il y auroit eu quelque apparence d'ordre & de conduite, au lieu qu'il n'y en avoit point du tout en la leur ; quoy que l'on puiſſe dire, que peut-eſtre l'excés de l'orage de dehors, & la violence de la faction au dedans leur abattit le cœur, ou troubloit leurs deliberations & leurs Conſeils. Adjouſtez y, que ces vieux pilotes, qui dans un ſi grand vaiſſeau s'eſtoient ſauvés plus d'une fois de ſi grands orages, ſans perte, ne pouvoient pas ſe reſoudre à jetter une ſi conſiderable partie de la charge ; devant qu'il arrivaſt. Aprés tout, je ſçay fort bien, que'il n'y a rien de ſi difficile, que de donner un Conſeil ſeur & ſage devant que la choſe arrive, & rien de ſi facile, que de faire de ſages reflexions ſur l'evenement. Il y a pluſieurs choſes, que la raiſon juge eſtre veritables, & leſquelles l'experience fait connoiſtre eſtre fauſſes. Il y en a pluſieurs, dont les ſuccés ſont plus heureux que les Conſeils n'ont été prudens. C'eſt pourquoy nous dirons pour concluſion, qu'il n'y a que Dieu, qui poſſede ſeul la ſageſſe & qui diſpenſe le bon-heur, & que parmy les hommes, j'entends parler de leurs Eſtats auſſy-bien que de leurs perſon-

nes, ceux là ſont les plus ſages, qui font le moins de folies, & ceux là les plus heureux à qui il arrive le moins de mal-heurs.

F I N.

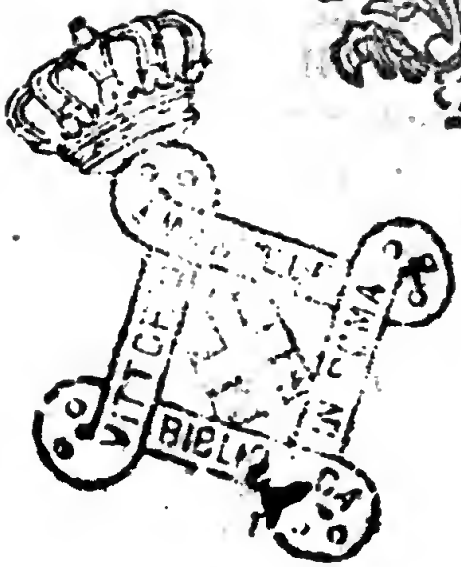

TA-

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE PREMIER.

DE leur naiſſance & de leur établiſſement. Pag. 1
De leur Gouvernement. 88
De leur Situation. 139
De leur Peuple, & de leur Humeur. 152
De leur Religion. 181
De leur Trafic. 199
De leur Forces & de leur Revenu. 236
Les Cauſes de leur Decadence en l'An 1672. 148